

Christian Dior



RAPPORT ANNUEL 2010

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MARS 2011

<p>Organes de direction et de contrôle 4</p> <p>Organigramme simplifié au 31 décembre 2010 5</p> <p>Chiffres significatifs 6</p> <p>Rapport de gestion du Conseil d'Administration 7</p> <p>1. Résultats consolidés 8</p> <p>2. Résultats par groupe d'activités 11</p> <p>3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance 21</p> <p>4. Éléments de politique financière 27</p> <p>5. Résultat de la société Christian Dior 31</p> <p>6. Actionnariat de la Société 33</p> <p>7. Questions administratives 34</p> <p>8. Autorisations à caractère financier 35</p> <p>9. Rémunérations des mandataires sociaux 38</p> <p>10. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux 40</p> <p>11. Plans d'options - attributions d'actions gratuites 48</p> <p>12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 56</p> <p>13. Reporting social du Groupe 57</p> <p>14. Conséquences de l'activité sur l'environnement 73</p> <p>15. Faits exceptionnels et litiges 84</p> <p>16. Événements postérieurs à la clôture 85</p> <p>17. Évolutions récentes et perspectives 86</p> <p>Rapport du Président du Conseil d'Administration 87</p> <p>1. Gouvernement d'entreprise 88</p> <p>2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place 93</p> <p>3. Rapport des Commissaires aux Comptes 97</p> <p>Comptes consolidés 99</p> <p>1. Compte de résultat consolidé 100</p> <p>2. État global des gains et pertes consolidés 101</p>		<p>3. Bilan consolidé 102</p> <p>4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés 103</p> <p>5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée 104</p> <p>6. Annexe aux comptes consolidés 106</p> <p>7. Rapport des Commissaires aux Comptes 167</p> <p>Comptes annuels de la société Christian Dior 169</p> <p>1. Bilan 170</p> <p>2. Compte de résultat 172</p> <p>3. Variation de trésorerie 173</p> <p>4. Annexe aux comptes annuels 174</p> <p>5. Filiales et participations 184</p> <p>6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement 184</p> <p>7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices 185</p> <p>8. Rapports des Commissaires aux Comptes 186</p> <p>Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2011 191</p> <p>Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2011 192</p> <p>Rapports des Commissaires aux Comptes 201</p> <p>Renseignements divers 207</p> <p>1. Historique 208</p> <p>2. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital 210</p> <p>3. Gouvernance 214</p> <p>4. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior 227</p> <p>5. Principaux établissements et propriétés foncières 231</p> <p>6. Sources d'approvisionnement et sous-traitance 234</p> <p>7. Contrôleurs légaux 237</p> <p>8. Déclaration du Responsable du rapport financier annuel 238</p>
--	--	---

Christian Dior

Rapport Annuel 2010

Message du Président



Nos activités ont réalisé en 2010 une performance remarquable qui a permis à notre Groupe de dépasser tous ses records historiques. Cette croissance s'accompagne d'une forte hausse de nos résultats et d'une nouvelle amélioration de notre structure financière. Elle a permis l'embauche d'environ 18 000 collaborateurs et d'importants investissements porteurs d'avenir. L'excellent parcours du titre Christian Dior en bourse reflète la qualité de nos performances ainsi que la confiance placée par les investisseurs dans la stratégie et l'avenir de notre Groupe. Un avenir qui repose sur un patrimoine unique et plus vivant que jamais. Un avenir que nous construisons solidement dans le cadre d'une vision à long terme.

Depuis plusieurs mois, notre Groupe connaît une croissance ininterrompue à laquelle contribuent tous nos métiers. Évoquer un rebond consécutif à la reprise économique serait quelque peu réducteur. Cette dynamique découle aussi et surtout de la pertinence et de la constance de notre stratégie à long terme. Stratégie que nous avons poursuivie, inchangée, lorsque nous avons traversé la récente période de crise. Le soutien aux valeurs éternelles de nos grandes marques, l'impératif absolu de créativité et de recherche de la perfection dans nos produits, les efforts déployés pour offrir un environnement d'excellence doublé d'un service irréprochable dans nos boutiques sont les ressorts essentiels de notre réussite. Il faut y ajouter l'agilité et la motivation de notre organisation, favorisées par l'esprit d'entreprise et la culture du terrain qui animent les hommes et les femmes de notre Groupe. Elle a permis de prendre rapidement les bonnes décisions, d'investir où il le fallait et de saisir les opportunités d'augmenter nos parts de marché. Ceci aussi bien pendant la période de contraction des économies mondiales que, bien sûr, à la faveur de la reprise.

Réactivité mais aussi approche très sélective préservant le long terme, telle est notre réponse à la croissance actuelle de l'économie mondiale. De nombreux développements illustrent cette double dimension en 2010.

Christian Dior Couture a affirmé avec force son héritage et ses valeurs qui la placent au premier rang des marques de luxe. Symbole de l'élégance absolue et du luxe le plus raffiné, la Maison Dior crée le désir en sublimant la beauté des femmes. En cela, elle répond aux aspirations d'un monde épris de toujours plus d'excellence.

Cette fidélité à un héritage prestigieux donne une force unique à un élan de créativité renouvelé, comme en témoignent les collections de Haute Couture et de Prêt-à-porter. Une recherche permanente de la plus grande qualité, avec notamment le sac *Lady Dior* a permis à la maroquinerie Dior de renforcer son succès déjà exceptionnel sur tous les marchés. La joaillerie a connu une belle année, notamment grâce à la collection Bois de Rose, de même que les accessoires de bijouterie fantaisie animés d'un nouvel esprit créatif. La dynamique de Dior Homme ne s'est pas démentie et ouvre des perspectives très prometteuses, notamment en Asie.

Ces savoir-faire et cette créativité trouvent leur pleine expression dans des boutiques nouvelles, qui sont de véritables écrins où les clients découvrent la marque dans sa plénitude. Cette approche a été mise en œuvre en 2010, notamment à Shanghai, place Vendôme ou New York. L'investissement dans les boutiques s'est accompagné d'un investissement dans les hommes et femmes de grand talent qui participent au succès de Dior.

Chez LVMH, Dom Pérignon – c'est un fait sans précédent – a lancé plusieurs millésimes d'exception, qui tous ont été salués par la critique, et a bénéficié de cette exceptionnelle actualité pour mettre en lumière, au travers d'événements exclusifs, une histoire prestigieuse qui remonte au XVII^e siècle. Louis Vuitton a déployé sa créativité et illustré l'excellence de sa démarche dans tous ses métiers. L'inauguration de la Maison Louis Vuitton de Londres, une réalisation hors norme qui rejaillit à la fois sur le rayonnement de notre marque et sur celui de la capitale britannique, ressort comme l'un des événements marquants de l'année. Dans le domaine des parfums et de la beauté, Parfums Christian Dior a brillamment illustré la magie unique créée par Monsieur Dior, rappelant son ancrage dans la Haute Couture, amplifiant le succès de ses créations mythiques, *Miss Dior*, *J'adore* ou *Rouge Dior*... TAG Heuer a innové sur tous les fronts et dans le monde entier à l'occasion de son 150^e anniversaire. Sephora a renforcé l'attractivité de son concept et de sa politique d'innovation dans ses pays clés et a abordé un nouveau marché prometteur, l'Amérique Latine.

Il faudrait souligner bien d'autres performances. Celles de Hennessy, Moët & Chandon, Fendi, Guerlain, Givenchy, Make Up For Ever, Marc Jacobs, Benefit, Hublot... Nous rassemblons une grande diversité de marques, nous respectons et renforçons l'originalité de chacune d'entre elles, chacune de nos Maisons bâtit son avenir sur sa culture propre et son savoir-faire historique, c'est un savoir-faire unique de notre Groupe. Nous soutenons leur développement à long terme dans le respect de leurs racines, de leur personnalité. Qu'elles occupent des positions de leader dans leur secteur ou qu'elles soient engagées dans un développement prometteur, toutes nos marques ont accru leur légitimité et leur désirabilité. Elles ont poursuivi leur développement raisonné et se sont renforcées pour le futur. Cette même détermination à investir pour le long terme a conduit le Groupe à devenir actionnaire de la société Hermès International, autre Maison emblématique du savoir-faire français dont nous partageons l'exigence et soutenons la vision. Sa culture si particulière doit être préservée précieusement et notre Groupe, en tant qu'actionnaire de cette Maison, en sera le garant.

Nous abordons naturellement l'année 2011 avec des objectifs élevés, visant à renforcer encore notre position de leader mondial. Mais nous devons nous projeter bien au-delà de cette échéance. Je suis heureux de constater que notre conception de la création, notre passion de porter nos produits au niveau le plus élevé de qualité et notre volonté d'offrir un moment d'exception dans nos Maisons correspondent parfaitement aux attentes de nos clients. Le désir d'excellence, la reconnaissance du savoir-faire et du travail artisanal, la culture de la qualité authentique progressent sensiblement dans le monde. Tout porte à croire que cette tendance restera prépondérante dans les années qui viennent. Elle nous ouvre donc de magnifiques perspectives...

... Et un beau challenge pour nos équipes : soutenir cette dynamique avec l'exigence de qualité et de créativité qui conditionne notre réussite à long terme. Nous devons accompagner en fabrication la demande croissante pour nos produits : Louis Vuitton ouvre un nouvel atelier en France, nos marques horlogères renforcent leurs manufactures. Nous allons à la rencontre de tous nos clients à travers le monde : nous poursuivons la conquête de nouveaux marchés (Hennessy en Asie, Sephora en Amérique Latine...), l'extension et le perfectionnement de notre réseau mondial de boutiques et de Maisons. Nous devons aussi investir dans le rayonnement de nos marques, soutenir nos innovations, mettre en valeur nos univers créatifs, souligner la proximité de leurs champs d'expression actuels avec l'histoire de chaque Maison.

Je suis convaincu que pour faire rêver nos clients, il faut rêver nous-mêmes : c'est pourquoi nous devons continuer à investir dans le savoir-faire et le talent des femmes et des hommes et permettre à tous de s'inscrire dans un projet d'entreprise responsable. Un projet à la fois économique et culturel comme en témoignent notamment deux décennies de soutien au patrimoine historique et artistique ainsi qu'à la création contemporaine. Cet engagement citoyen de Dior est, à mes yeux, totalement inscrit dans notre vocation. Je tiens à assurer nos actionnaires, eux aussi associés à ce beau projet, que notre entreprise poursuivra tous ses efforts pour continuer à faire croître sa valeur et pérenniser son modèle de développement responsable qui s'appuie sur une vision à long terme partagée par tous dans le Groupe.

Bernard ARNAULT

Organes de direction et de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bernard ARNAULT ⁽²⁾
Président

Eric GUERLAIN ⁽¹⁾
Vice-Président

Sidney TOLEDANO ⁽²⁾
Directeur Général

Antoine BERNHEIM ⁽¹⁾

Denis DALIBOT

Renaud DONNEDIEU de VABRES ⁽¹⁾

Ségolène GALLIENNE ⁽¹⁾

Pierre GODÉ ⁽²⁾

Christian de LABRIFFE ⁽¹⁾

Jaime de MARICHALAR y SÁENZ
de TEJADA ⁽¹⁾

Alessandro VALLARINO GANCIA

Administrateurs

DIRECTION GÉNÉRALE

Sidney TOLEDANO
Directeur Général

COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Eric GUERLAIN ⁽¹⁾
Président

Renaud DONNEDIEU de VABRES ⁽¹⁾

Christian de LABRIFFE ⁽¹⁾

COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Antoine BERNHEIM ⁽¹⁾
Président

Denis DALIBOT

Eric GUERLAIN ⁽¹⁾

COMMISSAIRES AUX COMPTES

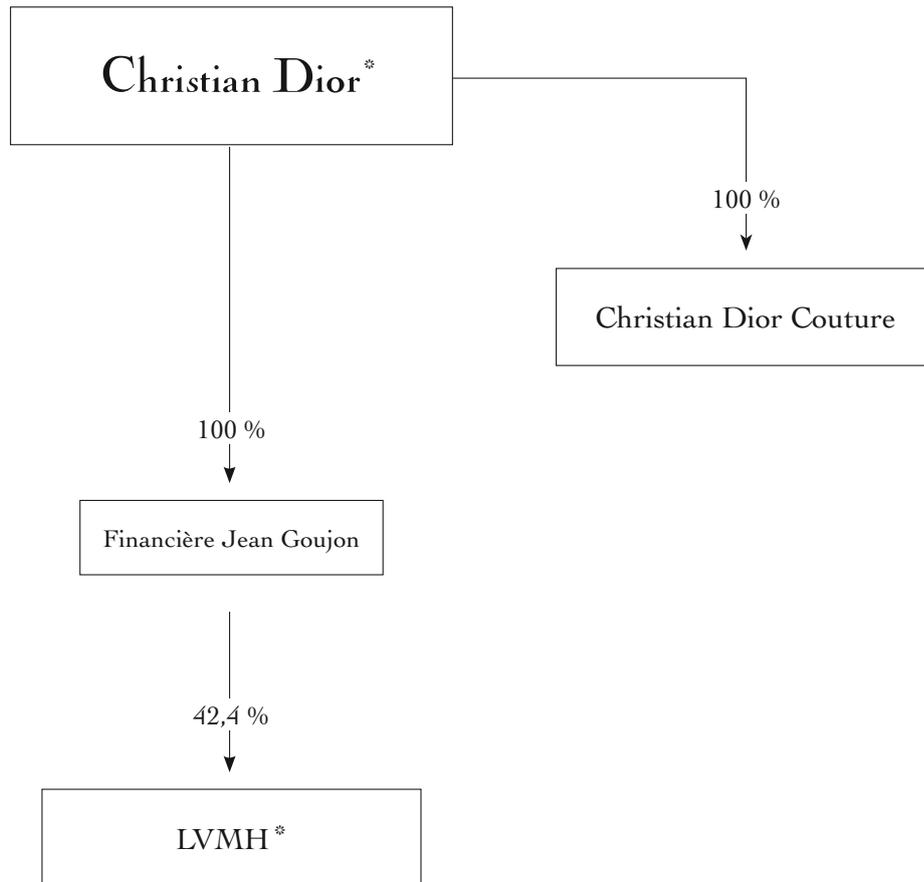
ERNST & YOUNG et Autres
représenté par Jeanne Boillet et Olivier Breillot

MAZARS
représenté par Simon Beillevaire

(1) Personnalité indépendante.

(2) Nomination / renouvellement proposés à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011.

Organigramme simplifié au 31 décembre 2010



* Société cotée.

Chiffres significatifs

Principales données consolidées

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	2010	2009	2008
Ventes	21 123	17 745	17 933
Résultat opérationnel courant	4 338	3 356	3 621
Résultat net	3 269	1 902	2 224
Résultat net, part du Groupe	1 261	695	796
Capacité d'autofinancement générée par l'activité ⁽¹⁾	4 911	3 964	4 141
Investissements d'exploitation ⁽⁶⁾	1 078	763	980
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)	3 013	2 194	1 276
Capitaux propres	19 570	16 121	15 171 ⁽²⁾
Dette financière nette ⁽³⁾	4 142	4 460	5 370
Ratio Dette financière nette/Capitaux propres	21 %	28 %	35 %

Données par action

<i>(en euros)</i>	2010	2009	2008
Résultats consolidés par action			
Résultat net, part du Groupe	7,06	3,90	4,46
Résultat net, part du Groupe après dilution	7,03	3,89	4,43
Dividende par action			
Acompte	0,88	0,44	0,44
Solde	1,23	1,22	1,17
Montant brut global versé au titre de l'exercice ^{(4) (5)}	2,11	1,66	1,61

Informations par groupe d'activités

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Ventes par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	826	717	765
Vins et Spiritueux	3 261	2 740	3 126
Mode et Maroquinerie	7 581	6 302	6 010
Parfums et Cosmétiques	3 076	2 741	2 868
Montres et Joaillerie	985	764	879
Distribution sélective	5 378	4 533	4 376
Autres activités et éliminations	16	(52)	(91)
TOTAL	21 123	17 745	17 933
Résultat opérationnel courant par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	35	13	9
Vins et Spiritueux	930	760	1 060
Mode et Maroquinerie	2 555	1 986	1 927
Parfums et Cosmétiques	332	291	290
Montres et Joaillerie	128	63	118
Distribution sélective	536	388	388
Autres activités et éliminations	(178)	(145)	(171)
TOTAL	4 338	3 356	3 621

(1) Avant paiement de l'impôt et des frais financiers.

(2) Retraités des effets de l'application de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles, rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) La dette financière nette exclut les engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants. Voir analyse en Note 17.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(4) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

(5) Pour l'exercice 2010, montant proposé à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011.

(6) Issus du tableau de variation de la trésorerie consolidée.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

1. Résultats consolidés	8	11. Plans d'options - attributions d'actions gratuites	48
2. Résultats par groupe d'activités	11	11.1 Options consenties par la société mère Christian Dior	48
2.1 Christian Dior Couture	11	11.2 Options consenties par sa filiale LVMH	50
2.2 Vins et Spiritueux	13	11.3 Options attribuées et levées durant l'exercice par les mandataires sociaux et les dix premiers salariés du Groupe	52
2.3 Mode et Maroquinerie	14	11.4 Attributions d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance par la société mère Christian Dior	53
2.4 Parfums et Cosmétiques	16	11.5 Actions gratuites et actions gratuites de performance attribuées par sa filiale LVMH	54
2.5 Montres et Joaillerie	17	11.6 Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés du Groupe	54
2.6 Distribution sélective	19		
3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance	21	12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	56
3.1 Risques stratégiques et opérationnels	21	13. Reporting social du Groupe	57
3.2 Politique d'assurance	23	13.1 Répartition et évolution de l'effectif	57
3.3 Risques financiers	24	13.2 Temps de travail	63
4. Éléments de politique financière	27	13.3 Rémunérations	64
4.1 Variation de la trésorerie consolidée	28	13.4 Égalité professionnelle et diversité	65
4.2 Structure financière	29	13.5 Développement des collaborateurs	67
5. Résultat de la société Christian Dior	31	13.6 Hygiène et sécurité	69
6. Actionnariat de la Société	33	13.7 Relations professionnelles	70
6.1 Principaux actionnaires	33	13.8 Relations avec les tiers	70
6.2 Actions détenues par les organes de direction et de contrôle	33	13.9 Respect des conventions internationales	72
6.3 Information sur les achats et ventes d'actions	33	14. Conséquences de l'activité sur l'environnement	73
6.4 État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Christian Dior durant l'exercice par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées au sens de l'article R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier	34	14.1 Consommation de ressources en eau, énergie et matières premières	73
7. Questions administratives	34	14.2 Conditions d'utilisation des sols ; rejets dans l'air, l'eau et le sol	77
7.1 Liste des mandats et fonctions des Administrateurs	34	14.3 Limitation des atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	80
7.2 Composition du Conseil d'Administration	34	14.4 Protection de l'environnement au sein du Groupe	80
8. Autorisations à caractère financier	35	15. Faits exceptionnels et litiges	84
8.1 État des délégations et autorisations en cours	35	16. Événements postérieurs à la clôture	85
8.2 Autorisations proposées à l'Assemblée Générale	36	17. Évolutions récentes et perspectives	86
9. Rémunérations des mandataires sociaux	38		
10. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux	40		
10.1 Mandats d'Administrateur en cours	40		
10.2 Mandats en renouvellement – Nominations	45		

1. Résultats consolidés

Les ventes de l'exercice 2010 du **Groupe Christian Dior** s'élèvent à 21 123 millions, en hausse de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles ont bénéficié de la hausse des principales devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment de 5 % pour le dollar US.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le périmètre des activités consolidées a enregistré les évolutions suivantes : dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, déconsolidation au quatrième trimestre 2010 de La Brosse et Dupont ; dans les Vins et Spiritueux, consolidation de Château Cheval Blanc selon la méthode proportionnelle depuis août 2009. Ces évolutions du périmètre de consolidation impactent négativement pour 0,4 point la variation du chiffre d'affaires annuel.

Les principaux éléments financiers s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Ventes	21 123	17 745	17 933
Résultat opérationnel courant	4 338	3 356	3 621
Résultat opérationnel	4 172	3 164	3 468
Résultat net	3 269	1 902	2 224
Dont part du Groupe	1 261	695	796

L'évolution des ventes des groupes d'activités est la suivante :

- Les ventes de Christian Dior Couture s'établissent à 826 millions d'euros, en croissance de 15 % à taux courants et de 10 % à taux constants par rapport à 2009. Les ventes de détail ont progressé de 22 % (16 % à taux constants). Elles illustrent une dynamique de croissance très favorable sur tous les continents.
- Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'élèvent à 3 261 millions d'euros, en hausse de 19 % en données publiées. Bénéficiant d'un effet de change positif de près de 6 points, l'évolution des ventes à taux de change et périmètre comparables ressort en hausse de 13 %. L'arrêt du déstockage pratiqué par les distributeurs et la capacité des marques du Groupe à tirer profit de la reprise de la consommation ont permis de relancer les ventes notamment dans les pays asiatiques où la demande est très dynamique. La Chine confirme plus que jamais son rang de second marché pour le groupe d'activités Vins et Spiritueux.
- Les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie s'élèvent à 7 581 millions d'euros, reflétant une croissance organique de 13 % et une croissance de 20 % en données publiées. La performance de ce groupe d'activités est toujours dominée par l'exceptionnelle dynamique de Louis Vuitton

À taux de change et périmètre comparables, la hausse des ventes est de 13 %.

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 4 338 millions d'euros, en hausse de 29 % par rapport à 2009. Le taux de marge opérationnelle courante sur ventes s'élève à 21 %, en hausse de 2 points par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels (s'élevant à - 166 millions d'euros en 2010 contre - 192 millions d'euros en 2009), s'établit à 4 172 millions d'euros et ressort en hausse de 32 % par rapport à 2009.

Le résultat net consolidé s'établit à 3 269 millions d'euros contre 1 902 millions d'euros en 2009. Le résultat net consolidé, part du Groupe s'élève à 1 261 millions d'euros contre 695 millions d'euros en 2009.

qui enregistre une croissance de ses ventes à deux chiffres. Donna Karan, Marc Jacobs, Fendi et Givenchy confirment également leur potentiel et réalisent sur l'année 2010 des croissances également à deux chiffres.

- Les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques s'élèvent à 3 076 millions d'euros, en hausse de 9 % à taux de change et périmètre comparables et de 12 % en données publiées. Toutes les marques ont enregistré de bonnes performances. Ce rebond confirme l'efficacité de la stratégie de valeur fermement maintenue par les marques du Groupe face aux tensions concurrentielles engendrées sur les marchés par la crise économique. Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a sensiblement augmenté son chiffre d'affaires en Asie, notamment en Chine, ainsi qu'en Russie et a également bénéficié de la forte reprise du Travel Retail.
- Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie s'élèvent à 985 millions d'euros, en hausse de 21 % à taux de change et périmètre comparables et de 29 % en données publiées. La forte progression des ventes horlogères et joaillières a certes bénéficié de l'effet de restockage des détaillants mais a surtout profité de la nette reprise de la demande des clients. L'Asie constitue, pour l'ensemble des marques, la zone la plus dynamique.

- Les ventes du groupe d'activités Distribution sélective s'élèvent à 5 378 millions d'euros. La croissance publiée des ventes est en hausse de 19 %, et de 14 % à taux de change et périmètre comparables. La performance est tirée à la fois par Sephora dont les ventes progressent très sensiblement dans toutes

les régions du monde et par DFS qui réalise une excellente progression, portée tout particulièrement par le développement continu du tourisme chinois dont bénéficient ses implantations à Hong Kong et Macao.

Ventes par devise de facturation

<i>(en pourcentage)</i>	2010	2009	2008
Euro	28	30	32
Dollar US	27	26	27
Yen	9	10	10
Hong Kong dollar	5	5	4
Autres devises	31	29	27
TOTAL	100	100	100

La ventilation des ventes entre les différentes devises de facturation évolue comme suit : le poids de l'euro baisse de 2 points à 28 %, le poids du yen japonais baisse d'1 point à 9 %, le poids du dollar US augmente d'1 point à 27 % et le poids des autres devises augmente de 2 points à 36 %.

Ventes par zone géographique de destination

<i>(en pourcentage)</i>	2010	2009	2008
France	13	15	15
Europe (hors France)	22	22	24
États-Unis	22	22	22
Japon	9	10	10
Asie (hors Japon)	25	23	20
Autres marchés	9	8	9
TOTAL	100	100	100

Par zone géographique, on constate une baisse du poids relatif de la France qui évolue de 15 % à 13 % et du Japon, de 10 à 9 %. L'Europe (hors France) et les États-Unis restent stables et s'élèvent à 22 %. L'Asie (hors Japon) ainsi que les autres marchés progressent respectivement de 2 points à 25 % et d'1 point à 9 %.

Ventes et résultat opérationnel courant par groupe d'activités

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventes			Résultat opérationnel courant		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Christian Dior Couture	826	717	765	35	13	9
Vins et Spiritueux	3 261	2 740	3 126	930	760	1 060
Mode et Maroquinerie	7 581	6 302	6 010	2 555	1 986	1 927
Parfums et Cosmétiques	3 076	2 741	2 868	332	291	290
Montres et Joaillerie	985	764	879	128	63	118
Distribution sélective	5 378	4 533	4 376	536	388	388
Autres activités et éliminations	16	(52)	(91)	(178)	(145)	(171)
TOTAL	21 123	17 745	17 933	4 338	3 356	3 621

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe varie peu. Les parts de Christian Dior Couture, des Vins et Spiritueux, de la Mode et Maroquinerie et de la Distribution sélective restent stables à respectivement, 4 %, 15 %, 36 % et 25 % alors que la part des Parfums et Cosmétiques baisse de 1 point et s'établit à 14 %. La part des Montres et Joaillerie augmente de 1 point et s'établit à 5 %.

La première consolidation de LVMH en 1988 a conduit, dans les comptes du groupe Christian Dior, à la réévaluation de l'ensemble des marques détenues alors par LVMH.

Dans les états financiers consolidés de Christian Dior, les comptes de LVMH sont retraités pour tenir compte des différences d'évaluation de marques inscrites antérieurement à 1988 dans les consolidations de chacune de ces sociétés.

En conséquence, les résultats nets de LVMH sont consolidés pour 3 323 millions d'euros contre 3 319 millions d'euros avant retraitements et éliminations intra-Groupe et sont inclus dans le résultat net, part du Groupe de Christian Dior pour 1 318 millions d'euros.

Investissements

Le solde net des opérations d'investissement (acquisitions et cessions) se traduit par un décaissement de 2 793 millions d'euros. Il comprend d'une part, des investissements d'exploitation nets pour 1 078 millions d'euros, et d'autre part, des investissements financiers nets pour 1 715 millions d'euros.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 46 millions en 2010 (contre 45 millions en 2009 et 43 millions en 2008). Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soins et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

2. Résultats par groupe d'activités

Les résultats par groupe d'activités indiqués ci-après sont ceux publiés par Christian Dior Couture et par LVMH et ne sont donc pas retraités.

2.1 CHRISTIAN DIOR COUTURE

2.1.1 Faits marquants

L'exercice 2010 a été marqué par les éléments suivants :

Succès de la stratégie d'excellence

La croissance des ventes dans le segment très haut de gamme s'est poursuivie, en particulier au sein des collections de Maroquinerie mais aussi dans les activités Prêt-à-porter et Montres et Joaillerie, confirmant le bien fondé de la stratégie du Groupe.

Croissance soutenue des ventes du réseau en propre

L'activité de détail dans le réseau en propre a progressé de 16 % à taux constants sur l'année et a bénéficié d'une accélération de son rythme de croissance au deuxième semestre avec un taux de progression des ventes de 17 % à taux constants.

Amélioration significative du résultat opérationnel courant

Tirant parti d'un contexte économique plus favorable, le résultat opérationnel courant s'élève à 35 millions d'euros en 2010, en progression de 22 millions d'euros par rapport à 2009 grâce à la forte croissance des ventes et à l'amélioration significative de la marge brute.

Investissements concentrés sur les marchés en fort développement ou stratégiques

Le déploiement du réseau de Dior a privilégié les investissements dans les boutiques et les points de vente dont l'emplacement et le format permettent de soutenir la stratégie d'excellence de la Maison Dior.

Le développement du Groupe en Chine s'est poursuivi avec l'ouverture de quatre nouvelles boutiques, à Shanghai, Chengdu et Hangzhou. En Inde, la présence de Dior s'est enrichie de l'ouverture d'une première boutique à Mumbai.

De nouvelles boutiques ont été ouvertes à Singapour (Marina Bay), à Londres (Bond Street), à New York et à Las Vegas. Des projets d'envergure ont aussi démarré en Corée et en Australie.

Stratégie de communication innovante qui renforce les codes de la Marque

Deux nouvelles campagnes de communication « *Lady Blue* » et « *Lady Grey* » ont associé les produits emblématiques de la Marque, et particulièrement le sac « *Lady Dior* », à l'image de Marion Cotillard, actrice au talent mondialement reconnu.

L'ouverture de la boutique Plaza 66 à Shanghai s'est accompagnée d'un défilé exceptionnel dont le retentissement a bénéficié à l'ensemble des pays de la région Asie-Pacifique.

2.1.2 Résultats consolidés de Christian Dior Couture

Les ventes consolidées s'établissent à 826 millions d'euros, en croissance de 15 % à taux courants et de 10 % à taux constants. Le chiffre d'affaires du deuxième semestre a particulièrement bien progressé.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 35 millions d'euros, en hausse de 22 millions d'euros. L'amélioration du taux de marge reflète le plein effet des mesures prises depuis 2009 qui associent une politique sélective des ventes dans le réseau en propre et une gestion rigoureuse des stocks.

Le résultat opérationnel s'élève à 21 millions d'euros, après prise en compte de charges non récurrentes de 14 millions liées principalement à des provisions et dépréciations exceptionnelles.

Le résultat financier est une charge de 11 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2009, amélioration qui résulte de la baisse des taux d'intérêt.

La charge d'impôt est de 5 millions d'euros. Elle est due aux filiales bénéficiaires, à la non-reconnaissance de crédits d'impôt dans les filiales déficitaires et aux variations d'impôts différés.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 2 millions d'euros, la part revenant aux minoritaires s'élevant à 3 millions d'euros.

2.1.3 Analyse du développement par activité

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Redevances	35	35	0 %	- 1 %
Ventes en gros	124	134	- 7 %	- 8 %
Ventes au détail et divers	667	548	+ 22 %	+ 16 %
TOTAL	826	717	+ 15 %	+ 10 %

Activités sous licences

Les redevances en provenance des licences de Christian Dior Couture sont restées au même niveau qu'en 2009.

Dans les lunettes, catégorie qui progresse, Christian Dior a engagé avec son licencié une politique très sélective qui a permis de développer un réseau multimarque de qualité dont les points de vente sont en meilleure adéquation avec la Marque.

Ventes au détail et divers

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Europe et Moyen-Orient	333	279	+ 20 %	+ 17 %
Amériques	68	59	+ 15 %	+ 9 %
Asie Pacifique	266	210	+ 26 %	+ 16 %
TOTAL	667	548	+ 22 %	+ 16 %

- Après un premier semestre en net progrès par rapport à l'année 2009, les ventes au détail ont affiché un dynamisme remarquable au deuxième semestre pour atteindre une croissance annuelle de 22 % à taux courants.
- Les ventes de Maroquinerie ont fortement contribué à cette performance confirmant ainsi la force du style de la Marque Dior à travers les succès des lignes de sacs femmes « *Lady Dior* », « *New Look* » et « *Granville* ».
- Le Prêt-à-porter Homme et Femme a aussi connu une hausse sensible des ventes notamment dans les marchés en fort développement.
- L'activité Montres et Joaillerie affiche une hausse notable des ventes de détail par rapport à 2009, particulièrement sur la période d'achats de fin d'année. Le thème de la *Rose Dior* a été décliné en plusieurs lignes avec succès.
- Dans le réseau « retail », la zone Europe et Moyen-Orient a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 20 % à taux courants, avec une accélération au deuxième semestre.

L'activité aux États-Unis a progressé alors que celle du Japon a continué à baisser dans un marché en forte contraction.

Dans la zone Asie-Pacifique, l'activité a connu une solide progression avec la bonne performance de la Chine.

Ventes en gros

Une stratégie de distribution volontairement plus sélective, initiée en 2009 auprès des clients multimarques et en particulier des grands magasins américains, s'est traduite par une diminution du chiffre d'affaires de ce segment.

2.1.4 Perspectives 2011

En 2011, Christian Dior Couture poursuivra le déploiement de sa stratégie d'excellence, au niveau de sa distribution, de ses produits et de sa communication.

Un programme d'investissements soutenu d'ouvertures, de rénovations et d'expansions dans le réseau en propre sera concentré en Asie mais concernera aussi l'Europe.

Les produits d'exception, notamment des activités Maroquinerie et Montres et Joaillerie ainsi que la richesse des collections de Prêt-à-porter Femme et Homme seront des atouts importants pour capitaliser sur le développement du réseau.

Ces actions, associées à un contrôle rigoureux des coûts d'exploitation et des investissements, permettront à Christian Dior Couture de poursuivre ses objectifs de croissance et d'amélioration de rentabilité.

2.2 VINS ET SPIRITUEUX

2.2.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux a réalisé en 2010 des ventes de 3 261 millions d'euros, soit une hausse de 19 % en données publiées et de 13 % à taux de change et périmètre comparables.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 930 millions d'euros, en hausse de 22 % par rapport à 2009. Cette performance résulte essentiellement de l'augmentation des ventes en volume. La maîtrise des coûts ainsi que l'effet positif des variations monétaires sur les résultats de cette activité permettent de compenser le renforcement des investissements publi-promotionnels ciblés sur les marchés stratégiques. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités progresse d'1 point à 29 %.

2.2.2 Principaux développements

Champagnes et vins

Moët & Chandon a consolidé sa position de leader mondial du champagne. La marque a pleinement bénéficié de la reprise de la demande dans la plupart des grands pays consommateurs et a connu un essor remarquable dans les marchés émergents.

Le lancement du Millésime 2002 a marqué la fin de l'année, soulignant l'expertise œnologique de la Maison.

Moët & Chandon a renforcé sa présence et sa visibilité dans les festivals cinématographiques internationaux et a également organisé sur ses terres un événement exceptionnel au moment des vendanges, célébrant son patrimoine et son savoir-faire en présence de son ambassadrice à l'international, Scarlett Johansson.

En forte croissance, **Dom Pérignon**, marque icône, a réalisé des performances remarquables aux États-Unis, en Europe et en Asie, dans un contexte de retour à la normale des stocks de la distribution. La marque a mis en œuvre des programmes d'animation dynamiques, notamment autour de son histoire.

Les ventes de **Ruinart**, dont la stratégie s'oriente en priorité sur le développement des cuvées premium, enregistrent de bonnes progressions en France et à l'international. Plusieurs lancements ponctués par de beaux événements ont illustré les valeurs d'innovation de la marque qui a en outre maintenu sa présence au cœur des grandes manifestations d'art contemporain.

Profitant pleinement de l'amélioration de l'environnement économique, **Veuve Clicquot** a fortement progressé sur l'ensemble de ses marchés. La nette reprise observée dans les grands pays traditionnels s'accompagne de l'apparition de belles perspectives sur des marchés émergents comme le Brésil et la Russie. Ses performances reposent sur la constance de sa stratégie de valeur, sur la qualité de ses vins reconnue par d'excellentes notations et sur sa tradition d'audace et d'innovation.

Capitalisant sur ses fondamentaux, **Krug** a mis en œuvre un programme de dégustation en hommage à sa Grande Cuvée, son champagne emblématique, porteur de valeurs de générosité,

d'excellence et d'anticonformisme. Les champagnes Krug ont de nouveau bénéficié des meilleures notations internationales.

Les vins développés dans le monde par **Estates & Wines** ont fortement progressé en 2010 sur tous leurs marchés, avec une mention spéciale pour les régions d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.

Les vins pétillants Chandon ont réalisé de remarquables croissances sur leurs marchés domestiques, consolidant ainsi leur position de leaders dans la catégorie super premium. Après le succès de son lancement au Japon et en Asie, la marque a poursuivi sa stratégie d'internationalisation.

Les marques de vins tranquilles, Cloudy Bay (Nouvelle-Zélande) et Terrazas de los Andes (Argentine) sur l'ensemble des marchés ainsi que Newton (Californie), Numanthia (Espagne), Cheval des Andes (Argentine) et Cape Mentelle (Australie) sur des marchés plus sélectifs, ont aussi à leur actif d'excellents résultats.

La vente en primeur d'un millésime d'anthologie de **Château d'Yquem**, le 2009, a reçu un accueil enthousiaste de la part des prescripteurs et des acheteurs internationaux, en particulier sur le marché asiatique. Désireux d'inscrire sa marque dans son époque, Château d'Yquem a créé son blog sous le nom de « mYquem ».

Cognac et Spiritueux

Hennessy réalise une année de croissance dans l'ensemble des régions et pour toutes ses qualités de cognac. La marque renoue avec ses plus hauts historiques et confirme sa position de leader mondial en volume et en valeur.

Aux États-Unis, dans un contexte concurrentiel de baisse des prix, Hennessy a retrouvé une dynamique positive sans compromettre sa stratégie de valeur et a renforcé ses positions grâce à des innovations ambitieuses.

Hennessy conforte son leadership historique en Europe. La marque se renforce sur ses marchés traditionnels, tels que l'Irlande, l'Allemagne, la Russie ou le Royaume-Uni et se développe sur les nouveaux marchés d'Europe de l'Est et du Nord.

Pour la troisième année consécutive, l'Asie est le principal moteur de croissance de Hennessy. En Chine, premier contributeur en profit, la marque connaît une croissance à deux chiffres pour l'ensemble de ses produits. Hennessy poursuit son développement dans les autres pays asiatiques en maintenant une position forte à Taiwan et en progressant sur des marchés prometteurs comme le Vietnam, la Malaisie ou le Cambodge.

Au-delà de ses marchés principaux qui assurent une répartition très équilibrée de ses ventes, Hennessy poursuit sa stratégie de conquête des pays émergents d'Asie, d'Afrique, d'Europe Centrale et d'Amérique Centrale.

Soutenue par les investissements consacrés par Hennessy sur l'ensemble de ses marchés, la dynamique de la marque est guidée année après année par sa volonté de créer l'exception et de valoriser son offre.

Les whiskies single malt **Glenmorangie** et **Ardbeg** se sont vu décerner de nouveau en 2010 les plus prestigieuses récompenses de l'IWSC (International Wine & Spirit Competition). Les efforts engagés par ces deux marques depuis qu'elles ont rejoint LVMH les placent en situation d'aborder dans les meilleures conditions une étape décisive de leur développement.

Le whisky Glenmorangie réalise une très bonne année aux États-Unis, en Europe continentale et en Asie. La marque se dote ainsi de bases solides et d'outils performants pour son développement à venir.

Ardbeg enregistre une forte progression aux États-Unis et en Europe continentale. Ardbeg Corryvreckan a rencontré un accueil enthousiaste et le produit s'est vu attribuer le titre de Best Single Malt dans la Bible du Whisky 2010.

La vodka **Belvedere** a connu une année exceptionnellement riche en développements. Ses ventes ont enregistré de fortes progressions et atteignent en 2010 un plus haut historique, témoignant du succès rencontré aux États-Unis mais aussi dans le reste du monde : l'Europe présente aujourd'hui la croissance la plus rapide.

Conformément à sa stratégie de développement, la marque **Wenjun** est désormais bien établie en Chine méridionale.

2.2.3 Perspectives 2011

Fort du rebond qui s'est manifesté en 2010 avec l'embellie relative de l'économie mondiale, le groupe d'activités Vins et Spiritueux entend poursuivre une croissance vertueuse de ses ventes en volume et en valeur au cours des mois qui viennent et consolider ses parts de marché.

Dans un univers toujours plus concurrentiel, les marques continueront de capitaliser sur leurs puissants fondamentaux : excellence, authenticité, image de luxe et forte créativité. Tout en maintenant une grande attention à la maîtrise des coûts de production, leurs stratégies de développement s'appuieront sur leur forte capacité d'innovation et sur des investissements média et marketing importants.

La branche Champagne mène de front ses objectifs de progression dans les grands pays consommateurs avec des ambitions de plus en plus affirmées sur des marchés prometteurs au Japon et en Amérique latine, relais de croissance à plus long terme. Les efforts de Hennessy sont prioritairement dédiés à ses deux zones géographiques clés, l'Asie, dominée par la Chine mais recelant d'autres gisements de croissance, et les États-Unis où la marque poursuit sa conquête de nouveaux consommateurs.

2.3 MODE ET MAROQUINERIE

2.3.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Mode et Maroquinerie enregistre en 2010 des ventes de 7 581 millions d'euros, soit une croissance organique de 13 % et 20 % en données publiées.

Le résultat opérationnel courant de 2 555 millions d'euros est en croissance de 29 %.

Les variations monétaires ont eu un effet positif sur les résultats de cette activité à hauteur de 246 millions d'euros. Louis Vuitton enregistre une forte hausse de son résultat opérationnel courant, Fendi et Donna Karan confirment leur dynamique de croissance rentable. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente également de 2 points et s'établit à 34 %.

2.3.2 Principaux développements

Louis Vuitton

Louis Vuitton réalise une nouvelle année de croissance de ses ventes à deux chiffres en 2010 et augmente encore ses parts de marché. Cette performance s'accompagne toujours d'une rentabilité exceptionnelle dans un contexte d'investissements soutenus dédiés au réseau de distribution, au renforcement des capacités de production et à la communication.

La croissance ininterrompue de Louis Vuitton, due au succès mondial de ses produits, est toujours soutenue par sa forte dynamique d'innovation. Louis Vuitton enregistre aussi de belles

progressions dans ses autres métiers (Prêt-à-Porter, souliers, textile, accessoires...).

Des ouvertures et des rénovations marquantes ont ponctué l'année sur tous les continents. L'un des temps forts restera l'inauguration de la Maison Louis Vuitton de New Bond Street à Londres. L'ouverture de deux nouveaux magasins à Shanghai et l'implantation dans deux nouveaux pays, le Liban et Saint-Domingue, témoignent du leadership et de la dimension unique de Louis Vuitton au sein de l'univers de la haute qualité.

La marque a conforté sa présence dans les médias avec des campagnes fortes qui ont permis de refléter ses multiples facettes. De nombreuses initiatives ont contribué à illustrer les liens historiques de Louis Vuitton avec le monde de l'art et à mettre à l'honneur la richesse du savoir-faire de ses artisans. La fin de l'année a été marquée par une grande exposition consacrée à Louis Vuitton par le musée Carnavalet, spécialiste de l'histoire de Paris.

Afin de répondre à la très forte demande pour ses produits, Louis Vuitton a engagé d'importants efforts d'augmentation de ses capacités de production artisanale. L'année 2010 a vu l'achèvement du site de Fiesso d'Artico en Italie pour les souliers et l'inauguration des premiers ateliers des Tanneries de la Comète, futur centre de développement et d'excellence pour le cuir traité aux extraits végétaux. Louis Vuitton s'apprête en outre à ouvrir un nouvel atelier de maroquinerie à Marsaz dans la Drôme.

Fendi

Fendi réalise d'excellentes performances en 2010, illustrées par la croissance significative de toutes ses catégories de produits et la forte progression de sa rentabilité qui atteint son meilleur niveau historique. Cette belle dynamique s'exprime dans l'ensemble des zones géographiques. Le travail de fond engagé au cours des dernières années pour valoriser la marque et consolider l'organisation générale de l'entreprise continue de porter ses fruits.

En maroquinerie, Fendi a poursuivi le développement de ses lignes historiques. La ligne star *Peekaboo* continue de s'affirmer comme une référence et l'année 2010 a vu le lancement de nouvelles lignes.

Dans le cadre de l'expansion qualitative de son réseau de distribution, le Palazzo Fendi à Rome et le magasin de Plaza 66 à Shanghai ont été agrandis. Des ouvertures ont été réalisées entre autres à Las Vegas, Atlanta et Beverly Hills aux États-Unis, à Singapour et à Hangzhou en Chine.

Fendi a intensifié sa communication artistique selon ses axes privilégiés, sous l'impulsion de son créateur Karl Lagerfeld. Tout au long de l'année, des expériences innovantes reposant sur des artistes choisis ont permis de faire émerger des œuvres originales qui ont été saluées dans les différents salons du design en Europe et aux États-Unis.

Autres marques

Après avoir traversé solidement la conjoncture difficile de 2009, la marque new yorkaise **Donna Karan** renoue en 2010 avec la croissance des ventes, aux États-Unis comme à l'international, et continue d'améliorer sa rentabilité. Un nouveau magasin consacré à la ligne Collection a été ouvert en décembre à Las Vegas et la marque a continué de consolider et d'étendre la présence internationale de sa ligne DKNY, qui réalise aussi de très bonnes performances, en Asie tout particulièrement.

Marc Jacobs poursuit son essor avec de très bonnes performances sur l'ensemble de ses marchés et rencontre un succès particulier avec ses accessoires *Collection* et ses lignes d'accessoires et de joaillerie *Marc by Marc Jacobs*. Un nouveau parfum masculin a été lancé en 2010. Marc Jacobs a développé son réseau de distribution avec notamment l'ouverture de deux magasins phares, à Hong Kong et à Tokyo.

La marque espagnole **Loewe** confirme en 2010 qu'elle est désormais en plein essor. Les lignes de maroquinerie emblématiques, d'une qualité de cuir exceptionnelle, *Amazona* et *Napa*, sont en forte croissance et la collection de prêt-à-porter en cuir *Leather Icons* réussit au-delà de ses objectifs.

L'activité de **Céline** bénéficie du renouveau créatif entrepris avec l'arrivée de Phoebe Philo à la Direction artistique. Le succès médiatique qui a accompagné ses débuts se traduit désormais en retombées commerciales significatives. Cette dynamique rejaillit sur l'ensemble des catégories de produits. Phoebe Philo a reçu en 2010 le titre de créatrice de l'année aux British Fashion Awards.

Kenzo poursuit ses efforts de repositionnement et de réorganisation. La marque s'est principalement concentrée en 2010 sur la rationalisation de son réseau de distribution.

Givenchy confirme la réussite de ses créations depuis l'arrivée de Riccardo Tisci et réalise une excellente année avec notamment de bons résultats pour le prêt-à-porter Femme. L'activité Haute Couture a effectué une transition vers un concept de « Salon de Couture », plus proche, par son aspect exclusif, des racines de la Maison et des origines de ce métier prestigieux.

2.3.3 Perspectives 2011

En 2011, **Louis Vuitton** maintiendra sa forte dynamique d'innovation et la mise en avant de ses valeurs de perfection et sophistication. La marque étendra ses services de personnalisation, poursuivra le développement qualitatif de son réseau mondial de magasins et le renforcement de ses capacités de production. Le nouvel atelier de Marsaz dans la Drôme ouvrira au printemps 2011. Affirmant ses ambitions dans le domaine de la haute joaillerie, Louis Vuitton ouvrira une boutique dédiée et un atelier d'artisans joailliers place Vendôme à Paris. Le lancement d'une nouvelle plateforme digitale est également prévu au premier semestre.

Fendi continuera de s'appuyer sur le développement de ses produits iconiques et la mise en avant de son savoir-faire et renforcera son réseau de distribution dans les régions à fort potentiel.

Dans le prolongement du rebond significatif de leurs activités en 2010, les autres marques accentueront leur dynamique et poursuivront la mise en œuvre des différentes composantes de leur modèle de développement. La qualité des équipes créatives mises en place permettra d'accroître l'impact commercial des collections. L'attention portée à l'excellence à tous niveaux est également une priorité absolue pour l'ensemble de nos marques.

2.4 PARFUMS ET COSMÉTIQUES

2.4.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a réalisé en 2010 des ventes de 3 076 millions d'euros. À taux de change et périmètre comparables, l'évolution des ventes est en hausse de 9 % et de 12 % en données publiées.

Son résultat opérationnel courant s'élève à 332 millions d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2009.

Cette hausse est tirée par Parfums Christian Dior, Guerlain et Parfums Givenchy qui améliorent fortement leur résultat, grâce au succès de leurs lignes de produits phares et à une forte dynamique d'innovation. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités reste stable à 11 %.

2.4.2 Principaux développements

Parfums Christian Dior

Parfums Christian Dior réalise de remarquables performances, avec une croissance à deux chiffres de ses ventes et de son résultat opérationnel courant. L'année est marquée par le rebond des grands marchés traditionnels et la poursuite de la croissance en Asie.

La dynamique exceptionnellement soutenue des lignes phares et la mise en œuvre d'une politique d'innovation très qualitative conduisent à une progression de l'ensemble des axes, parfum, maquillage et soin. L'activité de la marque a été soutenue par d'importants investissements publicitaires sur ses marchés prioritaires.

Dans le domaine du parfum, Dior a privilégié le développement de ses piliers stratégiques. La confirmation du succès mondial de *Miss Dior Chérie*, une nouvelle déclinaison de *J'adore*, le déploiement d'*Eau Sauvage*, la création de nouveaux films pour *Hypnotic Poison* et *Dior Homme...* sont quelques temps forts de 2010. L'année est également marquée par la création d'un nouvel opus dans la série des *Escales* et par le lancement de la *Collection Couturier Parfumeur*, signée par François Demachy, parfumeur-créateur de la Maison, véritable hommage à Monsieur Dior.

Sur le terrain du maquillage, Dior s'est illustré au premier semestre 2010 par le succès de son mascara *Diorshow Extase* et l'extension de sa gamme de fond de teint *DiorSkin Nude*. La seconde partie de l'année a vu le lancement très réussi du nouveau *Rouge Dior*, dont les 32 teintes sont directement inspirées de la haute couture, et celui d'une collection de vernis offrant, elle aussi, une exceptionnelle palette de couleurs.

Le soin réalise une très forte performance, particulièrement nourrie par la solide progression de la gamme anti-âge emblématique *Capture* et le grand succès du sérum nouvelle génération *Capture One Essential* lancé en 2010.

Guerlain

Après avoir bien résisté l'année précédente aux effets de la crise économique sur le marché des parfums et cosmétiques, **Guerlain**, l'une des plus anciennes Maisons de parfums au monde, créée en 1828, renoue avec sa forte dynamique de croissance et établit un nouveau record de ventes et de profit. La marque réalise des performances exceptionnelles en France et progresse fortement en Chine.

La progression des parfums est particulièrement nourrie par le succès confirmé de la nouvelle fragrance *Idylle* et par la solidité exceptionnelle du mythique *Sbalimar*. L'année 2010 souligne également la performance durable de la ligne de soin *Orchidée Impériale*, qui enregistre une croissance à deux chiffres, ainsi que les débuts prometteurs de l'innovation *Abeille Royale* issue de la gelée royale. L'activité du maquillage a bénéficié du renforcement de la poudre *Terracotta*, et du lancement d'un nouveau fond de teint, *Lingerie de Peau*, qui a reçu un accueil très favorable.

Guerlain a renforcé son réseau de boutiques en France (rénovation de la boutique parisienne de Passy et ouverture d'un point de vente au Printemps Haussmann) et à l'international (réouverture de la boutique « impériale » de Tokyo et inauguration de deux espaces exclusifs à Dubaï).

Autres marques

Parfums Givenchy réalise une excellente année avec une forte hausse de ses ventes et une nette croissance de sa rentabilité opérationnelle. Cette dynamique s'est manifestée dans la quasi-totalité des zones géographiques et des circuits de distribution. Les lignes les plus dynamiques sont les parfums *Ange ou Démon* et *Play* (dont la version féminine, *Play for Her*, a été lancée avec succès en 2010), *Le Soin Noir* et *Vax'in*, sérum anti-âge novateur lancé en cours d'année. Entre autres innovations, Parfums Givenchy a lancé *Mister Lash Booster*, un sérum revitalisant pour les cils.

L'activité de **Parfums Kenzo** a bénéficié de la bonne tenue de la ligne *FlowerbyKenzo* qui a positivement réagi à sa nouvelle campagne publicitaire et du lancement d'une variante boisée dans la ligne *Kenzo Homme*.

Fendi est revenu sur le marché de la parfumerie au second semestre 2010 avec *Fan di Fendi* qui enregistre des premiers résultats excellents.

Le parcours de **Benefit** continue de s'inscrire en 2010 dans sa dynamique de croissance rapide. La marque se renforce aux États-Unis, son pays d'origine, et poursuit son développement en Asie et en Europe. Plusieurs innovations à succès, comme *Sugarbomb* (poudre compacte), *Stay don't Stray* (base de teint) et *Girl Meets Pearl* (fluide nacré), ont jalonné l'année 2010.

Make Up For Ever réalise une nouvelle année de croissance exceptionnelle de ses ventes et de son résultat. La marque progresse sur l'ensemble de ses marchés, tout particulièrement en Amérique du Nord et en Europe. Elle a fortement accru ses parts de marché en Asie et a repris le contrôle de sa distribution

en Corée. Tout en accentuant ainsi son succès auprès du grand public, la marque a enregistré un taux de croissance élevé sur le segment du maquillage professionnel et a accru son rayonnement en relation avec le monde du spectacle.

2.4.3 Perspectives 2011

Dans la continuité de la dynamique démontrée en 2010, l'année 2011 s'annonce riche en développements pour les marques du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Parfums Christian Dior a de fortes perspectives de croissance pour *Miss Dior Chérie* qui bénéficiera de la proximité de Natalie Portman, sa nouvelle égérie. Des efforts particuliers seront également dédiés à la gamme de rouge à lèvres *Dior Addict*, de même qu'au relancement de la ligne de soin *Capture Totale* autour du pouvoir régénérateur cellulaire du sérum *One Essential* et avec l'addition d'un nouvel actif cosmétique exclusif. *J'adore* sera fortement soutenu comme chaque année.

Les objectifs de **Guerlain** sont également ambitieux. Une nouvelle évolution du mythe *Shalimar* et une nouvelle communication pour *Idylle* constitueront les temps forts de l'année 2011 en parfum. Dans le domaine de la beauté, Guerlain renforcera encore les gammes *Orchidée Impériale*, *Abeille Royale* et *Terracotta* et lancera un nouveau rouge à lèvres.

L'actualité de **Parfums Givenchy** sera dominée par le lancement d'un nouveau parfum féminin, développé avec la collaboration de la Maison de Couture, qui sera très emblématique des valeurs de Givenchy.

Parfums Kenzo lancera une nouvelle fragrance féminine tout en dévoilant une nouvelle déclinaison très originale de *FlowerbyKenzo*.

Benefit continuera d'illustrer sa dynamique d'innovation tout au long de l'année et étendra sa distribution dans tous ses marchés clés. La marque ouvrira sa première boutique à New York.

Make Up For Ever se concentrera sur le renforcement de ses deux gammes stars, *Aqua* et *HD*, tout en développant son offre dans le domaine du maquillage professionnel.

2.5 MONTRES ET JOAILLERIE

2.5.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie a réalisé en 2010 des ventes de 985 millions d'euros, soit une hausse de 21 % à taux de change et périmètre comparables et de 29 % en données publiées.

Il présente un doublement de son résultat opérationnel courant pour atteindre 128 millions d'euros. Ce groupe d'activités améliore fortement sa rentabilité et affiche désormais un taux de marge opérationnelle sur ventes de 13 %, en hausse de plus de 5 points.

2.5.2 Principaux développements

TAG Heuer

En 2010, **TAG Heuer** a célébré avec panache son 150^e anniversaire, réalisant une forte croissance organique de ses ventes sur l'ensemble des marchés, incluant un développement très soutenu en Chine, une croissance à deux chiffres aux États-Unis et une bonne performance au Japon.

TAG Heuer a achevé l'industrialisation de son mouvement automatique de chronographe, le Calibre 1887 lancé sur la ligne *Carrera*. Ce développement a obtenu le Grand Prix de l'Horlogerie de Genève et reçu un excellent accueil commercial.

Dans le domaine de l'horlogerie féminine, TAG Heuer a accru son offre avec la *FI* acier et céramique, modèle pour lequel la demande a dépassé les meilleures prévisions.

Enfin, TAG Heuer a accru son parc de magasins avec une vingtaine d'ouvertures, en propre et en franchise, notamment en Chine et en Asie du Sud-est, mais aussi au Japon, en Russie

et à Paris. La marque compte désormais plus de cent magasins dans le monde (en propre et en franchise) dont la productivité progresse significativement.

Hublot

Après avoir fait preuve d'une résistance remarquable en 2009, **Hublot** a accéléré son développement sur plusieurs fronts en 2010.

Sa manufacture à Nyon est montée en puissance et en capacité. Hublot a également étendu son réseau de boutiques en s'implantant dans des emplacements stratégiques à Paris (place Vendôme), à Pékin, Singapour, New York, Miami, St Thomas... autant d'ouvertures qui confèrent à la marque une forte visibilité et un positionnement de premier plan au sein du luxe horloger.

Hublot a poursuivi une montée en gamme très soutenue avec la ligne *King Power*, la ligne féminine de chronographes *Big Bang*, *Tutti Frutti*, accroissant ainsi de manière significative sa part de marché dans le segment de la haute horlogerie. La marque a également commencé son implantation en Chine, avec des magasins à forte visibilité.

Enfin Hublot s'est vu décerner le « Walpole Award for Excellence 2010 » couronnant les plus prestigieuses marques de luxe.

Zenith

La Manufacture **Zenith** a réussi un redressement très énergique après la réorganisation conduite fin 2009.

Le renouveau de ses collections, inspiré par un retour aux classiques horlogers et par le savoir-faire légendaire de la manufacture, a été salué par les clients et les prescripteurs. La réduction du nombre

de références au catalogue et la mise en valeur de la performance toujours inégalée du célèbre mouvement *El Primero* ont fortement dynamisé la demande sur tous les marchés.

La marque s'est associée avec des personnalités qui font figure de véritables pionniers dans leur discipline, comme l'explorateur Jean-Louis Etienne. Le chronographe *El Primero Striking 10th*, affichant une lecture directe du dixième de seconde, a constitué une innovation illustrant particulièrement cet esprit pionnier et s'est trouvé rapidement en rupture de stocks.

Zenith connaît une progression remarquable en Asie chinoise où la marque est très appréciée et reconnue.

Autres marques

Principale innovation de la Maison **Chaumet** en 2010, la collection joaillière *Joséphine* fait référence aux créations historiques de diadèmes par les artisans de Chaumet et rend hommage à l'Impératrice Joséphine qui fut la première grande cliente du fondateur de la Maison. Ce lancement a connu un vif succès. Chaumet a par ailleurs développé ses collections de montres joaillières.

Chaumet a fortement développé sa présence en Asie avec l'ouverture de magasins dans différentes villes chinoises ainsi qu'à Singapour. Elle a également gagné des parts de marché sur ses débouchés traditionnels que sont la France et le Japon, tout en y améliorant la productivité de ses magasins et sa rentabilité.

Les **Montres Dior** ont poursuivi la réduction de leur distribution et ont amélioré leur présence au sein des boutiques de Dior Couture.

De nouvelles créations horlogères sont venues appuyer la montée en gamme de la ligne stratégique *Christal*. La gamme *Mini D*, qui complète et renforce depuis 2009 la collection *D de Dior*, couronne un positionnement féminin élégant et précieux.

De Beers a enregistré une forte croissance, amélioré la productivité de ses magasins et communiqué davantage sur son savoir-faire de joaillier diamantaire. De nouvelles collections classiques sont venues compléter l'offre de la Maison.

À noter l'ouverture d'un magasin à Singapour, à Marina Bay Sands, qui, après le succès rencontré à Hong Kong et Taïwan, confirme l'intérêt pour la marque de la clientèle asiatique.

Fred, joaillier aux créations très contemporaines, poursuit une croissance ciblée en France et au Japon avec un travail continu sur ses lignes iconiques *Force 10* et *Success*. Fred a donné priorité à l'amélioration de la productivité de son réseau de magasins existants. La Maison a lancé en décembre son site de vente en ligne sur le marché français, www.fred.com.

2.5.3 Perspectives 2011

En 2011, la stratégie de développement rentable du groupe d'activités Montres et Joaillerie sera poursuivie et renforcée avec des objectifs ambitieux.

Les investissements en communication vont être soutenus, y compris sur internet, et resteront très ciblés sur marques et marchés prioritaires. L'Asie chinoise se verra consacrer une attention particulière, l'objectif restant néanmoins de développer une activité équilibrée entre les principaux continents.

Le groupe d'activités renforcera son réseau de boutiques en Chine, pays à fort potentiel, et le développera sélectivement sur d'autres marchés. Parmi les ouvertures attendues, **Hublot** à New York sur Madison avenue, **TAG Heuer** au City Center de Las Vegas, **Zenith** à Hong Kong, **De Beers** à Pékin et Hong Kong. Les marques **TAG Heuer**, **Hublot** et **Chaumet** engagent un programme important d'ouvertures en Asie. **Fred** ouvrira une boutique à Paris, dans le quartier du Marais.

Les marques horlogères présentent dès janvier 2011 leurs nouvelles collections en Suisse et dans le monde, avant même le traditionnel salon de Bâle fin mars. De nombreuses innovations seront dévoilées dans chacune de leurs gammes iconiques, traduisant une volonté continue de créativité et de haute qualité dans tous les segments de marché.

2.6 DISTRIBUTION SÉLECTIVE

2.6.1 Faits marquants

Le groupe d'activités Distribution sélective a réalisé en 2010 des ventes de 5 378 millions d'euros, en hausse de 19 % et de 14 % à taux de change et périmètre comparables. Son résultat opérationnel courant s'élève à 536 millions d'euros, en hausse de 38 % par rapport à 2009.

Le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités Distribution sélective dans son ensemble progresse d'1 point et s'établit à 10 %.

2.6.2 Principaux développements

DFS

DFS, qui fêtait son cinquantième anniversaire en 2010, a connu une année de forte progression. L'activité a été portée par le développement continu du tourisme asiatique et par la hausse du yen par rapport au dollar US, phénomène favorable à la clientèle japonaise. Les magasins de Hong Kong, Macao et Singapour, destinations très fréquentées par les voyageurs asiatiques, enregistrent des croissances remarquables. Hawaï, Guam et l'Amérique du Nord font preuve également d'une excellente dynamique. Les concessions récentes, Abu Dhabi au Moyen-Orient et Mumbai en Inde, progressent régulièrement.

Les investissements consacrés aux magasins stratégiques ont été poursuivis en 2010. La *Galleria* de Sun Plaza à Hong Kong, dont la rénovation et l'expansion ont été achevées, a été le théâtre, lors de sa réouverture en novembre, de la célébration du cinquantième anniversaire de DFS. La seconde implantation à Macao, City of Dreams, a été complétée au cours de l'été. À Hawaï, marquant la première étape de la rénovation de la *Galleria* dans son ensemble, l'espace Beauté a été renforcé de manière à offrir une palette de marques et de services unique au sein de cette destination.

DFS continue de fonder sa stratégie sur l'attractivité croissante et la montée en gamme de ses magasins dans l'ensemble des destinations. Cette politique repose notamment sur une offre de plus en plus orientée vers les marques et produits de luxe et sur l'augmentation des services proposés à sa clientèle. On notera parmi d'autres initiatives le développement du programme « Platinium » conçu pour les clients les plus importants, incluant une communication dédiée, des événements exclusifs et un accueil personnalisé pour effectuer leur choix et opérer leurs achats dans les meilleures conditions. Ce concept, que DFS a inauguré à Hong Kong Sun Plaza, est en voie d'extension à d'autres destinations.

Miami Cruiseline

Miami Cruiseline a bénéficié d'une reprise graduelle de l'activité des croisières, dont l'impact est surtout sensible au second semestre. La croissance des ventes enregistrée en 2010

a été particulièrement nourrie par la mise en service du navire Oasis of the Seas de la compagnie Royal Caribbean où Miami Cruiseline dispose d'un espace propice à l'expression idéale de son savoir-faire.

Tout en maintenant les efforts visant à renforcer sa rentabilité, la société a accentué la stratégie de différenciation de son approche commerciale et de son offre produits en fonction de la clientèle fréquentant chaque ligne de croisière.

Sephora

Sephora réalise des performances remarquables partout dans le monde. Cette dynamique, qui se traduit par de nouveaux gains de parts de marché dans toutes les zones d'implantation, est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à une très solide progression en 2009.

Sur le continent européen, Sephora continue d'affirmer son statut de leader et enregistre la progression la plus rapide du marché. Au 31 décembre 2010, le réseau européen totalise 673 magasins. En parallèle à la modernisation activement poursuivie des magasins existants, 34 ouvertures nettes ont été réalisées au cours de l'année. De très beaux magasins situés dans des emplacements exceptionnels, ont été ouverts, en particulier à Milan en Italie et à Madrid en Espagne. Le magasin phare des Champs-Élysées à Paris a été réaménagé pour gagner en fluidité et en lisibilité.

L'excellente dynamique de l'enseigne aux États-Unis, où la croissance des ventes s'est affirmée de trimestre en trimestre, se double d'un grand succès au Canada, marché qui monte en puissance et confirme son fort potentiel. Le réseau de Sephora en Amérique du Nord représente 276 magasins au 31 décembre 2010.

L'année 2010 a été marquée par l'acquisition de Sack's, le leader des ventes en ligne de parfums et cosmétiques sélectifs au Brésil, opération qui marque l'inauguration de la présence de Sephora au sud du continent américain. L'enseigne a également conclu en novembre un accord de joint-venture en vue de son implantation au Mexique, deuxième marché de la beauté en Amérique latine après le Brésil.

En Chine, Sephora poursuit sa croissance avec désormais près de 100 magasins. Ses parts de marché commencent à devenir significatives à Shanghai et Pékin (une vingtaine de magasins dans chaque ville). En Asie du Sud, le magasin phare de Singapour Ion Orchard est un grand succès. Sephora développe sa présence sur ce territoire avec l'ouverture d'un magasin d'exception à Marina Bay Sands.

L'enseigne réalise une excellente année au Moyen-Orient, marché abordé plus récemment où elle dispose de 20 magasins au 31 décembre 2010.

Enfin, les sites de vente en ligne opérant aux États-Unis, en France et en Chine poursuivent leur politique d'innovation, étendent leurs services et connaissent une forte croissance de leur activité, portée par l'essor mondial de ce canal de vente.

Le Bon Marché

Après avoir solidement traversé l'année 2009, **Le Bon Marché** enregistre une nette reprise de ses ventes en 2010. Les secteurs du luxe et de la mode ont plus que jamais contribué à cette dynamique.

L'activité du grand magasin de la rive gauche est portée par les investissements consentis depuis plusieurs années pour renforcer son identité et son caractère unique dans le paysage commercial parisien. L'année 2010 marque à ce titre une étape décisive de la transformation entreprise. Au printemps, l'inauguration de la « Maison d'Édition » a remis en lumière les éléments forts du patrimoine architectural du bâtiment, en particulier sa magnifique verrière d'origine. À l'automne, c'est l'ouverture du nouveau « Balthazar » qui a fait l'actualité, dévoilant un vaste espace de 3 800 m² dédié aux hommes. Un département souliers d'exception, proposant un choix unique à Paris, constitue l'un des éléments forts de ce nouveau « dressing pour les hommes ».

2.6.3 Perspectives 2011

DFS a de bonnes perspectives de croissance dans les mois qui viennent, alimentées par la persistance des tendances positives de l'année 2010. Le programme d'extension et de rénovation des *Galleries* sera activement poursuivi à Macao Four Seasons, Hawaï, Singapour et Okinawa. En parallèle à ces investissements, DFS continuera de renforcer les services proposés à sa clientèle et maintiendra sa stratégie de montée en gamme avec le référencement de catégories de produits à fort potentiel (montres, beauté...) et l'arrivée de nouvelles marques de luxe. DFS vient par ailleurs d'annoncer un projet d'ouverture d'une troisième *Galleria* à Hong Kong en 2012, dans le district de Causeway Bay, quartier commercial très prisé à la fois par les clientèles locales et par les touristes. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de DFS de saisir toutes les opportunités propres à renforcer ses perspectives de croissance à venir.

Miami Cruiseline bénéficiera en 2011 de la contribution de plusieurs nouveaux navires de croisière et de la tendance à l'accroissement de la taille des bâtiments. La montée en puissance de nouvelles catégories de passagers et le développement de nouveaux itinéraires est également un facteur positif. Afin de tirer profit de ces évolutions, Miami Cruiseline continue d'adapter ses assortiments aux spécificités de chaque ligne de croisière.

Dans la continuité de sa forte dynamique, **Sephora** a d'ambitieux objectifs de développement et de gains de parts de marché en 2011. L'enseigne accélérera le rythme de ses ouvertures dans les pays clés où elle entend consolider son leadership et sur les marchés à fort potentiel comme la Chine où elle a la volonté d'établir rapidement de fortes positions. Des investissements significatifs seront également consacrés à la modernisation du parc de magasins existants en Europe et aux États-Unis, ainsi qu'au développement de l'activité générée par les sites internet. L'accent sera mis plus que jamais sur la dimension d'innovation dans l'offre, dans les services et dans le perfectionnement des programmes de fidélité. L'ensemble de ces actions sera relayé par des investissements marketing soutenus.

Fort des derniers développements visant à conforter son positionnement d'exception auprès d'une clientèle parisienne et internationale exigeante, **Le Bon Marché** ambitionne une forte croissance de son activité en 2011. Le grand magasin de la rive gauche continuera de se concentrer sur les valeurs d'exception qui lui confèrent son caractère unique de « Concept Store ». Cela se traduira tout d'abord dès 2011 par un réaménagement partiel des espaces de vente du rez-de-chaussée, permettant de donner plus de place encore aux marques de luxe. Ensuite, la poursuite de l'effort pour améliorer la qualité de l'accueil ainsi que la mise en place de nouveaux services permettront de renforcer l'adhésion des clients au magasin.

3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance

3.1 RISQUES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

3.1.1 Atteinte à l'image et à la notoriété du Groupe

Le Groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire unique et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus dans le monde entier. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits et de leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques et des écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe au 31 décembre 2010 s'élève à 17,0 milliards d'euros.

La vigilance du Groupe à l'égard de l'utilisation inappropriée par des tiers du nom de ses marques est extrême, dans le monde physique aussi bien que digital. Cette vigilance s'exerce notamment via l'enregistrement systématique des marques et des noms de produits, que ce soit en France ou dans les autres pays, d'une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques du Groupe et des marques de même nom, et d'une veille constante associée, le cas échéant, à des recours juridiques. Les actions menées par le Groupe visant à la mise en place d'un cadre juridique adapté au monde digital, qui permette d'établir les responsabilités des différents acteurs, font partie intégrante de cette vigilance.

En outre, le Groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (Direction Artistique, Œnologie, Recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau du Groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. Les collaborateurs du Groupe à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le Groupe. Enfin, afin de se prémunir contre le risque lié à la mise en cause publique du Groupe ou de l'une de ses marques, le Groupe effectue une veille média constante, et maintient en permanence un dispositif de gestion de crise.

3.1.2 Contrefaçon et réseaux de distribution parallèles

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent être contrefaits ou copiés ; les produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les parfums et cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté du Groupe, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur internet.

La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

Pour agir contre la contrefaçon des produits, outre la protection systématique des noms de marque et de produits mentionnée plus haut, des plans d'actions ont été développés, ayant pour objectif une collaboration étroite, dans les pays concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes, les avocats spécialistes de ces questions, et les acteurs du monde digital, que le Groupe sensibilise aux conséquences néfastes de la contrefaçon. Le Groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial, seuls gages de succès. Le Groupe lutte également par divers moyens contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux, et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution.

En dehors de l'Europe, le Groupe n'est pas soumis à des contraintes juridiques de nature à entraver sa politique de distribution sélective, ou à restreindre ses moyens de recours à l'encontre de tiers distribuant sans agrément les produits du Groupe. En Europe, le droit de la concurrence vise dans son principe à garantir une stricte égalité de traitement aux différents acteurs, notamment dans le domaine de la distribution, constituant potentiellement une entrave aux sociétés refusant de distribuer leurs produits en dehors d'un réseau de distributeurs agréés. Toutefois, le Règlement Européen de 1999 n° 2790/1999 sur les restrictions verticales, en autorisant le recours à la distribution sélective, a instauré une exemption à ce principe général, dans le cadre de laquelle le Groupe exerce ses activités. L'exemption a été confirmée en avril 2010, lors du renouvellement du Règlement de 1999, et étendue aux ventes par internet. Cette protection

juridique donne au Groupe des moyens supplémentaires de lutte contre la contrefaçon et la distribution parallèle de ses produits, lutte qui s'exerce dans le monde tant physique que digital.

La lutte contre la contrefaçon a généré en 2010 des coûts, internes et externes, de 21,5 millions d'euros environ.

3.1.3 Contraintes liées aux engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'engage envers ses partenaires et notamment certains de ses fournisseurs sur des périodes pluri-annuelles (contrats de locations et de concessions, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Le montant total des engagements minimum pris par le Groupe au titre des contrats pluri-annuels de location, de concessions et d'approvisionnement s'élève à 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 ; ces engagements sont détaillés dans les Notes 29.1 et 29.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Il n'existe cependant aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du Groupe.

La conclusion de contrats engageant le Groupe sur des périodes pluri-annuelles fait l'objet d'un processus d'approbation au sein des Maisons, à un niveau adapté à l'importance des enjeux financiers et opérationnels ; les contrats sont revus par les services juridiques, en liaison avec les courtiers d'assurances.

En outre, le Groupe s'est engagé envers ses partenaires dans certaines activités à acquérir les participations que ceux-ci détiennent dans les activités concernées s'ils en font la demande, selon une formule de prix contractuelle. Cet engagement, évalué à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 est enregistré au bilan du Groupe en Autres passifs non courants (voir Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe s'est également engagé vis-à-vis de certains des actionnaires de ses filiales à distribuer un montant minimum de dividendes, sous réserve que la filiale dispose d'un montant suffisant de trésorerie. Ceci concerne notamment les activités Moët Hennessy, dont le montant de dividendes minimum est fixé contractuellement à 50 % du résultat consolidé, ainsi que DFS, dont le montant de dividendes minimum est fixé contractuellement à 50 % du résultat consolidé.

3.1.4 Exposition du Groupe à l'international

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures. Il s'agit de l'évolution du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation, de peuvent imposer certains pays, et qui, le cas échéant, peuvent être pénalisantes pour le Groupe.

Afin de se prémunir contre les risques liés au non-respect par méconnaissance d'une évolution de la réglementation, le Groupe met en œuvre un dispositif de veille réglementaire dans toutes ses régions d'implantation.

Le Groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis. En outre, il importe de souligner que l'activité est répartie principalement sur trois zones géographiques et monétaires : l'Asie, l'Europe occidentale, et les États-Unis, ce qui compense en partie l'exposition aux risques développés ici.

3.1.5 Dommages occasionnés par les produits du Groupe

Baucoup de produits du Groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent notamment sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur, leur étiquetage ou leur composition.

Au-delà de la sécurité industrielle, les sociétés du Groupe s'attachent à renforcer la sécurité et la traçabilité des produits afin d'augmenter la capacité d'anticipation et de réactivité en cas de rappel des produits.

L'activité Vins et Spiritueux est soumise sur l'ensemble de ses marchés à de nombreuses réglementations visant à informer et protéger les personnes contre les risques liés à une consommation excessive de l'alcool. Outre les réglementations transversales, encadrant notamment la promotion des produits, leurs lieux de vente et de consommation, des réglementations spécifiques s'adressent à des publics particuliers : personnes mineures, femmes enceintes, salariés sur leur lieu de travail. Au-delà du respect de ces réglementations, Moët Hennessy, de façon récurrente, développe une politique d'information et de prévention des risques liés à une consommation immodérée par la mise en place d'actions en faveur d'une consommation maîtrisée, selon les spécificités culturelles de ses marchés et dans un souci pédagogique constant, ses cibles étant ses consommateurs, les visiteurs de ses sites de production et de réception, ainsi que ses salariés.

Une veille jurisprudentielle a également été mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du Groupe.

3.1.6 Saisonnalité

Pratiquement toutes les activités du Groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le dernier trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 30 % pour l'ensemble des activités, à l'exception des Vins et Spiritueux et de Christian Dior Couture, pour lesquels elle s'élève respectivement à environ 35 % et 28 %. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du Groupe.

3.1.7 Approvisionnements et compétences stratégiques

L'attractivité des produits du Groupe repose sur la disponibilité de certaines matières premières, en quantité suffisante et qui répondent aux critères de qualité exigés par le Groupe. Il s'agit notamment des approvisionnements en raisins et eaux-de-vie dans le cadre des activités des Vins et Spiritueux, ainsi qu'en cuirs, toiles et fourrures dans le cadre des activités de Christian Dior Couture et de Mode et Maroquinerie. Afin de s'assurer des approvisionnements correspondant à ses exigences, le Groupe met en place des partenariats privilégiés avec les fournisseurs concernés. Tout en inscrivant dans la durée ce type de partenariats, le Groupe est constamment à la recherche de nouveaux fournisseurs pouvant répondre à ses exigences. Concernant les approvisionnements et la sous-traitance, voir également la partie « Renseignements divers » du Rapport annuel.

En outre, les métiers du Groupe requièrent des compétences particulières, par exemple dans le domaine de la maroquinerie. Afin de garantir la pérennité de ces savoir-faire, le Groupe mène des actions en faveur de la formation et de la sauvegarde de ces métiers, indispensables à la qualité de ses produits.

3.1.8 Systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en œuvre une architecture décentralisée pour éviter toute propagation de risque, un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, ainsi que des plans de continuité d'exploitation au niveau de chaque Maison.

3.1.9 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités de production et de stockage, le Groupe est exposé à la survenance de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux ou les catastrophes naturelles.

Les risques environnementaux ainsi que les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires sont présentés de manière détaillée dans la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein des sociétés du Groupe, notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement. La définition et la mise en œuvre de la politique de maîtrise de ces risques sont réunies au sein de la Direction Financière.

La protection des actifs du Groupe s'inscrit dans une politique de prévention appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie NFPA). En concertation avec ses assureurs, LVMH adopte l'approche dite RHP (Risques Hautement Protégés) dont le but est de réduire de manière significative le risque d'incendie et pertes d'exploitation consécutives. L'amélioration continue de la qualité des risques est un critère important pris en compte par les assureurs dans l'appréciation de ces risques et, par voie de conséquence, dans l'octroi de garanties étendues et compétitives.

Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux ; dans ce cadre, chez LVMH, environ 140 jours d'audit ont été réalisés par des cabinets d'ingénieurs en 2010.

Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre, la continuité des activités et des plans de secours.

3.2 POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'apparaît pas comme significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du groupe LVMH et par Christian Dior Couture

sont respectivement inférieurs à 0,25 % et à 0,20 % du chiffre d'affaires consolidé.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire, un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, transport, crédit, responsabilité civile et retrait de produits.

3.2.1 Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La plupart des activités industrielles du Groupe est couverte dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 12 à 24 mois. Pour le groupe LVMH, la limite de garantie de ce programme est de 1,1 milliard d'euros par sinistre, ce montant ayant été déterminé à la suite de l'analyse des Sinistres Maximums Possibles du Groupe. Cette limite s'élève à 200 millions d'euros par sinistre pour Christian Dior Couture.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, sont limitées : pour LVMH, à 75 millions d'euros par sinistre et 150 millions d'euros par an ; pour Christian Dior Couture, à 200 millions d'euros par sinistre pour la France (10 millions pour l'étranger). Dans le groupe LVMH, suite à une étude de modélisation du risque tremblement de terre au Japon réalisée en 2009, une garantie spécifique de 150 millions d'euros a été prise pour ce risque. Ces niveaux sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

3.3 RISQUES FINANCIERS

3.3.1 Risque de crédit

En raison de la nature des activités, une part importante des ventes réalisées par le Groupe ne donne pas lieu à un risque clients ; il s'agit des ventes effectuées directement à notre clientèle par Christian Dior Couture, par la Distribution sélective, par les activités de Mode et Maroquinerie, et dans une moindre mesure par les Parfums et Cosmétiques ; cette part représente chez Christian Dior Couture et chez LVMH, respectivement et approximativement, 81 % et 62 % des ventes de 2010.

En outre, pour les ventes non comprises dans ce chiffre, il n'existe pas de dépendance dans les différents métiers vis-à-vis d'un ou de plusieurs clients dont la perte pourrait avoir un effet significatif sur le niveau d'activité ou le résultat du Groupe. Le risque client est assuré de manière très satisfaisante, les demandes

3.2.2 Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit ». La limite de garantie du programme pour LVMH et pour Christian Dior Couture est respectivement de l'ordre de 60 millions d'euros et de 2 millions d'euros et correspond au risque maximal en cours de transport.

3.2.3 Assurance responsabilité civile

Le Groupe a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe.

Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (directives 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents États.

3.2.4 Couverture des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et de malveillance, des actes de terrorisme, des risques de pertes ou corruptions de données informatiques, ou risques liés à l'environnement sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

de couverture de crédit auprès des assureurs sont satisfaites à environ 96 % au 31 décembre 2010.

3.3.2 Risque de contrepartie

La crise financière de 2008-2010 a modifié sensiblement le paysage bancaire mondial et nécessite un contrôle accru et dynamique du risque de contrepartie. La diversification des risques est un objectif important et une attention particulière est portée à la notation des contreparties bancaires retenues par le Groupe qui doivent être de première catégorie.

Les risques de contreparties bancaires sont suivis de façon régulière et globale au niveau de LVMH et à celui de Christian

Dior, ceci étant facilité par la centralisation de la gestion des risques à ces deux niveaux.

3.3.3 Risque de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar US (ou devises liées au dollar US telles qu'entre autres le dollar de Hong Kong et le yuan chinois) et le yen japonais, alors que la majeure partie de ses dépenses de production est libellée en euros.

Les fluctuations de change entre l'euro et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe peuvent donc modifier significativement le montant de ces ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros, et rendre difficiles les comparaisons de ses performances d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition aux risques de change, afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent la forme de ventes à terme ou de produits optionnels. Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe, ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2011 pour les principales devises de facturation sont détaillés dans la Note 21.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détention d'actifs substantiels en devises (principalement en dollar US et en franc suisse) est également créatrice d'un risque de change patrimonial. Ce risque de change peut être couvert de manière totale ou partielle par l'utilisation d'emprunts ou d'instruments à terme dans la devise de l'actif. Une analyse de l'exposition du Groupe au risque de change patrimonial est présentée dans la Note 21.5 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.

3.3.4 Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux peut être évaluée par le montant de sa dette nette consolidée, qui atteint 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Après effet des instruments dérivés, la dette financière brute est à hauteur de 45 % à taux fixe et à hauteur de 55 % à taux variable. Une analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt sont présentées dans les Notes 17.4 et 17.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

La dette du Groupe étant libellée en différentes devises, le Groupe est exposé de manière différenciée à l'évolution des taux d'intérêt de ses principales devises d'endettement (euro, ainsi que franc suisse, yen japonais et dollar US).

Ce risque est géré par la mise en place de swaps de taux et par l'achat d'instruments optionnels (protections contre la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.

3.3.5 Risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est en premier lieu liée à la détention par Christian Dior de sa participation dans LVMH ainsi qu'aux actions Christian Dior et LVMH auto-détenues, essentiellement en couverture des plans de stock-options et des plans d'attribution d'actions gratuites. Le Groupe détient aussi des options d'achat sur actions LVMH en couverture de ces engagements. Les actions Christian Dior, tout comme les options d'achat, constituent en normes IFRS des instruments de fonds propres, qui n'affectent pas le compte de résultat consolidé. Enfin, le Groupe détient une participation de 20,2 % dans Hermès International SCA.

D'autres titres cotés peuvent être détenus par certains des fonds dans lesquels le Groupe a investi, voire directement parmi les investissements financiers ou les placements financiers.

Le Groupe peut utiliser des produits dérivés pour gérer ses positions, avec notamment pour objectif de réduire la sensibilité de la position à la variation des cours de bourse. Ainsi, des equity swaps sur l'action LVMH permettent de couvrir les plans de rémunération liés au cours de l'action LVMH dénouables en numéraire. Les produits dérivés peuvent aussi être utilisés pour construire synthétiquement une position acheteuse.

3.3.6 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée (a) sur la base de l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 0,3 milliard d'euros, et (b) en comparant le montant de sa dette financière à moins d'un an, avant prise en compte des instruments dérivés (2,6 milliards d'euros) au montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (2,4 milliards d'euros). Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 3,8 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe résulte ainsi de l'ampleur de ses placements, de l'importance de ses financements à long terme, de la diversité de sa base d'investisseurs (obligations et papiers court terme), ainsi que de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le Groupe s'est engagé, dans le cadre de certaines lignes de crédit à long terme, à respecter certains ratios financiers (principalement, dette financière nette sur capitaux propres ; couverture de la dette financière par des actifs). Le niveau actuel de ces ratios assure au Groupe une flexibilité financière substantielle au regard de ces engagements.

Par ailleurs, comme il est d'usage, la marge exigible sur les tirages effectués sur certaines lignes de crédit long terme de LVMH dépend de sa notation (par l'agence Standard & Poor's). Au 31 décembre 2010, aucun tirage relevant de ce dispositif n'était réalisé. En outre, la mise en œuvre de ces clauses, si elle devait intervenir, n'aurait pas d'impact significatif sur la trésorerie du Groupe.

Les contrats d'emprunts et dettes financières ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les conditions.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans la Note 21.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3.7 Organisation de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et des marchés actions

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts sur son activité ou ses investissements.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion et des procédures strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mise en œuvre des opérations (front-office), de gestion administrative (back-office) et de contrôle.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information qui permet un contrôle rapide des opérations.

La politique de couverture a été exposée au Comité d'Audit. Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux différents organes de direction du Groupe et font l'objet d'une documentation détaillée.

4. Éléments de politique financière

Au cours de l'exercice, les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- L'amélioration de la structure financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :
 - l'accroissement sensible des capitaux propres ;
 - la diminution de l'endettement net ;
 - l'accès à la liquidité du Groupe grâce notamment au programme de billets de trésorerie ;
 - le maintien d'un niveau important des placements de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
 - la flexibilité financière du Groupe, grâce à un volant significatif de lignes de crédit confirmées.

En raison des fonds générés par l'exploitation au cours de l'exercice, la dette financière nette a été réduite à 4 142 millions d'euros fin 2010, contre 4 460 millions d'euros un an auparavant.

Les capitaux propres avant affectation du résultat connaissent une progression de 21 % et atteignent 19 570 millions d'euros fin 2010, contre 16 121 millions un an auparavant. Cette amélioration résulte de l'importance du résultat net réalisé en 2010 et de la variation positive de l'écart de conversion consécutive à l'appréciation du dollar US et du yen japonais vis-à-vis de l'euro entre fin 2009 et fin 2010, et ce malgré le versement de dividendes pour un montant de 1 072 millions d'euros.

- Une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'exploitation et par le patrimoine du Groupe.

En matière de change, les couvertures des sociétés exportatrices sous forme d'achat d'options ou de tunnels, qui permettent de limiter l'impact négatif de la baisse d'une devise tout en gardant le bénéfice d'une hausse, ont continué à être privilégiées. Cette stratégie a porté ses fruits dans une année extrêmement

volatile. Elle a permis d'obtenir un cours de couverture bien meilleur que celui obtenu en 2009 et plus avantageux que le cours moyen de l'année en ce qui concerne le dollar US, et un cours de couverture bien meilleur que celui obtenu en 2009 et sensiblement égal au cours moyen de l'année en ce qui concerne le yen japonais.

- Un niveau important de placements de trésorerie et équivalents de trésorerie gérés de manière centralisée au niveau de LVMH et à celui de Christian Dior, grâce à la bonne marche de l'exploitation et grâce au développement continu du « cash management » au niveau international.

Outre ses placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, le Groupe pratique une politique d'investissement et de placement diversifiée. Elle a bénéficié des rendements encore élevés de signatures de très bonne qualité, avec un souci constant de suivi dynamique du risque de contrepartie.

- La diminution du coût de la dette financière nette qui atteint 197 millions d'euros en 2010, contre 242 millions d'euros en 2009.

Cette évolution résulte notamment de la baisse de la dette financière nette moyenne sur l'année, de la prépondérance de la dette variable dans un contexte de taux bas, mais également de meilleurs rendements des placements de trésorerie.

- Une politique de distribution dynamique en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux très bonnes performances de l'année :
 - paiement d'un acompte sur le dividende 2010 de 0,88 euro dès décembre 2010 ;
 - proposition de versement d'un dividende par action de 2,11 euros au titre de l'exercice, soit un solde de 1,23 euro, distribuable en 2011. Il en résulte la distribution aux actionnaires de la société Christian Dior d'un montant total de 383 millions d'euros au titre de l'année 2010, avant effet des actions auto-détenues.

4.1 VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée, présenté dans les comptes consolidés, détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2010.

Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)

<i>(en milliards d'euros)</i>	2010	2009
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	+ 4,9	+ 4,0
Impôt payé	- 0,9	- 0,9
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	- 0,2	- 0,2
Variation du besoin en fonds de roulement	+ 0,3	+ 0,1
Investissements d'exploitation	- 1,1	- 0,8
TOTAL	+ 3,0	+ 2,2

La capacité d'autofinancement générée par l'activité s'est élevée à 4 911 millions d'euros, soit une progression de 24 % par rapport aux 3 964 millions constatés en 2009.

Après intérêts financiers et impôt, la capacité d'autofinancement atteint 3 811 millions d'euros, contre 2 808 millions un an plus tôt, en augmentation de 36 % par rapport à 2009.

Les intérêts payés en 2010, à 195 millions d'euros contre 250 millions en 2009, sont en retrait grâce à la baisse de la dette financière moyenne et à la prépondérance de la dette variable dans un contexte de taux bas.

Les impôts payés s'élèvent à 905 millions d'euros en 2010, au même niveau que les 906 millions décaissés en 2009.

La variation du besoin en fonds de roulement est positive à hauteur de 280 millions. Si la variation des stocks génère des besoins de trésorerie s'élevant à 110 millions d'euros, du fait notamment de la croissance des activités de Distribution sélective

et de la reprise mesurée des achats d'eaux-de-vie de cognac, l'augmentation du poste fournisseurs génère à l'inverse une contribution positive de 298 millions d'euros notamment chez DFS et dans les Maisons françaises de Parfums et Cosmétiques. Les écarts relevés par rapport à 2009 sur les variations du besoin en fonds de roulement s'expliquent principalement par la progression de l'activité en 2010 et, pour les Maisons françaises, par l'impact sur les comptes 2009 de l'application de la Loi de modernisation de l'économie.

Les investissements d'exploitation, nets des cessions, représentent sur l'exercice un débours de trésorerie de 1 078 millions d'euros. Ces investissements, portant principalement sur les réseaux de distribution des marques phares telles Louis Vuitton, Sephora, et l'enseigne DFS, reflètent la dynamique de développement du Groupe.

Ainsi, la variation de trésorerie issue des opérations et des investissements d'exploitation atteint 3 013 millions d'euros, contre 2 194 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Variation de la trésorerie issue des investissements financiers, opérations en capital et opérations de financement

<i>(en milliards d'euros)</i>	2010	2009
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	- 1,7	- 0,3
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	- 0,9	- 0,8
<i>dont dividendes et acomptes versés par Christian Dior</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,5</i>
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	- 0,8	+ 0,7

Les acquisitions d'investissements financiers, nettes des cessions, ainsi que le solde des incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés, constituent en 2010 un emploi à hauteur de 1 715 millions d'euros, contre 321 millions un an plus tôt. Les acquisitions d'investissements financiers correspondent pour 1 655 millions d'euros à l'augmentation de l'investissement dans Hermès International. Les incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés résultent pour l'essentiel de la prise par Sephora d'une participation de 70 % dans le capital de la société Sack's, qui distribue au Brésil parfums et cosmétiques.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 943 millions d'euros.

L'exercice, par les salariés de LVMH, d'options de souscription a permis de réunir 120 millions d'euros. LVMH a procédé à l'annulation d'un nombre d'actions équivalent à celui des actions émises.

Les cessions de titres Christian Dior, LVMH et assimilés effectuées par le Groupe, nettes des acquisitions, ont constitué une ressource de 193 millions d'euros.

Les dividendes versés en 2010 par Christian Dior, après effet des actions auto-détenues, se sont élevés à 375 millions d'euros dont 218 millions en mai au titre du solde du dividende 2009 et 157 millions en décembre à titre d'acompte pour l'exercice 2010. En outre, les actionnaires minoritaires des filiales consolidées ont reçu des dividendes à hauteur de 697 millions d'euros ; il s'agit pour l'essentiel des minoritaires de LVMH SA, de Diageo du fait de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy et des minoritaires de DFS.

Enfin, le Groupe a acquis pour 185 millions d'euros une participation complémentaire de 40,1 % dans le capital de la Samaritaine, portant ainsi sa participation à 98,5 %.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissements et en capital se traduit par un excédent de ressources de 355 millions d'euros, après impacts de l'acquisition des titres Hermès International et du versement du dividende.

Compte tenu de ces flux positifs, le Groupe a levé peu de fonds en 2010. Les souscriptions d'emprunts et dettes financières ont permis de recueillir 654 millions d'euros. LVMH SA n'a pas procédé à l'émission publique ou au placement privé d'emprunts obligataires via son programme d'Euro Medium Term Notes. En revanche, LVMH a procédé à l'émission de billets de trésorerie dont l'encours au 31 décembre 2010 est de 272 millions d'euros.

Les ressources et la trésorerie ont été utilisées à des fins d'amortissement d'emprunts et de dettes financières pour un montant de 1 386 millions d'euros, dont 715 millions d'euros au titre du remboursement de l'emprunt obligataire en euros émis par LVMH en 2003.

À l'issue des opérations de l'année 2010, la trésorerie nette s'élève à 1 996 millions d'euros.

4.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan consolidé du groupe Christian Dior présenté dans les comptes consolidés, s'élève au 31 décembre 2010 à 41,2 milliards d'euros, en progression de 14,3 % par rapport au 31 décembre 2009.

Actifs non courants

(en milliards d'euros)	2010	2009	Variation
Immobilisations	24,5	22,7	+ 1,8
Autres	5,1	2,0	+ 3,1
<i>dont investissements financiers</i>	<i>3,9</i>	<i>0,5</i>	<i>+ 3,4</i>
TOTAL	29,6	24,7	+ 4,9

À 29,6 milliards d'euros, l'actif immobilisé enregistre une augmentation sensible par rapport aux 24,7 milliards d'euros constatés à fin 2009 ; celle-ci s'explique principalement par la prise de participation complémentaire dans la société Hermès International. L'actif immobilisé s'établit ainsi à 72 % du total du bilan, en progression par rapport à la proportion de 69 % un an plus tôt.

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 24,5 milliards d'euros, contre 22,7 milliards à la fin de l'année 2009. Les marques et autres immobilisations incorporelles représentent 11,8 milliards d'euros, contre 11,4 milliards au 31 décembre 2009. Cette évolution résulte essentiellement de l'incidence des variations des parités monétaires sur les marques et autres immobilisations incorporelles comptabilisées en dollar US, telles l'enseigne DFS et la marque Donna Karan, et en franc suisse, en particulier les marques TAG Heuer et Hublot.

Le montant des écarts d'acquisition progresse sensiblement, à 5,7 milliards d'euros, contre 4,9 milliards d'euros à fin 2009, reflétant principalement l'augmentation des engagements d'achats de titres de participation.

La croissance des immobilisations corporelles, à 7,1 milliards d'euros à fin 2010, provient en partie des effets des variations de change, auxquels s'ajoute le solde positif dégagé par les investissements opérationnels du Groupe au regard des dotations aux amortissements de l'année. Ces investissements portent principalement sur les réseaux de distribution de Christian Dior Couture, Louis Vuitton, Sephora et DFS, ainsi que sur certains actifs immobiliers, au centre des villes où se déploient les marques du Groupe.

À 5,1 milliards d'euros, l'ensemble formé par les participations dans les sociétés mises en équivalence, les investissements financiers, les autres actifs non courants et les impôts différés, augmente de 3,1 milliards d'euros, en raison principalement de l'investissement complémentaire dans Hermès International, qui a porté la participation du Groupe à 20,2 %. À la clôture, les investissements financiers incluent la participation dans Hermès International pour un montant de 3,3 milliards d'euros.

Actifs courants

(en milliards d'euros)	2010	2009	Variation
Stocks et en-cours	6,1	5,8	+ 0,3
Créances clients et comptes rattachés	1,6	1,5	+ 0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4	2,5	- 0,1
Autres	1,5	1,5	-
TOTAL	11,6	11,3	+ 0,3

Les stocks augmentent à 6,1 milliards d'euros, contre 5,8 milliards fin 2009, en raison de l'incidence des variations des parités de change, du développement des réseaux de distribution, principalement celui de Sephora, et de la constitution mesurée de stocks d'eaux-de-vie de cognac.

Les créances clients retrouvent leur niveau de fin 2008, soit 1,6 milliard d'euros.

Malgré la ponction sur la trésorerie résultant de l'acquisition des titres Hermès International, les placements de trésorerie, hors placements financiers, conservent un niveau élevé, à 2,4 milliards d'euros, proche des 2,5 milliards du 31 décembre 2009.

Capitaux propres et passifs non courants

(en milliards d'euros)	2010	2009	Variation
Capitaux propres, part du Groupe	7,7	6,3	+ 1,4
Intérêts minoritaires	11,9	9,9	+ 2,0
Dette financière à plus d'un an	4,3	5,2	- 0,9
Autres	9,3	8,0	+ 1,3
TOTAL	33,2	29,4	+ 3,8

Les capitaux propres, part du Groupe, avant affectation du résultat, atteignent 7,7 milliards d'euros contre 6,3 milliards fin 2009. Cette progression est liée à l'importance du résultat net, part du Groupe et à la variation positive de l'écart de conversion générée par la hausse de la plupart des devises vis-à-vis de l'euro, variations qui excèdent très largement le versement de dividendes d'un montant de 0,4 milliard d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 11,9 milliards d'euros contre 9,9 milliards d'euros en 2009. Cette augmentation résulte principalement de la part du résultat de l'année attribuée aux minoritaires, nette des dividendes qui leur ont été versés ainsi que de la variation positive des écarts de conversion et des autres gains et pertes enregistrés en capitaux propres.

Le total des capitaux propres s'établit à 19,6 milliards d'euros, représentant 48 % du total de bilan contre 45 % un an auparavant.

Les passifs non courants s'élèvent à fin 2010 à 13,6 milliards d'euros, dont 4,3 milliards au titre de la dette financière, contre respectivement 13,3 milliards et 5,2 milliards à fin 2009. La diminution de la dette financière à plus d'un an est plus que contrebalancée par l'augmentation des éléments suivants : engagements d'achat de titres de participations, provisions pour risques et charges et impôts différés. La part relative des passifs non courants décroît dans le total du bilan, en s'établissant à 33 % contre 37 % à fin 2009.

Les capitaux permanents atteignent 33,2 milliards d'euros, et dépassent de 3,6 milliards le montant des actifs non courants.

Passifs courants

(en milliards d'euros)	2010	2009	Variation
Dette financière à moins d'un an	2,6	2,2	+ 0,4
Fournisseurs et comptes rattachés	2,3	2,0	+ 0,3
Autres	3,1	2,5	+ 0,6
TOTAL	8,0	6,7	+ 1,3

Les passifs courants croissent de 6,7 milliards fin 2009 à 8,0 milliards d'euros à fin 2010. Leur part dans le total du bilan s'élève à 19 %, contre 18 % un an plus tôt.

La dette financière à plus et moins d'un an, y compris la valeur de marché des instruments dérivés de taux venant en couverture, et nette des placements financiers et de la trésorerie, ressort au 31 décembre 2010 à 4,1 milliards d'euros contre 4,5 milliards

un an plus tôt. Elle représente 21 % du montant des capitaux propres, contre 28 % à fin 2009.

À fin 2010, le montant disponible de lignes de crédit confirmées non tirées est de 3,8 milliards d'euros, et couvre largement le programme de billets de trésorerie, dont l'encours au 31 décembre 2010 atteint 0,3 milliard d'euros.

5. Résultat de la société Christian Dior

Le résultat de la société Christian Dior se compose essentiellement de revenus de dividendes liés à sa participation indirecte dans LVMH ; il est réduit par les charges financières afférentes au financement de la Société.

Le résultat financier s'établit à 385 millions d'euros contre 347 millions d'euros en 2009. Il se compose principalement des dividendes reçus des filiales, participations et autres actifs immobilisés pour 413 millions d'euros et, d'autre part, des charges nettes d'intérêts pour 34 millions.

L'économie d'impôts constatée dans le cadre de l'intégration fiscale en 2010 s'élève à 8 millions d'euros, contre 2 millions d'euros en 2009.

Le résultat net s'établit à 379 millions d'euros, à comparer à 343 millions d'euros en 2009.

La proposition d'affectation du résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est la suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

• le résultat net :	379 021 209,63
forme avec	
• le report à nouveau :	97 956 723,45
un bénéfice distribuable de :	476 977 933,08
Proposition de répartition	
• distribution d'un dividende brut de 2,11 euros par action :	383 444 071,28
• soit un solde reporté à nouveau de :	93 533 861,80
SOIT UN TOTAL DE :	476 977 933,08

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende ressortira à 2,11 euros par action.

Un acompte sur dividende de 0,88 euro par action ayant été distribué le 2 décembre 2010, le solde est de 1,23 euro ; celui-ci sera mis en paiement le 25 mai 2011.

Conformément à l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques, à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ⁽¹⁾ (en euros)	Abattement fiscal ⁽²⁾ (en euros)
2009	Acompte	2 décembre 2009	0,44	0,176
	Solde	25 mai 2010	1,22	0,488
	TOTAL		1,66	0,664
2008	Acompte	2 décembre 2008	0,44	0,176
	Solde	25 mai 2009	1,17	0,468
	TOTAL		1,61	0,644
2007	Acompte	3 décembre 2007	0,44	0,176
	Solde	23 mai 2008	1,17	0,468
	TOTAL		1,61	0,644

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

Informations relatives aux délais de paiement

Au 31 décembre 2010, les dettes fournisseurs s'élevaient à 541 milliers d'euros. Elles sont composées de factures non parvenues à hauteur de 533 milliers d'euros et de factures échues pour 8 milliers d'euros.

6. Actionnariat de la Société

6.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons

ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la connaissance de la Société, plus de 5 % du capital ou des droits de vote :

Actionnaires	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Arnault ⁽²⁾ et sociétés contrôlées par Groupe Arnault	127 132 295	69,96	82,86	126 177 295	69,43	82,71

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée.

(2) Contrôlée par Monsieur Bernard Arnault et sa famille, la société Groupe Arnault SAS est la holding qui contrôle in fine Christian Dior.

6.2 ACTIONS DÉTENUES PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2010, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, moins de 0,5 % du capital social.

6.3 INFORMATION SUR LES ACHATS ET VENTES D' ACTIONS

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce que :

- la Société a acheté, au cours de l'exercice écoulé, 100 000 de ses propres actions, au cours moyen de 79,75 euros. Le montant total des frais de négociation s'élève à 13 159,79 euros ;
- la Société a cédé, au cours de l'exercice écoulé, 9 820 de ses propres actions à un cours moyen brut de 81,23 euros.

Ces opérations d'achat et de vente d'actions ont été réalisées dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce en vue de leur affectation à des plans d'options d'achat ou à des plans d'attribution d'actions gratuites.

À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions, affectées aux plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites en

cours et à venir, s'élève à 2 784 028 pour une valeur nette de 172 441 601,76 euros. Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 61,94 euros. Leur valeur nominale est de 2 euros. Ces actions représentent 1,53 % du capital ;

- la Société détient par ailleurs, à la clôture de l'exercice, 19 532 de ses propres actions, pour une valeur nette de 1 133 197,81 euros.

Ces achats d'actions avaient été réalisés, à un cours moyen de 58,02 euros, dans le but de régulariser les cours ; elles ont une valeur nominale de 2 euros et représentent 0,01 % du capital.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

6.4 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES CHRISTIAN DIOR DURANT L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE R. 621-43-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions/de titres	Prix moyen (en euros)
Bernard Arnault	Achat d'actions ⁽¹⁾	420 000	51,07
Denis Dalibot	Achat d'actions ⁽¹⁾	18 500	33,53
	Cession d'actions	18 500	74,45
Pierre Godé	Achat d'actions ⁽¹⁾	60 000	56,70
	Cession d'actions	40 000	74,05
Eric Guerlain	Cession d'actions	40 000	85,93
	Achat de puts	67 168	6,51
Sidney Toledano	Achat d'actions ⁽¹⁾	30 000	45,95
	Cession d'actions	25 264	103,66
Personne(s) liée(s) à Sidney Toledano	Cession d'actions	15 000	87,00

(1) Levée(s) d'options d'achat

7. Questions administratives

7.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

La liste des mandats et fonctions exercés actuellement et au cours des cinq derniers exercices par chacun des Administrateurs figure au paragraphe 10 ci-après.

7.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vous est proposé de nommer Messieurs Bernard Arnault, Sidney Toledano et Pierre Godé en qualité d'Administrateurs pour la durée statutaire de trois ans.

8. Autorisations à caractère financier

8.1 ÉTAT DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS

8.1.1 Programme de rachat d'actions (L. 225-209 et suivants du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 décembre 2010
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 130 euros	15 avril 2010 (9 ^e résolution)	14 octobre 2011 (18 mois) ⁽¹⁾	10 % du capital 18 172 704 actions	Néant
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	15 avril 2010 (10 ^e résolution)	14 octobre 2011 (18 mois) ⁽¹⁾	10 % du capital par période de 24 mois 18 172 704 actions	Néant

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011 de renouveler cette autorisation. Voir ci-après point 8.2.

8.1.2 Augmentation du capital social (L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2010
Avec droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital et incorporation de réserves (L. 225-130)	14 mai 2009 (18 ^e résolution)	13 juillet 2011 (26 mois)	80 millions d'euros ⁽¹⁾⁽²⁾ 40 000 000 actions	Libre	Néant
Sans droit préférentiel de souscription : actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public ou placement privé (L. 225-135 et suivants)	14 mai 2009 (19 ^e résolution)	13 juillet 2011 (26 mois)	80 millions d'euros ⁽¹⁾⁽²⁾ 40 000 000 actions	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation	Néant
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L. 225-148)	14 mai 2009 (21 ^e résolution)	13 juillet 2011 (26 mois)	80 millions d'euros ⁽¹⁾ 40 000 000 actions	Libre	Néant
Dans le cadre d'apports en nature (L. 225-147)	14 mai 2009 (22 ^e résolution)	13 juillet 2011 (26 mois)	10 % du capital ⁽¹⁾ 18 172 704 actions	Libre	Néant

(1) Montant nominal maximum. Sur ce montant s'imputerait le montant nominal de toute augmentation de capital décidée en application des autres délégations de compétence.

(2) Sous réserve du respect du plafond global de 80 millions d'euros visé au (1), ce montant est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 14 mai 2009, 20^e résolution)(L. 225-135-1).

8.1.3 Actionnariat des salariés

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'exercice	Utilisation au 31 décembre 2010
Options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et suivants)	14 mai 2009 (23 ^e résolution)	13 juillet 2012 (38 mois)	3 % du capital 5 451 811 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution	Néant
Attribution d'actions gratuites (L. 225-197-1 et suivants)	15 mai 2008 (11 ^e résolution)	14 juillet 2011 (38 mois)	1 % du capital 1 817 270 actions	Non applicable	<ul style="list-style-type: none"> • attribuées : 90 180 • attribuables : 1 727 090
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise (L. 225-129-6)	15 mai 2008 (12 ^e résolution)	14 mai 2011	3 % du capital 5 451 811 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution - décote maximum : 30 %	Néant

8.2 AUTORISATIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8.2.1 Programme de rachat d'actions (L. 225-209 et suivants du Code de commerce)

Nature	Résolution	Durée	Montant autorisé
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 200 euros	8 ^e	18 mois	10 % du capital 18 172 704 actions
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	10 ^e	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois 18 172 704 actions

8.2.2 Augmentation du capital social (L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)

Nature	Résolution	Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Par incorporation de réserves (L. 225-130)	9 ^e	26 mois	80 millions d'euros ^{(1) (2)} 40 000 000 actions	Non applicable
Avec droit préférentiel de souscription – actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital	11 ^e	26 mois	80 millions d'euros ^{(1) (2)} 40 000 000 actions	Libre
Sans droit préférentiel de souscription – actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital :				
• par offre au public (L. 225-135 et suivants)	12 ^e	26 mois	80 millions d'euros ^{(1) (2)} 40 000 000 actions	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation ⁽³⁾
• par placement privé (L. 225-135 et suivants)	13 ^e	26 mois	80 millions d'euros ^{(1) (2)} 40 000 000 actions	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation ⁽³⁾
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L. 225-148)	16 ^e	26 mois	80 millions d'euros ⁽¹⁾ 40 000 000 actions	Libre
Dans le cadre d'apports en nature (L. 225-147)	17 ^e	26 mois	10 % du capital ⁽¹⁾ 18 172 704 actions	Libre

(1) Montant nominal maximum. Sur ce montant s'imputerait le montant nominal de toute augmentation de capital décidée en application des autres délégations de compétence (19^e résolution).

(2) Sous réserve du respect du plafond global de 80 millions d'euros visé au (1), ce montant est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (15^e résolution) (L. 225-135-1).

(3) Dans la limite de 10 % du capital, le Conseil d'Administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90 % de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation (14^e résolution).

8.2.3 Actionnariat des salariés

Nature	Résolution	Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'exercice
Attribution d'actions gratuites (L. 225-197-1 et suivants)	20 ^e	38 mois	1 % du capital 1 817 270 actions	Non applicable
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise (L. 225-129-6)	18 ^e	26 mois	1 % du capital ⁽¹⁾ 1 817 270 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution décote maximum : 20 %

(1) Sous réserve du respect du plafond global de 80 millions d'euros visé au (1) ci-dessus sur lequel s'imputerait ce montant.

9. Rémunérations des mandataires sociaux

• Synthèse des rémunérations, des options et actions gratuites de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ⁽¹⁾

Dirigeants mandataires sociaux (en euros)	Rémunérations dues au titre de l'exercice		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾		Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Bernard Arnault	3 928 399	3 879 396	-	5 152 000	5 665 459	-
Sidney Toledano	6 581 810	1 431 810	-	866 000	1 083 915	-

(1) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, hors jetons de présence.

(2) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice ainsi que les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions figurent aux paragraphes 11.4 et 11.6.1.

• Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social ⁽¹⁾

<i>Bernard Arnault</i>	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009
Rémunérations (en euros)				
Rémunération fixe	1 728 399	1 679 396	1 728 399	1 704 672 ⁽²⁾
Rémunération variable	2 200 000 ⁽⁵⁾	2 200 000 ⁽⁵⁾	2 200 000 ⁽⁴⁾	2 200 000 ⁽⁴⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	118 464	119 695	119 695	119 060
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	4 046 863	3 999 091	4 048 094	4 023 732

<i>Sidney Toledano</i>	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009
Rémunérations (en euros)				
Rémunération fixe	881 810	881 810	881 810	881 810
Rémunération variable	700 000 ⁽⁵⁾	550 000 ⁽⁵⁾	550 000 ⁽⁴⁾	550 000 ⁽⁴⁾
Rémunération exceptionnelle	5 000 000	-	3 000 000	-
Jetons de présence	36 232	36 848	36 848	36 530
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	6 618 042	1 468 658	4 468 658	1 468 340

(1) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(2) Les différences entre les montants dus et les montants versés s'expliquent par les variations de taux de change.

(3) Déterminé pour moitié en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour moitié en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires relatifs au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel et au cash flow, chacun de ces éléments comptant pour un tiers. Les objectifs fixés pour 2009 et 2010 ont été atteints.

(4) Montant versé au titre de l'exercice précédent.

(5) Déterminé pour un tiers en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour deux-tiers en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires relatifs au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel et au cash flow, chacun de ces éléments comptant pour un tiers. Les objectifs fixés pour 2009 et 2010 ont été atteints.

• **Contrat de travail, retraite spécifique, indemnités de départ et clause de non-concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Arnault Président du Conseil d'Administration	-	X	X ⁽¹⁾	-	-	X	-	X
Sidney Toledano Directeur Général	X ⁽²⁾	-	-	X	-	X	X ⁽²⁾	-

(1) Ce complément de retraite, institué par LVMH, n'est acquis que si l'intéressé justifie d'une présence d'au moins six ans au sein du Comité Exécutif du groupe LVMH et fait valoir simultanément ses droits à la retraite au titre des régimes de retraite légaux. Il est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des rémunérations annuelles perçues au cours des trois dernières années civiles précédant l'année du départ à la retraite, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Le complément de retraite annuelle est égal à la différence entre 60 % de la rémunération de référence (soit au 1^{er} janvier 2011, 742 392 euros) et la totalité des pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC.

Montant de l'engagement pris par LVMH au 31 décembre 2010 pour M. Bernard Arnault, déterminé selon les principes de la norme IAS 19 Avantages au personnel : 17 270 250 euros.

(2) Clause de non-concurrence d'une durée de vingt-quatre mois figurant dans le contrat de travail – suspendu pendant la durée du mandat de Président-Directeur Général de la société Christian Dior Couture – prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la moyenne des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois.

• **Récapitulatif des jetons de présence, rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des autres mandataires sociaux⁽¹⁾**

Membres du Conseil d'Administration (en euros)	Jetons de présence versés au cours de l'exercice		Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable versée au cours de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Antoine Bernheim	610 195	930 060	-	-	-	-
Denis Dalibot	31 235	30 458	580 000 ⁽⁵⁾	580 000 ⁽⁵⁾	-	-
Renaud Donnedieu de Vabres ⁽³⁾	14 771	-	-	-	-	-
Ségolène Gallienne ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Pierre Godé ⁽²⁾⁽⁶⁾	176 375	146 414	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000
Eric Guerlain	24 619	23 825	-	-	-	-
Christian de Labriffe	14 771	14 295	-	-	-	-
Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada	25 233	24 915	-	-	-	-
Alessandro Vallarino Gancia	9 848	9 530	-	-	-	-

(1) Jetons de présence, rémunérations brutes et/ou honoraires et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, et perçus par le mandataire ou une société contrôlée par ce dernier.

(2) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice figure au paragraphe 11.6.2.

(3) Nomination en date du 5 février 2009.

(4) Nomination en date du 15 avril 2010.

(5) Contrat de consultant.

(6) Avantages en nature : voiture de fonction.

• **Détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice**

Ce détail figure au paragraphe 11.6.2 ci-dessous.

10. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte, ci après, de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société ainsi que la liste des fonctions et mandats qu'ils ont exercés depuis le 1^{er} janvier 2006.

10.1 MANDATS D'ADMINISTRATEUR EN COURS

M. Antoine BERNHEIM

Né le 4 septembre 1924. Français.

Adresse de correspondance : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 14 mai 2001.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 36 248 actions.

M. Antoine Bernheim a été Associé-Gérant de Lazard Frères & Cie de 1967 à 2000 et Associé de Lazard LLC de 2000 à 2005. Il a été Président-Directeur Général de La France SA de 1974 à 1997 et d'Euromarché de 1981 à 1991. Président de Generali SpA de 1995 à 1999 puis de 2002 à avril 2010, il y exerce depuis lors les fonctions de Président d'honneur.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Generali

- France :
 - Generali France SA : Administrateur.
- International :
 - Alleanza Toro (Italie) : Vice-Président et Administrateur ;
 - Assicurazioni Generali SpA (Italie) : Président d'honneur ;
 - BSI : Banca della Svizzera Italiana (Suisse) : Administrateur ;
 - Generali Deutschland Holding AG (Allemagne) : Administrateur ;
 - Generali España Holding SA (Espagne) : Administrateur ;
 - Generali Holding Vienna AG (Autriche) : Administrateur ;
 - Graafschap Holland (Pays-Bas) : Président d'Honneur.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Financière Jean Goujon SAS : Vice-Président et Membre du Comité de Surveillance ;
 - LVMH Fashion Group SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - LVMH Finance SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA : Vice-Président et Administrateur.
- International :
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) : Administrateur.

Autres

- France :
 - Bolloré SA : Vice-Président et Administrateur ;
 - Ciments Français France SA : Administrateur ;
 - Eurazeo SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - EuropaCorp SA : Administrateur ;
 - Havas SA : Administrateur ;
 - Le Monde SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - Société Éditrice du Monde SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - Société Française Générale Immobilière SA : Directeur Général.
- International :
 - Mediobanca (Italie) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :
 - Partena : Associé Commanditaire.
- International :
 - Assicurazioni Generali SpA (Italie) : Président ;
 - Compagnie Monégasque de Banque (Principauté de Monaco) : Administrateur ;
 - Intesa Sanpaolo (Italie) : Vice-Président du Conseil de Surveillance.

M. Denis DALIBOT

Né le 15 novembre 1945. Français.

Adresse personnelle : Avenue Mercure, 9 « Le Chéridreux » 1180 – Bruxelles (Belgique).

Date de première nomination : 17 mai 2000.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Denis Dalibot a commencé sa carrière au sein du groupe ITT. De 1984 à 1987, il a exercé les fonctions de Directeur Administratif et Financier Adjoint de la Sagem. Il est entré dans le Groupe Arnault en 1987 en qualité de Directeur Financier du Groupe, fonction exercée jusqu'en 2007.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Administrateur ;
 - Agache Développement SA : Administrateur ;
 - Ateliers AS SA : Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Administrateur ;
 - Belle Jardinière SA : Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Europatweb SA : Administrateur ;
 - Financière Agache SA : Administrateur ;
 - Financière Agache Private Equity SA : Administrateur ;
 - Financière Jean Goujon SAS : Membre du Comité de Surveillance ;

- Franck & Fils SA : Représentant permanent Le Bon Marché – Maison Aristide Boucicaud, Administrateur ;
- Groupe Arnault SAS : Membre du Comité de Direction ;
- Le Jardin d'Acclimatation SA : Représentant permanent de Ufipar, Administrateur ;
- Semyrhamis SAS : Membre du Comité de Surveillance.
- International :
 - Aurea Finance (Luxembourg) : Président ;
 - GO Invest SA (Belgique) : Président.

Autres

- Néant.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :
 - Agache Développement SA : Président-Directeur Général ;
 - Europatweb SA : Président-Directeur Général ;
 - Europatweb Placements SAS : Représentant légal de Europatweb, Président ;
 - FA Investissement SAS : Président ;
 - Financière Agache SA : Directeur Général délégué ;
 - Fusac Finances Société Civile : Gérant ;
 - GA Placements SA : Représentant permanent de Europatweb, Administrateur ;
 - Groupement Foncier Agricole Dalibot : Gérant ;
 - Kléber Participations SARL : Gérant ;
 - Lyparis SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
 - Montaigne Finance SAS : Président ;
 - Montaigne Investissements SCI : Gérant ;
 - Montaigne Services SNC : Gérant ;
 - Raspail Investissements SA : Représentant permanent de Financière Agache, Administrateur ;
 - Sevrilux SNC : Représentant légal de Financière Agache, Gérant ;
 - Sifanor SAS : Président ;
 - Société d'Exploitation de l'Hôtel Cheval Blanc SAS : Membre du Comité de Surveillance.
- International :
 - Publications Professionnelles SAS (Luxembourg) : Membre du Comité de Surveillance.

M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES

Né le 13 mars 1954. Français.

Adresse Professionnelle : Groupe Allard – 54-56, avenue Hoche – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 5 février 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2013.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, après avoir été sous-préfet et membre du Conseil d'État, entame une carrière politique en 1986 étant notamment Chargé de mission auprès du Ministre de la Défense. Il est en outre député d'Indre-et-Loire entre 1997 et 2007. En 2002, il devient Ministre délégué aux Affaires européennes puis Ministre de la Culture et de la Communication, de 2004 à 2007. En 2008, il est nommé Ambassadeur chargé de la dimension culturelle pour la Présidence Française de l'Union européenne. Depuis le début de l'année 2009, il est Conseiller de M. Alexandre Allard pour la stratégie, le développement et la culture, au sein du Groupe Allard.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur ;
- Louis Vuitton pour la Création, Fondation d'Entreprise : Administrateur.

Autres

- Groupe Allard : Conseiller de M. Alexandre Allard pour la Stratégie, le Développement et la Culture ;
- Atout France GIE : Président du Conseil d'Administration.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

Autres

- France :
- Ambassadeur chargé de la dimension culturelle de la Présidence Française de l'Union européenne ;
- Ministre de la Culture et de la Communication.

Mme Ségolène GALLIENNE

Née le 7 juin 1977. Belge.

Adresse professionnelle : 17, allée des Peupliers - 6280 Gerpinnes (Belgique).

Date de première nomination : 15 avril 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2013.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

Mme Ségolène Gallienne a obtenu un diplôme de Bachelor of Arts in Business and Economics au Collège Vesalius à Bruxelles. Elle a occupé la fonction de Public Relation Manager au sein de Belgacom et de Communication Director chez Dior Fine Jewelry.

Elle est actuellement Administrateur de diverses sociétés françaises et internationales et Présidente du Conseil d'Administration de Diane, société spécialisée dans le commerce d'objets d'art.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Frère-Bourgeois

- International :
- Compagnie Nationale à Portefeuille SA (Belgique) : Administrateur ;
- Diane SA (Suisse) : Présidente du Conseil d'Administration ;
- Erbé SA (Belgique) : Administrateur ;
- Stichting Administratiekantoor Peupleraie (Pays-Bas) : Présidente du Conseil d'Administration.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur ;
- Société Civile du Cheval Blanc : Administrateur.

Autres

- International :
- Pargesa Holding SA (Suisse) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

Autres

- France :
- Taittinger SA : Administrateur.

M. Eric GUERLAIN

Vice-Président

Né le 2 mai 1940. Français.

Adresse de correspondance : chez Christian Dior – 30, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 29 juin 1994.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2013.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 57 836 actions.

M. Eric Guerlain a commencé sa carrière comme analyste financier et exercé diverses fonctions au sein du Groupe Morgan Stanley entre 1968 et 1974 à New York et Paris.

En 1974, il rejoint la banque J.P. Morgan comme Directeur du Département des opérations financières internationales. En 1979, la banque le charge de co-diriger la banque d'investissements J.P. Morgan Ltd à Londres en tant que Vice-Président. Puis, il rejoint Lazard Brothers Ltd en qualité de consultant jusqu'en 1989.

Parallèlement, il est, depuis 1970, Administrateur de la société Guerlain SA et, en 1990, prend la présidence du Conseil de Surveillance de la holding de contrôle du Groupe Guerlain. Il exerce cette fonction jusqu'en 1994.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Vice-Président et Administrateur ;
- Guerlain SA : Représentant permanent de LVMH Fashion Group, Administrateur.

Autres

- France :
- Société Hydroélectrique d'Énergie SAS : Président ;
- MAAT Société Civile : Gérant.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- Néant.

M. Christian de LABRIFFE

Né le 13 mars 1947. Français.

Adresse professionnelle : Rothschild et Compagnie Banque – 29, avenue de Messine – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 14 mai 1986.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2013.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 204 actions.

M. Christian de Labriffe a commencé sa carrière chez Lazard Frères & Cie dont il a été Associé-Gérant de 1987 à 1994. Il est, depuis 1994, Associé-Gérant commandité de Rothschild & Cie Banque.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Rothschild

- France :
- Financière Rabelais SAS : Président de la Société ;
- Montaigne Rabelais SAS : Représentant légal de la société Rothschild & Compagnie Banque, Président ;
- Parc Monceau SARL : Gérant ;
- Rothschild & Cie SCS : Associé-Gérant commandité ;
- Rothschild & Cie Banque SCS : Associé-Gérant commandité ;
- Transaction R SAS : Président.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur ;
- Christian Dior Couture SA : Administrateur.

Autres

- France :
- Bénéteau SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
- Paris Orléans SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
- Delahaye Passion Société Civile : Gérant ;
- TCA Partnership SAS : Président.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :
- Holding Financier Jean Goujon SAS : Administrateur ;
- Nexity France SA : Administrateur ;
- Rothschild Conseil International SCS : Administrateur.

- International :
- Investec Asset Management Inc. (Royaume-Uni) : Administrateur.

M. Jaime de MARICHALAR y SÁENZ de TEJADA (Duc de Lugo)

Né le 7 avril 1963. Espagnol.

Adresse professionnelle : Crédit Suisse – Ayala, 42 – 28001 Madrid (Espagne).

Date de première nomination : 11 mai 2006.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada débute sa carrière en 1986 à Paris où il travaille pour la banque Indosuez sur le Marché de futurs du MATIF. Il rejoint ensuite Crédit Suisse et travaille pour la Banque d'Investissement et la Banque Privée. En janvier 1998, il est nommé Directeur Général de Crédit Suisse à Madrid.

Fonctions et mandats actuels

Crédit Suisse

- International :
- Crédit Suisse (Espagne) : Directeur Général et Conseiller.

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur.
- International :
- Groupe LVMH : Conseiller du Président pour l'Espagne ;
- Loewe SA (Espagne) : Administrateur.

Autres

- International :
- Art+Auction Editorial (États-Unis et Royaume-Uni) : Membre du Conseil de Surveillance ;
- Axa Mediterranean Holding SA, Axa Aurora Ibérica SA de Seguros y Reaseguros, y Axa Aurora Vida SA de Seguros y Reaseguros (Espagne) : Administrateur ;
- Sociedad General Inmobiliaria de España SA (Espagne) : Administrateur ;
- Waste Recycling Group (Royaume-Uni) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :
- Crédit Suisse Hottinguer : Membre du Conseil de Surveillance.
- International :
- Portland Valderrivas (Espagne) : Administrateur.

M. Alessandro VALLARINO GANCIA

Né le 15 octobre 1967. Suisse.

Adresse professionnelle : AAP SA – 15, rue du Jeu-de l'Arc – 1211 Genève (Suisse).

Date de première nomination : 11 mai 2006.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

Après des études à Babson Business School à Boston et Tokyo Sanno University au Japon, M. Gancia débute en qualité de management consultant au sein de Roland Berger & Partners à Munich de 1991 à 1993. Il travaille ensuite dans l'investissement banking successivement à partir de 1994 dans la banque d'investissement Alex. Brown & Sons Inc. à Baltimore, à partir de 1997 chez Donaldson Lufkin & Jenrette International (DLJ) à New York, puis à Genève de 1999 à 2001.

En 2002, il fonde la société Alternative Advisory Partners SA, spécialisée dans le conseil de fonds alternatifs, private banking et family office services, et dont il est Directeur Général.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior SA : Administrateur.

Autres

- International :
- Alternative Advisory Partners SA (Suisse) : Directeur Général ;
- Fontana Couture Srl (Italie) : Administrateur.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- Néant.

10.2 MANDATS EN RENOUVELLEMENT – NOMINATIONS

M. Bernard ARNAULT

Président du Conseil d'Administration

Né le 5 mars 1949. Français.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 20 mars 1985.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 42 997 actions.

M. Bernard Arnault choisit la carrière d'ingénieur, qu'il exerce au sein de l'entreprise Ferret-Savinell. En 1974, il en devient Directeur de la Construction, puis Directeur Général en 1977 et enfin Président-Directeur Général en 1978.

Il le restera jusqu'en 1984, date à laquelle il devient Président-Directeur Général de Financière Agache et de Christian Dior. Il entreprend alors de réorganiser le groupe Financière Agache dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur les marques de prestige. Il fait de Christian Dior la pierre angulaire de cette structure.

En 1989, il devient le principal actionnaire de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, et crée ainsi le premier groupe mondial du luxe. Il en prend la Présidence en janvier 1989.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Président du Conseil d'Administration ;
 - Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
 - Financière Jean Goujon SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
 - Groupe Arnault SAS : Président ;
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA : Président-Directeur Général ;
 - Société Civile du Cheval Blanc : Président du Conseil d'Administration ;
 - Louis Vuitton pour la Création, Fondation d'Entreprise : Président du Conseil d'Administration.
- International :
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) : Administrateur ;
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Japan KK (Japon) : Administrateur.

Autres

- France :
 - Carrefour SA : Administrateur ;
 - Lagardère SCA : Membre du Conseil de Surveillance.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :
 - Métropole Télévision « M6 » SA : Membre du Conseil de Surveillance ;
 - Raspail Investissements SA : Administrateur.

M. Sidney TOLEDANO

Directeur Général

Né le 25 juillet 1951. Français.

Adresse professionnelle : Christian Dior Couture – 11, rue François 1^{er} – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 11 septembre 2002.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 29 936 actions.

M. Sidney Toledano a débuté sa carrière en 1977 comme Consultant Marketing chez Nielsen International. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de Kickers avant de prendre la Direction Générale de Lancel en 1984. En 1994, il rejoint la société Christian Dior Couture en qualité de Directeur Général Adjoint. Il en est le Président depuis 1998.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
 - Christian Dior SA : Directeur Général et Administrateur ;
 - Christian Dior Couture SA : Président-Directeur Général ;
 - Fendi International SA : Président du Conseil d'Administration ;
 - John Galliano SA : Président du Conseil d'Administration.
- International :
 - Bopel Srl (Italie) : Président ;
 - CDCH SA (Luxembourg) : Administrateur ;
 - Christian Dior (Fashion) Malaysia Sdn (Malaisie) : Administrateur ;
 - Christian Dior Australia Pty Ltd (Australie) : Administrateur ;

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux

- Christian Dior Belgique SA (Belgique) : Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Administrateur Délégué ;
- Christian Dior Commercial Shanghai Co Ltd (Chine) : Président ;
- Christian Dior Couture Korea Ltd (Corée) : Administrateur (Joint Representative Director) ;
- Christian Dior Couture Maroc SA (Maroc) : Président du Conseil d'Administration et Administrateur A ;
- Christian Dior Couture CZ (République Tchèque) : Gérant ;
- Christian Dior Couture Ukraine Sarl (Ukraine) : Président ;
- Christian Dior Far East Ltd (Hong Kong) : Administrateur ;
- Christian Dior GmbH (Allemagne) : Gérant ;
- Christian Dior Guam Ltd (Guam) : Administrateur ;
- Christian Dior Hong Kong Ltd (Hong Kong) : Administrateur ;
- Christian Dior Inc. (États-Unis) : Président et Administrateur ;
- Christian Dior Italia Srl (Italie) : Président ;
- Christian Dior KK (Japon) : Representative Director ;
- Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited (Macau) : Administrateur ;
- Christian Dior New Zealand Ltd (Nouvelle-Zélande) : Administrateur ;
- Christian Dior S. de RL de CV (Mexique) : Président et Administrateur ;
- Christian Dior Saipan Ltd (Saipan) : Administrateur ;
- Christian Dior Singapore Pte Ltd (Singapour) : Administrateur ;
- Christian Dior Taïwan Ltd (Taïwan) : Administrateur (Director A) ;
- Fendi Adele Srl (Italie) : Administrateur ;
- Fendi Asia Pacific Limited (Hong Kong) : Administrateur ;
- Fendi International BV (Pays-Bas) : Administrateur (Director A) et Président ;
- Fendi Italia Srl (Italie) : Administrateur ;
- Fendi North America Inc. (États-Unis) : Administrateur ;
- Fendi SA (Luxembourg) : Administrateur ;
- Fendi Srl (Italie) : Administrateur ;
- Les Ateliers Horlogers Dior SA (Suisse) : Administrateur ;
- Lucilla Srl (Italie) : Président ;
- Mardi SpA (Italie) : Président et Administrateur Délégué.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :

- John Galliano SA : Directeur Général ;
- Fendi France SAS : Président.
- International :
- Calto Srl (Italie) : Gérant puis Président du Conseil d'Administration ;
- Christian Dior Couture Maroc SARL (Maroc) : Gérant ;
- Christian Dior Couture Rus LLC (Russie) : General Director ;
- Christian Dior Couture Stoleshnikov LLC (Russie) : General Director ;
- Christian Dior Espanola SL (Espagne) : Gérant (Administrador solidario) ;
- Christian Dior Guam Ltd (Guam) : Président ;
- Christian Dior Puerto Banus SL (Espagne) : Gérant (Administrador solidario) ;
- Christian Dior Saipan Ltd (Saipan) : Président ;
- Christian Dior UK Ltd (Royaume-Uni) : Président et Administrateur ;
- Fendi Immobili Industriali Srl (Italie) : Administrateur ;
- Les Jardins d'Avron SAS : Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Président ;
- Les Jardins d'Avron LLC (États-Unis) : Président ;
- Manifatturauno Srl (Italie) : Président du Conseil d'Administration.

M. Pierre GODÉ

Vice-Président de LVMH

Né le 4 décembre 1944. Français.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 14 mai 2001.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 20 200 actions.

M. Pierre Godé a été avocat au barreau de Lille et Professeur à la faculté de droit de Lille puis à celle de Nice.

Il est Directeur Général du Groupe Arnault depuis 1986.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

- France :
- Christian Dior Couture SA : Administrateur ;
- Financière Agache SA : Président-Directeur Général ;
- Financière Jean Goujon SAS : Président ;
- Groupe Arnault SAS : Directeur Général ;

- Les Echos SAS : Membre du Conseil de Surveillance ;
- Louis Vuitton Malletier : Administrateur ;
- Raspail Investissements SAS : Président ;
- SA du Château d'Yquem : Administrateur ;
- Semyrhamis SAS : Membre du Comité de Surveillance ;
- Sevrilux SNC : Représentant légal de Financière Agache, Gérant ;
- Sofidiv SAS : Membre du Comité de Direction ;
- Société Civile du Cheval Blanc : Administrateur ;
- Association du Musée Louis Vuitton : Représentant permanent de LVMH Fashion Group, Administrateur.
- International :
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) : Administrateur ;
 - LVMH Publica (Belgique) : Administrateur ;
 - Sofidiv UK Limited (Royaume-Uni) : Administrateur.

Autres

- France :
 - Havas SA : Administrateur ;
 - Redeg SARL : Gérant.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2006

- France :
 - Groupe Les Echos SA : Représentant permanent de LVMH, Administrateur ;
 - Sifanor SAS : Membre du Comité de Surveillance.
- International :
 - LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Japan KK (Japon) : Administrateur.

11. Plans d'options - attributions d'actions gratuites

11.1 OPTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE CHRISTIAN DIOR

Les bénéficiaires des plans d'options sont sélectionnés selon les critères suivants : performance, potentiel de développement et contribution à un poste clé.

Dix plans d'options d'achat, mis en place par la société Christian Dior, étaient en vigueur au 31 décembre 2010. Le prix d'exercice des options est calculé conformément aux dispositions légales. Chaque plan a une durée de dix ans ; les options d'achat peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois à quatre ans à compter de l'ouverture du plan.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Outre les conditions de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées en 2009 est soumis à des conditions de performance liées aux trois indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation ou taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

Concernant les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, leurs options ne sont exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un ou l'autre de ces trois indicateurs enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008.

Concernant les options attribuées aux autres bénéficiaires en 2009, elles ne sont exerçables que si, au titre des exercices 2009 et 2010, l'un ou l'autre de ces trois indicateurs enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008.

La condition de performance a été satisfaite en 2009 et en 2010.

Les mandataires sociaux de la Société, dirigeants ou salariés, doivent également respecter certaines restrictions relatives à la période d'exercice de leurs options.

Pour les plans mis en place depuis 2008, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions déterminé en fonction de la date de levée et correspondant à un pourcentage de leur rémunération brute globale.

11.1.1 Plans d'options d'achat

Date de l'Assemblée	30/05/1996	30/05/1996	14/05/2001	14/05/2001	14/05/2001	14/05/2001	14/05/2001	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	
Date du Conseil d'Administration	15/02/2000	21/02/2001	18/02/2002	18/02/2003	17/02/2004	12/05/2005	15/02/2006	06/09/2006	31/01/2007	15/05/2008	14/05/2009	Total
Nombre total d'options attribuées	100 200 ⁽¹⁾	437 500	504 000	527 000	527 000	493 000	475 000	20 000	480 000	484 000	532 000	4 379 700
Dont mandataires sociaux ⁽²⁾	65 000 ⁽¹⁾	308 000	310 000	350 000	355 000	315 000	305 000	-	285 000	320 000	150 000	2 763 000
Bernard Arnault ⁽³⁾	50 000 ⁽¹⁾	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	-	200 000	200 000	100 000	1 870 000
Denis Dalibot ⁽³⁾	3 500 ⁽¹⁾	15 000	20 000	25 000	25 000	25 000	35 000	-	35 000	70 000	-	253 500
Pierre Godé ⁽³⁾	15 000 ⁽¹⁾	65 000	65 000	65 000	65 000	20 000	-	-	-	-	-	295 000
Sidney Toledano ⁽³⁾	7 000 ⁽¹⁾	30 000	35 000	40 000	45 000	50 000	50 000	-	50 000	50 000	50 000	407 000
Dont dix premiers salariés ⁽²⁾	31 000 ⁽¹⁾	121 000	153 000	143 000	128 000	124 000	144 000	20 000	133 000	147 000	159 000	1 303 000
Nombre de bénéficiaires	20	17	24	25	26	27	24	1	28	25	26	-
Point de départ d'exercice des options	15/02/2005	21/02/2004	18/02/2005	18/02/2006	17/02/2007	12/05/2008	15/02/2009	06/09/2009	31/01/2011	15/05/2012	14/05/2013	-
Date d'expiration	14/02/2010	20/02/2011	17/02/2012	17/02/2013	16/02/2014	11/05/2015	14/02/2016	05/09/2016	30/01/2017	14/05/2018	13/05/2019	-
Prix d'achat (en euros)	56,70	45,95	33,53	29,04	49,79	52,21	72,85 ⁽⁴⁾	74,93	85,00	73,24 ⁽⁴⁾	52,10	-
Nombre d'options exercées en 2010	296 000	322 500	27 500	2 000	114 500	78 000	47 000	-	-	-	-	887 500
Nombre d'options devenues caduques en 2010	-	-	-	-	6 000	-	-	-	2 000	2 000	2 000	12 000
Nombre cumulé d'options exercées au 31/12/2010	390 000	387 500	423 998	391 998	167 500	105 000	59 000	-	-	-	-	1 924 996
Nombre cumulé d'options caduques au 31/12/2010	10 800	10 000	15 000	25 000	56 000	33 000	30 000	-	37 000	2 000	2 000	220 800
OPTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	40 000	65 002	110 002	303 500	355 000	386 000	20 000	443 000	482 000	530 000	2 534 504

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à la division du nominal par quatre de juillet 2000.

(2) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(3) Mandataires sociaux en fonction en 2010.

(4) Les prix d'exercice pour les résidents italiens des plans ouverts les 15 février 2006 et 15 mai 2008 sont respectivement de 77,16 euros et de 73,47 euros.

S'agissant d'options d'achat portant sur des actions existantes, leur levée n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

11.1.2 Plans d'options de souscription

Néant.

11.2 OPTIONS CONSENTIES PAR SA FILIALE LVMH

11.2.1 Plans d'options d'achat

Date de l'Assemblée	08/06/1995	17/05/2000	17/05/2000	17/05/2000	17/05/2000	17/05/2000	17/05/2000	17/05/2000	
Date du Conseil d'Administration	19/01/2000	23/01/2001	06/03/2001	14/05/2001	12/09/2001	22/01/2002	15/05/2002	22/01/2003	Total
Nombre total d'options attribuées	376 110 ⁽¹⁾	2 649 075	40 000	552 500	50 000	3 284 100	8 560	3 213 725	10 174 070
Dont mandataires sociaux ⁽²⁾	122 500 ⁽¹⁾	987 500	-	450 000	-	1 215 000	-	1 220 000	3 995 000
Dont dix premiers salariés ⁽²⁾	81 000 ⁽¹⁾	445 000	40 000	102 500	50 000	505 000	8 560	495 000	1 727 060
Nombre de bénéficiaires	552	786	1	4	1	993	2	979	-
Point de départ d'exercice des options	19/01/2003	23/01/2004	06/03/2004	14/05/2004	12/09/2004	22/01/2005	15/05/2005	22/01/2006	-
Date d'expiration	18/01/2010	22/01/2011	05/03/2011	13/05/2011	11/09/2011	21/01/2012	14/05/2012	21/01/2013	-
Prix d'achat (en euros)	80,10	65,12	63,53	61,77	52,48	43,30 ⁽³⁾	54,83	37,00 ⁽³⁾	-
Nombre d'options exercées en 2010	486 650	1 465 570	20 000	438 378	-	1 530 147	-	668 085	4 608 830
Nombre d'options devenues caduques en 2010	1 077 800	500	-	-	-	-	-	500	1 078 800
Nombre cumulé d'options exercées au 31/12/2010	518 400	2 122 880	40 000	538 378	-	2 764 995	3 000	2 756 347	8 744 000
Nombre cumulé d'options caduques au 31/12/2010	1 183 050	307 650	-	-	-	221 678	-	127 550	1 839 928
OPTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	218 545	-	14 122	50 000	297 427	5 560	329 828	915 482

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à la division du nominal par cinq de juillet 2000.

(2) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(3) Prix d'exercice en euros pour les résidents italiens et américains :

Plans	Italien	Américain
22/01/2002	45,70	43,86
22/01/2003	38,73	-

S'agissant d'options d'achat portant sur des actions existantes, leur levée n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

11.2.2 Plans d'options de souscription

Date de l'Assemblée	15/05/2003	15/05/2003	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	14/05/2009	
Date du Conseil d'Administration	21/01/2004	12/05/2005	11/05/2006	10/05/2007	15/05/2008	14/05/2009	29/07/2009	Total
Nombre total d'options attribuées	2 747 475	1 924 400	1 789 359	1 679 988	1 698 320	1 301 770	2 500	11 143 812
Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	972 500	862 500	852 500	805 875	766 000	541 000	-	4 800 375
Dont dix premiers salariés ⁽¹⁾	457 500	342 375	339 875	311 544	346 138	327 013	2 500	2 126 945
Nombre de bénéficiaires	906	495	520	524	545	653	1	-
Point de départ d'exercice des options	21/01/2008	12/05/2009	11/05/2010	10/05/2011	15/05/2012	14/05/2013	29/07/2013	-
Date d'expiration	20/01/2014	11/05/2015	10/05/2016	09/05/2017	14/05/2018	13/05/2019	28/07/2019	-
Prix de souscription (en euros)	55,70 ⁽²⁾	52,82 ⁽²⁾	78,84 ⁽²⁾	86,12	72,50 ⁽²⁾	56,50 ⁽²⁾	57,10	-
Nombre d'options exercées en 2010	896 120	699 968	408 390	-	-	8 000	-	2 012 478
Nombre d'options devenues caduques en 2010	700	21 950	34 310	26 327	22 844	11 676	-	117 807
Nombre cumulé d'options exercées au 31/12/2010	1 277 245	968 647	408 390	-	-	8 000	-	2 662 282
Nombre cumulé d'options caduques au 31/12/2010	101 650	86 225	83 560	62 760	49 919	13 201	-	397 315
OPTIONS EN VIE								
EN FIN D'EXERCICE	1 368 580	869 528	1 297 409	1 617 228	1 648 401	1 280 569	2 500	8 084 215

(1) Options attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Prix d'exercice en euros pour les résidents italiens :

Plans	Italien
21/01/2004	58,90
12/05/2005	55,83
11/05/2006	82,41
15/05/2008	72,70
14/05/2009	56,52

La dilution théorique liée à l'attribution de ces options représente 1,65 % du capital de LVMH. Toutefois, un nombre d'actions équivalent à celui des actions émises dans le cadre des levées étant annulé, l'exercice des options de souscription n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

11.3 OPTIONS ATTRIBUÉES ET LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE

11.3.1 Options attribuées

Aucun plan d'options n'a été ouvert en 2010.

11.3.2 Options levées par les dirigeants mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Bernard Arnault	Christian Dior	15/02/2000	200 000	56,70
	"	21/02/2001	220 000	45,95
	LVMH	23/01/2001	600 000	65,12
	"	22/01/2002	600 000	43,30
	"	12/05/2005	187 670	52,82
Sidney Toledano	Christian Dior	21/02/2001	30 000	45,95

11.3.3 Options levées par les autres mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Denis Dalibot	Christian Dior	18/02/2002	18 500	33,53
Pierre Godé	Christian Dior	15/02/2000	60 000	56,70
	LVMH	23/01/2001	40 000	65,12
	"	22/01/2003	50 000	37,00

11.3.4 Options levées par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, ayant exercé le plus grand nombre d'options

Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Christian Dior	15/02/2000	26 000	56,70
"	21/02/2001	7 500	45,95
"	18/02/2002	9 000	33,53
"	18/02/2003	2 000	29,04
"	17/02/2004	41 000	49,79
"	12/05/2005	71 000	52,21
"	15/02/2006	34 000	72,85
LVMH	19/01/2000	185 000	80,10
"	23/01/2001	222 000	65,12
"	06/03/2001	20 000	63,53
"	22/01/2002	232 822	43,30
"	22/01/2003	160 800	37,00
"	22/01/2004	151 000	55,70
"	12/05/2005	170 000	52,82
"	11/05/2006	82 500	78,84

11.4 ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES ET D' ACTIONS GRATUITES DE PERFORMANCE PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE CHRISTIAN DIOR

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés parmi les salariés des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

Pour les résidents fiscaux français, les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après une période complémentaire de conservation de deux ans. Les actions gratuites attribuées à des bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

En 2010, le schéma associe attribution d'actions gratuites classiques et attribution d'actions gratuites de performance dans des proportions déterminées en fonction du niveau hiérarchique et du statut du bénéficiaire.

Les actions gratuites de performance ne sont attribuées que si les comptes consolidés de Christian Dior pour chacun des exercices 2010 et 2011 affichent une variation positive par rapport à l'exercice 2009 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe. La condition de performance a été satisfaite en 2010.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général doivent, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver la moitié de ces actions au nominatif pur jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Date de l'Assemblée	15/05/2008		
Date du Conseil d'Administration	15/04/2010		
	Actions gratuites	Actions gratuites de performance	Total
Nombre d'actions attribuées provisoirement	22 761	67 419	90 180
Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	-	40 500	40 500
Bernard Arnault	-	27 000	27 000
Sidney Toledano	-	13 500	13 500
Dont dix premiers salariés ⁽¹⁾	14 322	21 048	35 370
Nombre de bénéficiaires	26	28	
Date d'attribution définitive	15/04/2012 ⁽²⁾	15/04/2012 ⁽²⁾	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	15/04/2014	15/04/2014	
Nombre d'attributions devenues définitives en 2010	-	-	-
Nombre d'attributions devenues caduques en 2010	-	-	-
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2010	-	-	-
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2010	-	-	-
ATTRIBUTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	22 761	67 419	90 180

(1) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'attribution provisoire.

(2) Attributions définitives le 15 avril 2014 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

11.5 ACTIONS GRATUITES ET ACTIONS GRATUITES DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR SA FILIALE LVMH

Date de l'Assemblée	15/05/2008	15/05/2008	15/05/2008	15/05/2008		
Date du Conseil d'Administration	15/05/2008	14/05/2009	29/07/2009	15/04/2010		
	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites de performance	Total
Nombre d'actions attribuées provisoirement	162 972	311 209	833	195 069	274 367	944 450
Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	-	-	-	-	108 837	108 837
Dont dix premiers salariés ⁽¹⁾	32 415	48 165	833	27 372	67 350	176 135
Nombre de bénéficiaires	347	642	1	627	639	
Date d'attribution définitive	15/05/2010	14/05/2011 ⁽⁵⁾	29/07/2011	15/04/2012 ⁽⁵⁾	15/04/2012 ⁽⁵⁾	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	15/05/2012	14/05/2013	29/07/2013	15/04/2014	15/04/2014	
Nombre d'attributions devenues définitives en 2010	149 590	-	-	-	-	149 590
Nombre d'attributions devenues caduques en 2010	6 856	7 009	-	-	-	13 865
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2010	151 874	2 333 ⁽²⁾	-	-	-	154 207
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2010	11 098	8 534	-	-	-	19 632
ATTRIBUTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	300 342	833	195 069	274 367	770 611

(1) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'attribution provisoire.

(2) Attribution anticipée à la suite de décès.

(3) Attributions définitives les 14 mai 2013 et 15 avril 2014 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

11.6 ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE

11.6.1 Actions gratuites de performance attribuées provisoirement aux dirigeants mandataires sociaux

Bénéficiaires	Sociétés ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions	Valorisation des actions (en euros)
Bernard Arnault	Christian Dior	15/04/2010	27 000	2 167 830
	LVMH	15/04/2010	40 235	3 497 629
Sidney Toledano	Christian Dior	15/04/2010	13 500	1 083 915

Voir également le tableau de la page 53 et ci-dessus pour les autres modalités d'attribution.

11.6.2 Actions gratuites et actions gratuites de performance attribuées provisoirement aux autres mandataires sociaux

Bénéficiaire	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Actions gratuites de performance
Pierre Godé	LVMH	15/04/2010	20 118

Voir également le tableau ci-dessus pour les autres modalités d'attribution.

11.6.3 Actions gratuites attribuées définitivement aux dirigeants mandataires sociaux et aux autres mandataires sociaux

Aucune action gratuite n'a été attribuée définitivement en 2010.

11.6.4 Actions gratuites attribuées définitivement aux dix salariés ⁽¹⁾ du Groupe, non mandataires sociaux, ayant reçu le plus grand nombre d'actions

Société ayant attribué les actions gratuites	Date d'attribution initiale des actions	Nombre d'actions
LVMH	15 mai 2008	33 782

(1) Salariés en fonction à la date de l'attribution définitive.

12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : la Société est contrôlée par Groupe Arnault, qui, au 31 décembre 2010, contrôlait 69,96 % du capital et 82,86 % des droits de vote exerçables en Assemblée ;
- émission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, soit avec maintien, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ou placement privé, dans la limite d'un montant nominal global de 80 millions d'euros, soit 22 % du capital actuel de la Société ;
 - d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 3 % du capital social ;
 - d'attribuer des actions gratuites à émettre dans la limite de 1 % du capital ;
 - d'acquérir des actions de la Société dans la limite d'un montant de 10 % du capital.

Toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre est suspendue en période d'offre publique.

13. Reporting social du Groupe

Les travaux menés en 2010 par la Direction des Ressources Humaines afin de renforcer la qualité et la fiabilité du reporting social au sein du Groupe ont été dédiés au développement d'un module de e-learning, qui a été proposé à l'ensemble des acteurs du reporting social. L'objet de cette formation est de familiariser les utilisateurs avec les objectifs du reporting social et d'approfondir la compréhension et la méthodologie de calcul des indicateurs critiques. Les procédures de contrôle ont également été renforcées au sein de chaque entité organisationnelle par la mise en place d'une signature électronique lors de la validation finale du reporting social.

Le rapprochement des entités organisationnelles et des entités légales formalise la cohérence du reporting social et du reporting financier ; le périmètre du reporting social couvre ainsi la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle, mais ne comprend pas les effectifs des entités mises en équivalence.

Pour chaque indicateur social, une fiche descriptive précise la pertinence de l'indicateur, les définitions des données, la

procédure à appliquer pour le recueil de l'information et les différents contrôles à effectuer lors de la saisie des données. D'autre part, des contrôles informatiques sont mis en place tout au long de la session de reporting afin de vérifier la fiabilité et la cohérence des informations saisies.

Les effectifs publiés ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe Christian Dior, incluant la part de LVMH dans les joint-ventures.

Les autres indicateurs sociaux ont été calculés sur un périmètre de 558 entités organisationnelles couvrant plus de 99,7 % de l'effectif mondial et intègrent la totalité des collaborateurs présents au cours de l'exercice, y compris dans les joint-ventures.

Depuis l'exercice 2007, une sélection d'indicateurs du reporting social annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification, sur les données issues de LVMH, par l'un des Commissaires aux Comptes de LVMH, Deloitte & Associés, assisté de son département Développement Durable.

13.1 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'FFECTIF

13.1.1 Répartition de l'effectif

L'effectif total au 31 décembre 2010 est de 86 818 collaborateurs, en augmentation de 8 % par rapport à 2009. Il se répartit en 76 956 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI) et 9 862 sous contrat à durée déterminée (CDD). 16 133 salariés travaillent à temps partiel, soit environ 19 % de l'ensemble du personnel. La part des effectifs hors de France est en augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier et se situe maintenant à 77 % des effectifs mondiaux.

L'effectif moyen 2010 du Groupe, en équivalent temps plein (ETP), est de 76 002 personnes, en augmentation de 4 % par rapport à 2009. Les principales évolutions proviennent de l'ouverture de nouveaux magasins principalement aux États-Unis et en Chine. Les groupes d'activités Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques et Distribution sélective enregistrent ainsi une croissance des effectifs moyens se situant dans une fourchette de 4 à 6 %. Parmi les variations de périmètre, on notera la cession du groupe La Brosse et Dupont en septembre 2010.

Les tableaux suivants présentent la répartition de l'effectif par groupe d'activités, par région du monde et par catégorie professionnelle.

Répartition par groupe d'activités

Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	2010	%	2009	%	2008	%
Christian Dior Couture	3 276	4	3 208	4	3 256	4
Vins et Spiritueux	6 063	7	6 032	7	6 438	8
Mode et Maroquinerie	25 013	29	23 012	28	22 467	28
Parfums et Cosmétiques	17 715	20	17 374	22	17 163	21
Montres et Joaillerie	2 332	3	2 091	3	2 261	3
Distribution sélective	30 998	36	27 389	34	27 347	34
Autres activités	1 421	1	1 404	2	1 411	2
TOTAL	86 818	100	80 510	100	80 343	100
Effectif moyen au cours de l'exercice ⁽²⁾						
Christian Dior Couture	3 051	4	3 145	4	3 140	4
Vins et Spiritueux	6 204	8	6 230	9	6 470	9
Mode et Maroquinerie	22 744	30	21 414	29	20 793	29
Parfums et Cosmétiques	16 951	22	16 269	22	15 908	22
Montres et Joaillerie	2 175	3	2 133	3	2 161	3
Distribution sélective	23 500	31	22 587	31	22 945	31
Autres activités	1 377	2	1 370	2	1 202	2
TOTAL	76 002	100	73 148	100	72 619	100

(1) Effectif total CDI et CDD.

(2) Effectif moyen CDI et CDD en Équivalent Temps Plein.

Répartition par zone géographique

Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	2010	%	2009	%	2008	%
France	20 515	23	20 289	25	20 818	26
Europe (hors France)	18 143	21	17 459	22	17 749	22
États-Unis	19 918	23	16 817	21	17 020	21
Japon	4 943	6	5 129	6	5 301	7
Asie (hors Japon)	19 051	22	16 875	21	15 713	19
Autres pays	4 248	5	3 941	5	3 742	5
TOTAL	86 818	100	80 510	100	80 343	100
Effectif moyen au cours de l'exercice ⁽²⁾						
France	19 654	26	19 575	27	20 031	28
Europe (hors France)	16 181	21	15 996	22	15 551	22
États-Unis	14 064	18	13 252	18	13 966	19
Japon	4 993	7	5 199	7	5 319	7
Asie (hors Japon)	17 272	23	15 477	21	14 546	20
Autres pays	3 838	5	3 649	5	3 206	4
TOTAL	76 002	100	73 148	100	72 619	100

(1) Effectif total CDI et CDD.

(2) Effectif moyen CDI et CDD en Équivalent Temps Plein.

Répartition par catégorie professionnelle

Effectif total au 31 décembre ⁽¹⁾	2010	%	2009	%	2008	%
Cadres	14 736	17	13 794	17	13 593	17
Techniciens – Responsables d'équipe	8 413	10	8 348	11	8 306	10
Employés administratifs – Personnel de vente	51 920	60	46 851	58	46 498	58
Personnel de production	11 749	13	11 517	14	11 946	15
TOTAL	86 818	100	80 510	100	80 343	100

Effectif moyen au cours de l'exercice ⁽²⁾	2010	%	2009	%	2008	%
Cadres	14 232	19	13 679	19	12 987	18
Techniciens – Responsables d'équipe	8 310	11	8 250	11	7 935	11
Employés administratifs – Personnel de vente	41 913	55	39 899	55	40 424	56
Personnel de production	11 547	15	11 320	15	11 273	15
TOTAL	76 002	100	73 148	100	72 619	100

(1) Effectif total CDI et CDD.

(2) Effectif moyen CDI et CDD en Équivalent Temps Plein.

Âge moyen et répartition par âge

L'âge moyen de l'effectif mondial en CDI est de 36 ans et l'âge médian est de 33 ans. Les tranches d'âge les plus jeunes sont prédominantes dans le personnel de vente, principalement en Asie Pacifique et aux États-Unis.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Âge : moins de 25 ans	13,1	6,4	9,7	18,2	5,9	20,4	13,8
25 - 29 ans	20,9	14,8	18,5	20,9	20,5	29,1	24,3
30 - 34 ans	18,4	16,1	20,4	15,6	29,2	18,2	21,5
35 - 39 ans	14,9	16,1	17,7	11,7	21,4	12,0	15,2
40 - 44 ans	11,2	14,1	13,1	9,5	11,2	7,9	10,6
45 - 49 ans	9,0	12,7	9,4	8,5	6,7	6,2	6,4
50 - 54 ans	6,4	10,8	5,8	6,4	3,6	3,5	4,4
55 - 59 ans	4,2	7,5	3,7	4,7	1,3	1,9	2,5
60 ans et plus	1,9	1,5	1,7	4,5	0,2	0,8	1,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge moyen	36	39	37	36	35	33	34

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

L'ancienneté moyenne au sein du Groupe est de 11 ans en France et varie de 5 à 7 ans dans les autres zones géographiques. Cette différence s'explique principalement par la prédominance, dans

ces régions, des activités de distribution caractérisées par un fort taux de turnover. Elle s'explique également par l'implantation récente des sociétés du Groupe dans les pays en forte croissance, où l'on constate une plus grande fluidité de l'emploi.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Ancienneté : moins de 5 ans	59,2	37,6	57,4	71,5	46,9	73,1	74,9
5 - 9 ans	18,8	20,8	22,5	16,1	33,0	13,4	12,4
10 - 14 ans	9,8	14,4	10,5	7,2	12,4	6,7	7,2
15 - 19 ans	4,5	7,7	4,3	2,4	4,4	3,5	1,9
20 - 24 ans	3,8	9,0	2,7	1,6	2,4	2,1	1,8
25 - 29 ans	1,8	4,7	1,1	0,7	0,6	0,6	0,9
30 ans et plus	2,1	5,8	1,5	0,5	0,3	0,6	0,9
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ancienneté moyenne	7	11	6	5	7	5	5

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

13.1.2 Politique de recrutement

Dans un contexte de forte croissance qui implique le ralliement de talents externes, le Groupe Christian Dior considère que le recrutement est un acte clé de management et un élément déterminant pour la réussite à court, à moyen et à long terme de chacune de ses entités.

En effet, dans des activités où la créativité et le savoir-faire priment, il est essentiel de s'adjoindre les talents les plus performants, les plus adaptés et les plus porteurs d'avenir. Dans cet univers hautement compétitif, la différence se fait sur la qualité des équipes et de chacun des salariés qui les composent.

Depuis 2009, le Groupe a décidé de mieux faire connaître les opportunités de carrière au sein de ce que le Groupe nomme son « écosystème ». Ceci constitue un facteur d'attraction unique dans le monde du luxe, qui permet de motiver les meilleurs à rejoindre une des Maisons du Groupe. C'est également un système de valeurs fondé sur la délégation de responsabilité et l'esprit entrepreneurial et un réseau de compétences centré sur la recherche d'excellence. Une communication institutionnelle sur internet (bannières web sur LinkedIn, Financial Times, MBA Exchange...) a été lancée en 2010 sur les réseaux sociaux avec d'excellents résultats en termes de visibilité et d'interaction avec le site recrutement de LVMH.

Cette volonté de se donner les moyens de renforcer l'image du Groupe comme employeur de choix est déjà très largement reconnue en France. Ainsi, en 2010, LVMH est demeurée l'entreprise préférée des étudiants des écoles de commerce françaises dans deux grands classements : Trendence et, pour la cinquième année consécutive, Universum.

Dans un monde globalisé, la circulation des hommes et des idées, la mondialisation des enseignements et le développement des marchés émergents, conduisent à rechercher les meilleures ressources là où elles se trouvent, parfois éloignées des sources traditionnelles de recrutement.

Malgré l'importance des candidatures spontanées, il s'agit d'une démarche proactive consistant à rechercher les meilleurs talents disponibles à l'échelle du monde. Dans cette perspective s'est inscrite l'intervention du Directeur Général délégué du Groupe

LVMH en octobre 2010 auprès de 150 étudiants de MBA réunis à New York.

Le Groupe Christian Dior cultive depuis de nombreuses années des partenariats privilégiés avec les écoles et business schools les plus réputées sur les différents continents. Ainsi, le Groupe entretient une relation étroite avec l'Essec (Chaire LVMH sur le marketing du Luxe), avec HEC (Séminaire d'intégration des étudiants internationaux) et avec l'INSEAD (Participation à des travaux sur la Chine).

De plus, l'adhésion au réseau CEMS (alliance entre des groupes internationaux et les principales écoles de commerce et de gestion à l'échelle mondiale) donne accès à des étudiants de toutes nationalités et issus des meilleures formations dans plus de 20 pays dans le monde.

Enfin, dans le domaine spécifique de la mode, les relations de proximité se poursuivent avec l'Institut Français de la Mode à Paris, le Central Saint Martins College of Art and Design à Londres, la Parsons School for Design à New York et la Hong-Kong Polytechnic University School of Design.

Afin de communiquer au mieux sur ses valeurs et ses métiers et satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes des étudiants, le Groupe a développé depuis deux ans les « Rendez-Vous LVMH » qui - au-delà d'une présentation institutionnelle du Groupe - leur permettent d'être initiés à l'univers du marketing des marques artisanales du Groupe. Après Harvard, la London Business School ou l'IMD à Lausanne, en octobre 2010, ce sont des étudiants de trois MBAs partenaires en Asie - l'INSEAD, NUS et Nanyang - qui ont été invités à participer à un « LVMH Rendez-Vous » à Singapour. Sélectionnés par les équipes Ressources Humaines, ces étudiants ont pu travailler sur le développement et le management des marques de luxe, à partir du contenu de forums développés à la LVMH House. Comme cela a été souligné par l'un des participants, « ce format, très différent des présentations Corporate des autres entreprises, nous permet de comprendre la stratégie, mais mieux encore de réellement appréhender la culture unique du Groupe, entre innovation et tradition ».

Au total, sous des formes variées, une centaine d'évènements sont organisés chaque année avec les écoles et les universités dans le monde, visant à faire connaître le Groupe et ses Maisons.

Dans le cadre du programme FuturA, initiative internationale de recrutement et de développement des hauts potentiels expérimentés, l'introduction de « Journées de Recrutement » a été étendue aux États-Unis et à l'Asie. Cette méthodologie qui se déroule sur une journée complète et qui se base sur le principe de la mise en conditions réelles, a fait ses preuves pour l'évaluation des candidats à haut potentiel. Elle est également très prisée des candidats qui reçoivent un retour systématique et personnalisé de leur journée. L'intégration de ces managers fait l'objet d'une attention toute particulière afin que – rejoignant les cadres à haut potentiel déjà identifiés dans le Groupe – ils bénéficient de missions valorisantes et d'une bonne visibilité au sein du Groupe Christian Dior. Ainsi, le Groupe œuvre en permanence pour se doter d'un vivier de talents de très haute qualité, diversifié en termes de nationalités, de genres et de métiers, afin de constituer les équipes dirigeantes de demain.

Le Groupe Christian Dior vise l'exemplarité dans ses pratiques en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne le recrutement de ses futurs collaborateurs. Les pratiques de recrutement se doivent de refléter les valeurs du Groupe et les standards les plus élevés de responsabilité et de respect de tous, ceci au quotidien et partout dans le monde. Dans ce cadre, les équipes Ressources Humaines du Groupe s'appuient sur un code de conduite recrutement. Destiné à tous les acteurs participant aux processus de recrutement, ce code de conduite reflète l'ambition et le niveau d'exigence que les Maisons souhaitent avoir en termes de respect des candidats et d'efficacité de nos méthodes, quel que soit le type de poste, le métier ou le pays concerné. Diverses initiatives ont également été mises en œuvre pour renforcer le professionnalisme en termes d'identification et de sélection des futurs collaborateurs : renforcement de l'offre de formation en recrutement, partage d'outils et de méthodes d'évaluation en support aux entretiens permettant une évaluation la plus objective possible, développement des journées de recrutement, notamment.

Depuis 2008, le Groupe conduit un « testing sollicité » permanent des annonces de recrutement paraissant sur son site internet : un organisme indépendant, selon une méthodologie particulièrement rigoureuse sur le plan déontologique, teste les réponses aux candidatures sujettes à discrimination. Dans le cadre d'un processus aléatoire obéissant à des principes statistiques, 18 % des offres ont ainsi été testées. En 2010, sur 848 offres émises, aucun biais n'a été constaté dans le traitement des candidatures.

13.1.3 Mouvements : recrutements, mobilités et départs

En 2010, les recrutements ont concerné 19 811 personnes sous contrat à durée indéterminée dont 2 393 en France. 4 803 personnes sous contrat à durée déterminée ont été recrutées en France. Les pics saisonniers des ventes, lors des fêtes de fin d'année et des vendanges, sont deux motifs importants de recours aux contrats à durée déterminée.

Le nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée, tous motifs confondus, s'élève à 15 029 en 2010, dont plus de 43 % dans la Distribution sélective, traditionnellement caractérisée par un taux de renouvellement important. Les principales causes de départ sont la démission (69,5 %), le licenciement individuel (14,8 %) et le licenciement pour motif économique (5,8 %). Le contexte de crise mondiale d'une ampleur inhabituelle avait fortement ralenti les mouvements de personnel en 2009. La nette reprise du marché dans le secteur du luxe en 2010 s'est concrétisée par un fort accroissement des recrutements et des départs qui ont respectivement augmenté de 57 % et 13 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de turnover global a ainsi augmenté de 6,5 % par rapport à 2009 et reste sensiblement différent suivant les zones géographiques : les taux les plus élevés se rencontrent en Amérique du Nord et en Asie où les marchés de l'emploi sont les plus fluides.

Turnover par zone géographique

(en %)	2010	France	Europe ⁽⁴⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽⁵⁾	Autres marchés	2009	2008
Turnover global ⁽¹⁾	19,5	10,1	16,6	28,2	8,8	26,8	22,0	18,3	25,1
Dont									
turnover volontaire ⁽²⁾	13,6	4,3	11,6	21,2	7,5	19,7	16,8	11,5	18,6
turnover involontaire ⁽³⁾	5,3	4,6	4,5	6,5	1,1	7,0	5,0	6,4	5,9

(1) Tous motifs.

(2) Démissions.

(3) Licenciements / fin de période d'essai.

(4) Hors France.

(5) Hors Japon.

Répartition des mouvements ⁽¹⁾ sous contrat à durée indéterminée par groupe d'activités et zone géographique

(en nombre)	Recrutements			Départs		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Par groupe d'activités						
Christian Dior Couture	849	491	1 038	779	657	812
Vins et Spiritueux	526	242	868	637	623	750
Mode et Maroquinerie	4 964	3 267	5 427	3 461	3 221	3 693
Parfums et Cosmétiques	4 213	2 709	4 283	3 185	2 665	2 812
Montres et Joaillerie	472	294	459	355	482	339
Distribution sélective	8 648	5 509	11 607	6 470	5 557	9 713
Autres activités	139	110	151	142	123	376
TOTAL	19 811	12 622	23 833	15 029	13 328	18 495
Par zone géographique						
France	2 393	1 479	3 001	1 944	1 793	2 554
Europe (hors France)	3 429	2 194	4 282	2 746	2 748	2 973
États-Unis	5 922	3 233	8 535	4 296	3 950	7 243
Japon	412	387	831	383	542	582
Asie (hors Japon)	6 626	4 507	6 323	4 805	3 580	4 643
Autres pays	1 029	822	861	855	715	500
TOTAL	19 811	12 622	23 833	15 029	13 328	18 495

(1) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les titularisations CDD vers CDI et excluant les mobilités au sein du Groupe.

Le Groupe Christian Dior a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique Ressources Humaines. La diversité des Maisons, leur forte identité ainsi que leur expertise métier dans des domaines très diversifiés favorisent ces deux formes de mobilité en offrant de nombreux parcours professionnels formateurs et adaptés aux aspirations et compétences de chacun.

Plus de 1 200 évolutions de carrière par mobilité interne ont été réalisées en 2010, soit un poste de cadre sur deux pourvu par mobilité. Parmi les points marquants, on note que deux tiers

des postes clés sont actuellement occupés par des talents issus de mobilités internes et que 20 % des mobilités ont été mises en œuvre en 2010 vers une autre Maison du Groupe.

Le Groupe Christian Dior favorise également la mobilité d'une catégorie professionnelle à une autre en incitant ses collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences notamment à travers des formations qualifiantes ou diplômantes. 4 054 collaborateurs ont été promus en 2010, soit 5,3 % de l'effectif CDI.

13.2 TEMPS DE TRAVAIL

13.2.1 Aménagement du temps de travail

Au niveau mondial, 15 % des salariés bénéficient d'horaires variables ou aménagés et 38 % travaillent en équipe ou en horaires alternants.

Effectif mondial concerné par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : répartition par zone géographique

Effectif concerné ⁽¹⁾ (en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽²⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽⁵⁾	Autres marchés
Horaires variables ou aménagés	15	36	15	5	15	1	1
Temps partiel	19	11	21	41	1	7	17
Travail en équipe ou en horaires alternants	38	9	11	70	83	57	41

(1) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) en France. Pour les autres régions, ils sont calculés sur l'effectif CDI à l'exception du temps partiel où les pourcentages sont calculés sur l'effectif total.

(2) Hors France.

(3) Hors Japon.

Effectif concerné en France par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : répartition par catégorie professionnelle

Effectif concerné ⁽¹⁾ (en %)	Effectif France	Cadres	Techniciens Responsables d'équipes	Employés administratifs Personnel de vente	Personnel de production
Horaires variables ou aménagés	36	35	53	53	2
Temps partiel	11	3	6	23	7
Travail en équipe ou en horaires alternants	9	-	6	1	32
Effectif ayant bénéficié d'un repos compensateur	12	-	19	18	13

(1) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD).

13.2.2 Heures supplémentaires

La valorisation du volume d'heures supplémentaires représente 40,0 millions d'euros, soit en moyenne 1,5 % de la masse salariale mondiale. La répartition varie de 0,9 % à 1,8 % de la masse salariale selon les zones géographiques.

Taux d'heures supplémentaires région

(en % de la masse salariale)	Effectif mondial	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Heures supplémentaires	1,5	1,5	1,7	1,3	1,8	1,6	0,9

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

13.2.3 Absentéisme

Le taux global d'absentéisme au sein du Groupe, pour les contrats à durée déterminée et indéterminée, se situe à 4,8 %. Il est en baisse de près de 8 % par rapport aux années précédentes

(5,2 % en 2009 et 4,5 % en 2008). Les deux causes principales d'absence sont la maladie (2,3 %) et la maternité (1,4 %). Le taux d'absentéisme dans les entités européennes est globalement deux fois plus élevé que celui constaté dans les autres régions géographiques.

Taux d'absentéisme ⁽¹⁾ par région et par motif

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ⁽²⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽³⁾	Autres marchés
Maladie	2,3	3,7	3,6	1,1	0,4	1,4	1,1
Accidents de travail et de trajet	0,2	0,3	0,2	0,2	-	-	0,1
Maternité	1,4	1,6	2,5	0,5	2,6	0,8	0,8
Absences rémunérées (événements familiaux)	0,5	0,2	0,4	0,1	0,6	1,1	0,1
Absences non rémunérées	0,4	0,6	0,3	0,2	0,2	0,7	0,3
TAUX GLOBAL D'ABSENTÉISME	4,8	6,4	7,0	2,1	3,8	4,0	2,4

(1) Nombre de jours d'absences divisé par le nombre de jours théoriques travaillés.

(2) Hors France.

(3) Hors Japon.

13.3 RÉMUNÉRATIONS

Les Maisons du Groupe offrent des rémunérations attractives et motivantes. Des enquêtes de salaire internationales, prenant en compte la spécificité des métiers et secteurs d'activité, sont réalisées annuellement et permettent ainsi de veiller en permanence à un positionnement favorable par rapport au marché. À travers des parts variables prenant en compte la performance individuelle et celle du Groupe, les cadres sont étroitement associés au succès des Maisons.

Des initiatives et outils propres à chaque entité sont mis en place afin de réduire l'écart de salaire entre les hommes et les femmes pour une même classification professionnelle. Les études et actions menées dans les Maisons concernent principalement

l'égalité professionnelle dans la rémunération, dans l'accès, par la promotion, aux postes de positionnement élevé et dans la distribution des niveaux de performance individuelle.

L'étude menée en 2010 sur la répartition des niveaux de performance individuelle montre ainsi une distribution identique pour les femmes et pour les hommes.

La plupart des sociétés françaises du Groupe versent à l'ensemble de leur personnel des montants de participation et/ou d'intéressement très substantiels. Enfin, le Groupe a poursuivi en 2010 son programme d'attribution d'actions gratuites afin de fidéliser ses contributeurs les plus performants.

13.3.1 Rémunération moyenne

En France, la répartition de la rémunération brute moyenne mensuelle des salariés sous contrat à durée indéterminée, à temps complet et présents tout au long de l'année, est la suivante :

Effectif concerné (en %)	2010	2009	2008
Moins de 1 500 euros	3,9	7,6	10,4
De 1 501 à 2 250 euros	33,8	32,9	28,9
De 2 251 à 3 000 euros	22,3	22,1	24,1
Plus de 3 000 euros	40,0	37,4	36,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

13.3.2 Frais de Personnel

Au niveau mondial, la répartition des frais de personnel s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Masse salariale brute - Contrats à durée déterminée ou indéterminée	2 665,8	2 422,1	2 331,5
Charges sociales patronales	691,9	630,2	609,6
Travail temporaire	118,8	89,1	135,2
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	3 476,5	3 141,4	3 076,3

Le poids des frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire est en augmentation sensible par rapport à l'année précédente et représente 6,0 % du total de la masse salariale dans le monde, charges sociales comprises.

13.3.3 Intéressement, participation et épargne salariale

Toutes les sociétés françaises de 50 salariés et plus disposent d'un Plan de Participation, d'Intéressement ou d'Épargne. Ces plans ont représenté en 2010 une charge globale de 92,6 millions d'euros, versée au titre de l'année 2009, en légère diminution par rapport aux années précédentes.

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Participation	53,5	68,2	62,9
Intéressement	32,8	31,6	39,2
Abonnement aux plans d'épargne	6,3	5,5	5,6
TOTAL	92,6	105,3	107,7

13.4 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

LVMH est signataire du Pacte Mondial, de la Charte de la Diversité et de la Charte d'Engagement des Entreprises au service de l'Égalité des chances dans l'Éducation.

Ces engagements sont concrètement mis en œuvre par les Directions des Ressources Humaines des Maisons à travers diverses actions. L'analyse permanente, par un organisme indépendant, d'un échantillon d'offres publiées sur le site internet lvmh.fr permet d'analyser et valider l'objectivité des pratiques de recrutement. Afin de compléter les actions de sensibilisation, près de 650 managers, exerçant des fonctions de tuteurs et parrains auprès d'un nouveau collaborateur ont été formés à la prévention des discriminations et au management des diversités. En amont du recrutement, à travers les opérations « JobStyle », Sephora et Make Up For Ever ont mis leur savoir-faire au service des demandeurs d'emploi les plus fragilisés : jeunes sans qualification, issus d'une minorité ethnique, candidats en reconversion professionnelle, en situation de handicap. Plus de 300 demandeurs d'emploi ont ainsi été accompagnés et préparés à l'entretien d'embauche au travers d'ateliers individuels et collectifs de coaching en image de soi.

En 2010, LVMH a de nouveau remporté le Prix Spécial du Jury des Trophées de la Diversité pour ses actions de recrutement par aptitudes des personnes handicapées. Sephora a obtenu le Trophée National de l'Entreprise Citoyenne 2010 pour ses ateliers

« JobStyle » d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ces distinctions viennent couronner une politique développée dans l'ensemble des Maisons du Groupe.

13.4.1 L'égalité homme - femme

La créativité et la diversité constituant des valeurs fondatrices du Groupe Christian Dior, les femmes y trouvent naturellement leur place : 74 % des effectifs sont féminins. Cette forte présence féminine est une caractéristique essentielle du Groupe. Elle est liée au fait que 85 % des clients sont des femmes mais elle s'explique aussi par la nature même des métiers du Groupe Christian Dior, très présent dans les Parfums et Cosmétiques (84 % de femmes), la distribution de produits de luxe (81 % de femmes) ou la Mode et Maroquinerie (73 % de femmes). À l'opposé, les emplois occupés par des hommes sont majoritaires dans les métiers des Vins et Spiritueux et représentent 65 % des effectifs de ce groupe d'activités.

Le Groupe compte également 61 % de femmes parmi ses cadres et plus de 30 % parmi les Comités de Direction des Maisons. Six sociétés du Groupe ont à leur tête une Présidente : Krug, Fred, Loewe, Montres Dior, Kenzo Parfums et Acqua di Parma.

Représentativité des femmes dans les recrutements ⁽¹⁾ et dans les effectifs du Groupe

(% de femmes)	Recrutements			Effectifs		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Répartition par groupe d'activités						
Christian Dior Couture	70	75	77	72	74	75
Vins et Spiritueux	46	40	44	35	35	35
Mode et Maroquinerie	70	67	70	73	73	73
Parfums et Cosmétiques	86	87	83	84	82	82
Montres et Joaillerie	56	64	57	57	57	55
Distribution sélective	81	82	70	81	80	80
Autres activités	50	45	60	44	47	57
Répartition par catégorie professionnelle						
Cadres	61	59	57	62	60	59
Techniciens - Responsables d'équipes	70	71	68	68	69	69
Employés administratifs - Personnel de vente	81	82	76	81	81	81
Personnel de production	66	56	61	64	63	64
Répartition par zone géographique						
France	72	71	70	68	68	68
Europe (hors France)	78	75	79	75	75	76
États-Unis	79	80	66	76	76	74
Japon	81	77	79	78	77	77
Asie (hors Japon)	77	78	74	76	76	76
Autres marchés	74	77	73	65	63	62
TOTAL	77	77	72	74	73	73

(1) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les mobilités et les titularisations CDD vers CDI.

L'égalité professionnelle est également présente dans les évolutions de carrière : 72 % des collaborateurs promus en 2010 sont des femmes.

La recherche de la mixité, garante de la diversité et de la complémentarité des sensibilités et comportements professionnels, imprègne tous les actes majeurs de la gestion des ressources humaines. Suivi des rémunérations, gestion de la mobilité internationale, accès aux formations managériales, exigence de diversité dans les successions aux postes clés ou dans les recrutements de managers, la Direction des Ressources Humaines Corporate développe autant de programmes visant à faciliter l'accès des femmes aux postes à responsabilités. Dans le cadre de ces programmes, plus de 200 dirigeant(e)s et managers ont assisté en mai 2010 à la conférence mixité de Brigitte Grésy, inspectrice générale des affaires sociales, rapporteure de la mission sur l'image des femmes dans les médias et auteure du rapport sur l'égalité professionnelle remis en 2009 au ministre du travail. Par ailleurs, le Groupe a développé des relations fortes avec des réseaux et mouvements associatifs comme HEC au féminin ou Business Professional Women International (BPWI).

Enfin les Maisons Hennessy, Moët Hennessy Diageo et Le Bon Marché ont signé en 2010 des accords d'entreprise dans le domaine de la mixité, prévoyant des dispositions concernant

les conditions de travail, les rémunérations, les carrières et une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

13.4.2 La politique en faveur des seniors

L'accès et le maintien dans l'emploi des salariés âgés constituent une préoccupation constante du Groupe. Sous l'impulsion de la DRH Corporate, des groupes de travail se sont attachés à mettre en œuvre une approche globale de gestion et de développement des collaborateurs seniors, et les sociétés du Groupe ont pu décliner cette politique en fonction de leurs caractéristiques propres. Dans ce cadre, parmi les différents axes retenus, 80 % des Maisons ont pris des engagements chiffrés sur l'aménagement des fins de carrières et 68 % sur l'amélioration des conditions de travail.

En France, 30 plans d'actions et 12 accords d'entreprise ont été mis en œuvre afin de favoriser le recrutement, l'emploi et le développement de carrière des salariés âgés de plus de 50 ans. Des sociétés comme Louis Vuitton ou Parfums Givenchy ont développé des dispositifs internationaux de tutorat « Senior – Jeune » pour veiller à la transmission de savoir-faire uniques.

Des Responsables Ressources Humaines issus de toutes les Maisons ont été formés au pilotage d'entretien de mi-carrière, selon un programme établi par la DRH Corporate, afin de mieux gérer les carrières des seniors et de proposer systématiquement aux collaborateurs de plus de 50 ans un bilan professionnel adapté.

Un programme de formation « Gestes et postures » est également déployé au sein de tous les sites de production pour prévenir les troubles musculo-squelettiques et accompagner les déroulements de carrières par une politique d'amélioration des conditions de travail. D'autres mesures en faveur de l'emploi des seniors ont d'ores et déjà été prises dans plusieurs Maisons du Groupe : Parfums Givenchy, Guerlain, Moët & Chandon et Le Bon Marché ont signé avec leurs organisations syndicales des accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences organisant et développant les perspectives de carrières des salariés seniors. Givenchy a mis en place un système de tutorat visant à faciliter la transmission des savoir-faire, en créant des binômes premier ou second d'atelier/tuteur ou apprenti. Kenzo a instauré une procédure de prévention de la discrimination par l'âge lors du recrutement. Moët Hennessy collabore, depuis 2007, avec un cabinet de recrutement spécialisé dans l'emploi des seniors. L'ensemble des sociétés du Groupe ont mis au point des « plans seniors ».

Dans le monde, 12,5 % des collaborateurs du Groupe ont plus de 50 ans. Cette population représente 19,8 % de l'effectif en France.

13.4.3 L'emploi des personnes handicapées

La mission handicap de LVMH, fédérant 30 Maisons du Groupe constitue un puissant levier d'actions dans la politique en faveur des personnes handicapées. La formation et la sensibilisation des équipes se sont intensifiées au travers de 25 évènements dans 15 sociétés couvrant environ 70 % des effectifs : atelier sensoriel « dans le Noir absolu » pour les 240 chercheurs lors de l'Université d'été de LVMH Research (sensibilisation à la

déficience visuelle), HandiChat de recrutement en direct sur internet, mystery shopping...

Le Groupe Christian Dior est particulièrement attentif au maintien dans l'emploi des salariés devenus handicapés, comme l'illustrent les ateliers aménagés chez Moët & Chandon, Parfums Christian Dior ou Guerlain, qui permettent aux collaborateurs ayant des restrictions médicales de conserver leur emploi dans des conditions adaptées. Plus de 80 salariés touchés par le handicap ont ainsi été maintenus à leur poste de travail grâce à ces ateliers aménagés, sur les deux dernières années.

En matière de recrutement, le Groupe a développé une méthodologie de recrutement basée sur des mises en situations professionnelles, à l'attention des candidats handicapés : les assessment centers « Handi-Talents ». Ces sessions de recrutement innovantes, qui n'utilisent pas le CV des candidats, objectivent le recrutement et permettent d'identifier des aptitudes et des compétences transférables, au sein de parcours « atypiques ». 40 candidats handicapés ont été recrutés en 2010, soit un tiers de plus qu'en 2009.

Conformément à ses engagements internationaux, le Groupe décline sa politique d'emploi des personnes handicapées au-delà des frontières : en Espagne, Loewe a noué un partenariat, piloté par des salariés volontaires, avec deux associations qui visent l'insertion des personnes handicapées mentales, grâce à des méthodes pédagogiques innovantes, notamment par le dressage de chiens et la peinture. Au Japon, le recrutement de collaborateurs handicapés au sein des magasins Louis Vuitton et Marc Jacobs a conduit à l'aménagement de nombreux parcours de formation et à l'adaptation de postes.

Le personnel handicapé représente 1,1 % de l'effectif mondial ; en France, ce taux est de 2,8 %, en progression continue depuis plusieurs années, et les prestations sous-traitées au secteur protégé et adapté ont représenté un montant d'environ 5,5 millions d'euros en 2010, soit l'équivalent de plus de 140 emplois indirects.

13.5 DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Le Groupe Christian Dior entend donner à ses collaborateurs les moyens de leur développement professionnel. La revue annuelle des talents et des plans de succession (Organizational Management Review) est un des processus clés de la dynamique de valorisation des ressources humaines. Cette revue mobilise l'attention des sociétés du Groupe en définissant les postes clés, ressources internes et besoins nécessaires à la croissance des Maisons. Elle assure également l'évolution des collaborateurs au sein du Groupe par l'identification d'opportunités de carrière à plus ou moins long terme et la construction de plans de développement individuels pour préparer les collaborateurs à leurs responsabilités futures. Le Groupe met également en œuvre un outil régulier d'évaluation de la performance. Il permet de détecter les points forts et axes d'optimisation des collaborateurs, de mieux connaître leurs aspirations d'évolution et de proposer des actions concrètes pour les accompagner dans

leur projet de carrière. Un module de e-learning, combinant vidéos et interactivité, a été développé en 2010 à l'intention des 14 700 managers présents dans le monde afin d'accompagner la mise en œuvre de ces outils de management de la performance et de développement personnel.

Le Groupe offre un cadre particulièrement propice au développement des carrières. En effet, la dimension du Groupe autorise une multiplicité d'itinéraires, à travers la diversité des secteurs d'activité et des métiers, le nombre de marques et de Maisons, ainsi que la variété des implantations géographiques. C'est grâce à la mobilité interne que les collaborateurs progressent vers l'attribution de responsabilités nouvelles, permettant d'accroître leurs compétences professionnelles et d'épanouir leur personnalité. Pour faciliter ces mobilités à l'intérieur du Groupe, des revues systématiques et fréquentes sont organisées

afin de mettre en regard les opportunités de postes ouverts et les personnes souhaitant évoluer. Des résultats significatifs ont ainsi pu être atteints au cours des dernières années : plus de 1 300 évolutions de carrière par mobilité interne ont été réalisées en 2010, soit un poste sur deux pourvu par mobilité et deux tiers des postes clés sont actuellement occupés par des talents issus de mobilités internes.

La formation constitue un autre levier puissant de construction des carrières, en permettant l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et en favorisant les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. À cet égard, les forums de la LVMH House à Londres apportent une contribution originale à la mise en commun des connaissances du Groupe en matière de gestion des marques, de créativité et d'innovation produits ainsi que d'approche des clients dans l'industrie du luxe. Au cours de l'année 2010, 17 forums ont été organisés, rassemblant 400 participants issus de 29 pays et 30 Maisons. Avec une augmentation de 35 % de la population concernée par rapport à 2009, le Groupe diffuse largement au sein de son encadrement les meilleures pratiques identifiées par ses cadres dirigeants. La LVMH House a également mis en œuvre de nouveaux modules de formations managériales dans les différentes régions géographiques où le Groupe est présent, avec notamment le lancement du « Client Insight Forum » aux États-Unis et en Asie. En complément de ces forums fondamentaux, un certain nombre de Maisons ont bâti, avec la LVMH House, des déclinaisons spécifiquement adaptées à leurs métiers, notamment Fendi, Moët & Chandon, Loewe et DFS. Le développement du leadership demeure un axe prioritaire des efforts de formation du Groupe, des membres du Comité Exécutif se sont investis dans les forums de leadership à l'intention des managers de haut niveau. L'année 2010 aura vu se créer le premier programme de développement du leadership qui sera développé désormais en Asie, aux États-Unis et en

Europe, ce qui permettra aux Maisons du Groupe d'étendre ces formations à tous les niveaux de management. D'autre part, la LVMH House a conçu et bâti un nouveau Forum « Strategic HR », spécifiquement destiné à la communauté Ressources Humaines, dont deux sessions ont déjà eu lieu en 2010, avec l'objectif d'en faire bénéficier les 120 principaux responsables de cette fonction dans les trois prochaines années. Combinant à la fois les approches de management économique et opérationnel et les thèmes propres aux Ressources Humaines, sont ainsi abordés le pilotage des organisations, la gestion du changement et les relations interculturelles.

Par ailleurs, une offre de formation diversifiée est proposée aux collaborateurs des Maisons afin d'accompagner leur évolution au sein du Groupe. Ainsi, en 2010, près de 2 200 cadres ont participé à des stages et séminaires internes proposés par les quatre principaux centres de formation du Groupe en France, en Asie, au Japon et aux États-Unis.

De nouveaux programmes ont été développés par le Groupe en 2010. « LVMH Expérience », proposé aux managers qui nous ont récemment rejoints, est un véritable voyage à travers les boutiques, les marques, la stratégie et la philosophie du Groupe. « LVMH Perspectives » propose à ces mêmes managers, au cours de leur développement de carrière et afin de l'accélérer, de se confronter à deux dimensions : la connaissance de soi afin d'être capable de construire son avenir au sein des marques du Groupe à moyen terme et l'exposition à des défis stratégiques auxquels sont confrontés les cinq groupes d'activités de LVMH en rencontrant les principaux managers de ces Maisons.

Une grande partie de la formation s'effectue également au quotidien sur le lieu même du travail et n'est pas comptabilisée dans les indicateurs présentés ci-dessous :

Effectif mondial	2010	2009	2008 ⁽¹⁾
Investissement formation (en millions d'euros)	64,8	55,6	60,1
Part de la masse salariale (en %)	2,4	2,3	2,6
Nombre moyen de jours de formation par salarié	2,5	2,3	2,7
Coût moyen de la formation par salarié (en euros)	735	685	748
Salariés formés au cours de l'année (en %)	64,6	58,9	63,4

(1) En 2008, mise en place d'une nouvelle définition plus restrictive des actions de formation à prendre en compte dans le reporting social mondial.

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présent au cours de l'exercice, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'année qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 31 décembre de l'année.

L'investissement formation réalisé en 2010 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de 64,8 millions d'euros, soit 2,4 % de la masse salariale. Après un recul en 2009 lié à une conjoncture difficile, les indicateurs de l'effort global de formation ont enregistré une hausse significative et se stabilisent à des valeurs comparables à celles des années précédentes.

L'investissement formation moyen par personne en équivalent temps plein se situe à près de 735 euros. Au cours de l'année 2010, le nombre total de jours de formation s'élève à 222 260 jours,

soit un équivalent d'environ 1 010 personnes en formation à temps complet sur toute l'année.

D'autres indicateurs, comme le taux de pénétration de la formation et le nombre moyen de jours de formation par salarié, ont été également améliorés par rapport à 2009. Ainsi, près de 65 % des salariés ont eu accès à la formation en 2010 et le nombre moyen de jours de formation par personne ressort à 2,5 jours. L'investissement formation est réparti entre les catégories professionnelles et les zones géographiques selon le tableau ci-dessous.

Répartition de l'investissement formation par zone géographique et catégorie professionnelle

	France	Europe ⁽¹⁾	États-Unis	Japon	Asie ⁽²⁾	Autres marchés
Investissement formation (en millions d'euros)	26,0	11,1	11,1	5,1	9,9	1,6
Part de la masse salariale (en %)	3,2	2,0	1,8	2,3	2,6	1,8
Salariés formés au cours de l'année (en %)	63	55	58	86	74	73
dont : Cadres	71	61	44	75	72	59
Techniciens - Responsables d'équipes	66	54	32	80	79	84
Employés administratifs - Personnel de vente	51	54	66	89	74	73
Personnel de production	65	54	41	91	78	83

(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présents au cours de l'exercice, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'année qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 31 décembre de l'année.

En outre, le Groupe organise des séminaires d'intégration et de sensibilisation des nouveaux entrants à sa culture, à ses valeurs, à ses principes fondamentaux de management et à la connaissance de ses marques. Près de 20 100 salariés ont bénéficié de tels séminaires en 2010.

13.6 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2010, il a été dénombré 883 accidents de travail avec arrêt qui se sont traduits par 17 178 journées de travail perdues. 320 accidents de trajet ont également été recensés, occasionnant 7 028 journées de travail perdues.

La répartition des accidents de travail avec arrêt, par groupe d'activités et par zone géographique, est la suivante :

	Nombre d'accidents	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de gravité ⁽²⁾
Répartition par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	20	3,05	0,08
Vins et Spiritueux	124	9,67	0,23
Mode et Maroquinerie	174	3,68	0,07
Parfums et Cosmétiques	134	3,93	0,06
Montres et Joaillerie	11	2,30	0,03
Distribution sélective	394	7,45	0,15
Autres activités	26	8,59	0,11
Répartition par zone géographique			
France	413	13,06	0,30
Europe (hors France)	144	4,16	0,07
États-Unis	142	4,54	0,10
Japon	9	0,90	0,01
Asie (hors Japon)	144	3,82	0,04
Autres pays	31	3,86	0,06
	2010	883	5,77
Groupe	2009	839	5,92
	2008	1 023	6,81

(1) Le Taux de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêt, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées ⁽³⁾.(2) Le Taux de gravité est égal au nombre de journées perdues, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées ⁽³⁾.

(3) Pour les sociétés situées hors de France, le nombre total d'heures travaillées par salarié est estimé à 2 000 en équivalent temps plein.

Près de 15 millions d'euros ont été investis en Hygiène et Sécurité en 2010. Ces sommes intègrent les dépenses de médecine du travail, les équipements de protection et les programmes d'amélioration de la sécurité des personnes et de l'hygiène : mise en conformité des nouveaux équipements, signalisations, renouvellement des outils de protection, formation prévention incendie, réduction de l'impact du bruit.

Le montant global des dépenses et investissements relatifs à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail s'élève ainsi à près de 46 millions d'euros soit 1,7 % de la masse salariale brute au niveau mondial.

Plus de 18 300 personnes ont été formées à la sécurité dans les sociétés du Groupe dans le monde.

Le Groupe entend prévenir et traiter des phénomènes comme le harcèlement ou le stress au travail. En 2010, le Groupe a donc structuré un plan de prévention des risques psychosociaux

couvrant les points suivants : diagnostic / baromètre (Hennessy), comité de pilotage, formation et sensibilisation des acteurs, cellule d'écoute (Parfums Christian Dior, Veuve Clicquot, Guerlain...), revue de l'organisation du travail, aménagement vie professionnelle – vie privée, réaménagement des organisations et prévention du harcèlement.

Moët & Chandon, Le Bon Marché et Sephora ont signé des accords sur la prévention des risques psychosociaux prévoyant pour certains la création d'un Observatoire dédié, associant notamment la Médecine du Travail et le CHSCT. Louis Vuitton a également développé un programme de prévention touchant l'ensemble de ses entités. D'autres initiatives innovantes ont été prises, en lien avec les services de santé au travail : par exemple des massages bien-être pour le personnel de production sur les sites de Guerlain.

13.7 RELATIONS PROFESSIONNELLES

13.7.1 Bilan des accords collectifs

En France, les sociétés du Groupe ont des Comités d'Entreprise, des Délégués du Personnel ainsi que des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Le Comité de Groupe a été institué en 1985.

Au cours de l'année 2010, les représentants du personnel ont participé à 1 350 réunions :

Nature des réunions	Nombre
Comité d'Entreprise	505
Délégués du Personnel	472
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	189
Autres	184
TOTAL	1 350

Ces réunions ont notamment permis la signature de 115 accords d'entreprise, principalement dans le cadre de la négociation annuelle sur les salaires et le temps de travail et de l'intéressement des salariés (accords d'intéressement, Plan Épargne Entreprise). Plus spécifiquement, des accords relatifs à l'emploi des personnes handicapées, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au dialogue social, à la prévention des risques psychosociaux ont été signés dans des sociétés du Groupe.

13.7.2 Œuvres sociales et prestations complémentaires

En 2010, en France, les différentes sociétés du Groupe ont consacré un budget de plus de 14,6 millions d'euros, soit 1,8 % de la masse salariale, à des activités sociales et culturelles par leur contribution aux Comités d'Entreprise.

Les frais de restauration du personnel représentent un budget de 12,0 millions d'euros.

13.8 RELATIONS AVEC LES TIERS

13.8.1 Collaborations avec les fournisseurs

Le Groupe Christian Dior s'attache à entretenir et promouvoir auprès de ses partenaires (fournisseurs, distributeurs, sous-traitants...) des collaborations responsables.

Depuis 2008, toutes les marques du Groupe ont adopté et mis en place le Code de conduite Fournisseurs qui matérialise les exigences du Groupe dans les domaines de la responsabilité sociale (liberté du travail, discrimination, harcèlement, travail des enfants, rémunérations, temps de travail, liberté syndicale,

hygiène et sécurité...), de l'environnement (réduction des impacts, utilisation de technologies respectueuses de l'environnement, réduction des déchets, respect des réglementations et normes) et de la lutte anti-corrupcion. Toute collaboration avec un partenaire requiert l'engagement de ce dernier au respect de l'ensemble des principes éthiques qui constituent ce Code. Ce Code de conduite prévoit également le principe et les modalités du contrôle et de l'audit du respect de ces règles.

Parmi les nombreuses initiatives qui illustrent cet engagement, Moët & Chandon, par exemple, signe un engagement éthique avec ses sous-traitants, véritable cahier des charges qui concerne entre autres le respect de l'environnement et le respect des droits fondamentaux du travail ; des audits sont effectués auprès des fournisseurs. Sephora inclut le respect des droits des salariés, le non-travail des enfants, la non-discrimination, le respect du temps de travail et de l'environnement dans les cahiers des charges de ses fournisseurs. Louis Vuitton a mis en place une démarche éthique de pré-audits sociaux basée sur le respect des réglementations locales et des standards définis par la Norme SA 8000 qui se base sur les conventions de l'OIT : non-travail des enfants, conditions de travail, hygiène et sécurité, représentation et droit à la négociation collective, non-discrimination, pratiques disciplinaires, temps de travail et rémunération. Pour mener à bien un pré-audit social de façon autonome, les acheteurs Louis Vuitton reçoivent une formation théorique présentant la démarche et les critères ainsi qu'une formation pratique sur le terrain en étant accompagnés par un auditeur social. Donna Karan International a conçu un « *Vendor Code of Conduct* » reprenant les principes fondamentaux du droit du travail et encourageant les plus hauts standards éthiques et un « *Vendor Profile Questionnaire* », document signé par le sous-traitant lors de la demande de pré-approbation. La société a également instauré un « *Vendor Compliance Agreement* » qui prévoit des audits indépendants des fournisseurs pour vérifier que les engagements sont respectés. De la même manière, TAG Heuer demande à tous ses nouveaux fournisseurs à l'international un engagement écrit sur le respect des engagements de responsabilité sociale définis dans la norme SA 8000. Il en est de même pour les sociétés Parfums Christian Dior, Parfums Givenchy et Guerlain qui ont mis en place des cahiers des charges comportant la conformité aux dispositions de cette norme.

Les groupes de travail composés d'experts des différentes Maisons du Groupe ont présenté, comme chaque année, leurs avancements et leurs réalisations lors d'une réunion annuelle qui permet d'échanger les meilleures pratiques, de mettre en place des outils et référentiels communs et de définir de nouveaux axes de progrès.

En 2010, ces nombreux travaux ont permis la création d'une base de données fournisseurs commune pour le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et la mise en place d'un référentiel d'évaluation commun pour les fournisseurs. Ce référentiel va permettre de faciliter les échanges entre les différentes Maisons du Groupe et le suivi des audits sociaux et environnementaux, de leurs résultats et des éventuels plans d'actions mis en place.

En 2010, 262 audits sociaux ont été réalisés, par des tiers spécialisés à près de 95 %, chez 217 de nos fournisseurs. Près d'un quart de ces audits ont affiché des résultats en ligne avec

nos exigences et 46 % présentaient des cas de non-conformité mineurs. Les audits dont les conclusions faisaient apparaître un besoin d'amélioration significative de la part du fournisseur ou un cas de non-conformité majeure représentaient respectivement 26 % et 2 % des audits réalisés. Au total, 109 plans d'actions correctives ont été mis en place chez nos fournisseurs dont les résultats d'audits identifiaient des pistes d'amélioration. Les Maisons du Groupe sont même parfois amenées à prendre des dispositions plus extrêmes. À titre d'exemple, le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a refusé de continuer à travailler avec un site d'un de ses fournisseurs qui ne répondait pas aux exigences du Code de conduite en matière de sécurité du personnel et de paiement des heures supplémentaires ; la marque Donna Karan, quant à elle, a mis fin à sa collaboration avec deux de ses fournisseurs.

Portées par une volonté d'amélioration continue, toutes les Maisons vont continuer en 2011 leurs plans d'audit des fournisseurs ainsi que le suivi des plans d'actions. Au-delà des réunions de partage au niveau du Groupe, trois groupes de travail « Europe », « Amériques » et « Asie » sont créés pour faciliter et augmenter la fréquence des échanges dans chaque région. Une nouvelle initiative d'optimisation du transport au niveau du Groupe sera également lancée en 2011.

13.8.2 Impact territorial de l'activité en matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe Christian Dior pratique une politique de maintien et de développement de l'emploi. Grâce au développement soutenu de ses marques, de nombreux emplois commerciaux sont créés dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, en particulier dans le cadre de l'extension du réseau de magasins en propre.

Les licenciements pour motif non inhérent à la personne, y compris les licenciements pour raison économique, représentent 5,5 % des départs toutes causes confondues.

De nombreuses sociétés du Groupe sont implantées historiquement dans les provinces françaises et sont des acteurs incontournables du développement de l'emploi dans leurs régions respectives : Parfums Christian Dior à Saint-Jean de Braye, près d'Orléans, Veuve Clicquot Ponsardin et Moët & Chandon en Champagne, et Hennessy à Cognac, ont développé des politiques de relation et de communication avec les collectivités locales, en particulier dans les domaines culturels, de l'éducation et de l'emploi. Sephora, qui déploie des magasins dans toute la France, et dont les deux tiers de l'effectif travaillent en dehors de la région parisienne, mène régulièrement des actions favorisant l'emploi local.

En Champagne, les actions en faveur de la diversité de Moët & Chandon ont été unanimement saluées cette année par la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté présidée par le Préfet.

Acteurs économiques majeurs dans plusieurs bassins d'emploi, les sociétés du Groupe sont attentives aux spécificités sociales régionales et ont développé des partenariats, explicités ci-dessous, avec des associations ou des ONG afin d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis.

13.8.3 Relations avec les établissements d'enseignement et les associations d'insertion

Le Groupe Christian Dior met en place de nombreux partenariats et tisse de multiples liens avec des institutions éducatives pour mieux faire connaître les métiers du Groupe à l'international et susciter des vocations. Le Groupe a noué au fil des années de solides liens avec l'Institut Français de la Mode, pour la formation de ses propres collaborateurs et le recrutement d'étudiants issus de l'Institut, dont la double formation est appréciée. LVMH est également un partenaire privilégié du réseau CEMS – Global Alliance in Management Education, qui participe à de nombreuses actions auprès de ses étudiants issus des meilleures universités de plus de 20 pays. Les principales sociétés participent plusieurs fois par an à des présentations sur les campus de ces universités. Le calendrier de ces rendez-vous en France et à l'international est disponible sur le site internet de LVMH.

Le Groupe met également en œuvre des moyens et des partenariats pour encourager l'accès des plus défavorisés à des métiers d'excellence et leur permettre d'exprimer leurs talents. En France, de nombreuses actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sont entreprises afin de permettre à tout collaborateur de devenir acteur de l'engagement sociétal du Groupe. Ainsi, dans le cadre du partenariat avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents », une centaine de cadres expérimentés ont parrainé 146 jeunes diplômés issus de quartiers défavorisés. Leur temps de recherche d'emploi a été divisé par deux. Dans le même esprit, LVMH a signé une convention de partenariat avec la Ville de Montfermeil, une des communes les plus volontaristes de la banlieue parisienne, pour faciliter la promotion sociale des jeunes issus des quartiers défavorisés, au travers de l'accueil de stagiaires et de seniors. De même, dans la Cosmetic Valley, le site de production de Parfums Christian Dior a embauché et formé un groupe de collaborateurs en grande précarité sociale, en lien avec l'association locale PARE.

Acteurs d'un partenariat avec Sciences Po dans le cadre des Conventions d'Éducation Prioritaire, des managers du Groupe participent depuis deux ans aux jurys d'admission des jeunes issus d'établissements situés en zones « sensibles ». Ponctuellement,

les cadres du Groupe interviennent au sein des lycées et collèges de banlieue dans le cadre du partenariat avec le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation.

Toujours avec l'objectif de favoriser l'accès à l'entreprise sur le seul critère de la compétence et de l'engagement, LVMH adhère et participe au « Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'Éducation ». Cette association favorise les interventions d'entreprises dans des établissements situés en zones sensibles et accueille des stagiaires issus de leurs écoles et collèges.

D'autres initiatives sont entreprises à l'étranger par les sociétés du Groupe. En Inde, les salariés de Moët Hennessy sont encouragés à donner de leur temps pour accompagner les enfants des rues afin de faciliter leur scolarisation. En Chine, Moët Hennessy Diageo parraine un groupe de collégiens de la région du Sichuan depuis le séisme de 2009, au travers d'un soutien scolaire assuré par les salariés et le financement de matériel pédagogique. De même, à travers l'opération « Hand in Hand for Haïti » mise en place après le séisme de janvier 2010, DFS participe à la reconstruction d'un complexe scolaire pour les enfants les plus démunis de la cité de Saint-Marc. En Amérique du sud, Moët Hennessy Do Brazil participe à des actions d'insertion professionnelle de jeunes en difficulté ou issus de milieux défavorisés et Moët Hennessy Argentina propose, en partenariat avec des organismes de formation, des programmes d'éducation destinés aux familles des salariés.

Afin de favoriser l'intégration et l'insertion des jeunes par les études quel que soit leur milieu ou leur origine, LVMH finance dix bourses de l'association « Promotion des Talents ». Dans le même esprit, Hennessy finance des bourses d'études pour les étudiants afro-américains aux États-Unis.

Enfin, signataire de la Charte de l'apprentissage, le Groupe a fortement développé l'apprentissage qui permet à des jeunes d'accéder plus facilement aux diplômes. Plus de 550 collaborateurs ont été accueillis en contrat d'alternance en 2010 en France. 80 % des personnes en contrat de professionnalisation sont en emploi durable à l'issue de celui-ci. Au 31 décembre 2010, on dénombrait 543 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans l'ensemble des sociétés françaises.

13.9 RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES

La prise en considération, dans chaque décision, de l'être humain, de sa liberté et de sa dignité, mais aussi de son épanouissement et de sa santé, est un pilier d'une doctrine de responsabilité à laquelle souscrivent l'ensemble des sociétés du Groupe.

De même, l'ensemble des sociétés du Groupe ont des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique, etc.) telles que

définies dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Cette culture et ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

14. Conséquences de l'activité sur l'environnement

Le reporting des indicateurs environnementaux couvre en 2010 le périmètre suivant :

- sites de production, entrepôts et sites administratifs : pour LVMH, 175 des 191 sites détenus et/ou exploités par les sociétés contrôlées par le Groupe sont couverts. Les 16 sites non couverts correspondent principalement aux sites de production de Hublot et Wen Jun Distillery, ainsi qu'aux sites administratifs de Benefit, Berluti, Donna Karan, Emilio Pucci, Fresh, Marc Jacobs et Thomas Pink. Le périmètre de Christian Dior Couture a été fortement élargi : 23 sites en 2010 contre 5 en 2009. Les données environnementales de Christian Dior Couture présentent une hausse substantielle due à cette actualisation de périmètre.
- magasins : les magasins français de Céline, Guerlain, les magasins français et certains magasins internationaux de Louis Vuitton, Le Bon Marché, les magasins de DFS, les magasins espagnols de Loewe et certains magasins français, américains et canadiens de Sephora sont couverts. Une sélection de magasins français et internationaux de Christian Dior Couture est également incluse dans ce reporting. Selon les indicateurs environnementaux, le périmètre concerné peut varier sensiblement :
 - consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre : 53 % des surfaces de ventes des magasins américains et canadiens de Sephora sont couverts, certains magasins de Christian Dior Couture, de Louis Vuitton et de DFS ne sont pas couverts ;
 - consommation d'eau : 28 % des surfaces de ventes des magasins français de Sephora sont couverts, les magasins américains et canadiens de Sephora ne sont pas couverts ;
 - production de déchets : les magasins de Céline et de Fendi, les magasins espagnols de Loewe, les magasins français,

américains et canadiens de Sephora et les magasins de Louis Vuitton (à l'exception de certains magasins japonais) et de Christian Dior Couture ne sont pas couverts ;

- pour les magasins, aucun autre indicateur environnemental n'est concerné.

En 2010, le périmètre des magasins couvre 41 % des surfaces de ventes pour la consommation d'énergie et 16 % pour la consommation d'eau. Les indicateurs environnementaux des magasins non couverts sont déduits par extrapolation, à partir de ratios moyens réels par unité de surface de vente.

Le périmètre des magasins ne couvre pas les magasins exploités en franchise par les activités Parfums et Cosmétiques ainsi que Mode et Maroquinerie.

Les évolutions du périmètre du reporting par rapport à 2009 sont constituées de l'intégration de Royal Van Lent, de Chandon Do Brasil, de Numanthia, de magasins Louis Vuitton et de plusieurs sites Christian Dior Couture, ainsi que de la cession de La Brosse et Dupont. Pour la Maison Fendi, les données 2009 ont été reconduites.

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002, dit « décret NRE », sont indiquées dans les paragraphes suivants la nature et l'importance des seuls impacts pertinents et significatifs au regard de l'activité. Les indicateurs retenus ont été sélectionnés par la Direction Environnement du Groupe et validés par le département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young. Depuis l'exercice 2002, le reporting environnemental annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification, sur les données issues de LVMH, par Ernst & Young, l'un des Commissaires aux Comptes du Groupe, assisté de son département Environnement et Développement Durable.

14.1 CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU, ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES

14.1.1 Consommation d'eau

La consommation d'eau est analysée pour les utilisations suivantes :

- besoins « process » : utilisation de l'eau pour les opérations de nettoyage (cuves, produits, appareils, sols), la climatisation, le personnel, la fabrication des produits..., l'eau ainsi consommée générant des eaux usées ;

- besoins agricoles : utilisation de l'eau à des fins d'irrigation de vignes hors de France, l'irrigation n'étant pas pratiquée en France. Dans ce cadre, l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel pour être utilisée en irrigation ; son niveau d'utilisation d'une année sur l'autre est étroitement lié aux variations climatiques. Il convient toutefois de noter que les consommations d'eau pour les besoins agricoles sont évaluées par les sites avec une incertitude plus importante que les consommations d'eau pour les besoins « process ».

(en m ³)	2010	2009	Évolution (en %)
Besoins « process »	1 773 053	2 089 582	- 15
Besoins agricoles (irrigations des vignes)	6 521 146	6 539 212	-

La consommation d'eau utilisée pour les besoins « process » des sociétés du Groupe a diminué de 15 % en valeur absolue entre 2009 et 2010 et atteint environ 1,77 million de m³. La consommation d'eau des surfaces de vente exclues du périmètre (84 % de la consommation d'eau des surfaces de vente totales) est estimée à 1 129 055 m³. En 2010, un atelier du groupe d'activités Mode et

Maroquinerie et un magasin du groupe d'activités Distribution sélective ont prélevé 212 033 m³ d'eau pour des besoins de refroidissement. L'eau prélevée par l'atelier est rejetée dans son milieu sans modification physique, chimique et biologique importante ; l'eau prélevé par le magasin circule en circuit fermé. Elle n'est pas consolidée dans le reporting du Groupe.

Consommation d'eau par groupe d'activités

Besoins « process » (en m ³)	2010	2009	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	38 694	15 213	+ 154 ⁽¹⁾
Vins et Spiritueux	928 934	1 141 986	- 19 ⁽²⁾
Mode et Maroquinerie	261 641	253 682	+ 3
Parfums et Cosmétiques	213 450	283 711	- 25 ⁽³⁾
Montres et Joaillerie	9 120	8 687	+ 5
Distribution sélective	295 230	366 516	- 19 ⁽⁴⁾
Autres activités	25 964	19 787	+ 31 ⁽⁵⁾
TOTAL	1 773 033	2 089 582	- 15

(1) Évolution liée à l'intégration de nouveaux sites Christian Dior Couture. À isopérimètre, les consommations d'eau sont stables (+ 4 %).

(2) Évolution liée à la baisse de l'activité sur certains sites Glenmorangie.

(3) Évolution liée à l'amélioration de la performance sur les sites de production Parfums Christian Dior.

(4) Évolution du nombre de magasins inclus dans le périmètre.

(5) Évolution liée à l'intégration de Royal Van Lent.

L'utilisation de l'eau est nécessaire à la vie des vignes en Californie, Argentine, Australie et Nouvelle-Zélande en raison du climat. L'irrigation est étroitement encadrée par les autorités locales qui délivrent des autorisations. En outre, le Groupe a pris des mesures pour en limiter l'utilisation :

- récupération d'eau de pluie chez Domaine Chandon Californie, Domaine Chandon Australie, Bodegas Chandon Argentina ; en Californie, réutilisation d'eaux usées retraitées chez Domaine Chandon Carneros et récupération d'eaux de ruissellement par la création de lacs artificiels chez Newton et Cape Mentelle ;
- mise en place de protocoles de mesures et de caractérisation des besoins en eau : analyses de l'humidité du sol, des feuilles, inspections visuelles des vignes, adaptation de l'approvisionnement selon les besoins de chaque parcelle (Domaine Chandon Australie) ;
- pratique généralisée de l'irrigation au goutte-à-goutte : entre 73 et 100 % des surfaces viticoles de chaque domaine sont désormais couvertes par cette pratique ;
- anticipations météorologiques pour une utilisation optimisée de l'irrigation (stations météorologiques chez Domaine Chandon Californie) ;
- vérifications périodiques des systèmes d'irrigation pour éviter les risques de fuites ;
- pratique de « l'irrigation à déficit réduit » qui limite l'utilisation de l'eau et améliore la qualité des raisins, la taille de la vigne permettant par ailleurs une concentration des arômes et de la couleur.

14.1.2 Consommation d'énergie

Celle-ci correspond à la somme des sources d'énergie primaires utilisées en interne (c'est-à-dire dont la combustion a lieu sur les sites du Groupe : fioul, butane, propane, gaz naturel) et des sources d'énergie secondaires utilisées en externe (énergies transformées générées par des combustions effectuées en dehors du site).

En 2010, les filiales comprises dans le périmètre de reporting ont consommé 579 918 MWh répartis entre les sources suivantes : 66 % d'électricité, 19 % de gaz naturel, 6 % de fioul lourd, 5 % de fioul, 2 % de butane-propane, 2 % de vapeur et moins de 1 % d'énergies renouvelables. Cela représente une augmentation de 7 % par rapport à 2009.

Cette consommation provient, en ordre décroissant, des groupes d'activités de Distribution sélective (34 %), Vins et Spiritueux (27 %), Mode et Maroquinerie (18 %), Parfums et Cosmétiques (12 %) et de Christian Dior Couture (4 %) ; les 5 % restants sont générés par les Montres et Joaillerie et les autres activités du Groupe.

La consommation d'énergie des surfaces de vente exclues du périmètre (59 % des surfaces de vente totales) est estimée à 309 594 MWh.

À titre comparatif, pour le secteur de l'industrie en France, les consommations d'électricité sont de 123 000 000 MWh (données MINEFI, 2007) et celles de gaz de 154 000 000 MWh (données MINEFI, 2007).

Consommation d'énergie par groupe d'activités

(en MWh)	2010	2009	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	25 493	7 461	+ 242 ⁽¹⁾
Vins et Spiritueux	155 882	167 769	- 7
Mode et Maroquinerie	104 439	83 180	+ 26 ⁽²⁾
Parfums et Cosmétiques	70 816	67 167	+ 5
Montres et Joaillerie	7 217	7 546	- 4
Distribution sélective	196 266	197 841	- 1
Autres activités	19 805	12 435	+ 59 ⁽³⁾
TOTAL	579 918	543 399	+ 7

(1) Évolution liée à l'intégration de nouveaux sites Christian Dior Couture. À isopérimètre, les consommations d'énergie sont en hausse (+ 9 %).

(2) Évolution liée à l'intégration de nouveaux sites Louis Vuitton.

(3) Évolution liée à l'intégration de Royal Van Lent.

Consommation par source d'énergie en 2010

(en MWh)	Électricité	Gaz naturel	Fioul lourd	Fioul	Butane Propane	Vapeur	Énergie solaire thermique
Christian Dior Couture	20 161	1 794	-	9	-	3 529	-
Vins et Spiritueux	59 837	37 233	37 334	14 756	6 722	-	-
Mode et Maroquinerie	76 803	22 116	-	267	4 023	932	298
Parfums et Cosmétiques	39 133	30 635	-	99	-	649	300
Montres et Joaillerie	4 393	2 824	-	-	-	-	-
Distribution sélective	167 991	9 347	-	14 118	-	4 810	-
Autres activités	13 578	5 245	2	43	29	908	-
TOTAL	381 896	109 194	37 336	29 292	10 774	10 828	598

Le Groupe travaille particulièrement sur deux axes majeurs : les transports des matières premières et des produits finis et les bâtiments. L'éclairage des 2 649 magasins étant l'une des principales causes d'émission de gaz à effet de serre du Groupe, différentes actions de recherche et d'innovation ont pour objectif de réduire la consommation d'énergie tout en conservant l'extrême qualité des sources lumineuses. À titre d'exemple, Le Bon Marché, pour la rénovation de l'espace Balthazar, a installé un système d'éclairage très innovant mêlant des lampes iodures métalliques et des leds qui, sans diminuer la qualité de l'éclairage global, ont déjà permis d'atteindre un niveau de consommation de 30 W/m². Autre exemple, la rénovation du comptoir Parfums Christian Dior situé au sein des Galeries Lafayette Haussmann a intégré des éclairages à leds, la dépense d'énergie pour l'éclairage direct ayant été ainsi réduite à 50 W/m².

En matière de promotion des énergies renouvelables, Louis Vuitton, par exemple, a mis en service, début octobre 2010,

2 000 m² de membranes photovoltaïques et 64 panneaux photovoltaïques sur son entrepôt de Cergy 1, la production attendue étant estimée à 90 MWh par an. Parallèlement, TAG Heuer a annoncé la mise en œuvre de 750 m² de panneaux photovoltaïques de fabrication européenne, l'une des plus grandes installations de Suisse romande, sur le toit de ses quatre bâtiments de la Chaux-de-Fonds. La production devrait atteindre 100 000 kWh par an.

En 2010, Christian Dior Couture a mené la rénovation d'un bâtiment haussmannien de l'Avenue Montaigne, suivant les recommandations d'un cabinet d'étude en performance énergétique. L'isolation des murs et l'installation de nouveaux vitrages ont permis d'améliorer la performance thermique du bâtiment d'environ 20 %.

14.1.3 Consommation de matières premières

Étant donné la variété des activités du Groupe et la multiplicité des matières premières utilisées, le seul critère significatif, pertinent et commun à toutes les Maisons retenu pour l'analyse de la consommation de matières premières est la quantité, en tonnes, d'emballages primaires et secondaires mis sur le marché :

- Christian Dior Couture : sacs boutique, pochettes, coffrets... ;

- Vins et Spiritueux : bouteilles, cartons, capsules... ;
- Mode et Maroquinerie : sacs boutique, pochettes, coffrets... ;
- Parfums et Cosmétiques : flacons, étuis... ;
- Montres et Joaillerie : étuis, écrins... ;
- Distribution sélective : sacs boutique, pochettes, coffrets...

Les emballages utilisés pour les transports sont exclus de cette analyse.

Emballages mis sur le marché

(en tonnes)	2010	2009	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	203	74	+ 174 ⁽¹⁾
Vins et Spiritueux	148 145	115 950	+ 28 ⁽²⁾
Mode et Maroquinerie	5 711	4 764	+ 20 ⁽²⁾
Parfums et Cosmétiques	21 974	20 800	+ 6 ⁽²⁾
Montres et Joaillerie	440	386	+ 14 ⁽²⁾
Distribution sélective	1 327	1 327	-
TOTAL	177 800	143 301	+ 24

(1) Cette hausse est due à l'élargissement du périmètre de reporting de Christian Dior Couture. À isopérimètre, les emballages mis sur le marché sont en baisse de 30 %, résultat d'une rationalisation et d'un allègement de la gamme de packaging.

(2) Évolution liée à l'augmentation de l'activité.

Répartition du poids total d'emballages mis sur le marché, par type de matériau, en 2010

(en tonnes)	Verres	Papier-carton	Plastiques	Métal	Autres matériaux d'emballages
Christian Dior Couture	-	179	7	-	17
Vins et Spiritueux	125 656	17 547	2 296	1 315	1 331
Mode et Maroquinerie	-	4 724	7	14	966
Parfums et Cosmétiques	11 815	4 171	4 562	600	826
Montres et Joaillerie	-	177	-	-	263
Distribution sélective	232	140	871	49	35
TOTAL	137 703	26 938	7 743	1 978	3 438

Les Maisons disposent de différents outils et formations adaptés leur permettant d'optimiser la prise en compte de l'environnement dans la conception de leurs produits. L'éco-conception concerne la réduction du poids et du volume des emballages, le choix des composants et des matières premières, le recours à des processus de production plus économes en énergie ou encore des actions de mise en conformité avec le règlement REACH. Ainsi, parmi d'autres exemples, les Maisons de Champagne ont réalisé le tirage des cuvées de brut non millésimées avec des bouteilles allégées, réduisant ainsi le tonnage de verre de 1 755 tonnes, une économie de 792 tonnes d'équivalent CO₂.

Bodegas Chandon en Argentine a également réduit le poids de ses bouteilles, représentant une économie de 1 576 tonnes de verre, soit 693 tonnes d'équivalent CO₂. Parfums Kenzo a créé pour Kenzo Flower deux systèmes totalement innovants pour recharger son flacon vide, mise à disposition de recharges à l'emballage minimal et de fontaines à parfum dans les différents points de vente, qui ont obtenu le prix Eco-Emballages 2010, dans la catégorie « entreprises ».

14.2 CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS ; REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL**14.2.1 Utilisation des sols**

Les pollutions du sol liées aux implantations anciennes (élaboration du cognac, des vins et du champagne, fabrication des malles) ne sont pas importantes. Les sites de production plus récents sont généralement implantés sur des terres agricoles sans pollution provenant du passé. Enfin, en dehors de la viticulture, les activités de production du Groupe utilisent peu les sols.

La pratique de la viticulture raisonnée, méthode alliant une grande technicité au respect de la tradition, recouvre toutes les étapes de la vie du vignoble. Utilisée depuis plusieurs années par le groupe d'activités Vins et Spiritueux, elle a encore été améliorée cette année. Ainsi, Moët & Chandon et Veuve Clicquot développent leur filière dite de « troisième voie » qui mixe l'utilisation de produits de synthèse, appliqués pendant la période critique qui encadre la floraison, et de produits biologiques, appliqués en début et en fin de campagne quand la vigne est moins réceptive aux attaques. L'utilisation des produits phytosanitaires a encore diminué de 15 à 20 % cette année avec l'adaptation des doses phytosanitaires utilisées dans la lutte anti mildiou et appliquées à hauteur de la végétation. L'État français a mis en place le « Plan Ecophyto » de réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture avant 2018. La phase test de ce plan est lancée et la Maison Hennessy a déposé un dossier

de candidature. De son côté, la « Green Team » de Domaine Chandon California s'est fortement investie dans la préservation des habitats naturels californiens, notamment au niveau de son domaine de Carneros. Après un audit de la composition des sols, des pratiques en cours dans le vignoble et de son plan de lutte contre l'érosion, le Carneros South Ranch a obtenu la certification Fish Friendly Farming pour la totalité du vignoble.

14.2.2 Émissions dans l'air de gaz à effet de serre

Compte tenu des activités du Groupe, les seules émissions pouvant affecter significativement l'environnement sont les gaz à effet de serre.

Les émissions de gaz à effet de serre estimées en tonne équivalent CO₂ (dioxyde de carbone) proviennent de la consommation d'énergie des sites, définie dans le paragraphe 14.1.2. Elles incluent les émissions directes (combustion sur site) et les émissions indirectes (provenant de la production d'électricité et de vapeur utilisée par les sites). Les facteurs d'émission de CO₂ sont mis à jour chaque année pour chaque source d'énergie et notamment l'électricité. Cette mise à jour peut être à l'origine d'évolutions importantes.

Répartition des émissions par activité en 2010

(en tonnes équivalent CO ₂)	Dont			Émissions de CO ₂ en 2009	Évolution (en %)
	Émissions de CO ₂ en 2010	Émissions de CO ₂ directes	Émissions de CO ₂ indirectes		
Christian Dior Couture	12 424	372	12 052	912	+ 1 262 ⁽¹⁾
Vins et Spiritueux	37 380	23 763	13 617	46 226	- 19
Mode et Maroquinerie	25 199	5 566	19 633	20 222	+ 25 ⁽²⁾
Parfums et Cosmétiques	11 635	6 338	5 297	11 432	+ 2
Montres et Joaillerie	742	582	160	887	- 16
Distribution sélective	72 281	5 752	66 529	76 186	- 5
Autres activités	3 021	1 099	1 922	1 318	+ 129 ⁽³⁾
TOTAL	162 682	43 472	119 210	157 183	+ 3

(1) Cette hausse est due à l'élargissement du périmètre de reporting de Christian Dior Couture, ainsi qu'à la prise en compte de consommations dans des pays à forte dépendance énergétique en ressources fossiles.

(2) Évolution liée à l'intégration de nouveaux sites Louis Vuitton.

(3) Évolution liée à l'intégration de Royal Van Lent.

Les émissions de gaz à effet de serre des surfaces de vente exclues du périmètre (59 % des surfaces de vente totales) sont estimées à 162 983 tonnes équivalent CO₂.

La prise en compte du changement climatique est inscrite depuis longtemps dans la politique du Groupe qui a réalisé, depuis 2002, le Bilan Carbone® des Maisons Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Hennessy, Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Kenzo, Parfums Givenchy, Make Up For Ever, DFS, Sephora et Le Bon Marché. Les plans d'actions découlant des enseignements et des objectifs de ces bilans, contribuent à l'amélioration continue en matière de lutte contre le changement climatique. Guerlain a réactualisé en 2009 son Bilan Carbone® et s'était fixé trois objectifs pour 2010 : le management environnemental sur ses sites, l'éco-conception et la biodiversité. En deux ans, la Maison a déjà réduit de 15 % ses émissions de CO₂. Dans la continuité du Bilan Carbone® réalisé au niveau mondial par Sephora, la filiale américaine de la Maison a réalisé en 2010 son propre Bilan Carbone®, première étape de son plan d'action climat articulé autour d'objectifs de réduction concernant l'éclairage de ses magasins. Au premier semestre 2010, Christian Dior Couture a effectué son Bilan Carbone® sur un périmètre mondial. Les consommations énergétiques des boutiques, le fret des marchandises et le transport des collaborateurs ont été identifiés comme prioritaires dans le plan d'action proposé.

À titre de reconnaissance de son engagement, LVMH a obtenu le score de 75 sur 100 dans le cadre du Carbon Disclosure Project

2010 qui évalue les entreprises au regard de l'intégration du changement climatique dans leur stratégie et leurs performances en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Outre le fait que son score progresse de trois points par rapport à 2009, LVMH a été sélectionné parmi les vingt premiers groupes français du Carbon Disclosure Leadership Index (CDLI) France 2010.

14.2.3 Émissions dans l'eau

Les émissions importantes et pertinentes retenues sont les rejets de substances concourant à l'eutrophisation par les activités Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques. Les autres activités du Groupe n'ont qu'un très faible impact sur la qualité de l'eau. L'eutrophisation est la prolifération excessive d'algues et de plantes aquatiques due à une surcharge d'éléments nutritifs dans les eaux (phosphore en particulier), entraînant une réduction de leur oxygénation, néfaste pour l'environnement. Le paramètre pour la mesurer est la Demande Chimique en Oxygène (DCO), calculée après traitement des effluents dans les stations détenues en propre ou dans les stations externes avec lesquelles les sites ont des conventions. Sont considérées comme traitements les opérations suivantes : l'assainissement collectif, l'assainissement autonome (bassin d'aération) et l'épandage. En 2010, les rejets de DCO ont diminué de 35,7 %.

DCO après traitement (en tonnes)	2010	2009	Évolution (en %)
Vins et Spiritueux	2 107	3 291	- 36 ⁽¹⁾
Parfums et Cosmétiques	18	14	+ 29 ⁽²⁾
TOTAL	2 125	3 305	- 36

(1) Évolution liée à la baisse de l'activité sur certains sites Glenmorangie.

(2) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'amélioration de la mesure des rejets.

Particulièrement précieuse pour les métiers du Groupe, notamment pour les activités de Vins et Spiritueux et de Parfums et Cosmétiques, l'eau fait l'objet d'attentions particulières : chaque année, des objectifs ambitieux sont fixés pour en réduire la consommation et les efforts redoublent pour limiter les rejets. Tout ceci suppose de recourir aux meilleures technologies disponibles, qu'il s'agisse d'équipements de réutilisation, de process plus économes et/ou de circuits fermés ou encore de systèmes sans rejet. L'eau est un élément vital et fondamental pour les activités du Groupe, et notamment pour les Vins et Spiritueux. Bodegas Chandon a mis au point un traitement extrêmement efficace des eaux usées générées par la vinification. Cette année, 5 hectares d'eucalyptus et 1,3 hectare de vignobles de Cabernet Sauvignon ont été irrigués grâce à ces eaux recyclées.

14.2.4 Déchets

Les efforts des sociétés du Groupe en matière de tri et de valorisation des déchets se sont poursuivis : en moyenne, 92 % des déchets ont été valorisés en 2010 (93 % en 2009). Parallèlement, la production de déchets a augmenté de 3 % en 2010.

Sont considérés comme déchets valorisés ceux dont la destination finale correspond à l'une des filières suivantes :

- réutilisation, c'est-à-dire utilisation d'un déchet pour le même usage que celui pour lequel le produit a été initialement conçu ;
- valorisation matière, c'est-à-dire recyclage (réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge), compostage ou épandage contrôlé de déchets composés de matières organiques pour la fertilisation des sols ;
- incinération avec valorisation énergétique, c'est-à-dire récupération de l'énergie issue de la combustion du déchet sous forme d'électricité ou de chaleur.

2010 a constitué l'année de démarrage de la plate-forme CEDRE dédiée au recyclage et à la valorisation des déchets des Maisons de Parfums et Cosmétiques et de Sephora. Cette plate-forme française de déconditionnement accueille plusieurs types de gisements : les articles de conditionnement obsolètes, les éléments de publicité en surnombre, les testeurs utilisés en magasin et les emballages vides rapportés par les clients en magasin. Pour cette première année, la plate-forme a traité 800 tonnes de déchets et a pu céder différents matériaux issus de ce traitement – verre,

carton, bois, métal, plastique, alcool et cellophane – à un réseau de recycleurs spécialisés.

À travers son ambitieux programme « g2 revolution », Sephora North America a élaboré une démarche pour renforcer ses actions en matière de recyclage des parfums, soins et maquillage obsolètes mais aussi accessoires de maquillage, petits appareils électroniques ou encore déchets occasionnés par les séances d'animation.

Déchets produits

(en tonnes)	Déchets produits en 2010	Dont : déchets dangereux produits en 2010 ⁽¹⁾	Déchets produits en 2009	Évolution des déchets produits (en %)
Christian Dior Couture	495	4	273	+ 81 ⁽⁵⁾
Vins et Spiritueux	37 795	196	38 482	- 2
Mode et Maroquinerie	7 504	73	6 391	+ 17 ⁽⁴⁾
Parfums et Cosmétiques	6 819	776 ⁽²⁾	6 301	+ 8
Montres et Joaillerie	215	17	214	-
Distribution sélective	3 607	17	3 978	- 9
Autres activités	1 323	111	647	+ 104 ⁽⁵⁾
TOTAL	57 758	1 194	56 286	+ 3

(1) Déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (cartons, plastiques, bois, papiers...).

(2) Certains produits écartés du circuit de production sont assimilés à des déchets dangereux et sont traités dans la filière « déchets dangereux » pour éviter toute contrefaçon.

(3) Cette hausse est due à l'élargissement du périmètre de reporting de Christian Dior Couture.

(4) Évolution liée à l'intégration de nouveaux sites Louis Vuitton.

(5) Évolution liée à l'intégration de Royal Van Lent.

Valorisation des déchets en 2010

(en %)	Réutilisation	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Total valorisé
Christian Dior Couture	-	60	21	81
Vins et Spiritueux	33	60	4	97
Mode et Maroquinerie	5	42	18	65
Parfums et Cosmétiques	6	64	26	96
Montres et Joaillerie	-	55	23	78
Distribution sélective	9	66	12	87
Autres activités	-	52	48	100
TOTAL	24	58	10	92

14.3 LIMITATION DES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Les activités Mode et Maroquinerie et Montres et Joaillerie ont mis en place des procédures pour renforcer le respect de la convention internationale CITES. Cette convention, par un système de permis d'importation et d'exportation, lutte contre la surexploitation de certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction.

Dans les activités Parfums et Cosmétiques, le département Recherche & Développement de Parfums et Cosmétiques est mobilisé sur l'ethnobotanique depuis des années. Il identifie à travers la planète les espèces végétales présentant un intérêt cosmétique particulier tout en participant à la préservation de ces espèces et au développement économique local. Ainsi, Parfums Christian Dior poursuit le développement des « Jardins de Dior » dont l'objectif est de s'assurer que les ingrédients présentant un potentiel cosmétique particulièrement intéressant sont développés dans le respect d'une charte en quatre points : ingrédients et principes actifs à haute performance ; réelle traçabilité de ces

ingrédients, de la culture à l'utilisation ; respect d'une éthique forte et préservation de l'environnement. À titre d'exemple, le partenariat entamé depuis 2006 à Madagascar avec une association de récolteurs de longoza, une plante qui entre dans la composition du soin pour les yeux Capture Totale, permet de financer des actions d'envergure comme la création d'une Maison du Riz ou encore l'amélioration d'écoles. À ce jour, sept jardins sont déjà officialisés dans le monde. Via l'Orchidarium, sa plateforme de recherche autour de l'orchidée, Guerlain a renforcé son partenariat avec Tianzi, le centre de recherche et de développement de la biodiversité fondé il y a près de dix ans par le Docteur Joseph Margraf. Installé au cœur du Yunnan en Chine, ce centre travaille à la reforestation et à la protection d'un écosystème riche de milliers d'espèces et abrite notamment la réserve exploratoire d'orchidées de Guerlain.

14.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU GROUPE

14.4.1 Organisation

Il existe au sein du Groupe une Direction de l'Environnement depuis 1992. En 2001, le Groupe a établi une « Charte environnementale » signée par le Président du Groupe qui demande à chaque Maison de s'engager à mettre en place un système de management de l'environnement efficace, de réfléchir collectivement aux enjeux environnementaux liés aux produits, de gérer les risques et d'utiliser les meilleures pratiques environnementales. En 2003, Bernard Arnault a adhéré au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies ; il a également ratifié en 2007 les Objectifs du Millénaire de Gordon Brown.

Le Groupe s'engage ainsi à :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- entreprendre des actions tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La Direction de l'Environnement du Groupe a été mise en place pour :

- orienter la politique environnementale des sociétés du Groupe dans le respect de la Charte Groupe ;
- entreprendre des audits d'évaluation de la performance environnementale des Maisons ;
- assurer la veille réglementaire et technique ;

- créer des outils de gestion ;
- aider les sociétés du Groupe à prévenir les risques ;
- former et sensibiliser les collaborateurs à tout niveau hiérarchique ;
- définir et consolider les indicateurs environnementaux ;
- travailler avec les diverses parties prenantes (associations, agences de notation, pouvoirs publics...).

La Charte Environnement du Groupe prévoit une appropriation par les différentes Maisons qui doivent la décliner en interne en fonction de leurs propres activités. Non seulement les Maisons se sont toutes engagées dans un système de management environnemental, mais elles sont toujours plus nombreuses à se doter de leur propre commission environnement pour déployer la démarche en interne.

Chaque Maison dispose d'un correspondant environnement. Ils sont réunis dans la « Commission Environnement LVMH », animée par la Direction de l'Environnement du Groupe. Ils échangent via des réunions trimestrielles et un Extranet Environnement Groupe, LVMH Mind, accessible à tous.

Les sociétés de la quasi-totalité des groupes d'activités du Groupe ont poursuivi cette année la formation et la sensibilisation de leur personnel à l'environnement. Ces actions représentent un volume total de 12 577 heures, soit une diminution de 27 % par rapport à 2009 (17 260 heures). Cette diminution s'explique essentiellement par la maturité des systèmes de management environnemental mis en œuvre.

Les cadres rejoignant le Groupe reçoivent une information sur la politique environnementale du Groupe, les outils disponibles et le réseau environnement dans le cadre du séminaire d'intégration.

Au-delà de ces initiatives, les Maisons du Groupe assurent également la diffusion d'informations sur l'environnement. Au cours des années, la majeure partie des collaborateurs du Groupe a été sensibilisée. Ainsi, Guerlain dispose d'un comité de pilotage développement durable représentant l'ensemble des directions, élargi cette année à quatorze correspondants dans les différentes zones géographiques. Pour renforcer la sensibilisation des collaborateurs, Guerlain a organisé plusieurs événements autour d'ateliers thématiques comme les abeilles, la biodiversité ou encore la formation de ses commerciaux. De son côté, Louis Vuitton utilise des grands rendez-vous nationaux et internationaux dédiés à l'environnement ou au développement durable pour sensibiliser par le jeu et l'image ses collaborateurs. Aux États-Unis, la célébration de l'Earth Day a été l'occasion de lancer le challenge « Earth Day Corporate Contest » avec pour objectif d'identifier la meilleure idée d'action de réduction de l'impact sur l'environnement, parallèlement à d'autres événements internes. La Maison Hennessy poursuit sa communication sur le thème de la ressource en eau en organisant un jeu-concours en interne sur le thème de l'eau dans le monde en mettant en place plusieurs actions en direction des fournisseurs.

Christian Dior Couture a organisé sa semaine du développement durable sous le thème de la biodiversité. Une exposition interne destinée aux collaborateurs a présenté les liens très forts qui existent entre les ressources naturelles et les produits Dior. L'enjeu de cette exposition était de montrer que ce capital naturel est une valeur stratégique pour la Maison et que ces ressources doivent être préservées.

14.4.2 Démarches d'évaluation ou de certification

Chaque société du Groupe est responsable localement et doit, conformément à la Charte Environnement du Groupe, élaborer et faire vivre son système de management de l'environnement, notamment en définissant des objectifs et, plus précisément, sa propre politique environnementale. Chaque société a à sa disposition le guide d'auto-évaluation LVMH et peut, si elle le souhaite, faire certifier son système ISO 14001 ou EMAS.

Le Groupe demande à l'ensemble des Maisons de mettre en œuvre un système de management de l'environnement. Toutes les Maisons du pôle Cognac-Champagne-Vodka sont désormais certifiées ISO 14001, chacune ayant fait l'objet d'un audit de suivi ou de renouvellement en 2010 sans aucune non-conformité ni remarque. De l'Australie à la Californie, les Maisons de Vins & Spiritueux du Groupe ont été particulièrement à l'honneur cette année. Cape Mentelle a été la première Maison de vin de l'ouest australien à obtenir la certification « EntWine Australia » sur la mise en œuvre de pratiques environnementales remarquables. Elle a également reçu le Prix des Meilleures Pratiques en Développement Durable dans le cadre du Prix de la filière Vin en Australie de l'Ouest. Ce prix porte sur les actions menées à la fois sur le vignoble et en matière de vinification. Aux États-Unis, Domaine Chandon California est sur le point d'obtenir la

certification « Napa Green Winery » fin 2010, la plus exhaustive en matière de bonnes pratiques viticoles. Après les sites logistiques français, le siège de Pont Neuf à Paris et de l'atelier de Barbera en Espagne, Louis Vuitton poursuit ses démarches en matière de certification ISO 14001 tant dans ses ateliers français que sur ses sites de Fiesso en Italie. Enfin, après son centre international de Saint-Jean de Braye, Parfums Christian Dior a obtenu cette année la certification de sa plate-forme de distribution de Singapour.

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie du Groupe est membre du Responsible Jewellery Council (RJC) qui rassemble plus de 260 professionnels mondiaux engagés dans la promotion de l'éthique, des droits humains et sociaux et des pratiques environnementales tout au long de la filière, de la mine au point de vente. Le RJC a élaboré un système de certification destiné aux membres impliqués dans le travail de l'or et du diamant nécessitant de se soumettre aux vérifications d'auditeurs accrédités indépendants. Le périmètre de certification en cours au sein du groupe d'activités Montres et Joaillerie inclut les sociétés TAG Heuer, Hublot, Zenith, Chaumet et Fred, ainsi que les filiales de distribution au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis. Christian Dior Couture est également membre du Responsible Jewellery Council depuis janvier 2010 et travaille à sa certification par ce même organisme.

Depuis l'exercice 2002, le reporting environnemental annuel fait l'objet d'une vérification, sur les données issues de LVMH, par le département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, l'un des Commissaires aux Comptes du Groupe.

14.4.3 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires

Pour assurer ce suivi, les sociétés du Groupe sont régulièrement auditées, que ce soit par des tiers externes, des assureurs, ou des auditeurs internes, ce qui leur permet de tenir à jour leur plan de suivi de conformité. En 2010, 40 % des sites industriels, logistiques ou administratifs ont été audités, soit 39 audits externes et 37 audits internes. Cette notion d'audit correspond à un contrôle effectué sur un ou plusieurs sites d'une même société, couvrant l'ensemble des problématiques environnementales pouvant s'y retrouver : gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, management de l'environnement ; il donne lieu à un rapport écrit et à des recommandations.

Ce chiffre ne couvre pas les nombreux contrôles de conformité pouvant porter sur un point spécifique de réglementation environnementale, contrôle du tri des déchets par exemple, réalisés périodiquement par les sociétés du Groupe sur leurs sites. À ces contrôles s'ajoute, depuis 2003, une revue de la conformité réglementaire environnementale par les compagnies d'assurances, qui ont intégré un volet environnement lors des visites d'ingénierie incendie sur les sites des sociétés du Groupe ; 30 sites du Groupe ont été ainsi évalués en 2010.

Le Groupe poursuit le déploiement de ses actions au titre du règlement REACH et travaille de manière à anticiper ses évolutions futures. Le groupe de travail mis en place par la

Direction Environnement permet les échanges et les retours d'expérience de chacun. Toutes les Maisons ont élaboré et/ou modifié leurs documents contractuels et commerciaux et interrogé leurs fournisseurs. Elles ont mis en place un Comité REACH dont le rôle est de sensibiliser les collaborateurs chargés de répondre précisément à toute question posée. L'information du public est un enjeu croissant qui a conduit par exemple l'État français à engager une démarche dont l'objet est, à compter du 1^{er} juillet 2011, de sensibiliser les consommateurs aux impacts environnementaux des produits. Le Groupe Christian Dior participe activement à ces travaux, plus particulièrement pour les activités Parfums et Cosmétiques et Mode et Maroquinerie.

14.4.4 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les postes de dépenses environnementales ont été comptabilisés en suivant les recommandations de l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Les charges d'exploitation et les investissements ont été reportés pour chacun des postes suivants :

- protection de l'air ambiant et du climat ;
- gestion des eaux usées ;
- gestion des déchets ;
- protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface ;
- lutte contre le bruit et les vibrations ;
- protection de la biodiversité et du paysage ;
- protection contre les rayonnements ;
- recherche et développement ;
- autres activités de protection de l'environnement.

En 2010, le montant des dépenses liées à la protection de l'environnement est réparti comme suit :

- charges d'exploitation : 7,0 millions d'euros ;
- investissements : 6,1 millions d'euros.

14.4.5 Montant des provisions et garanties pour risques ; indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire

Aucune provision pour risques environnementaux n'a été constituée au titre de l'exercice 2010.

14.4.6 Objectifs que le Groupe assigne à ses filiales à l'étranger

Chaque filiale, quelle que soit sa situation géographique, applique la politique environnementale du Groupe telle que définie par la Charte. Celle-ci prévoit la mise en place d'objectifs environnementaux pour chacune d'entre elles ainsi que la remontée d'indicateurs annuels inclus dans le présent chapitre.

14.4.7 Sécurité du consommateur

La politique du Groupe concernant la question sensible de l'utilisation des tests sur animaux dans le cadre de l'évaluation de la sécurité des produits finis est claire : l'objectif est d'assurer la sécurité du consommateur de nos produits tout en prenant en compte le respect de la vie animale. C'est pourquoi, depuis 1989, les sociétés de Parfums et Cosmétiques ne pratiquent plus de tests sur animaux pour les produits qu'elles mettent sur le marché, ceci bien avant l'interdiction officielle dans l'Union Européenne datant de 2004. Le Groupe a joué un rôle déterminant dans le développement des méthodes alternatives aux tests sur animaux dans le cadre de programmes Européens (EPAA, ECVAM, Colipa, 7^e PCRD...) ou dans le cadre de programmes de recherche avec des équipes universitaires spécialisées sur ces thématiques. Cette stratégie a permis aux sociétés de Parfums et Cosmétiques du Groupe de répondre à une double demande, celle de la sécurité du consommateur et celle du respect de la vie animale. Le développement des méthodes alternatives est un réel enjeu scientifique et le Groupe s'est engagé à continuer de produire tous les efforts nécessaires au respect de la législation, de la sécurité du consommateur et de la vie animale.

D'autre part, le contexte réglementaire concernant les produits cosmétiques a changé avec l'adoption le 30 novembre 2009 du texte du règlement européen (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne relatif aux produits cosmétiques. Ce texte, dont la plupart des dispositions vont entrer en application en juillet 2013 va remplacer la directive 76/768/CEE. L'objectif principal de la Commission à travers ce nouveau règlement, est de garantir un niveau élevé de sécurité des consommateurs de produits cosmétiques :

- en renforçant les aspects de responsabilité du fabricant : clarification des exigences minimales en matière d'évaluation de la sécurité des produits ;
- en renforçant la surveillance sur le marché : obligation de notification des effets indésirables graves aux autorités compétentes.

Le Groupe travaille depuis déjà plusieurs mois à la mise en place de procédures afin d'être prêt lors de la mise en application du

nouveau règlement. Ce texte est considéré par les experts comme l'un des plus sévères parmi ceux qui réglementent la mise sur le marché des produits cosmétiques au niveau mondial. Il concerne toutes les substances utilisées par l'industrie cosmétique et impose la réalisation d'une évaluation du risque, pour chaque produit, par une personne qualifiée et sous sa responsabilité, prenant en compte les conditions d'emploi. Par ailleurs, le Comité Scientifique des Produits de Consommation (SCCP) de la Commission européenne évalue la sécurité des substances utilisées dans les produits cosmétiques de façon constante.

D'autres textes réglementaires européens sont entrés en application, pour certains récemment :

- la réglementation SGH (Système Général Harmonisé) dont le but est d'harmoniser la classification et l'étiquetage des substances chimiques,
- le règlement REACH qui rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union Européenne (UE) sur les produits chimiques. Les principaux objectifs de REACH sont d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, la promotion de méthodes d'essai alternatives, la libre circulation des substances au sein du marché intérieur le renforcement de la compétitivité et de l'innovation.

Le Groupe est en conformité avec l'application de ces nouveaux textes. Il est particulièrement vigilant quant au respect des textes réglementaires, des avis des comités scientifiques et des recommandations des associations professionnelles. Non seulement les produits du Groupe sont conformes aux réglementations les plus strictes de par le monde, par exemple celles de l'Union Européenne, des États-Unis et du Japon, mais ils sont également conformes aux réglementations de tous les pays où ils sont commercialisés. Ils se plient en outre à de strictes règles internes que le Groupe impose comme critères de développement de nouveaux produits et que sont imposées à nos fournisseurs.

Fidèle à cet engagement depuis plusieurs années, le Groupe accompagne cette politique par une approche visant à anticiper les évolutions des réglementations internationales. Le Groupe

s'interdit ainsi d'utiliser des ingrédients cosmétiques pourtant utilisés par ailleurs, si leur sécurité n'apparaît pas comme totalement assurée. Cette anticipation est rendue possible grâce au travail de nos experts qui participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et qui sont très actifs dans les organisations professionnelles. Ce travail à la fois de veille et d'anticipation réglementaire a conduit le Groupe à s'interdire de nombreuses substances et à travailler à la reformulation de certains produits.

Dans le domaine de l'environnement, l'évolution des connaissances scientifiques et de la réglementation conduit parfois à la substitution de certains ingrédients. C'est ainsi qu'il a été décidé de ne plus utiliser le triclosan dans les produits en raison de son risque environnemental alors même que la sécurité du consommateur a été évaluée favorablement par les instances scientifiques européennes (Comité scientifique directeur et SCCP) en 2002. Sa suppression est aujourd'hui totale dans tous les produits commercialisés par le Groupe. C'est également le cas des phtalates et des conservateurs générateurs de formaldéhyde.

Le respect de la réglementation en vigueur mais aussi l'anticipation de futures réglementations par l'application de règles strictes guident la politique du Groupe. Ce niveau d'exigence très élevé permet de garantir la sécurité de nos produits cosmétiques mais ne s'arrête pas à leur mise sur le marché. En effet la mise en place d'un réseau de cosmétovigilance permet d'analyser toutes les réclamations émanant de nos consommateurs. Toute réclamation, que cela soit une intolérance ou une irritation sévère est prise en charge par une équipe spécialisée. L'évaluation du cas par un professionnel permet de déterminer le lien éventuel entre l'effet constaté et le produit utilisé. Une consultation avec un dermatologue peut être proposée au consommateur. Les conclusions de l'évaluation du cas sont notifiées dans le dossier de sécurité du produit à disposition des autorités compétentes. Enfin, l'analyse de ces réclamations et de ces cas de cosmétovigilance permettent d'explorer de nouvelles pistes de recherche et d'améliorer la qualité de nos produits.

15. Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales, et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

À la suite de la décision rendue en mars 2006 par le Conseil de la Concurrence dans le secteur de la parfumerie de luxe en France, et de l'arrêt rendu le 26 juin 2007 par la Cour d'Appel de Paris, les sociétés concernées du Groupe avaient formé un pourvoi en cassation. En juillet 2008, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même juridiction, autrement composée. En novembre 2009, la Cour d'Appel a annulé la décision du Conseil de la Concurrence en raison de la durée excessive de la procédure. En novembre 2010, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel et renvoyé l'affaire devant la même juridiction, autrement composée.

En 2006, Louis Vuitton Malletier, Christian Dior Couture ainsi que les sociétés françaises de Parfums et Cosmétiques, ont assigné eBay devant le Tribunal de Commerce de Paris. Louis Vuitton Malletier et Christian Dior Couture demandaient réparation du préjudice causé par la participation de eBay à la commercialisation de produits de contrefaçon et son refus de mettre en place les procédures appropriées en vue de prévenir la vente de tels produits sur son site. Les marques de Parfums et Cosmétiques poursuivaient eBay pour atteinte à leurs réseaux de distribution sélective. Par jugements du 30 juin 2008, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit aux demandes formulées, condamnant eBay à verser 19,3 millions d'euros à Louis Vuitton Malletier, 16,4 millions d'euros à Christian Dior Couture et 3,2 millions d'euros aux sociétés de Parfums et Cosmétiques du Groupe. Le Tribunal a également enjoint à

eBay de cesser la diffusion d'annonces portant sur des parfums et cosmétiques de marques Dior, Guerlain, Givenchy et Kenzo. eBay a interjeté appel du jugement. Par ordonnance du 11 juillet 2008, le Président de la Cour d'Appel de Paris a rejeté la demande formée par eBay d'arrêt de l'exécution provisoire ordonnée par le Tribunal de Commerce. En septembre 2010, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la condamnation d'eBay prononcée en 2008, considérant que l'activité de cette société relève du courtage et non du seul hébergement. Se déclarant incompétente pour apprécier le préjudice causé par certains sites étrangers exploités par eBay, la Cour a réduit le montant des dommages et intérêts, à 2,2 millions d'euros pour Louis Vuitton Malletier, 2,7 millions d'euros pour Christian Dior Couture et 0,7 million d'euros pour les sociétés de Parfums et Cosmétiques du Groupe, le montant initial ayant été déterminé par référence à l'activité mondiale de eBay. eBay a formé un pourvoi en cassation.

À la suite de l'annonce par LVMH en octobre 2010 de son entrée au capital de la société Hermès International, l'Autorité des Marchés Financiers a indiqué qu'elle allait procéder à une enquête sur le marché et l'information financière des titres Hermès et LVMH.

En janvier 2011, le Tribunal Administratif de Paris a annulé l'arrêté ayant accordé en 2007 à la Fondation Louis Vuitton un permis de construire pour l'édification d'un musée d'art moderne et contemporain dans le Bois de Boulogne. La Fondation est financée par les contributions du Groupe dans le cadre de ses activités de mécénat. La Fondation et la Ville de Paris ont fait appel de la décision du Tribunal Administratif de Paris. Parallèlement, compte tenu du caractère d'intérêt général et d'utilité publique de ce projet, le Parlement a entamé l'examen d'un article de loi validant les permis de construire annulés sur le fondement retenu par le Tribunal Administratif.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

16. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 3 février 2011.

[Mise à jour postérieure à la date du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes :

Par un accord conclu le 6 mars 2011, la famille Bulgari, actionnaire majoritaire de la Maison italienne créée par Sotirio Bulgari en 1884, a décidé de s'associer au groupe LVMH pour renforcer son développement à long terme. La Maison Bulgari tient une place prééminente dans les domaines de la joaillerie et de l'horlogerie, de même qu'un rang significatif dans celui des parfums et cosmétiques et des accessoires.

L'accord, approuvé à l'unanimité par les Conseils d'Administration de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA et de Bulgari SpA, prévoit l'apport à LVMH de la participation de contrôle détenue par la famille dans le capital de Bulgari SpA, soit 152,5 millions de titres (50,43 % du capital) avant exercice de la faculté d'acquérir des titres supplémentaires. Cet apport sera rémunéré par l'émission de 16,5 millions d'actions nouvelles

LVMH; la famille Bulgari deviendra ainsi le second actionnaire familial du groupe LVMH. En outre, après réalisation de cet apport, la société Bulgari SpA étant cotée à Milan, LVMH déposera une offre publique d'achat au prix de 12,25 euros par action sur les titres détenus par les actionnaires minoritaires, conformément à la réglementation boursière italienne. Dans ce cadre, le prix payé par LVMH pour la totalité du capital de Bulgari s'élève à 4,3 milliards d'euros, dont 1,9 milliards d'euros représenté par des titres LVMH à émettre, et 2,4 milliards d'euros financés par la trésorerie et l'émission de dette financière.

La famille Bulgari disposera de deux postes au Conseil d'Administration de LVMH et Monsieur Francesco Trapani, Administrateur Délégué de Bulgari SpA, entrera au Comité Exécutif de LVMH et prendra, au second semestre 2011, la supervision du groupe d'activités Montres et Joaillerie du groupe LVMH, en ce compris la Maison Bulgari.]

17. Évolutions récentes et perspectives

Le Groupe Christian Dior dispose des meilleurs atouts pour poursuivre en 2011 une croissance dynamique dans l'ensemble de ses métiers. Sa stratégie restera centrée sur la mise en valeur de ses marques, portée par une politique soutenue d'innovation, de qualité et d'expansion dans les marchés porteurs.

Fort de la grande réactivité de son organisation et de la bonne répartition entre ses différents métiers et les zones géographiques où il opère, le Groupe Christian Dior aborde l'année 2011 avec confiance et se fixe à nouveau comme objectif de renforcer son avance sur le marché mondial du luxe.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport a été remis dans sa version projet au Comité d'Audit de la Performance et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa délibération du 3 février 2011.

Il a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration de la Société, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, de la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par celui-ci et notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Gouvernement d'entreprise

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'Administration a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social. Il a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe et la protection du patrimoine social.

Le Conseil d'Administration de Christian Dior garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société. Ce Code est consultable sur le site www.code-afep-medef.com.

Le Conseil d'Administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Deux comités, le Comité d'Audit de la Performance et le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, dont la

composition, le rôle et les missions sont définis par un règlement intérieur, sont constitués au sein du Conseil d'Administration.

La Charte du Conseil d'Administration et les règlements intérieurs des Comités sont communiqués à tout candidat aux fonctions d'Administrateur ainsi qu'au Représentant permanent d'une personne morale avant leur entrée en fonction.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'Administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'Administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation.

Les Administrateurs doivent statutairement détenir directement et personnellement un minimum de 200 actions de la Société.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

- Le Conseil d'Administration, au cours de sa réunion du 3 février 2011, a proposé de soumettre à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011 la nomination de Messieurs Bernard Arnault, Pierre Godé et Sidney Toledano en qualité d'Administrateurs.
- Le Conseil d'Administration, sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale du 31 mars 2011, sera donc composé de onze membres : Madame Ségolène Gallienne, Messieurs Bernard Arnault, Antoine Bernheim, Denis Dalibot, Renaud Donnedieu de Vabres, Pierre Godé, Eric Guerlain, Christian de Labriffe, Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada, Sidney Toledano et Alessandro Vallarino Gancia. Six d'entre eux : Madame Ségolène Gallienne, Messieurs Antoine Bernheim, Renaud Donnedieu de Vabres, Eric Guerlain, Christian de Labriffe et Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société.

Les informations personnelles concernant les Administrateurs figurent dans le « Rapport de gestion du Conseil d'Administration ».

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 3 février 2011, a apprécié la situation de chaque Administrateur et candidat aux fonctions d'Administrateur notamment au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code

de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, et a considéré que :

(i) Madame Ségolène Gallienne, doit être considérée, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale du groupe LVMH ;

(ii) Monsieur Antoine Bernheim doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de la Société depuis plus de douze ans et ses mandats au sein du Conseil d'Administration de LVMH et au sein de Conseils d'Administration d'autres sociétés, filiales du groupe Arnault et du groupe LVMH ;

(iii) Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de La Fondation Louis Vuitton pour la Création ;

(iv) Monsieur Eric Guerlain doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de la Société depuis plus de douze ans et son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale du groupe LVMH ;

(v) Monsieur Christian de Labriffe doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'Administration de la Société depuis plus de douze ans et son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale de Christian Dior ;

(vi) Monsieur Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son mandat au sein du Conseil d'Administration d'une filiale du groupe LVMH et sa qualité de Conseiller du Président du groupe LVMH pour l'Espagne.

- Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois sur convocation écrite de son Président, adressée à chacun des Administrateurs une semaine au moins avant la date de la réunion. Le taux de présence des Administrateurs aux réunions s'est élevé à 84 % en moyenne.
- Le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et s'est prononcé notamment sur la rémunération des mandataires sociaux, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, l'autorisation de cautions au profit de tiers et le renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires. Il a procédé à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il a modifié sa Charte et le Règlement Intérieur du Comité d'Audit de la Performance, notamment pour définir des « fenêtres négatives » pour les interventions des membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société et prévoir le recours à un expert indépendant préalablement à la conclusion de conventions réglementées significatives.

Il a également décidé de subordonner le paiement d'une partie des jetons de présence à la participation de ses membres aux réunions du Conseil et, le cas échéant, des comités dont ils sont membres et modifié sa Charte en conséquence et mis en

place un dispositif visant à assurer un renouvellement des mandats d'Administrateur plus harmonieux dans le temps.

- Dans sa séance du 3 février 2011, le Conseil d'Administration a passé en revue sa composition et procédé à l'évaluation formalisée de ses travaux, de son organisation et de son fonctionnement. Il a en outre modifié sa Charte et les Règlements Intérieurs de ses Comités notamment pour tenir compte du rapport de l'AMF sur le Comité d'Audit tel que mis à jour en juillet 2010.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs, eu égard à la répartition de son capital et quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres ; la nomination de Madame Ségolène Gallienne en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 15 avril 2010 traduit la volonté de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil a constaté que :

- il a reçu en temps utile les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et que chaque Administrateur a eu la faculté, au-delà des débats au cours des réunions du Conseil, d'interroger les dirigeants et a obtenu les précisions et éclaircissements demandés ;
- la situation financière du Groupe a été exposée de façon claire et détaillée lors de l'arrêté des comptes consolidés annuels et semestriels.

En outre, la façon dont le Groupe entend prendre en compte les évolutions économiques et financières qui se dessinent a donné lieu à des échanges entre les Administrateurs et les dirigeants.

Enfin, les grandes lignes de la communication financière du Groupe ont fait l'objet d'une réflexion au sein du Conseil.

1.3 DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

1.4 COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Le Comité d'Audit de la Performance a pour missions essentielles d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux Comptes. Il pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et veille à leur indépendance.

Il est actuellement composé de trois membres, tous indépendants, désignés par le Conseil d'Administration. Les membres actuels du Comité d'Audit de la Performance sont Messieurs Eric Guerlain (Président), Renaud Donnedieu de Vabres et Christian de Labriffe.

Le Comité d'Audit de la Performance s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2010. Toutes les réunions du Comité se sont tenues en présence de l'ensemble des membres du Comité, à

l'exception de l'une d'elles à laquelle un membre n'a pu se rendre.

Les réunions se tiennent en présence des Commissaires aux Comptes, du Directeur Financier et du Directeur Comptable de la Société et du Directeur Comptable de LVMH.

Au cours de l'exercice 2010, les travaux du Comité d'Audit de la Performance ont porté principalement sur l'examen détaillé des comptes sociaux et consolidés (semestriels et annuels), et

sur la revue des options comptables retenues, de l'exposition et de la gestion des risques et des engagements hors-bilan de la Société. De plus, le Comité d'Audit de la Performance a tenu une réunion spécifiquement dédiée au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe, à laquelle ont participé la Directrice Financière et la Responsable de l'Audit Interne de Christian Dior Couture et la Directrice de l'Audit Interne de LVMH.

1.5 COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations a pour missions essentielles d'émettre :

- des propositions sur la rémunération, les avantages en nature, les actions gratuites et les options de souscription ou d'achat d'actions du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du(des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) de la Société ainsi que sur la répartition des jetons de présence versés par la Société ;
- des avis sur les candidatures aux postes d'Administrateur et de Censeur, ou aux fonctions de Direction Générale de la Société ou de la société Christian Dior Couture.

Il est actuellement composé de trois membres (dont deux indépendants), désignés par le Conseil d'Administration. Les membres actuels du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations sont Messieurs Antoine Bernheim (Président), Denis Dalibot et Eric Guerlain.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010, en présence de tous ses membres. Il a notamment émis des propositions relatives à la répartition des jetons de présence ainsi qu'à la rémunération et aux avantages en nature du Directeur Général au titre de ses fonctions chez Christian Dior Couture et à l'attribution d'actions gratuites de performance au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général. En outre, il s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un plan d'intéressement

à moyen terme au bénéfice de Monsieur Sidney Toledano. Il a pris connaissance des recommandations faites par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations de LVMH au bénéfice des Administrateurs de LVMH exerçant un mandat social au sein de la société Christian Dior et des décisions du Conseil d'Administration de LVMH. Il a également émis un avis sur la candidature de Madame Ségolène Gallienne aux fonctions d'Administrateur et sur le renouvellement des mandats d'Administrateur arrivant à échéance en 2010. Enfin, il s'est déclaré favorable à l'attribution à Monsieur Sidney Toledano d'un bonus exceptionnel versé pour partie en 2010 et pour le solde en 2011.

En outre, le Comité a émis un avis sur la situation de l'ensemble des Administrateurs au regard, notamment, des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF.

Préalablement à la réunion du Conseil d'Administration du 3 février 2011, le Comité a émis des recommandations, notamment sur (i) la rémunération variable au titre de l'année 2010 du Directeur Général, ainsi que sur (ii) la rémunération fixe et les avantages en nature pour 2011 à attribuer par la société Christian Dior Couture à Monsieur Sidney Toledano, en sa qualité de Directeur Général. En outre, il a émis un avis sur les nominations à soumettre au vote de l'Assemblée Générale.

1.6 COLLÈGE DES CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

La Société ne compte aucun Censeur.

1.7 PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 17 à 23 des statuts (voir partie « Gouvernance » du rapport annuel).

1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le « Rapport de gestion du Conseil d'Administration ».

1.9 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration conformément à la règle définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, à savoir :

- (i) deux unités pour chaque Administrateur ;
- (ii) une unité additionnelle pour les fonctions de membre d'un Comité ;
- (iii) deux unités additionnelles pour les fonctions de membre et Président d'un Comité ;
- (iv) deux unités additionnelles pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société ;

étant précisé que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant le montant global des jetons de présence à distribuer par le nombre total d'unités à servir.

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Conseil d'Administration a décidé de subordonner le paiement d'une partie des jetons de présence des Administrateurs à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres. Un abattement est appliqué sur un montant correspondant aux deux tiers des jetons visés au (i) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Conseil auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé. En outre, pour les membres des Comités, un abattement est appliqué sur les jetons complémentaires visés aux (ii) et (iii) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Comité dont il est membre auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé.

Au titre de l'exercice 2010, Christian Dior a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 133 608 euros à titre de jetons de présence.

Le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations est tenu informé du montant des jetons de présence versés aux dirigeants mandataires sociaux par les filiales du Groupe dans lesquelles ils exercent des mandats sociaux.

Autres rémunérations

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par référence aux principes énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEF/MEDEF.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs visés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux dirigeants de la Société et aux dirigeants des principales filiales ou directions opérationnelles repose sur l'atteinte d'objectifs, financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Pour le Directeur Général, les objectifs quantitatifs et qualitatifs comptent respectivement pour 2/3 et 1/3. Les critères financiers sont l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash-flow), chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. La partie variable est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe pour le Directeur Général.

Le détail des rémunérations et avantages en nature accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général figure dans le « Rapport de gestion du Conseil d'Administration ».

Une indemnité de non-concurrence, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2008 conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, est stipulée dans le contrat de travail – actuellement suspendu – liant Monsieur Sidney Toledano à Christian Dior Couture, aux termes de laquelle, en cas de départ de ce dernier, il percevrait pendant vingt-quatre mois une indemnité égale à la moyenne mensuelle des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois.

Sous réserve de cette clause, aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles relatives à l'exercice des options d'achat d'actions ou à l'attribution définitive des actions gratuites de performance.

Les mandataires sociaux sont éligibles aux plans d'options ou d'actions gratuites de performance mis en place par la Société. Les informations relatives aux conditions et modalités d'attribution de ces plans figurent dans le « Rapport de gestion du Conseil d'Administration »

Lors de leur départ à la retraite, certains dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux, bénéficient

d'un complément de retraite à condition qu'ils fassent valoir simultanément leurs droits à la retraite au titre des régimes de retraite légaux. Ce complément correspond à une fraction du salaire du bénéficiaire et fait l'objet d'un plafond calculé par référence à celui de la sécurité sociale. La dotation aux provisions relative à ce complément de retraite pour l'année 2010 est incluse dans le montant figurant au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans la Note 30.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur sont confiées. Son montant est déterminé par le Conseil d'Administration et communiqué aux Commissaires aux Comptes de la Société.

2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place

Le groupe Christian Dior utilise un référentiel interne en cohérence avec le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), dont les principaux éléments ont été repris dans le Cadre de Référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Ainsi, sous l'impulsion du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit de la Performance et de la Direction Générale, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe ont pour objet de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux des sociétés du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation desdites sociétés.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne de Christian Dior prend en compte la structure particulière du Groupe. Christian Dior est une société holding qui détient deux actifs principaux : une participation de 42,4 % dans le capital de LVMH et une participation de 100 % dans le capital de Christian Dior Couture. LVMH est une société cotée, dont le Président est également celui de Christian Dior et dont plusieurs Administrateurs sont communs aux deux sociétés ; Christian Dior Couture a un Conseil d'Administration dont la composition est similaire à celle du Conseil de Christian Dior. La partie consacrée au contrôle interne traitera successivement des procédures relatives à Christian Dior Couture et à la société holding Christian Dior, les procédures relatives à LVMH étant décrites dans le rapport déposé par cette société, à consulter en complément du présent rapport.

2.1 CHRISTIAN DIOR COUTURE

La société Christian Dior Couture (ci-après la Société) exerce une activité de création, de production et de distribution internationale pour l'ensemble des produits de la marque. Elle exerce également dans les différents marchés une activité de distribution au travers de ses filiales (au nombre de 55).

À ce double titre, le contrôle interne s'exerce en direct sur Christian Dior Couture et en tutelle sur l'ensemble des filiales.

2.1.1 Définition

Les dispositifs de contrôle interne mis en place, en cohérence avec le référentiel COSO, ont pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la maîtrise des activités et des processus, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Il s'agit donc de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des

personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

Il s'agit également de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Par ailleurs, la Société a défini comme objectif complémentaire la protection des actifs (et en particulier de la marque).

2.1.2 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, du fait notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

2.1.3 Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur la définition et l'identification des composantes suivantes :

- un environnement général de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des contrôles appropriés ;
- un système d'information et de communication permettant l'exercice efficace des responsabilités. Le dispositif de gestion des risques identifie et évalue les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs opérationnels, financiers et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

Les risques sont répertoriés par catégorie (stratégique, opérationnel, financier, juridique, immatériel) et par processus clé.

Une cartographie de ces risques est établie en fonction de leur fréquence et de leur intensité. Des contrôles associés à ces risques sont mis en place afin d'en limiter leurs impacts, sans pour autant en garantir leur élimination absolue.

Ces contrôles reposent sur les éléments suivants :

- l'existence d'un manuel de normes de consolidation totalement remis à jour afin de tenir compte des nouveaux outils de reporting de l'information financière consolidée et du rapprochement avec les formats de présentation par nature du compte de résultat ;
- la communication de l'ensemble des procédures opérationnelles applicables aux opérations des boutiques regroupées dans un manuel spécifique ayant fait l'objet d'une mise à jour en 2010, avec notamment une adaptation aux spécificités locales pour les principaux marchés ;
- un logiciel de gestion intégré des points de vente (déployé sur l'ensemble du réseau de distribution) qui normalise les règles de contrôle des boutiques et permet, à partir du siège, d'obtenir des informations détaillées sur les ventes de chaque boutique du réseau ;
- des délégations de pouvoirs limitées, précises, encadrées et connues des intervenants au niveau des engagements de dépenses comme des règlements ;
- une séparation de l'ordonnancement des dépenses et des paiements ;
- l'organisation de séminaires de formation, destinés au management des filiales.

2.1.4 Les acteurs du contrôle interne

- La Direction Juridique effectue un contrôle préalable :
 - à la signature de tout contrat significatif négocié par le siège ou par les filiales ;
 - d'antériorité de modèles et de marques de tiers.
- La Direction Générale et la Direction Financière effectuent un suivi très rigoureux des informations de gestion permettant

d'intervenir dans le processus de définition des objectifs et d'en contrôler la réalisation au travers :

- des plans stratégiques à trois ans ;
 - du budget annuel ;
 - des reportings mensuels sur les réalisations par rapport aux prévisions avec des analyses approfondies et formalisées des écarts.
- La Direction Générale et la Direction Financière réalisent également des formations de tous les acteurs financiers mondiaux (services administratifs externes ou internes) facilitant l'application rigoureuse des normes IAS et des règles Groupe.
 - Les dirigeants sont régulièrement présents dans les filiales et les organes de gestion des filiales, en particulier les Conseils d'Administration.
 - Des « comités boutiques » ont pour objet d'autoriser formellement la signature de baux commerciaux et la réalisation d'investissements dans le réseau de distribution, et réunissent le Président, le Directeur Général en charge du réseau, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur du Contrôle de Gestion, le Directeur Juridique et les architectes.
 - Enfin, l'audit interne couvre notamment :
 - les points de vente : revue des principaux processus de l'activité des boutiques (ventes, tarifs, trésorerie, stocks, administration et sécurité, personnel, achats externes, approvisionnement) ;
 - les sièges des pays : revue des principaux cycles (achats de marchandises, achats externes et notes de frais, ressources humaines, stocks et logistique, systèmes d'informations, investissements, comptabilité et finance) ;
 - les services comptables des pays en charge de l'élaboration des états financiers des filiales : audit des états financiers préparés par les back offices et contrôle de l'application des principes comptables du groupe Christian Dior Couture ;
 - la sensibilisation du management au contrôle interne, qui s'est concrétisée en 2010 par l'organisation de séminaire de formation, la mise en place d'auto-évaluation annuelle et d'engagement formalisé des responsables de zone sur les aspects de contrôle interne.

Ces missions donnent lieu à la présentation, au Président et au management des filiales, de rapports des recommandations dont les mises en place font l'objet de suivi régulier.

2.1.5 Le contrôle interne propre à l'information financière et comptable

L'organisation

Le contrôle interne sur l'information comptable et financière est organisé à partir de la coopération et du contrôle des Directions suivantes : Comptabilité et Consolidation, Contrôle de Gestion, Systèmes d'informations.

- **La Direction Comptable** est responsable de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables du Groupe. Elle contrôle leur application et met en place des programmes de formation appropriés. Elle est responsable de la production des comptes consolidés et sociaux trimestriels, semestriels et annuels.
- **La Direction du Contrôle de Gestion** est responsable de la coordination du processus budgétaire et de ses ré-estimés établis en cours d'année ainsi que du plan stratégique à trois ans. Elle produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction Générale ; elle assure également le suivi des investissements et du cash-flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques.
- **La Direction des Systèmes d'informations** diffuse les standards techniques du Groupe indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies. Elle développe et maintient un système de télécommunications partagé par l'ensemble du Groupe. Elle coordonne la politique de sécurité des systèmes et des données, et l'élaboration des plans de secours.

Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion retenus par le Groupe répondant à la fois aux besoins des comptes sociaux et consolidés. Il existe ainsi une homogénéité du référentiel comptable et une harmonisation des formats et des outils de remontée des données à consolider.

2.2 CHRISTIAN DIOR

2.2.1 L'environnement de contrôle

Comme indiqué précédemment, Christian Dior est une société holding dont les actifs se limitent pour l'essentiel à deux lignes de titres de participations dans Christian Dior Couture et LVMH.

L'activité au sein de Christian Dior est donc consacrée pour l'essentiel à :

- protéger la propriété juridique de ces deux lignes de titres ;
- exercer les droits et pouvoirs revenant à un actionnaire majoritaire, notamment :
 - par la présence aux Conseils et Assemblées des filiales,
 - par le suivi des dividendes versés par les filiales,
 - par le contrôle de la performance économique des filiales ;
- fournir une information financière intègre conforme aux textes en vigueur, compte tenu de son statut de société cotée.

Rapports de gestion

Toutes les entités consolidées du Groupe produisent annuellement un plan stratégique à trois ans, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable du dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau de la maison mère, spécialisée par zone géographique et catégorie de produits est en contact permanent avec les filiales, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

2.1.6 Les perspectives 2011

- Mise en place d'un plan d'audit à trois ans, visant à couvrir la majorité des filiales les plus significatives du groupe à l'issue de cette période : le plan prévu peut être modifié en réponse à des changements d'environnement économique ou politique ou à des réorientations de stratégies internes ;
- Migration des applications comptables au sein d'un ERP (SAP), qui permettra notamment de faciliter le suivi des engagements de dépenses et l'amélioration des délais de clôture ;
- Missions de revue transverse, ayant pour objectif de confirmer l'homogénéisation des processus et contrôles appliqués au siège et dans les filiales.

Compte tenu d'un nombre limité de tâches comme décrit ci-dessus et de son intégration au sein d'un groupe disposant des compétences nécessaires à son administration, Christian Dior a recours aux services spécialisés du Groupe dans les domaines inhérents à une activité de holding, à savoir juridique, financier et comptable. Une convention d'assistance a notamment été mise en place avec la société Groupe Arnault SAS.

Pour ce qui concerne les prestations externes au Groupe, l'Assemblée Générale de Christian Dior a nommé deux cabinets de premier plan pour le Commissariat aux Comptes, l'un de ces cabinets exerçant par ailleurs les mêmes fonctions chez Christian Dior Couture et chez LVMH.

2.2.2 La gestion des risques

La maîtrise des risques se base en premier lieu sur une revue régulière des risques encourus par la Société afin de permettre une adaptation des procédures de contrôle interne.

2.2.3 Les activités de contrôle

Les éléments clés des procédures de contrôle interne

Compte tenu de l'activité de la Société, les systèmes de contrôle interne ont notamment pour but de prévenir les risques d'erreur et de fraude dans les domaines comptable et financier. Les principes suivants guident l'organisation de la Société :

- des délégations de pouvoirs très limitées, très précises et connues des contreparties ; des sous-délégations réduites au minimum ;
- un contrôle juridique en amont de la signature des contrats ;
- une séparation de l'ordonnancement des dépenses et du paiement ;
- des paiements sécurisés ;
- des règles de procédure connues des utilisateurs potentiels ;
- des bases de données intègres (une seule saisie pour tous les utilisateurs) ;
- des contrôles fréquents (internes et externes).

Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Le contrôle du patrimoine

Les titres détenus dans les filiales font l'objet d'un rapprochement trimestriel entre le service Comptabilité de la Société et les services Titres des sociétés concernées.

Le contrôle opérationnel

Le contrôle opérationnel de Christian Dior sur ses filiales s'exerce au travers :

- des instances légales, Conseils d'Administration et Assemblées Générales, dans lesquelles la Société est systématiquement représentée ;
- des informations de gestion permettant aux dirigeants de la société Christian Dior d'intervenir dans le processus de définition des objectifs et d'en contrôler la réalisation :
 - plans à trois ans et budgets annuels,
 - reporting mensuel sur les réalisations par rapport au budget et analyse des écarts,
 - réunions trimestrielles d'analyse de performance.

2.2.4 Système d'information et de communication

Les plans stratégiques en terme de Systèmes d'information et de communication de la société mère Christian Dior sont gérés au niveau de la Direction Financière.

Les aspects de contrôle interne, tels que la séparation des tâches ou les droits d'accès, sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

2.2.5 Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'instructions précises et d'un système de remontée d'informations permettant de traiter une information exhaustive dans les délais appropriés. Les contrôles exhaustifs réalisés au niveau des paliers de sous-consolidation (LVMH et Christian Dior Couture) garantissent l'intégrité de l'information.

L'information financière destinée aux marchés financiers (analystes financiers, investisseurs, actionnaires individuels, autorités de marché) est assurée sous le contrôle de la Direction Financière. Cette information est strictement encadrée par les règles de marché en vigueur, et notamment le principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Ce rapport, issu de l'apport des différents acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques mentionnés en première partie de ce document, a été proposé, pour avis, dans sa version projet au Comité d'Audit de la Performance et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa délibération du 3 février 2011.

Conclusion

En réponse à l'évolution réglementaire, le groupe Christian Dior, au-delà de son dispositif de contrôle interne déjà existant, a renforcé, en 2010, sa démarche d'amélioration continue de son contrôle interne et de sa gestion des risques.

3. Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CHRISTIAN DIOR

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.520.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Christian Dior et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

Comptes consolidés

1. Compte de résultat consolidé	100
2. État global des gains et pertes consolidés	101
3. Bilan consolidé	102
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	103
5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée	104
6. Annexe aux comptes consolidés	106
7. Rapport des Commissaires aux Comptes	167

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008
Ventes	22-25	21 123	17 745	17 933
Coût des ventes		(7 449)	(6 422)	(6 305)
Marge brute		13 674	11 323	11 628
Charges commerciales		(7 544)	(6 422)	(6 490)
Charges administratives		(1 792)	(1 545)	(1 517)
Résultat opérationnel courant	22-25	4 338	3 356	3 621
Autres produits et charges opérationnels	24	(166)	(192)	(153)
Résultat opérationnel		4 172	3 164	3 468
Coût de la dette financière nette		(197)	(242)	(322)
Autres produits et charges financiers		763	(155)	(26)
Résultat financier	25	566	(397)	(348)
Impôts sur les bénéfices	26	(1 476)	(867)	(904)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	7	2	8
Résultat net avant part des minoritaires		3 269	1 902	2 224
Part des minoritaires		2 008	1 207	1 428
Résultat net, part du Groupe		1 261	695	796
Résultat net, part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	27	7,06	3,90	4,46
Nombre d'actions retenu pour le calcul		178 524 828	178 243 418	178 304 484
Résultat net, part du Groupe par action après dilution <i>(en euros)</i>	27	7,03	3,89	4,43
Nombre d'actions retenu pour le calcul		179 161 811	178 475 792	178 932 178

2. État global des gains et pertes consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Résultat net avant part des minoritaires	3 269	1 902	2 224
Variation du montant des écarts de conversion	694	(127)	250
Effets d'impôt	89	(20)	25
	783	(147)	275
Variations de valeur des investissements et placements financiers	294	114	(186)
Montants transférés en résultat	38	(11)	(66)
Effets d'impôt	(35)	(26)	21
	297	77	(231)
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(22)	128	128
Montants transférés en résultat	(27)	(118)	(211)
Effets d'impôt	14	(2)	47
	(35)	8	(36)
Variation de valeur des terres à vignes	206	(53)	172
Effets d'impôt	(71)	18	(59)
	135	(35)	113
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	1 180	(97)	121
Total des gains et pertes	4 449	1 805	2 345
Part des minoritaires	2 720	1 138	1 532
TOTAL DES GAINS ET PERTES, PART DU GROUPE	1 729	667	813

3. Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008 ⁽¹⁾
Marques et autres immobilisations incorporelles, nettes	5	11 772	11 370	11 199
Écarts d'acquisition, nets	4	5 660	4 901	5 054
Immobilisations corporelles, nettes	6	7 060	6 395	6 345
Participations mises en équivalence	7	226	215	219
Investissements financiers	8	3 891	540	375
Autres actifs non courants		338	766	858
Impôts différés	26	699	555	714
Actifs non courants		29 646	24 742	24 764
Stocks et en-cours	9	6 139	5 802	5 963
Créances clients et comptes rattachés	10	1 629	1 515	1 721
Impôts sur les résultats		105	224	235
Autres actifs courants	11	1 270	1 237	1 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 408	2 533	1 077
Actifs courants		11 551	11 311	10 730
TOTAL DE L'ACTIF		41 197	36 053	35 494

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008 ⁽¹⁾
Capital		363	363	363
Primes		2 205	2 205	2 205
Actions auto-détenues et assimilés		(190)	(265)	(256)
Écarts de réévaluation		538	378	354
Autres réserves		3 437	3 107	2 595
Écarts de conversion		89	(219)	(167)
Résultat net, part du Groupe		1 261	695	796
Capitaux propres, part du Groupe	14	7 703	6 264	5 890
Intérêts minoritaires	16	11 867	9 857	9 281
Capitaux propres		19 570	16 121	15 171
Dette financière à plus d'un an	17	4 268	5 163	4 615
Provisions à plus d'un an	18	1 176	995	977
Impôts différés	26	4 254	4 023	4 016
Autres passifs non courants	19	3 944	3 086	3 254
Passifs non courants		13 642	13 267	12 862
Dette financière à moins d'un an	17	2 578	2 164	2 522
Fournisseurs et comptes rattachés		2 349	1 956	2 348
Impôts sur les résultats		451	224	308
Provisions à moins d'un an	18	346	354	326
Autres passifs courants	20	2 261	1 967	1 957
Passifs courants		7 985	6 665	7 461
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		41 197	36 053	35 494

(1) Le bilan au 31 décembre 2008 a été retraité des effets de l'application de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles, rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Voir Note 1.2.

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)				Écarts de réévaluation				Total des capitaux propres				
	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions auto-détenues et assimilés	Écarts de conversion	Invest. et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Résultat et autres réserves	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<i>Notes</i>		14.1		14.2	14.4						16	
Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	181 727 048	363	2 205	(240)	(263)	163	36	234	2 838	5 336	8 510	13 846
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					96	(102)	(18)	41		17	104	121
Résultat net									796	796	1 428	2 224
Total des gains et pertes					96	(102)	(18)	41	796	815	1 532	2 345
Charges liées aux plans d'options									27	27	27	54
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues et assimilés				(16)					25	9	(64)	(55)
Augmentations de capital des filiales										-	5	5
Dividendes et acomptes versés									(287)	(287)	(618)	(905)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										-	20	20
Effets des acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires									(8)	(8)	8	-
Effets des engagements d'achat de titres										-	(139)	(139)
Au 31 décembre 2008	181 727 048	363	2 205	(256)	(167)	61	18	275	3 391	5 890	9 281	15 171
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(52)	34	3	(13)		(28)	(69)	(97)
Résultat net									695	695	1 207	1 902
Total des gains et pertes					(52)	34	3	(13)	695	667	1 138	1 805
Charges liées aux plans d'options									25	25	27	52
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues et assimilés				(9)					(22)	(31)	11	(20)
Augmentations de capital des filiales										-	29	29
Dividendes et acomptes versés									(287)	(287)	(603)	(890)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										-	11	11
Effets des acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires											(8)	(8)
Effets des engagements d'achat de titres										-	(29)	(29)
Au 31 décembre 2009	181 727 048	363	2 205	(265)	(219)	95	21	262	3 802	6 264	9 857	16 121
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					308	129	(12)	43		468	712	1 180
Résultat net									1 261	1 261	2 008	3 269
Total des gains et pertes					308	129	(12)	43	1 261	1 729	2 720	4 449
Charges liées aux plans d'options									27	27	26	53
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues et assimilés				75					(28)	47	155	202
Augmentations de capital des filiales										-	12	12
Dividendes et acomptes versés									(375)	(375)	(698)	(1 073)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										-	(3)	(3)
Effets des acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires									25	25	(87)	(62)
Effets des engagements d'achat de titres									(14)	(14)	(115)	(129)
Au 31 décembre 2010	181 727 048	363	2 205	(190)	89	224	9	305	4 698	7 703	11 867	19 570

(1) Les capitaux propres au 31 décembre 2007 ont été retraités des effets de l'application de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Voir Note 1.2.

5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008
I - OPÉRATIONS ET INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION				
Résultat opérationnel		4 172	3 164	3 468
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers		837	863	749
Autres charges calculées, hors éléments financiers		(117)	(41)	(34)
Dividendes reçus		20	21	17
Autres retraitements		(1)	(43)	(59)
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		4 911	3 964	4 141
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(195)	(250)	(271)
Impôts payés		(905)	(906)	(877)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts		3 811	2 808	2 993
Variation des stocks et en-cours		(110)	115	(829)
Variation des créances clients et comptes rattachés		(14)	216	(19)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		298	(373)	122
Variation des autres créances et dettes		106	191	(11)
Variation du besoin en fonds de roulement		280	149	(737)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		4 091	2 957	2 256
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 103)	(783)	(1 071)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		33	26	100
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissements d'exploitation		(8)	(6)	(9)
Investissements d'exploitation		(1 078)	(763)	(980)
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)		3 013	2 194	1 276
II- INVESTISSEMENTS FINANCIERS				
Acquisitions d'investissements financiers		(1 724)	(93)	(155)
Cessions d'investissements financiers		70	49	185
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	<i>2.4</i>	(61)	(277)	(668)
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers		(1 715)	(321)	(638)
III - OPÉRATIONS EN CAPITAL				
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		121	42	11
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues et assimilés par le Groupe		193	21	(146)
Dividendes et acomptes versés par la société Christian Dior	<i>14.5</i>	(375)	(287)	(287)
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées	<i>16</i>	(697)	(604)	(618)
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	<i>2.4</i>	(185)	-	-
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(943)	(828)	(1 040)
IV - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières		654	2 826	2 555
Remboursements d'emprunts et dettes financières		(1 386)	(2 496)	(2 549)
Acquisitions et cessions de placements financiers		(32)	321	(47)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		(764)	651	(41)
V - INCIDENCE DES ÉCARTS DE CONVERSION				
		170	(114)	59
VARIATION NETTE DE LA TRÉSorerIE (I+II+III+IV+V)		(239)	1 582	(384)
TRÉSorerIE NETTE À L'OUVERTURE	<i>15</i>	2 235	653	1 037
TRÉSorerIE NETTE À LA CLÔTURE	<i>15</i>	1 996	2 235	653
Opérations comprises dans le tableau ci-dessus, sans incidence sur la variation de la trésorerie :				
- investissements par location financement		6	12	11

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES	106
NOTE 2	VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	113
NOTE 3	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117
NOTE 4	ÉCARTS D'ACQUISITION	119
NOTE 5	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	120
NOTE 6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121
NOTE 7	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	123
NOTE 8	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	123
NOTE 9	STOCKS ET EN-COURS	125
NOTE 10	CLIENTS	126
NOTE 11	AUTRES ACTIFS COURANTS	126
NOTE 12	PLACEMENTS FINANCIERS	127
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	127
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	128
NOTE 15	PLANS D'OPTIONS ET ASSIMILÉS	130
NOTE 16	INTÉRÊTS MINORITAIRES	133
NOTE 17	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	134
NOTE 18	PROVISIONS	137
NOTE 19	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	138
NOTE 20	AUTRES PASSIFS COURANTS	138
NOTE 21	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	139
NOTE 22	INFORMATION SECTORIELLE	144
NOTE 23	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	149
NOTE 24	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	150
NOTE 25	RÉSULTAT FINANCIER	150
NOTE 26	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	151
NOTE 27	RÉSULTAT PAR ACTION	154
NOTE 28	ENGAGEMENTS DE RETRAITES, FRAIS MÉDICAUX ET AVANTAGES ASSIMILÉS	154
NOTE 29	ENGAGEMENTS HORS BILAN	157
NOTE 30	PARTIES LIÉES	159
NOTE 31	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	160

6. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés de l'exercice 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 3 février 2011.

1.2 Évolutions du référentiel comptable en 2010

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2010

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le Groupe, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2010, sont les suivants :

- IFRS 3 révisée sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée sur la préparation des états financiers consolidés ;
- amendement d'IAS 17 relatif aux locations de terrains ;

- IFRIC 16 concernant la couverture d'un investissement net à l'étranger ;
- l'amendement d'IAS 39 précisant les éléments éligibles à la comptabilité de couverture.

Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe.

Effets de l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles

Depuis l'exercice 2009, les frais de publicité et promotion sont enregistrés lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services. Jusqu'à cette date, ces frais étaient enregistrés en charges lorsqu'ils étaient encourus, en particulier le coût des campagnes média était étalé sur la durée des campagnes et le coût des échantillons et catalogues était comptabilisé lors de leur mise à disposition aux clients. L'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2007, date de la première application rétrospective, est de 94 millions ; il s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact au 1^{er} janvier 2007
Immobilisations incorporelles	(13)
Écarts d'acquisition	6
Immobilisations corporelles	(7)
Impôts différés	40
Stocks et en-cours	(3)
Autres actifs courants	(117)
Capitaux propres consolidés	(94)
Dont :	
part du Groupe	(41)
intérêts minoritaires	(53)

Les autres actifs courants ci-dessus incluent essentiellement les charges constatées d'avance au titre des échantillons et matériels publicitaires (activités Parfums et Cosmétiques principalement).

Le résultat de l'exercice 2008 n'a pas été retraité rétrospectivement, l'effet de l'application de l'amendement d'IAS 38 étant proche de celui constaté au 1^{er} janvier 2007.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2010

Les normes, amendements et interprétations concernant le Groupe, applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2010 ; il s'agit de :

- amendements d'IFRS 7 sur la présentation des notes concernant les instruments financiers ;
- amendements d'IAS 24 sur les transactions avec les parties liées.

L'application de ces textes en 2011 ne devrait pas avoir d'impacts importants sur les comptes consolidés du Groupe.

1.3 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. Le groupe Christian Dior a retraité rétrospectivement les acquisitions réalisées depuis 1988, date de première consolidation de LVMH. Les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date ;
- valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue, à l'exception de l'ensemble immobilier détenu par Christian Dior Couture ;
- avantages sociaux : les écarts actuariels différés en normes françaises à la date de transition ont été comptabilisés ;
- conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères ont été annulées au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves » ;
- paiement en actions : la norme IFRS 2 sur les paiements en actions est appliquée à tous les plans d'options d'achat et de souscription ouverts à la date de transition, y compris ceux mis en place avant le 7 novembre 2002, date avant laquelle l'application est optionnelle.

1.4 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des engagements d'achat de titres de minoritaires, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour dépréciation des stocks et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations

existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.5 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les filiales de distribution détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part de leurs bilans et comptes de résultat correspondant aux seules activités du Groupe (voir Note 1.23).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.6 Conversion des états financiers des filiales hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

1.7 Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales réalisées dans une devise autre que

la monnaie fonctionnelle de la société consolidée concernée, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en coût des ventes pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes de filiales hors zone Euro, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion », à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

1.8 Marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les marques et écarts d'acquisition sont évalués à titre principal sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou selon la méthode des transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur les multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée estimée de leur utilisation. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée d'utilisation définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;

- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

Les marques dont la durée d'utilisation est définie sont amorties sur une période comprise entre 15 et 40 ans, fonction de l'estimation de la durée de leur utilisation.

Le montant de la dépréciation des marques et enseignes, et dans certains cas la charge d'amortissement sont comptabilisés dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.12.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques et enseignes sont amorties sur les durées suivantes :

- droits au bail, pas de porte : selon les conditions de marché, le plus souvent 1 à 2 fois la durée du bail ;
- frais de développement : maximum trois ans ;
- logiciels : un à cinq ans.

1.9 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en « Autres produits et charges opérationnels ».

À compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, la différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est portée en déduction des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.12. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

1.10 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Autres passifs non courants » ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le montant ci-dessus ;
- pour les engagements octroyés antérieurement au 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires reclassés est maintenue à l'actif du bilan, en écart d'acquisition, ainsi que les variations ultérieures de cette différence. Pour les engagements octroyés à compter du 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

1.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition. Les frais financiers supportés au cours de la période précédant la mise en exploitation ou durant la période de construction sont immobilisés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les champagnes, cognac et autres vins produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

Les immeubles locatifs ne sont pas réévalués à leur valeur de marché.

Les actifs financés par contrat de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué de la valeur résiduelle estimée, la valeur résiduelle correspond à la valeur de revente de l'immobilisation au terme de la durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions, immeubles de placement 20 à 50 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 25 ans ;
- Agencements de magasins 3 à 10 ans ;
- Vignobles 18 à 25 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

1.12 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activités, un secteur d'activités correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de Direction spécifique. Au sein du secteur d'activités, il peut être déterminé des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de magasins.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluri-annuels établis par la Direction des secteurs d'activité concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans (à l'exception de Christian Dior Couture dont les plans ont une durée de trois ans), cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

1.13 Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants (« Investissements financiers ») ou en actifs courants (« Placements financiers ») selon leur nature.

Les investissements financiers comprennent principalement les prises de participation, stratégiques et non stratégiques, si la durée estimée et le mode de leur détention le justifient.

Les placements financiers incluent des placements temporaires en actions, parts de Sicav, ou Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (Voir Note 1.16).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés et sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation à cette date s'il s'agit d'actifs non cotés.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Écarts de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier, la dépréciation n'étant reprise en résultat qu'au moment de la cession des investissements et placements financiers correspondants.

1.14 Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises) ; il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de Champagne, sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins se fait sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés, et prorata temporis.

Les mouvements de stocks sont valorisés, selon les métiers, au coût moyen pondéré ou par la méthode premier entré-premier sorti (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et au cognac, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à l'usage de la profession.

Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (saison ou collection terminées, date limite d'utilisation proche...) ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

1.15 Créances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

1.17 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière du fait de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés dans le résultat financier de la période. La valeur de marché de la dette couverte est déterminée selon des méthodes similaires à celles décrites ci-après en Note 1.19.

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Lorsqu'un instrument dérivé est incorporé à la dette financière, celle-ci est comptabilisée à sa valeur de marché ; les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction de la valeur des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à cette date ainsi que de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

1.19 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.7 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.18 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

1.20 Actions Christian Dior et LVMH auto-détenues et assimilés

Actions auto-détenues Christian Dior

Les actions Christian Dior détenues par le Groupe, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation (voir Note 14.2) selon la méthode premier entré-premier sorti (FIFO). Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

Actions auto-détenues LVMH et assimilés

Les achats/ventes par LVMH, de ses propres titres, à l'origine des variations de pourcentages d'intérêt du groupe Christian Dior dans LVMH, sont traités dans les comptes consolidés du groupe Christian Dior comme des acquisitions et des cessions d'intérêts minoritaires.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en raison de la révision d'IFRS 3, les variations de pourcentage du groupe Christian Dior dans LVMH sont enregistrées dans les capitaux propres. Cette disposition étant d'application prospective, les écarts d'acquisition enregistrés au 31 décembre 2009 sont maintenus à l'actif du bilan.

Les instruments dénouables en actions LVMH détenues par le Groupe, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés.

1.21 Retraites, frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements donnent lieu à cotisations versées par le Groupe à des organismes extérieurs qui assurent le paiement des indemnités et retraites ou le remboursement des frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant pour le Groupe donne lieu à provision au bilan, la variation de celle-ci étant comptabilisée dans le résultat opérationnel courant de l'exercice, y compris l'effet d'actualisation financière.

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent en fin d'exercice 10 % du plus élevé du montant de l'engagement ou de la valeur de marché des placements venant en couverture. L'amortissement de ces écarts se fait à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

1.22 Impôts courants et différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés si jugés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales sont provisionnés à hauteur des distributions envisagées.

1.23 Comptabilisation des ventes

Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des magasins du Groupe et des ventes de gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de magasins appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent des activités Mode et Maroquinerie et Distribution sélective ainsi que de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes de gros proviennent des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire le plus souvent lors de l'expédition.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits facturés.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, ou Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des structures communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du compte de résultat et du bilan de ces entités entre LVMH et Diageo étant régi par les accords de distribution. Sur la base de ces accords, LVMH consolide ces structures à hauteur de la quote-part du compte de résultat et du bilan concernant ses propres marques.

1.24 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

1.25 Plans d'options et assimilés

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'estimation du gain pour les bénéficiaires de ces plans ; l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'Administration ayant attribué les options, selon la méthode Black & Scholes.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'Administration ayant mis en place le plan et du montant des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans précités, la charge est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

Concernant les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH et dénoués en numéraire, l'estimation du gain, réévaluée à chaque clôture en fonction du cours de l'action LVMH à cette date, est enregistrée en charge prorata temporis sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une provision au bilan. Au-delà de cette période, la variation de l'espérance de gain résultant de la variation du cours de l'action LVMH est enregistrée en compte de résultat jusqu'au dénouement.

1.26 Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées et des dépréciations des marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.27 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options d'achat existantes ou tout autre

instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options et assimilés (voir Note 1.25), sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions Christian Dior à un prix correspondant à leur cours de bourse moyen sur l'exercice. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat net, part du Groupe après dilution.

NOTE 2 - VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

2.1 Exercice 2010

Vins et Spiritueux

En décembre 2010, le Groupe a cédé la société champenoise Montaudon acquise en 2008 (voir ci-dessous), dont elle a conservé les contrats d'approvisionnement en raisins et certains actifs industriels.

Parfums et Cosmétiques

L'activité de La Brosse et Dupont a été cédée en septembre 2010.

Distribution sélective

En juillet 2010, le Groupe a acquis pour 75 millions d'euros 70 % du capital de Sack's, le solde de 30 % faisant l'objet d'un engagement d'achat, exerçable à compter de l'exercice 2015. Sack's est leader au Brésil dans le domaine de la vente en ligne

de parfums et cosmétiques et l'un des premiers distributeurs de produits de beauté dans ce pays. Sack's a été consolidé par intégration globale à compter d'août 2010. L'écart d'acquisition provisoire, déterminé sur la base de la quote-part d'actif net acquise par le Groupe, s'élève à 76 millions d'euros. La différence entre la valeur de l'engagement d'achat portant sur les 30 % du capital non acquis et les intérêts minoritaires, soit 31 millions d'euros, a été déduite des capitaux propres.

Autres activités

En novembre 2010, le Groupe a porté sa participation dans l'ensemble immobilier de la Samaritaine de 57 % à 99 % pour un montant de 176 millions d'euros. Les frais d'acquisition, constitués principalement des droits d'enregistrement, s'élèvent à 9 millions d'euros. La différence entre le prix d'acquisition, y compris frais d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été portée en déduction des capitaux propres du Groupe, soit 81 millions d'euros.

2.2 Exercice 2009

Vins et Spiritueux

En août 2009, le Groupe a acquis auprès de Groupe Arnault pour 238 millions d'euros une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Émilion Grand Cru classé A du même nom.

Cette participation a été consolidée par intégration proportionnelle à compter d'août 2009. Le tableau suivant résume les modalités définitives d'affectation du prix payé, sur la base du bilan de Château Cheval Blanc à la date du 12 août 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation du prix	Valeur comptable
Marque	183	-
Terres à vignes et vignes	35	-
Autres actifs corporels	3	4
Stocks	9	4
Besoin en fonds de roulement, hors stocks	(11)	(8)
Dette financière nette	8	8
Impôts différés	(76)	-
Actif net acquis (50 %)	151	8
Écart d'acquisition	87	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	238	

L'écart d'acquisition correspond au savoir-faire œnologique de Château Cheval Blanc, ainsi qu'aux synergies résultant de son intégration dans le groupe d'activités Vins et Spiritueux.

2.3 Exercice 2008

Vins et Spiritueux

- Le Groupe a acquis en février 2008, pour 27 millions d'euros, la totalité du capital de la société viticole espagnole Bodega Numanthia Termes, producteur de vins de l'appellation Toro ; cette participation a été consolidée à partir de mars 2008.
- En décembre 2008, le Groupe a acquis la totalité du capital de la société champenoise Montaudon, propriétaire de la marque

du même nom, pour 30 millions d'euros dont un complément de prix évalué à 4 millions d'euros. Cette participation a été consolidée au 1^{er} janvier 2009.

Montres et Joaillerie

En avril 2008, le Groupe a acquis la totalité du capital de la société horlogère suisse Hublot pour 306 millions d'euros (486 millions de francs suisses), y compris des frais d'acquisition de 2 millions d'euros. Hublot a été consolidé par intégration globale à partir de mai 2008. Le tableau suivant résume les modalités définitives d'affectation du prix payé, sur la base du bilan du groupe Hublot à la date du 1^{er} mai 2008 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation du prix	Valeur comptable
Marque	219	-
Immobilisations corporelles	7	7
Autres actifs non courants	1	2
Stocks	39	43
Besoin en fonds de roulement, hors stocks	(3)	(5)
Dette financière nette	(3)	(3)
Impôts différés	(54)	(6)
Provisions	(22)	-
Actif net acquis	184	38
Écart d'acquisition	122	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	306	

L'écart d'acquisition représente principalement le savoir-faire de la société dans les domaines de la conception et de la fabrication d'instruments horlogers, et les synergies qui résultent de l'intégration de la marque dans le réseau de distribution du groupe d'activités Montres et Joaillerie.

Autres activités

- La participation dans le groupe de presse Les Echos, acquise en décembre 2007 a été consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008. Le prix payé en 2007 pour la totalité du capital est de 244 millions d'euros, dont des frais

d'acquisition de 4 millions d'euros, non compris la reprise par le Groupe de la dette financière de Pearson vis-à-vis du groupe Les Echos de 107 millions d'euros.

Le tableau suivant résume les modalités d'affectation du prix payé, sur la base du bilan du groupe Les Echos à la date du 1^{er} janvier 2008 :

(en millions d'euros)	Allocation du prix	Valeur comptable
Marques et autres immobilisations incorporelles	147	5
Immobilisations corporelles	4	4
Autres actifs non courants	2	2
Besoin en fonds de roulement	(29)	(26)
Créance vis-à-vis de Pearson, reprise par le Groupe	107	107
Trésorerie	21	21
Impôts différés	(48)	(1)
Provisions	(14)	(8)
Actif net acquis	190	104
Écart d'acquisition	161	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	351	

Les marques et autres immobilisations incorporelles incluent principalement le titre de presse *Les Echos*, ainsi que les bases d'abonnés. Ces immobilisations sont amorties sur une durée n'excédant pas quinze ans. L'écart d'acquisition reflète notamment le capital humain constitué des équipes rédactionnelles du groupe Les Echos, qui ne peut être reconnu au bilan de façon distincte.

- L'activité du quotidien *La Tribune*, cédée en février 2008, a été déconsolidée à compter de cette date ;

- En octobre 2008, le Groupe a acquis une participation de 90 % dans Royal Van Lent, société néerlandaise spécialisée dans la conception et la production de yachts commercialisés sous la marque Royal Van Lent-Feadship, le solde de 10 % du capital faisant l'objet d'un engagement d'achat. Royal Van Lent a été consolidée par intégration globale à compter d'octobre 2008. Sont présentées ci-dessous les modalités définitives d'affectation du prix payé, de 362 millions d'euros, sur la base du bilan de Royal Van Lent au 1^{er} octobre 2008 :

(en millions d'euros)	Allocation du prix	Valeur comptable
Marques et autres immobilisations incorporelles	92	-
Actifs non courants	5	5
Stocks et en-cours	47	47
Autres actifs courants	18	18
Passifs non courants	(11)	(9)
Passifs courants	(15)	(16)
Impôts différés	(23)	-
Intérêts minoritaires	(14)	(14)
Actif net acquis	99	31
Écart d'acquisition	263	
MONTANT TOTAL DE L'ACQUISITION	362	

L'écart d'acquisition est représentatif du savoir-faire de la société dans les domaines du dessin et de la construction de yachts de prestige, ainsi que des relations clients nouées au fil du temps.

Christian Dior Couture

En janvier 2008, Christian Dior Couture a acquis 87 % du capital de la société John Galliano S.A. pour 17 millions d'euros. Cette société est spécialisée dans la création et la concession sous licence d'articles de mode et produits de luxe.

2.4 Incidence sur la trésorerie des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés	(269)	(287)	(778)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	(10)	9	153
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	38	1	-
(Disponibilités)/ découverts bancaires des sociétés cédées	(5)	-	(43)
INCIDENCES DES VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES SUR LA TRÉSORERIE	(246)	(277)	(668)

- En 2010, l'incidence sur la trésorerie du Groupe, des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées comprend notamment :
 - pour 185 millions d'euros, l'acquisition des intérêts minoritaires dans l'ensemble immobilier de la Samaritaine ;
 - pour 75 millions d'euros, l'acquisition de 70 % de Sack's.
- En 2010, l'incidence des cessions de titres consolidés sur la trésorerie du Groupe comprend en particulier :
 - pour 20 millions d'euros, la cession de La Brosse et Dupont ;
 - pour 13 millions d'euros, la cession de Montaudon.
- En 2009, l'incidence des entrées de périmètre sur la trésorerie du Groupe comprenait en particulier :
 - pour 238 millions d'euros, l'acquisition de 50 % de Cheval Blanc ;
 - pour 24 millions d'euros, l'acquisition d'intérêts minoritaires dans certaines filiales de Sephora Europe.
- En 2008, l'incidence des entrées de périmètre sur la trésorerie du Groupe comprenait notamment :
 - pour 303 millions d'euros, l'acquisition du groupe Hublot ;
 - pour 236 millions d'euros, l'acquisition de la société Royal Van Lent ;
 - pour 29 millions d'euros, l'acquisition de Montaudon ;
 - pour 27 millions d'euros, l'acquisition de la Bodega Numanthia Termes ;
 - pour 21 millions d'euros les disponibilités du groupe Les Echos ;
 - enfin pour 17 millions d'euros, l'acquisition de John Galliano SA.

Les montants liés aux cessions de titres consolidés représentent pour l'essentiel les effets de la sortie de La Tribune.

2.5 Incidence des acquisitions sur le résultat de l'exercice

Les acquisitions de 2010 et de 2009 n'ont pas eu d'effet significatif sur le résultat de l'exercice.

Concernant 2008, si les acquisitions de l'exercice avaient été effectuées au 1^{er} janvier, les incidences sur le compte de résultat consolidé auraient été les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008 Compte de résultat consolidé publié	Ajustements pro forma	2008 Compte de résultat pro forma
Ventes	17 933	100	18 033
Résultat opérationnel courant	3 621	9	3 630
Résultat net, part du Groupe	796	4	800

NOTE 3 - MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Marques	9 806	(426)	9 380	9 152	8 920
Enseignes	3 339	(1 362)	1 977	1 853	1 909
Licences de distribution	32	(30)	2	15	15
Droits au bail	373	(236)	137	117	121
Logiciels	490	(346)	144	111	110
Autres	289	(157)	132	122	124
TOTAL	14 329	(2 557)	11 772	11 370	11 199
dont : immobilisations en location financement	14	(14)	-	-	-

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

3.1 Variations de l'exercice

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2010 est constituée des éléments suivants :

<i>Valeur brute</i> <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2009	9 538	3 119	1 043	13 700
Acquisitions	1	-	139	140
Cessions, mises hors service	-	-	(47)	(47)
Effets des variations de périmètre	(2)	-	-	(2)
Effets des variations de change	269	220	49	538
AU 31 DÉCEMBRE 2010	9 806	3 339	1 184	14 329

<i>Amortissements et dépréciations</i> <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2009	(386)	(1 266)	(678)	(2 330)
Amortissements	(34)	-	(109)	(143)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions, mises hors service	-	-	34	34
Effets des variations de périmètre	-	-	4	4
Effets des variations de change	(6)	(96)	(20)	(122)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	(426)	(1 362)	(769)	(2 557)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	9 380	1 977	415	11 772

Les effets des variations de change proviennent principalement des valeurs incorporelles comptabilisées en dollar US et en francs suisses, en raison de l'évolution de la parité de ces monnaies vis-à-vis de l'euro au cours de l'exercice. Il s'agit notamment de l'enseigne DFS Galleria et de la marque Donna Karan pour

le dollar US, et des marques TAG Heuer et Hublot pour le franc suisse.

La valeur brute des marques donnant lieu à amortissement est de 770 millions d'euros au 31 décembre 2010.

3.2 Variations des exercices antérieurs

Valeur nette <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	8 519	1 819	303	10 641
Acquisitions	-	-	119	119
Cessions, mises hors service	(3)	-	(3)	(6)
Effets des variations de périmètre	360	-	35	395
Amortissements	(21)	-	(102)	(123)
Dépréciations	-	-	-	-
Effets des variations de change	64	90	9	163
Autres mouvements	1	-	9	10
Au 31 décembre 2008	8 920	1 909	370	11 199
Acquisitions	-	-	83	83
Cessions, mises hors service	-	-	(1)	(1)
Effets des variations de périmètre	277	-	2	279
Amortissements	(32)	-	(101)	(133)
Dépréciations	-	-	-	-
Effets des variations de change	(1)	(56)	-	(57)
Autres mouvements	(12)	-	12	-
AU 31 DÉCEMBRE 2009	9 152	1 853	365	11 370

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2009 provenaient principalement de l'acquisition de 50 % de Château Cheval Blanc pour 183 millions d'euros, et de la valorisation de la marque Royal Van Lent-Feardship à hauteur de 92 millions d'euros.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2008 provenaient de l'acquisition de Hublot pour 219 millions d'euros et de l'acquisition du groupe Les Echos pour 147 millions d'euros. Voir également Note 2.

3.3 Marques et enseignes

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Christian Dior Couture	34	-	34	34	47
Vins et Spiritueux	2 980	(35)	2 945	2 937	2 755
Mode et Maroquinerie	3 895	(338)	3 557	3 543	3 565
Parfums et Cosmétiques	1 286	(22)	1 264	1 262	1 264
Montres et Joaillerie	1 386	(6)	1 380	1 167	1 166
Distribution sélective	3 292	(1 316)	1 976	1 853	1 909
Autres activités	272	(71)	201	209	123
MARQUES ET ENSEIGNES	13 145	(1 788)	11 357	11 005	10 829

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 31 décembre 2010 :

- Vins et Spiritueux : Hennessy, les champagnes Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Château Cheval Blanc, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyards et Numanthia Termes ;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Fendi, Donna Karan New York, Céline, Loewe, Givenchy, Kenzo, Thomas Pink, Berluti et Pucci ;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up for Ever, Benefit Cosmetics, Fresh et Acqua di Parma ;
- Montres et Joaillerie : TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet et Fred ;
- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora, Le Bon Marché ;

- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Echos-Investir et la marque Royal Van Lent-Feadship.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de cession à la date d'établissement des comptes du Groupe ; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

Ne figurent pas à l'actif du bilan les marques qui ont été développées par le Groupe, notamment Dom Pérignon, ainsi que l'enseigne de joaillerie De Beers développée en joint-venture avec le groupe De Beers.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

NOTE 4 - ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008 ⁽¹⁾
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	5 157	(1 118)	4 039	3 962	3 968
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	1 621	-	1 621	939	1 086
TOTAL	6 778	(1 118)	5 660	4 901	5 054

Les variations sur les exercices présentés du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008 ⁽¹⁾
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	5 999	(1 098)	4 901	5 054	5 404
Effets des variations de périmètre	(55)	76	21	19	687
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	701	-	701	(95)	(1 060)
Variation des dépréciations	-	(54)	(54)	(56)	(31)
Effets des variations de change	133	(42)	91	(21)	54
AU 31 DÉCEMBRE	6 778	(1 118)	5 660	4 901	5 054

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2010 résultent principalement de l'acquisition de 70 % de Sack's pour 76 millions d'euros, net de la cession de La Brosse et Dupont à hauteur de 46 millions d'euros. Les effets des variations de change proviennent pour l'essentiel des écarts d'acquisition comptabilisés en dollar US et en francs suisses, en raison de l'évolution de la parité de ces monnaies vis-à-vis de l'euro au cours de l'exercice. Il s'agit de Donna Karan, de DFS et de l'activité Miami Cruiseline pour le dollar US, et de TAG Heuer et Hublot pour le franc suisse.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2009 résultaient essentiellement de l'acquisition de 50 % de Château Cheval Blanc pour 87 millions d'euros, de l'allocation du prix d'acquisition

de Royal Van Lent à la marque, soit une déduction des écarts d'acquisition de 67 millions d'euros et de la finalisation de l'allocation des prix d'acquisition de Montaudon et Hublot pour 26 millions d'euros.

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2008 provenaient principalement de l'impact de la consolidation du groupe Les Echos pour 161 millions d'euros, de l'acquisition de la société Royal Van Lent pour 331 millions d'euros, et de la société Hublot pour 109 millions d'euros. Voir également Note 2.

Voir également Note 19 pour les écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires.

NOTE 5 - ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2010. Comme décrit en Note 1.12, l'évaluation de ces actifs est effectuée le plus souvent à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés

attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluri-annuels établis au cours de chaque exercice.

Les principaux paramètres retenus au cours des périodes présentées pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Groupe d'activités	2010		2009		2008	
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance au-delà de la durée des plans
Christian Dior Couture	8,6 %	2 %	8,2 %	2 %	10,6 %	2 %
Vins et Spiritueux	7,5 à 11,6 %	2 %	7,5 à 11,6 %	2 %	7,3 à 11,4 %	2 %
Mode et Maroquinerie	8,7 à 12,8 %	2 %	8,7 à 12,8 %	2 %	8,9 à 13 %	2 %
Parfums et Cosmétiques	8 %	2 %	8 %	2 %	9,1 à 11,5 %	2 %
Montres et Joaillerie	9,5 à 10,8 %	2 %	9,5 à 10,8 %	2 %	11 à 12,3 %	2 %
Distribution sélective	7,5 à 8,6 %	2 %	7,5 à 8,6 %	2 %	8 à 9,1 %	2 %
Autres	7,5 % à 10 %	2 %	7,5 %	2 %	6,7 à 8 %	2 %

La durée des plans est de cinq ans, à l'exception de Christian Dior Couture dont la durée des plans est de trois ans, mais peut être étendue jusqu'à dix ans pour les marques dont le cycle

de production s'étend sur une période supérieure à cinq ans, ou pour les marques qui sont en cours de repositionnement stratégique.

En raison des caractéristiques de l'environnement économique à fin 2010, et des incertitudes qui le caractérisent, les taux d'actualisation retenus à fin 2010 sont identiques à ceux de 2009. Les taux de croissance retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

Au 31 décembre 2010, 9 secteurs d'activités (voir Note 1.12) présentent une valeur comptable proche de leur valeur d'utilité. Pour ceux-ci, les montants de dépréciation qui résulteraient d'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport à ceux retenus au 31 décembre 2010 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie au 31/12/2010	Sensibilité	
		Variation du taux d'actualisation après impôt + 0,5 %	Variation du taux de croissance - 0,5 %
Vins et Spiritueux	520	(26)	(15)
Mode et Maroquinerie	159	(20)	(11)
Distribution Sélective	190	(19)	(15)
Autres groupes d'activités	128	(12)	(10)
TOTAL	997	(77)	(51)

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport aux valeurs retenues au 31 décembre 2010 pour les autres secteurs d'activités du Groupe n'entraînerait aucun risque de dépréciation.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	2010			2009	2008 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Terrains	1 042	-	1 042	940	944
Terres à vignes et vignobles	1 919	(91)	1 828	1 611	1 613
Constructions	1 972	(905)	1 067	973	969
Immeubles locatifs	359	(61)	298	287	293
Installations techniques, matériels et outillages	4 911	(3 194)	1 717	1 658	1 641
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 754	(646)	1 108	926	885
TOTAL	11 957	(4 897)	7 060	6 395	6 345
dont : immobilisations en location financement	251	(133)	118	140	150
coût historique des terres à vignes et vignobles	630	(92)	538	531	480

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

6.1 Variations de l'exercice

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeur brute (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles et en-cours	TOTAL
Au 31 décembre 2009	1 695	2 712	343	4 473	1 495	10 718
Acquisitions	5	159	3	363	417	947
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	206	-	-	-	-	206
Cessions, mises hors service	(3)	(11)	(2)	(285)	(51)	(352)
Effets des variations de périmètre	2	(16)	-	(9)	(8)	(31)
Effets des variations de change	11	134	9	242	70	466
Autres mouvements, y compris transferts	3	36	6	127	(169)	3
AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 919	3 014	359	4 911	1 754	11 957

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles et en-cours	TOTAL
Au 31 décembre 2009	(84)	(799)	(56)	(2 815)	(569)	(4 323)
Amortissements	(6)	(76)	(5)	(500)	(107)	(694)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions, mises hors service	1	7	1	274	40	323
Effets des variations de périmètre	(1)	6	-	8	5	18
Effets des variations de change	(1)	(28)	(1)	(154)	(37)	(221)
Autres mouvements, y compris transferts	-	(15)	-	(7)	22	-
AU 31 DÉCEMBRE 2010	(91)	(905)	(61)	(3 194)	(646)	(4 897)
VALEUR NETTE						
AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 828	2 109	298	1 717	1 108	7 060

Les acquisitions d'immobilisations corporelles reflètent les investissements de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Sephora et DFS dans leurs réseaux de distribution, ceux de Parfums Christian Dior, des marques de champagne et de Glenmorangie dans leurs outils de production, ainsi que des investissements immobiliers affectés à l'exploitation administrative ou commerciale.

6.2 Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles et en-cours	TOTAL
Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	1 426	1 847	286	1 433	672	5 664
Acquisitions	24	50	-	429	487	990
Cessions, mises hors service	(3)	(32)	-	(17)	(15)	(67)
Amortissements	(6)	(58)	(5)	(393)	(88)	(550)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	173	-	-	-	-	173
Effets des variations de périmètre	1	13	-	7	1	22
Effets des variations de change	(6)	82	7	31	14	128
Autres, y compris transferts	4	11	5	151	(186)	(15)
Au 31 décembre 2008	1 613	1 913	293	1 641	885	6 345
Acquisitions	4	51	3	322	346	726
Cessions, mises hors service	(1)	(3)	-	(8)	(10)	(22)
Amortissements	(6)	(69)	(4)	(437)	(97)	(613)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(53)	-	-	-	-	(53)
Effets des variations de périmètre	43	16	-	1	(1)	59
Effets des variations de change	3	(24)	(3)	(11)	(5)	(40)
Autres, y compris transferts	8	29	(2)	150	(192)	(7)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 611	1 913	287	1 658	926	6 395

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles des exercices 2009 et 2008 reflétaient les investissements de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Sephora et DFS dans leurs réseaux de distribution ainsi que ceux de Hennessy, Veuve Clicquot et Moët & Chandon dans leurs outils de production. S'y ajoutaient en 2009, les effets des investissements de Parfums Christian Dior dans de nouveaux comptoirs et dans son outil de production.

NOTE 7 - PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1^{er} janvier	215	-	215	219	132
Part dans le résultat de la période	7	-	7	2	8
Dividendes versés	(5)	-	(5)	(9)	(7)
Effets des variations de périmètre	-	-	-	8	84
Effets des variations de change	9	-	9	(5)	2
PART DANS L'ACTIF NET DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE	226	-	226	215	219

Au 31 décembre 2010, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

- une participation de 40 % dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble à Paris (France), siège social de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA ; les loyers facturés au Groupe par Mongoual sont de 16 millions d'euros en 2010 (16 millions d'euros en 2009 et 15 millions d'euros en 2008) ;
- une participation de 45 % dans le groupe détenant les magasins Ile de Beauté, l'une des principales enseignes de

distribution de Parfums et Cosmétiques en Russie, acquise en octobre 2008 ; les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques à Ile de Beauté s'élèvent à 33 millions d'euros en 2010 (22 millions d'euros en 2009, 11 millions d'euros d'octobre à décembre 2008) ;

- une participation de 49 % dans Edun, société associant mode, commerce équitable et développement durable acquise durant le premier semestre 2009 ;

La participation de 23,1 % dans le distributeur français de jeux vidéo Micromania a été cédée en 2008.

NOTE 8 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
TOTAL	3 949	(58)	3 891	540	375

Les investissements financiers ont évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		2009	2008
	Total	dont Hermès		
Au 1^{er} janvier	540	68	375	825
Acquisitions	2 756	2 717	89	62
Cessions à valeur de vente	(70)	-	(38)	(114)
Variations de valeur de marché	(114)	(215)	93	(14)
Variation du montant des dépréciations	(12)	-	(1)	(34)
Reclassement de Autres actifs non courants à Investissements financiers	775	775	-	-
Autres reclassements	(3)	-	29	(352) ⁽¹⁾
Effets des variations de périmètre	-	-	(2)	-
Effets des variations de change	19	-	(5)	4
AU 31 DÉCEMBRE	3 891	3 345	540	375

(1) Ce montant correspond au prix d'acquisition du groupe Les Echos, reclassé en titres consolidés. Voir Note 2.

Au cours de l'exercice 2010, la participation du Groupe dans le capital d'Hermès International (ci-après « Hermès »), a été portée à 20,21 %, soit 3 345 millions d'euros au cours de bourse (Paris) du 31 décembre 2010.

L'augmentation de la participation dans Hermès au cours de l'exercice résulte :

- du reclassement en « Investissements financiers » en octobre 2010 de 4,5 millions de titres comptabilisés jusqu'à cette date, en raison de l'objectif et du mode de leur détention, en Autres actifs non courants, soit 775 millions d'euros (419 millions d'euros au cours de bourse du 31 décembre 2009) ;
- du dénouement en octobre 2010 de contrats d'« equity linked swaps » (ci-après « ELS »), à hauteur de 12,8 millions de titres. Dénouables en numéraire lors de leur souscription en 2008, ces ELS ont été transformés en octobre 2010, par avenant aux contrats initiaux, en ELS dénouables en titres ;
- enfin, d'acquisitions sur le marché à hauteur de 3,3 millions de titres, soit 496 millions d'euros.

Le dénouement des ELS a conduit à comptabiliser en 2010 en résultat un gain, net de frais et avant impôt sur les résultats, d'un montant de 1 004 millions d'euros représentant, pour le nombre de titres précité, la différence entre, d'une part, le cours de bourse de Hermès au jour du dénouement des ELS, cours retenu pour la comptabilisation de ces titres en « Investissements

financiers », et d'autre part, le cours de bourse de Hermès au 31 décembre 2009 (voir Note 25 Résultat financier).

Au 31 décembre 2010, la participation du Groupe dans Hermès, de 21,3 millions de titres représente, sur la base du cours de bourse du titre à cette date, un montant de 3,3 milliards d'euros, pour un prix de revient comptable global de 3,0 milliards, ou 2,0 milliards en trésorerie après déduction du gain mentionné ci-dessus.

Les opérations d'acquisition réalisées au cours de l'exercice 2010 représentent une sortie de trésorerie de 1,7 milliard d'euros ; ce montant est constitué des acquisitions de titres sur le marché ainsi que du prix de référence déterminé en 2008 et versé lors du dénouement des ELS.

Les acquisitions 2008 incluaient la société Montaudon à hauteur de 29 millions d'euros ; cette acquisition a été consolidée sur l'exercice 2009. Voir Note 2.

Les cessions de l'exercice 2008 incluaient en particulier la quote-part du Groupe dans les opérations effectuées par le fonds L Capital, notamment la cession de la participation dans le distributeur français de jeux vidéo Micromania.

Les dépréciations des « Investissements Financiers » sont établies en application des principes comptables décrits en Note 1.13.

Au 31 décembre 2010, les investissements financiers détenus par le Groupe sont notamment les suivants :

(en millions d'euros)	Pourcentage d'intérêt	Valeur nette des titres	Écarts de réévaluation	Dividendes encaissés	Capitaux propres ⁽⁵⁾	Résultat net ⁽³⁾
Hermès International (France) ⁽¹⁾	20,2 %	3 345	344	1	1 790 ⁽⁴⁾	289 ⁽⁴⁾
Hengdeli Holdings Ltd (Chine) ⁽¹⁾	6,8 %	124	101	1	291 ⁽⁴⁾	38 ⁽⁴⁾
Tod's Spa (Italie) ⁽¹⁾	3,5 %	78	31	5	655 ⁽⁴⁾	86 ⁽⁴⁾
L Real Estate (Luxembourg) ⁽²⁾	32,2 %	68	(3)	-	211 ⁽⁵⁾	- ⁽⁵⁾
L Capital 2 FCPR (France) ⁽²⁾	18,5 %	66	11	-	231 ⁽⁵⁾	(7) ⁽⁵⁾
Sociedad Textil Lonía (Espagne) ⁽²⁾	25 %	22	14	4	91 ⁽⁴⁾	22 ⁽⁴⁾
Autres participations		188	32	3		
TOTAL		3 891	530	14		

(1) Évaluation au cours de bourse de clôture au 31 décembre 2010.

(2) Évaluation en valeur de réalisation estimée.

(3) Les données comptables fournies sont antérieures au 31 décembre 2010, les chiffres à fin 2010 étant indisponibles à la date d'établissement des états financiers.

(4) Données consolidées.

(5) Données sociales.

NOTE 9 - STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008 ⁽¹⁾
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	3 235	3 189	2 928
Autres matières premières et en-cours	770	741	727
	4 005	3 930	3 655
Marchandises	670	537	591
Produits finis	2 165	2 007	2 325
	2 835	2 544	2 916
Valeur brute	6 840	6 474	6 571
Provision pour dépréciation	(701)	(672)	(608)
VALEUR NETTE	6 139	5 802	5 963

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009	2008 ⁽¹⁾
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Au 1^{er} janvier	6 474	(672)	5 802	5 963	5 000
Variation du stock brut	110	-	110	(114)	832
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	(3)	-	(3)	13	24
Variation de la provision pour dépréciation	-	11	11	(56)	(70)
Effets des variations de périmètre	(43)	4	(39)	38	88
Effets des variations de change	313	(48)	265	(31)	95
Reclassements	(11)	4	(7)	(11)	(6)
AU 31 DÉCEMBRE	6 840	(701)	6 139	5 802	5 963

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Les effets des variations de change proviennent des stocks détenus par les filiales de distribution du Groupe aux États-Unis, au Japon et dans le reste de l'Asie, principalement pour les groupes d'activités Mode et Maroquinerie et Distribution sélective.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Mise à valeur de marché de la récolte de l'exercice	36	43	53
Effets des sorties de stocks	(39)	(30)	(29)
INCIDENCE NETTE SUR LE COÛT DES VENTES DE LA PÉRIODE	(3)	13	24

NOTE 10 - CLIENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Créances à valeur nominale	1 839	1 737	1 919
Provision pour dépréciation	(62)	(68)	(62)
Provision pour retours et reprises de produits	(148)	(154)	(136)
MONTANT NET	1 629	1 515	1 721

Le montant de la dotation aux provisions pour dépréciation est, pour 2010, de 10 millions d'euros (22 millions d'euros en 2009, 12 millions d'euros en 2008).

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.

La part des ventes réalisées par le Groupe dans ses propres magasins représente environ 62 % des ventes. Le solde clients est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients grossistes ou des agents, de nombre limité et avec lesquels le Groupe entretient des relations le plus souvent continues. Des assurances crédit sont souscrites lorsque la probabilité de non-recouvrement de ces créances le justifie.

Au 31 décembre 2010, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute des créances	Provision pour dépréciation	Valeur nette des créances
Non échues			
moins de 3 mois	1 562	(12)	1 550
plus de 3 mois	43	(1)	42
	1 605	(13)	1 592
Échues			
moins de 3 mois	148	(7)	141
plus de 3 mois	86	(42)	44
	234	(49)	185
TOTAL	1 839	(62)	1 777

Au cours de chacun des exercices présentés, aucun client n'a représenté un montant de chiffre d'affaires excédant 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Placements financiers	219	218	590
Valeur de marché des instruments dérivés	209	302	265
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	277	208	296
Fournisseurs : avances et acomptes	147	117	146
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	201	184	198
Autres créances, nettes	217	208	239
TOTAL	1 270	1 237	1 734

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

Voir également Note 12 Placements financiers et Note 21 Instruments financiers et gestion des risques de marché.

NOTE 12 - PLACEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Valeurs mobilières de placement non cotées, parts de SICAV et de fonds non monétaires	32	71	471
Valeurs mobilières de placement cotées	187	147	119
TOTAL	219	218	590
Dont coût historique des placements financiers	280	336	679

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Au 1^{er} janvier	218	590	879
Acquisitions	55	15	107
Cessions à valeur de vente	(106)	(343)	(115)
Variations de valeur de marché	74	50	(233)
Variation du montant des dépréciations	(26)	(31)	(92)
Reclassement de/(en) Investissements financiers	-	(59)	-
Effets des variations de périmètre	-	(1)	1
Effets des variations de change	4	(3)	43
AU 31 DÉCEMBRE	219	218	590

Voir également Note 1.13 pour le mode de détermination des dépréciations des placements financiers.

NOTE 13 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Dépôts à terme à moins de trois mois	579	153	68
Parts de SICAV et FCP monétaires	142	105	75
Comptes bancaires	1 687	2 277	934
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN	2 408	2 533	1 077

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 408	2 533	1 077
Découverts bancaires	(412)	(298)	(424)
TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE	1 996	2 235	653

NOTE 14 - CAPITAUX PROPRES

14.1 Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital est constitué de 181 727 048 actions (181 727 048 aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008), entièrement libérées, au nominal de 2 euros ; 124 912 488 actions bénéficient d'un droit de vote double,

accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de trois ans (125 095 619 au 31 décembre 2009, 126 483 627 au 31 décembre 2008).

14.2 Actions auto-détenues et assimilés

Les effets sur la situation nette du Groupe des actions Christian Dior et des instruments dénouables en actions LVMH détenus dans le cadre des plans d'options s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Actions Christian Dior auto-détenues	174	213	200
Part de Christian Dior dans les instruments dénouables en actions LVMH ⁽¹⁾	16	52	56
ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	190	265	256

(1) Lors de l'exercice des instruments dénouables en actions LVMH et du service des titres à une date rapprochée, le dénouement de ces opérations n'a pas d'impact sur le pourcentage d'intérêt.

Le portefeuille d'actions Christian Dior, ainsi que leur affectation, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		2009	2008
	Nombre	Valeur	Valeur	Valeur
Plans d'options d'achat (y compris caduques)	2 693 848	166	212	199
Plan d'attribution d'actions gratuites	90 180	7	-	-
Autres	19 532	1	1	1
ACTIONS CHRISTIAN DIOR	2 803 560	174	213	200

Au 31 décembre 2010, la valeur boursière des autres actions Christian Dior détenues est de 2,1 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2010, les mouvements de portefeuille d'actions Christian Dior ont été les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur
Au 31 décembre 2009	3 600 880	213
Achats d'actions	100 000	8
Exercices d'options d'achat	(887 500)	(46)
Cessions à valeur de vente	(9 820)	(1)
Plus ou (moins)-value de cession	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 803 560	174

14.3 Dividendes versés par la société mère Christian Dior

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2010, le montant distribuable s'élève ainsi à 2 431 millions d'euros ; il est de 2 207 millions d'euros après prise en compte de la proposition de distribution de dividendes pour l'exercice 2010.

<i>(en millions d'euros, sauf données par action, en euros)</i>	2010	2009	2008
Acompte au titre de l'exercice en cours (2010 : 0,88 euro ; 2009 : 0,44 euro ; 2008 : 0,44 euro)	160	80	80
Effet des actions auto-détenues	(3)	(2)	(2)
	157	78	78
Solde au titre de l'exercice précédent (2009 : 1,22 euro ; 2008 : 1,17 euro ; 2007 : 1,17 euro)	222	213	213
Effet des actions auto-détenues	(4)	(4)	(4)
	218	209	209
MONTANT BRUT TOTAL VERSÉ AU COURS DE LA PÉRIODE ⁽¹⁾	375	287	287

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

Le solde du dividende pour l'exercice 2010, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mars 2011, est de 1,23 euro par action, soit un montant total de 224 millions d'euros avant déduction du montant correspondant aux actions auto-détenues à la date du décaissement.

14.4 Écarts de conversion

La variation du montant des « Écarts de conversion » inscrits dans les capitaux propres, part du Groupe, et leur solde de clôture, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analysent par devise de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	Variation	2009	2008
Dollar US	(66)	146	(212)	(150)
Franc suisse	165	124	41	40
Yen japonais	58	44	14	26
Hong Kong dollar	19	26	(7)	4
Livre sterling	(33)	4	(37)	(50)
Autres devises	21	38	(17)	(23)
Couvertures d'actifs nets en devises	(75)	(74)	(1)	(14)
TOTAL, PART DU GROUPE	89	308	(219)	(167)

14.5 Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. En outre, la qualité de crédit et la sécurisation des créanciers obligataires et bancaires du Groupe constituent un objectif en soi.

Le Groupe gère sa structure financière avec pour but de disposer d'une réelle flexibilité, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier d'une large capacité d'accès aux marchés à des conditions favorables.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 17) sur capitaux propres ;
- dette financière nette sur capacité d'autofinancement générée par l'activité ;
- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- capacité d'autofinancement ;
- variation de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible) ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

Le Groupe recherche, pour ces indicateurs, un niveau lui permettant de bénéficier d'un bon niveau de flexibilité financière.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an

comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées.

En particulier, les lignes de crédit confirmées non tirées ont vocation à aller bien au-delà de la couverture de l'encours du programme de billets de trésorerie.

NOTE 15 - PLANS D'OPTIONS ET ASSIMILÉS

Plans d'options d'achat

L'Assemblée Générale du 14 mai 2009 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit mois expirant en juillet 2012, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 3 % du capital de la Société.

Au 31 décembre 2010, aucun plan de souscription n'a été attribué par la société Christian Dior.

Chaque plan d'options d'achat a une durée de dix ans ; les options peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois ans à cinq ans à compter de leur ouverture.

Dans certaines circonstances, notamment en cas de départ à la retraite, le délai d'acquisition des droits de trois à cinq ans ne s'applique pas.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale du 15 mai 2008 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit mois expirant en juillet 2011, à procéder, en une ou

plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1 % du capital de la Société au jour de cette autorisation.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France est définitive au terme d'une période d'acquisition des droits de deux ans, au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pour une période complémentaire de deux ans.

Les actions gratuites attribuées en 2010 aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Conditions de performance

Depuis 2009, certains plans d'options d'achat ou d'attribution d'actions gratuites sont assortis de conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.

15.1 Plans d'options d'achat

Les principales caractéristiques des plans d'options d'achat ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées en 2010	Nombre d'options devenues caduques en 2010	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2010
15 février 2000 ⁽⁵⁾	100 200 ⁽¹⁾	56,70 ⁽²⁾	5 ans	296 000 ⁽²⁾	-	-
21 février 2001	437 500	45,95	3 ans	322 500	-	40 000
18 février 2002	504 000	33,53	3 ans	27 500	-	65 002
18 février 2003	527 000	29,04	3 ans	2 000	-	110 002
17 février 2004	527 000	49,79	3 ans	114 500	6 000	303 500
12 mai 2005	493 000	52,21	3 ans	78 000	-	355 000
15 février 2006	475 000	72,85 ⁽⁴⁾	3 ans	47 000	-	386 000
6 septembre 2006	20 000	74,93	3 ans	-	-	20 000
31 janvier 2007	480 000	85,00	4 ans	-	2 000	443 000
15 mai 2008	484 000	73,24 ⁽⁵⁾	4 ans	-	2 000	482 000
14 mai 2009	332 000	52,10	4 ans	-	2 000	330 000
TOTAL				887 500	12 000	2 534 504

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan non retraité de l'ajustement lié à la division du nominal par quatre de juillet 2000.

(2) Ajusté du fait des opérations visées ci-dessus au (1).

(3) Plan expiré le 14 février 2010.

(4) Prix d'exercice au profit des résidents italiens : 77,16 euros.

(5) Prix d'exercice au profit des résidents italiens : 73,47 euros.

Le nombre d'options d'achat non exercées et les prix d'exercice moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	2010		2009		2008	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options d'achat restant à exercer au 1^{er} janvier	3 434 004	60,33	3 229 504	60,81	2 926 004	57,83
Attributions	-	-	332 000	52,10	484 000	73,24
Options devenues caduques	(12 000)	59,95	(30 000)	69,67	(60 000)	70,02
Options exercées	(887 500)	51,58	(97 500)	45,44	(120 500)	33,86
OPTIONS D'ACHAT RESTANT À EXERCER AU 31 DÉCEMBRE	2 534 504	63,39	3 434 004	60,33	3 229 504	60,81

Les options d'achat attribuées dans le cadre du plan mis en place le 14 mai 2009 ne sont exerçables que si, au titre des exercices 2009 et 2010 (ou, pour les dirigeants mandataires sociaux, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012), l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, ou taux

de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance, qui a été satisfaite en 2009 et 2010, a également été considérée comme satisfaite pour les exercices ultérieurs pour la détermination de la charge 2010.

15.2 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites du 15 avril 2010 sont les suivantes :

<i>Date d'ouverture du plan</i>	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques en 2010	Attribution définitive d'actions en 2010	Attributions provisoires au 31/12/2010
15 avril 2010	90 180 ⁽²⁾	2 ou 4 ans ⁽¹⁾			90 180
TOTAL					90 180

(1) La période d'acquisition des droits est de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France et de quatre ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(2) Ce plan est assorti de conditions de performance pour certains bénéficiaires.

Le nombre d'attributions provisoires a évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2010
Attributions provisoires au 1 ^{er} janvier	-
Attributions provisoires	90 180
Attributions devenues définitives	-
Attributions devenues caduques	-
ATTRIBUTIONS PROVISOIRES AU 31 DÉCEMBRE	90 180

Le plan d'attribution d'actions gratuites ouvert en 2010 est assorti, pour certains bénéficiaires, de conditions de performance ; les actions gratuites ne sont attribuées définitivement que dans la mesure où, pour chacun des exercices 2010 et 2011, l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation,

taux de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2009. Les conditions de performance, qui ont été satisfaites au titre de l'exercice 2010, ont été considérées comme satisfaites en 2011 pour la détermination de la charge 2010.

15.3 Charge de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites Christian Dior	9	6	9
Plans d'options de souscription, d'achat et d'attribution d'actions gratuites LVMH	44	46	44
Plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH dénoués en numéraire	6	7	(6)
CHARGE DE L'EXERCICE	59	59	47

La charge totale comptabilisée en 2010 au titre des plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites Christian Dior est de 9 millions d'euros (6 millions d'euros en 2009 et 9 millions d'euros en 2008).

Dans les calculs ci-dessous, la valeur unitaire de chaque plan d'options est déterminée selon la méthode Black & Scholes, comme décrit en Note 1.25. Les paramètres et hypothèses retenus pour cette évaluation sont les suivants :

Chez LVMH

	Plans 2009	Plans 2008
Cours de bourse de l'action LVMH à la date d'attribution <i>(en euros)</i>	57,28	75,01
Prix d'exercice moyen <i>(en euros)</i>	56,50	72,51
Volatilité du cours de l'action LVMH	37,0 %	27,5 %
Taux de distribution de dividendes	2,8 %	2,4 %
Taux de placement sans risque	2,7 %	4,1 %

Le cours de bourse de l'action LVMH à la date d'attribution du plan d'attribution d'actions gratuites de 2010 était de 90,39 euros.

La volatilité du cours de l'action LVMH est déterminée sur la base de la volatilité implicite observée.

La valeur unitaire des attributions provisoires d'actions gratuites en 2010 est de 86,93 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France et de 83,05 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

Chez Christian Dior

	Plan de mai 2009	Plan de mai 2008
Cours de bourse de l'action Christian Dior à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	49,67	76,15
Prix d'exercice moyen (<i>en euros</i>)	52,10	73,24
Volatilité du cours de l'action Christian Dior	45,6 %	25,0 %
Taux de distribution de dividendes	3,2 %	2,1 %
Taux de placement sans risque	3,0 %	4,2 %

Le cours de bourse de l'action Christian Dior à la date d'attribution du plan d'attribution d'actions gratuites de 2010 était de 83,78 euros.

La volatilité du cours de l'action Christian Dior est déterminée sur la base de la volatilité implicite observée.

La valeur unitaire des attributions provisoires d'actions gratuites en 2010 est de 80,29 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France et de 76,31 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

NOTE 16 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Au 1^{er} janvier	9 857	9 281	8 563
Effet de l'application d'IAS 38 amendée. Voir Note 1.2	-	-	(53)
Au 1^{er} janvier, après retraitement	9 857	9 281	8 510
Part des minoritaires dans le résultat	2 008	1 207	1 428
Dividendes versés aux minoritaires	(698)	(603)	(618)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées :			
effet de l'auto-détention LVMH	155	11	(64)
consolidation de Royal Van Lent	-	-	14
autres mouvements	(3)	11	6
Effets des acquisitions et cessions de titres de minoritaires :			
acquisition de titres de minoritaires de la Samaritaine	(104)	-	-
autres mouvements	17	(8)	8
Total des effets des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées	65	14	(36)
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	12	29	5
Part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres	712	(69)	104
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'options	26	27	27
Effets des engagements d'achat de titres minoritaires	(115)	(29)	(139)
AU 31 DÉCEMBRE	11 867	9 857	9 281

L'évolution de la part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres, y compris l'effet d'impôt se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Écarts de conversion	Investissements et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Total part des minoritaires
Au 31 décembre 2007	(472)	205	60	402	195
Variations de l'exercice	179	(129)	(18)	72	104
Au 31 décembre 2008	(293)	76	42	474	299
Variations de l'exercice	(95)	43	5	(22)	(69)
Au 31 décembre 2009	(388)	119	47	452	230
Variations de l'exercice	475	168	(23)	92	712
AU 31 DÉCEMBRE 2010	87	287	24	544	942

NOTE 17 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

17.1 Dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Dette financière à plus d'un an	4 268	5 163	4 615
Dette financière à moins d'un an	2 578	2 164	2 522
Dette financière brute	6 846	7 327	7 137
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	(82)	(87)	(66)
Autres dérivés	5	6	(4)
Dette financière brute après effet des instruments dérivés	6 769	7 246	7 067
Placements financiers	(219)	(218)	(590)
Autres actifs financiers	-	(35)	(30)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 408)	(2 533)	(1 077)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	4 142	4 460	5 370

La dette financière nette n'inclut pas les engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en « Autres passifs non courants » (voir Note 19).

Les montants relatifs aux instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt sont détaillés en Note 21.

17.2 Analyse de la dette financière brute par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Emprunts obligataires et Euro Medium Term Notes (EMTN)	3 123	3 971	2 934
Crédit-bail et locations de longue durée	132	122	129
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 013	1 070	1 552
Dette financière à plus d'un an	4 268	5 163	4 615
Emprunts obligataires et Euro Medium Term Notes (EMTN)	1 015	723	127
Crédit-bail et locations de longue durée	17	23	23
Emprunts auprès des établissements de crédit	347	274	436
Billets de trésorerie	272	200	717
Autres emprunts et lignes de crédit	432	537	714
Découverts bancaires	412	298	424
Intérêts courus	83	109	81
DETTE FINANCIÈRE À MOINS D'UN AN	2 578	2 164	2 522
DETTE FINANCIÈRE BRUTE TOTALE	6 846	7 327	7 137
VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE	7 013	7 528	7 239

Au 31 décembre 2010, 2009 et 2008, aucun encours n'était comptabilisé selon l'option à juste valeur. Voir Note 1.18.

17.3 Emprunts obligataires et EMTN

Montant nominal ; date d'émission <i>(en millions d'euros)</i>	Échéance	Taux effectif initial ⁽¹⁾ (en %)	2010	2009	2008
EUR 1 000 000 000 ; 2009	2014	4,52	1 021	998	-
EUR 350 000 000 ; 2009	2014	4,02	347	347	-
CHF 200 000 000 ; 2008	2015	4,04	161	135	135
CHF 200 000 000 ; 2008	2011	3,69	161	135	135
EUR 50 000 000 ; 2008	2011	6,12	50	50	50
EUR 760 000 000 ; 2005 et 2008 ⁽²⁾	2012	3,76	755	752	749
CHF 300 000 000 ; 2007	2013	3,46	243	206	206
EUR 150 000 000 ; 2006	2011	4,37	150	149	149
EUR 600 000 000 ; 2004	2011	4,74	609	611	609
EUR 750 000 000 ; 2003	2010	5,05	-	723 ⁽³⁾	742
Émissions publiques			3 497	4 106	2 775
EUR 250 000 000 ; 2009	2015	4,59	257	251	-
EUR 150 000 000 ; 2009	2017	4,81	153	149	-
Placements privés en devises			231	188	286
Placements privés EMTN			641	588	286
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN			4 138	4 694	3 061

(1) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

(2) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 600 millions d'euros émis en 2005 à un taux effectif initial de 3,45 % et d'un abondement de 160 millions d'euros réalisé en 2008 à un taux effectif de 4,99 %.

(3) Des rachats effectués en 2009 accompagnés d'annulations ont permis de réduire le nominal de cet emprunt de 35 millions d'euros.

17.4 Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

		Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effet des instruments dérivés		
		Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Échéance	2011	1 820	758	2 578	(258)	249	(9)	1 562	1 007	2 569
	2012	865	18	883	(600)	598	(2)	265	616	881
	2013	490	695	1 185	176	(169)	7	666	526	1 192
	2014	1 375	153	1 528	(1 000)	950	(50)	375	1 103	1 478
	2015	422	1	423	(250)	236	(14)	172	237	409
	Au-delà	174	75	249	(150)	141	(9)	24	216	240
TOTAL		5 146	1 700	6 846	(2 082)	2 005	(77)	3 064	3 705	6 769

Voir Note 21.4 concernant les valeurs de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'échéance 2011 de la dette financière brute se décompose ainsi, par trimestre :

<i>(en millions d'euros)</i>		Échéance 2011
Échéance	Premier trimestre	1 187
	Deuxième trimestre	213
	Troisième trimestre	666
	Quatrième trimestre	512
TOTAL		2 578

17.5 Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Euro	4 779	5 532	5 160
Dollar US	352	294	274
Franc suisse	984	797	820
Yen japonais	329	340	503
Autres devises	325	283	310
TOTAL	6 769	7 246	7 067

La dette en devises a le plus souvent pour objet de couvrir les actifs nets en devises de sociétés consolidées situées hors zone Euro.

17.6 Sensibilité

Sur la base de la dette au 31 décembre 2010 :

- une hausse instantanée de 1 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation de 33 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 47 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés ;
- une baisse instantanée de 1 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution de 33 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une hausse de 47 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 31 décembre 2010, en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

17.7 Covenants

Le groupe Christian Dior, ainsi que le veut l'usage en matière de crédit syndiqué, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droit de vote de certaines de ses filiales et au respect d'un ratio financier usuel en la matière.

Le Groupe s'est engagé, dans le cadre de certaines lignes de crédit à long terme, à respecter certains ratios financiers (principalement dette financière nette sur capitaux propres ; couverture de la dette financière par des actifs). Le niveau actuel de ces ratios assure au Groupe une flexibilité financière substantielle au regard de ces engagements.

17.8 Lignes de crédit confirmées non tirées

Au 31 décembre 2010, l'en-cours total de lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 3,8 milliards d'euros.

17.9 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2010, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 200 millions d'euros.

NOTE 18 - PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	267	245	235
Provisions pour risques et charges	889	725	708
Provisions pour réorganisation	20	25	34
Part à plus d'un an	1 176	995	977
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	10	9	7
Provisions pour risques et charges	279	261	247
Provisions pour réorganisation	57	84	72
Part à moins d'un an	346	354	326
TOTAL	1 522	1 349	1 303

Au cours de l'exercice 2010, les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres (dont écarts de conversion)	2010
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	254	57	(34)	-	(4)	4	277
Provisions pour risques et charges	986	361	(150)	(47)	-	18	1 168
Provisions pour réorganisation	109	26	(51)	(8)	(1)	2	77
TOTAL	1 349	444	(235)	(55)	(5)	24	1 522
dont : résultat opérationnel courant	-	184	(143)	(31)			
résultat financier	-	45	-	-			
autres	-	215	(92)	(24)			

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon

les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

Les provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés sont analysées en Note 28.

NOTE 19 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Engagements d'achat de titres de minoritaires	3 687	2 843	2 965
Valeur de marché des instruments dérivés	2	22	31
Participation du personnel aux résultats ⁽¹⁾	89	81	89
Autres dettes	166	140	169
TOTAL	3 944	3 086	3 254

(1) Sociétés françaises uniquement, en application des dispositions légales.

Moët Hennessy SNC et MH International SAS (« Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH à l'exception de Château d'Yquem, de Château Cheval Blanc et de certains vignobles champenois.

Aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo plc pour la reprise de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy, avec un préavis de six mois, pour un montant égal à 80 % de sa juste valeur à la

date d'exercice de la promesse. Dans le calcul de l'engagement, la juste valeur a été déterminée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent en outre l'engagement relatif aux minoritaires de Benefit (20 %), de Royal Van Lent (10 %) ainsi que de filiales de Sephora dans différents pays.

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Valeur de marché des instruments dérivés	146	95	166
Personnel et organismes sociaux	725	608	589
Participation du personnel aux résultats ⁽¹⁾	72	67	67
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	323	258	250
Clients : avances et acomptes versés	209	234	208
Différé de règlement d'immobilisations corporelles ou financières	184	190	174
Produits constatés d'avance	76	61	69
Autres dettes	526	454	434
TOTAL	2 261	1 967	1 957

(1) Sociétés françaises uniquement, en application des dispositions légales.

Les instruments dérivés sont analysés en Note 21.

NOTE 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet principal la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine.

21.1 Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

La gestion des risques de change, de taux et des marchés actions ainsi que les transactions sur instruments financiers sont effectuées de façon centralisée.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion et des procédures strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mise en œuvre des opérations (front-office), de gestion administrative (back-office) et de contrôle.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information qui permet un contrôle rapide des opérations.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux organes de direction du Groupe, et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

21.2 Présentation des actifs et passifs financiers au bilan*Ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories définies par IAS 39*

(en millions d'euros)	Notes	2010		2009		2008	
		Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Investissements financiers	8	3 891	3 891	540	540	375	375
Placements financiers	12	219	219	218	218	590	590
Investissements et placements financiers (voir Note 1.13)		4 110	4 110	758	758	965	965
Autres actifs non courants, hors instruments dérivés		276	276	640	640	664	664
Créances clients et comptes rattachés	10	1 629	1 629	1 515	1 515	1 721	1 721
Autres actifs courants, hors instruments dérivés, placements financiers et charges constatées d'avance	11	641	641	533	533	681	681
Prêts et créances (voir Note 1.15)		2 546	2 546	2 688	2 688	3 066	3 066
Trésorerie et équivalents (voir Note 1.16)	15	2 408	2 408	2 533	2 533	1 077	1 077
Actifs financiers, hors instruments dérivés		9 064	9 064	5 979	5 979	5 108	5 108
Dette financière à plus d'un an	17	4 268	4 425	5 163	5 362	4 615	4 715
Dette financière à moins d'un an	17	2 578	2 588	2 164	2 166	2 522	2 524
Fournisseurs et comptes rattachés		2 349	2 349	1 956	1 956	2 348	2 348
Autres passifs non courants, hors instruments dérivés et engagements d'achat de titres	19	255	255	221	221	258	258
Autres passifs courants, hors instruments dérivés et produits constatés d'avance	20	2 039	2 039	1 811	1 811	1 722	1 722
Passifs financiers, hors instruments dérivés (voir Note 1.18)		11 489	11 656	11 315	11 516	11 465	11 567
Instruments dérivés (voir Note 1.19)	<i>21.5</i>	123	123	311	311	261	261

La juste valeur est le plus souvent la valeur de marché, celle-ci étant définie comme le prix qu'un tiers informé agissant librement serait prêt à verser ou recevoir pour l'actif ou le passif concerné.

Ventilation par méthode de valorisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

	2010			2009			2008		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valorisation :									
Cotation boursière	3 750	-	2 408	356	-	2 533	266	-	1 077
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché	119	271	-	191	428	-	471	458	-
Cotations privées	241	-	-	211	-	-	199	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	29	-	-
ACTIFS	4 110	271	2 408	758	428	2 533	965	458	1 077
Valorisation :									
Cotation boursière		-			-			-	
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché		148			117			197	
Cotations privées		-			-			-	
PASSIFS		148			117			197	

Les correspondances entre les méthodes de valorisation et les hiérarchies de juste valeur IFRS 7 sont les suivantes :

- Cotations boursières : Niveau 1
- Formules de calcul reposant sur des cotations de marché : Niveau 2
- Cotations privées : Niveau 3

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi en 2010 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010
Au 1 ^{er} janvier	211
Acquisitions	13
Cessions (à valeur de vente)	(12)
Gains et pertes enregistrés en résultat	(28)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	57
AU 31 DÉCEMBRE	241

21.3 Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009	2008
Risque de taux d'intérêt				
Actifs : non courants		41	46	36
courants		66	90	80
Passifs : non courants		(1)	(21)	(29)
courants		(24)	(28)	(21)
	21.4	82	87	66
Risque de change				
Actifs : non courants		9	6	17
courants		139	211	185
Passifs : non courants		(1)	(1)	(2)
courants		(122)	(57)	(70)
	21.5	25	159	130
Autres risques				
Actifs : non courants		12	74	140
courants		4	1	-
Passifs : non courants		-	-	-
courants		-	(10)	(75)
		16	65	65
TOTAL				
Actifs : non courants		62	126	193
courants	11	209	302	265
Passifs : non courants	19	(2)	(22)	(31)
courants	20	(146)	(95)	(166)
		123	311	261

21.4 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe gère le risque de taux lié à la dette financière nette globale. L'objectif de la politique de gestion menée est de prémunir le résultat contre une hausse rapide et sensible des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux à nature ferme (swaps) ou conditionnelle (caps et floors).

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2010 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par échéance				Valeur de marché ⁽¹⁾		
	2011	2012 à 2015	Au-delà de 2015	Total	Couverture de juste valeur	Non affectés	TOTAL
Swaps de taux en euros :							
- payeur de taux fixe	500	166	-	666	(7)	(10)	(17)
- payeur de taux variable	765	1 850	150	2 765	95	-	95
- taux variable/taux variable	-	152	-	152	-	1	1
Swaps de devises	31	117	-	148	-	3	3
TOTAL					88	(6)	82

(1) Gain/(Perte).

21.5 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle ; ces flux en devises sont constitués principalement de flux intra-Groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle des sociétés exportatrices ou importatrices, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice (couverture de juste valeur), soit sous certaines conditions aux transactions prévisionnelles des exercices suivants (couverture des flux de trésorerie futurs).

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement, dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient. Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

En outre, le Groupe peut couvrir les situations nettes de ses filiales situées hors zone euro, par des instruments appropriés ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 31 décembre 2010 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par exercice d'affectation				Valeur de marché ⁽¹⁾				
	2010	2011	Au-delà	Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture d'actifs nets en devises	Non affectés	TOTAL
Options achetées									
Put USD	247	227	-	474	-	3	-	2	5
Put JPY	50	96	-	146	-	-	-	(1)	(1)
Autres	39	7	-	46	1	2	-	1	4
	336	330	-	666	1	5	-	2	8
Tunnels									
Vendeur USD	247	1 961	112	2 320	2	93	-	(1)	94
Vendeur JPY	27	348	62	437	-	(11)	-	(1)	(12)
Autres	-	8	-	8	-	-	-	-	-
	274	2 317	174	2 765	2	82	-	(2)	82
Contrats à terme ⁽²⁾									
USD	315	125	-	440	3	12	(37)	1	(21)
JPY	82	201	53	336	(2)	(2)	-	(2)	(6)
GBP	-	8	-	8	-	-	-	-	-
Autres	936	71	-	1 007	(2)	(2)	-	(1)	(5)
	1 333	405	53	1 791	(1)	8	(37)	(2)	(32)
Swaps cambistes ⁽²⁾									
USD	1 682	-	-	1 682	-	-	(37)	(36)	(73)
CHF	232	-	-	232	-	-	(25)	(1)	(26)
GBP	(9)	-	-	(9)	-	-	-	1	1
JPY	(6)	-	-	(6)	-	-	(1)	34	33
Autres	(746)	-	-	(746)	(1)	-	-	33	32
	1 153	-	-	1 153	(1)	-	(63)	31	(33)
TOTAL					1	95	(100)	29	25

(1) Gain/(Perte).

(2) Vente/(Achat).

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés en 2011, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date.

Les incidences d'une variation de 10 % du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar par rapport à l'euro sur le résultat net de l'exercice 2010, les capitaux propres (hors résultat net) et la valeur de marché des instruments dérivés au 31 décembre 2010, y compris l'effet des couvertures en vie durant l'exercice, seraient les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Résultat net	10	(91)	5	(5)	11	(11)	101	(100)
Capitaux propres, hors résultat net	206	(228)	57	(58)	115	(128)	105	(115)
Valeur de marché des instruments dérivés	(112)	92	(7)	6	(69)	56	(59)	49

Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être appréciées sur la base des caractéristiques des instruments de couverture en vie au cours de l'exercice 2010, constitués principalement d'options et de tunnels.

Au 31 décembre 2010, au niveau du Groupe, les encaissements prévisionnels de 2011 sont couverts à hauteur de 82 % en dollar US et à hauteur de de 81 % pour le yen japonais.

21.6 Instruments financiers liés à la gestion du risque actions

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, ou de couvrir les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH et dénouées en numéraire. La valeur comptable retenue pour ces instruments, qui ne font pas l'objet de cotation, correspond à l'estimation, fournie par la contrepartie, de la valorisation à la date de clôture. La valorisation des instruments tient ainsi compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt, le cours de bourse, et la volatilité. D'un montant nominal de 28 millions d'euros, ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1 % des cours de leurs sous-jacents au 31 décembre 2010, un effet net sur le

résultat du Groupe d'environ 0,3 million d'euros. Les instruments dérivés liés à la gestion du risque actions en vie au 31 décembre 2010 ont une valeur de marché positive de 16 millions d'euros. Ces instruments sont à échéance 2014, principalement.

21.7 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée (a) sur la base de l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 0,3 milliard d'euros, et (b) en comparant le montant de sa dette financière à moins d'un an, avant prise en compte des instruments dérivés (2,6 milliards d'euros) au montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (2,4 milliards d'euros). Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 3,8 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe résulte ainsi de l'ampleur de ses placements, de l'importance de ses financements à long terme, de la diversité de sa base d'investisseurs (titres à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 décembre 2010, l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires et EMTN	1 152	863	515	1 405	425	161	4 521
Emprunts auprès des établissements de crédit	372	132	758	155	-	4	1 421
Autres emprunts et lignes de crédit	440	-	-	-	-	-	440
Crédit-bail et locations longue durée	24	22	20	18	17	354	455
Billets de trésorerie	272	-	-	-	-	-	272
Découverts bancaires	412	-	-	-	-	-	412
Dette financière brute	2 672	1 017	1 293	1 578	442	519	7 521
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	2 121	35	33	36	18	51	2 294
Fournisseurs et comptes rattachés	2 349	-	-	-	-	-	2 349
Autres passifs financiers	4 470	35	33	36	18	51	4 643
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	7 142	1 052	1 326	1 614	460	570	12 164

(1) Correspond à hauteur de 2 039 millions d'euros aux Autres passifs courants (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance) et de 255 millions d'euros aux Autres passifs non courants (hors instruments dérivés et engagements d'achat de titres de minoritaires), voir Note 21.2.

Voir Note 29.3 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals, Notes 21.4 et 21.5 concernant les instruments dérivés de change et Notes 17.4 et 21.4 concernant les instruments dérivés de taux.

NOTE 22 - INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en sept groupes d'activités. Cinq groupes d'activités : Christian Dior Couture, Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production et de distribution similaires ainsi qu'une équipe de direction

spécifique. Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et holdings réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précités, le plus souvent les activités nouvelles pour le Groupe, ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

22.1 Informations par groupe d'activités

Exercice 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ⁽¹⁾	TOTAL
Ventes hors Groupe	813	3 252	7 549	2 805	964	5 359	381	-	21 123
Ventes entre groupes d'activités	13	9	32	271	21	19	29	(394)	-
TOTAL DES VENTES	826	3 261	7 581	3 076	985	5 378	410	(394)	21 123
Résultat opérationnel courant	35	930	2 555	332	128	536	(159)	(19)	4 338
Autres produits et charges opérationnels	(14)	(21)	(30)	(39)	(3)	(26)	(33)	-	(166)
Investissements d'exploitation ⁽²⁾	98	97	351	112	47	194	188	-	1 087
Charges d'amortissement	54	97	314	106	29	201	36	-	837
Charges de dépréciation	-	-	21	-	-	17	16	-	54
Marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition ⁽³⁾	75	4 878	4 746	1 630	1 715	2 729	1 246	-	17 019
Stocks	148	3 626	770	275	403	935	70	(88)	6 139
Autres actifs opérationnels	473	2 700	2 034	686	336	1 485	2 517	7 808 ⁽⁴⁾	18 039
TOTAL ACTIF	696	11 204	7 550	2 591	2 454	5 149	3 833	7 720	41 197
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	19 570	19 570
Passifs opérationnels	190	1 069	1 334	971	221	1 188	506	16 148 ⁽⁵⁾	21 627
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	190	1 069	1 334	971	221	1 188	506	35 718	41 197

Exercice 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Non affectés et Éliminations ⁽¹⁾	TOTAL
Ventes hors Groupe	701	2 732	6 273	2 519	747	4 517	256	-	17 745
Ventes entre groupes d'activités	16	8	29	222	17	16	22	(330)	-
TOTAL DES VENTES	717	2 740	6 302	2 741	764	4 533	278	(330)	17 745
Résultat opérationnel courant	13	760	1 986	291	65	388	(144)	(1)	3 356
Autres produits et charges opérationnels	(11)	(41)	(71)	(17)	(32)	(19)	(3)	2	(192)
Investissements d'exploitation ⁽²⁾	34	96	284	96	26	182	91	-	809
Charges d'amortissement	45	90	268	99	27	175	42	-	746
Charges de dépréciation	-	-	20	20	-	5	11	-	56
Marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition ⁽³⁾	74	4 278	4 683	1 637	1 450	2 522	1 277	-	15 921
Stocks	158	3 548	701	226	369	738	128	(66)	5 802
Autres actifs opérationnels	410	2 540	1 855	644	257	1 342	2 243	5 039 ⁽⁴⁾	14 330
TOTAL ACTIF	642	10 366	7 239	2 507	2 076	4 602	3 648	4 973	36 053
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	16 121	16 121
Passifs opérationnels	171	1 013	1 137	805	176	1 001	497	15 132 ⁽⁵⁾	19 932
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	171	1 013	1 137	805	176	1 001	497	31 253	36 053

Exercice 2008

(en millions d'euros)	Christian Dior								Non affecté et éliminations ⁽¹⁾	TOTAL
	Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings			
Ventes hors Groupe	749	3 117	5 975	2 664	856	4 361	211	-	17 933	
Ventes entre groupes d'activités	16	9	35	204	23	15	17	(319)	-	
TOTAL DES VENTES	765	3 126	6 010	2 868	879	4 376	228	(319)	17 933	
Résultat opérationnel courant	9	1 060	1 927	290	118	388	(150)	(21)	3 621	
Autres produits et charges opérationnels	(7)	13	(61)	(28)	(1)	(28)	(38)	(3)	(153)	
Investissements d'exploitation ⁽²⁾	41	157	338	146	39	228	160	-	1 109	
Charges d'amortissement	46	73	236	111	23	148	36	-	673	
Charges de dépréciation	-	-	20	-	-	-	11	-	31	
Marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition ^{(3) (6)}	87	4 092	4 722	1 650	1 434	2 630	1 283	-	15 898	
Stocks ⁽⁶⁾	209	3 406	850	292	400	776	109	(79)	5 963	
Autres actifs opérationnels ⁽⁶⁾	444	2 564	1 945	725	317	1 390	2 256	3 992 ⁽⁴⁾	13 633	
TOTAL ACTIF	740	10 062	7 517	2 667	2 151	4 796	3 648	3 913	35 494	
Capitaux propres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-	-	15 171	15 171	
Passifs opérationnels	182	1 069	1 141	883	189	1 111	551	15 197 ⁽⁵⁾	20 323	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	182	1 069	1 141	883	189	1 111	551	30 368	35 494	

(1) Les éliminations portent sur les ventes entre groupes d'activités ; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier.

Les prix de cession entre les groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes à des grossistes ou à des détaillants hors Groupe.

(2) Les investissements d'exploitation sont constitués des montants comptabilisés en immobilisations au cours de l'exercice, non des décaissements effectués.

(3) Les marques, enseignes, licences et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.

(4) Les actifs non affectés incluent les titres mis en équivalence, les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt sur les sociétés. Au 31 décembre 2010, ils incluent la participation de 20,2 % dans Hermès International soit 3 345 millions d'euros, voir Note 8 (487 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont 419 en « Autres actifs non courants » et 68 en « Investissements financiers » et 522 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 449 en « Autres actifs non courants » et 73 en « Investissements financiers ».

(5) Les passifs non affectés incluent les dettes financières et la dette d'impôt courant et différé.

(6) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

22.2 Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
France	2 847	2 597	2 747
Europe (hors France)	4 541	3 918	4 256
États-Unis	4 693	3 913	4 018
Japon	1 851	1 752	1 855
Asie (hors Japon)	5 207	4 012	3 519
Autres pays	1 984	1 553	1 538
VENTES	21 123	17 745	17 933

La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
France	401	325	509
Europe (hors France)	246	143	195
États-Unis	144	106	169
Japon	32	18	19
Asie (hors Japon)	216	165	158
Autres pays	48	52	59
INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION	1 087	809	1 109

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci réalisent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

Les investissements d'exploitation sont constitués des montants comptabilisés en immobilisations au cours de l'exercice, non des décaissements effectués pendant cette période.

22.3 Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par trimestre est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et holdings	Éliminations	TOTAL
Premier trimestre	180	635	1 729	736	204	1 181	78	(95)	4 648
Deuxième trimestre	193	667	1 787	705	239	1 238	73	(89)	4 813
Troisième trimestre	221	846	1 948	805	244	1 294	68	(99)	5 327
Quatrième trimestre	232	1 113	2 117	830	298	1 665	191	(111)	6 335
TOTAL 2010	826	3 261	7 581	3 076	985	5 378	410	(394)	21 123
Premier trimestre	169	540	1 598	663	154	1 085	62	(89)	4 182
Deuxième trimestre	171	539	1 390	622	192	1 042	68	(69)	3 955
Troisième trimestre	178	682	1 549	686	187	1 040	68	(81)	4 309
Quatrième trimestre	199	979	1 765	770	231	1 366	80	(91)	5 299
TOTAL 2009	717	2 740	6 302	2 741	764	4 533	278	(330)	17 745
Premier trimestre	184	640	1 445	717	211	1 011	56	(84)	4 180
Deuxième trimestre	182	652	1 323	645	206	979	54	(69)	3 972
Troisième trimestre	197	746	1 471	719	239	1 015	43	(78)	4 352
Quatrième trimestre	202	1 088	1 771	787	223	1 371	75	(88)	5 429
TOTAL 2008	765	3 126	6 010	2 868	879	4 376	228	(319)	17 933

NOTE 23 - VENTES ET CHARGES PAR NATURE**23.1 Analyse des ventes**

Les ventes sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Ventes réalisées par les marques et enseignes	20 725	17 394	17 554
Royalties et revenus de licences	154	124	130
Revenus des immeubles locatifs	81	75	66
Autres	163	152	183
TOTAL	21 123	17 745	17 933

23.2 Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Frais de publicité et de promotion	2 376	1 885	2 125
Loyers commerciaux	1 354	1 145	1 063
Charges de personnel	3 768	3 318	3 198
Dépenses de recherche et développement	46	45	43

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués des coûts des campagnes média et des frais de publicité sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais de personnel dédié à cette fonction.

Au 31 décembre 2010, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, est de 2 779 (2 660 en 2009, 2 551 en 2008).

Dans certains pays, les locations de magasins comprennent un montant minima et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. La charge de location des magasins s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Loyers fixes ou minima	597	551	504
Part variable des loyers indexés	273	202	175
Concessions aéroportuaires - part fixe ou minima	281	246	221
Part variable des concessions aéroportuaires	203	146	163
LOYERS COMMERCIAUX	1 354	1 145	1 063

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Salaires et charges sociales	3 642	3 195	3 120
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	67	64	31
Charges liées aux plans d'options et assimilés	59	59	47
CHARGES DE PERSONNEL	3 768	3 318	3 198

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Résultat de cessions	(36)	12	11
Réorganisations	(39)	(100)	(90)
Dépréciation ou amortissement des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(87)	(91)	(57)
Autres, nets	(4)	(13)	(17)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(166)	(192)	(153)

En 2010, le résultat des cessions est principalement lié aux cessions de La Brosse et Dupont et de Montaudon. Voir Note 2 Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées.

En 2009, les réorganisations correspondaient à diverses restructurations industrielles et commerciales, principalement dans les groupes d'activités Mode et Maroquinerie ainsi que Montres et Joaillerie.

En 2008, les autres produits et charges incluaient 11 millions d'euros de plus-values de cessions et 90 millions d'euros de

coûts de réorganisations commerciales ou industrielles ; ces montants concernaient l'arrêt de certaines lignes de produits, la fermeture de points de vente jugés insuffisamment rentables et la réorganisation des activités de Glenmorangie ; cette dernière comportait notamment le désengagement progressif des activités pour compte de tiers et la cession d'actifs, en particulier le site industriel de Broxburn (Royaume-Uni) ainsi que la marque et la distillerie Glen Moray.

NOTE 25 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Coût de la dette financière brute	(214)	(264)	(316)
Produits de la trésorerie et des placements financiers	18	21	18
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	(1)	1	(24)
Coût de la dette financière nette	(197)	(242)	(322)
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	14	11	11
Part inefficace des dérivés de change	(96)	(46)	(64)
Résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers	865	(94)	53
Autres, nets	(20)	(26)	(26)
Autres produits et charges financiers	763	(155)	(26)
RÉSULTAT FINANCIER	566	(397)	(348)

Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Revenus de la trésorerie et équivalents	12	11	15
Revenus des placements financiers	6	10	3
PRODUITS DE LA TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS FINANCIERS	18	21	18

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux, proviennent des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Dettes financières couvertes	(17)	(20)	(12)
Dérivés de couverture	15	20	11
Dérivés non affectés	1	1	(15)
Dettes comptabilisées selon l'option juste valeur	-	-	(8)
EFFETS DES RÉÉVALUATIONS DE LA DETTE FINANCIÈRE ET INSTRUMENTS DE TAUX	(1)	1	(24)

La part inefficace des dérivés de change s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Coût financier des couvertures de change commerciales	(124)	(55)	(71)
Coût financier des couvertures d'actifs nets en devises	1	13	11
Variation de valeur de marché des dérivés non affectés	27	(4)	(4)
PART INEFFICACE DES DÉRIVÉS DE CHANGE	(96)	(46)	(64)

Le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers inclut un montant de 1 004 millions d'euros relatif aux opérations Hermès (voir Note 8 Investissements financiers). Ce montant représente le gain, net de frais, enregistré lors du dénouement des contrats d'« equity linked swap » ; il correspond à la différence entre la valeur de marché à cette date des titres acquis, et leur valeur sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2009.

En 2010, hors opération Hermès, ainsi qu'en 2009, le résultat relatif aux investissements, placements et aux instruments financiers provient de l'évolution des marchés ainsi que des charges de dépréciations d'investissements et placements financiers. En 2008, il comprenait notamment la quote-part du Groupe dans la plus-value de cession du distributeur français de jeux vidéo Micromania, et diverses dépréciations d'investissements et placements financiers.

NOTE 26 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

26.1 Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Impôt courant de la période	(1 507)	(789)	(917)
Impôt courant relatif aux périodes antérieures	(6)	3	5
Impôt courant	(1 513)	(786)	(912)
Variation des impôts différés	35	(81)	8
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	2	-	-
Impôts différés	37	(81)	8
CHARGE TOTALE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(1 476)	(867)	(904)
Impôts sur les éléments comptabilisés en capitaux propres	(3)	(30)	34

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Résultat avant impôt	4 738	2 767	3 120
Charge totale d'impôt	(1 476)	(867)	(904)
Taux d'imposition effectif	31,2 %	31,4 %	29,0 %

26.2 Ventilation des impôts différés nets au bilan

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008 ⁽¹⁾
Impôts différés actifs	699	555	714
Impôts différés passifs	(4 254)	(4 023)	(4 016)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(3 555)	(3 468)	(3 302)

(1) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

26.3 Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

(en pourcentage du résultat avant impôt)	2010	2009	2008
Taux d'imposition en France	34,4	34,4	34,4
Changements de taux d'impôt	(0,1)	-	-
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(5,6)	(6,6)	(6,1)
Résultats et reports déficitaires	0,1	0,3	(0,2)
Différences entre les résultats consolidés et imposables, et des résultats imposables à un taux réduit	1,9	2,8	0,6
Retenues à la source	0,5	0,5	0,3
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF DU GROUPE	31,2	31,4	29,0

Depuis 2000, les sociétés françaises sont soumises à un supplément d'impôt dont le taux était de 3,3 % pour 2008, 2009 et 2010 portant ainsi le taux d'imposition théorique à 34,4 % pour chaque exercice.

26.4 Sources d'impôts différés

Au compte de résultat :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Évaluation des marques	(65)	(9)	(38)
Autres écarts de réévaluation	4	(11)	3
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	3	(5)	-
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	8	(4)	(3)
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	26	10	(12)
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	40	(23)	80
Autres retraitements de consolidation ⁽¹⁾	31	3	11
Reports déficitaires	(10)	(42)	(33)
TOTAL	37	(81)	8

(1) Principalement provisions réglementées, amortissements dérogatoires et location financement.

En capitaux propres :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(71)	18	(59)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(22)	-	(7)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	14	(2)	23
TOTAL	(79)	16	(43)

Au bilan :

(en millions d'euros)	2010 ⁽³⁾	2009 ⁽³⁾	2008 ^{(2) (3)}
Évaluation des marques	(3 215)	(3 298)	(3 213)
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(568)	(496)	(503)
Autres écarts de réévaluation	(361)	(321)	(305)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(48)	(21)	(23)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(1)	(22)	(14)
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	185	153	143
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	323	275	301
Autres retraitements de consolidation ⁽¹⁾	57	183	188
Reports déficitaires	73	79	124
TOTAL	(3 555)	(3 468)	(3 302)

(1) Principalement provisions réglementées, amortissements dérogatoires et location financement.

(2) Voir Note 1.2 Application de l'amendement d'IAS 38.

(3) Actif/(Passif).

26.5 Reports déficitaires

Au 31 décembre 2010, au niveau de la société LVMH SA, les reports déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs représentent une économie potentielle d'impôt de 290 millions d'euros (321 millions d'euros en 2009, 307 millions d'euros en 2008).

Au 31 décembre 2010, au niveau de la société Christian Dior, les reports déficitaires s'élèvent à 217 millions d'euros (196 millions d'euros en 2009, 199 millions d'euros en 2008).

Sur la base des perspectives de consommation de ces reports déficitaires, des impôts différés actifs sont reconnus à hauteur de 29 millions d'euros au 31 décembre 2010 (29 millions d'euros au 31 décembre 2009, 30 millions d'euros au 31 décembre 2008). Les reports déficitaires, non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôts différés actifs, représentent ainsi une économie potentielle d'impôt de 46 millions d'euros.

26.6 Consolidations fiscales

- Le régime français d'intégration fiscale permet à la quasi-totalité des sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable.

Ce régime a généré pour le Groupe une diminution de la charge d'impôt courant de 115 millions d'euros en 2010 dont 107 millions d'euros pour LVMH et 8 millions d'euros chez Christian Dior (106 millions en 2009, 121 millions d'euros en 2008 pour le Groupe).

- Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur, notamment aux États-Unis et en Italie, ont généré une diminution de la charge d'impôt courant de 82 millions d'euros en 2010 (96 millions en 2009 et 96 millions d'euros en 2008).

NOTE 27 - RÉSULTAT PAR ACTION

	2010	2009	2008
Résultat net, part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	1 261	695	796
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	(2)	(1)	(4)
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE DILUÉ	1 259	694	792
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période	181 727 048	181 727 048	181 727 048
Nombre moyen d'actions Christian Dior auto-détenues sur la période	(3 202 220)	(3 483 630)	(3 422 564)
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	178 524 828	178 243 418	178 304 484
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION <i>(en euros)</i>	7,06	3,90	4,46
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	178 524 828	178 243 418	178 304 484
Effet de dilution des plans d'options	636 983	232 374	627 694
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS EN CIRCULATION APRÈS EFFETS DILUTIFS	179 161 811	178 475 792	178 932 178
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION APRÈS DILUTION <i>(en euros)</i>	7,03	3,89	4,43

Au 31 décembre 2010, la totalité des instruments en circulation susceptibles de diluer le résultat par action a été prise en considération dans la détermination de l'effet de dilution, toutes les options d'achat en vie étant considérées comme exerçables à cette date en raison d'un cours de bourse de l'action Christian Dior supérieur au prix d'exercice de ces options.

Aucun événement de nature à modifier significativement le nombre d'actions en circulation ou le nombre d'actions potentielles n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date d'arrêté des comptes.

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES, FRAIS MÉDICAUX ET AVANTAGES ASSIMILÉS

28.1 Charge de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Coût des services rendus	47	44	37
Effet de l'actualisation	31	30	23
Rendement attendu des actifs financiers dédiés	(19)	(16)	(18)
Amortissement des écarts actuariels	6	4	(11)
Coût des services passés	2	2	2
Modifications des régimes	-	-	(2)
CHARGE DE L'EXERCICE AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	67	64	31
Rendement/(coût) effectif des actifs financiers dédiés	24	46	(77)

28.2 Engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Droits couverts par des actifs financiers	686	573	549
Droits non couverts par des actifs financiers	146	148	118
Valeur actualisée des droits	832	721	667
Valeur de marché des actifs financiers	(489)	(420)	(351)
Écarts actuariels non comptabilisés au bilan	(78)	(58)	(79)
Coût des services passés non encore comptabilisés au bilan	(6)	(8)	(17)
Éléments non reconnus	(84)	(66)	(96)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISÉ	259	235	220
Dont :			
Provisions à plus d'un an	267	245	235
Provisions à moins d'un an	10	9	7
Autres actifs	(18)	(19)	(22)
TOTAL	259	235	220

28.3 Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Éléments non reconnus	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2009	721	(420)	(66)	235
Charge de l'exercice	78	(19)	8	67
Prestations aux bénéficiaires	(39)	27	-	(12)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(36)	-	(36)
Contributions des employés	3	(3)	-	-
Variations de périmètre et reclassifications	(4)	1	1	(2)
Modifications des régimes	4	(1)	(3)	-
Écarts actuariels : effets d'expérience	(14)	(4)	18	-
Écarts actuariels : changements d'hypothèses	37	(1)	(36)	-
Effet des variations de taux de change	46	(33)	(6)	7
AU 31 DÉCEMBRE 2010	832	(489)	(84)	(259)

Les écarts actuariels liés aux effets d'expérience dégagés durant les exercices 2006 à 2009 se sont élevés à :

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2007	2008	2009
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur actualisée des droits	9	(1)	(2)	(16)
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur de marché des actifs financiers	(11)	-	96	(29)
ÉCARTS ACTUARIELS LIÉS AUX EFFETS D'EXPÉRIENCE	(2)	(1)	94	(45)

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements au 31 décembre 2010 dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

<i>(en pourcentage)</i>	2010				2009				2008			
	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	4,5	5,1	5,4	1,75	5,25	5,5	5,75	2,25	5,5	6,0	6,0	2,25
Taux de rendement moyen attendu des placements	4,0	7,75	6,0	4,0	4,0	7,75	5,75	4,0	4,5	7,75	5,75	4,0
Taux d'augmentation future des salaires	3,0	4,0	4,2	2,0	3,0	4,0	4,25	2,0	3,5	4,5	3,75	2,5

(1) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

Le taux de rendement moyen attendu des placements se décompose de la façon suivante par type de placement :

<i>(en pourcentage)</i>	2010
Actions	6,6
Obligations	
- émetteurs privés	4,5
- émetteurs publics	2,6
Immobilier, trésorerie et autres actifs	2,6

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 7,8 % pour 2011, puis décroît progressivement à partir de 2012 pour atteindre 4,5 % à l'horizon 2030.

Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 47 millions d'euros de la valeur actualisée

des droits au 31 décembre 2010. Une réduction de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 39 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2010.

28.4 Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Indemnités de départ en retraite et assimilées	134	120	116
Frais médicaux des retraités	46	54	42
Médailles du travail	11	11	11
Retraites complémentaires	617	517	478
Préretraites	3	4	9
Autres	21	15	11
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	832	721	667

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
France	312	281	299
Europe (hors France)	268	220	159
États-Unis	147	144	126
Japon	93	65	74
Asie (hors Japon)	12	11	9
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	832	721	667

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- en France : il s'agit de l'engagement vis-à-vis des membres des organes de direction du Groupe qui bénéficient après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de leur dernière rémunération ; il s'agit en outre des médailles du travail et indemnités de fin de carrière, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement après une certaine ancienneté ou lors du départ en retraite ;
- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies, mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, le TFR (Trattamento di Fine Rapporto) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif, ainsi que la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite (« Loi pour la Prévoyance Professionnelle ») ;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe.

28.5 Analyse des actifs financiers dédiés

Les valeurs de marché des actifs financiers dans lesquels les fonds versés sont investis sont les suivantes :

<i>(en pourcentage)</i>	2010	2009	2008
Actions	45	42	43
Obligations			
- émetteurs privés	23	27	36
- émetteurs publics	18	19	13
Immobilier, trésorerie et autres actifs	14	12	8
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS FINANCIERS DÉDIÉS	100	100	100

Ces actifs ne comportent pas de biens immobiliers exploités par le Groupe ni d'actions LVMH ou Christian Dior pour des montants significatifs.

Les montants complémentaires qui seront versés aux fonds en 2011 pour la constitution de ces actifs sont estimés à 45 millions d'euros.

NOTE 29 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

29.1 Engagements d'achat

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Raisins, vins et eaux-de-vie	1 139	1 336	1 671
Autres engagements d'achats de matières premières	67	68	64
Immobilisations industrielles ou commerciales	168	109	180
Titres de participation et investissements financiers	96	56	63

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achats auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvisionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur la base des prix connus à la date de la clôture et de rendements de production estimés.

Au 31 décembre 2010, l'échéance de ces engagements se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	TOTAL
Raisins, vins et eaux-de-vie	582	480	77	1 139
Autres engagements d'achats de matières premières	58	9	-	67
Immobilisations industrielles ou commerciales	79	89	-	168
Titres de participation et investissements financiers	2	88	6	96

29.2 Engagements de location

Outre la location de ses magasins, le Groupe finance également une partie de son équipement par des locations simples de longue durée. Par ailleurs, certains actifs immobilisés ou équipements industriels ont été acquis ou refinancés par des contrats de location financement.

Locations simples et redevances de concessions

Au 31 décembre 2010, les engagements futurs minima non résiliables résultant des contrats de location simple et de redevances de concessions s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
À moins d'un an	943	907	836
De un à cinq ans	2 338	2 162	2 129
Au-delà de cinq ans	1 049	967	1 062
ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DE LOCATIONS SIMPLES ET REDEVANCES DE CONCESSIONS	4 330	4 036	4 027
À moins d'un an	20	20	24
De un à cinq ans	42	32	50
Au-delà de cinq ans	5	6	8
ENGAGEMENTS REÇUS AU TITRE DE SOUS-LOCATIONS	67	58	82

Locations financement

Au 31 décembre 2010, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location financement s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		2009		2008	
	Paiements minima futurs	Valeur actuelle des paiements	Paiements minima futurs	Valeur actuelle des paiements	Paiements minima futurs	Valeur actuelle des paiements
À moins d'un an	24	24	29	31	25	25
De un à cinq ans	78	56	72	51	80	61
Au-delà de cinq ans	354	69	336	63	364	66
Total des paiements minima futurs	456		437		469	
Part représentative d'intérêts financiers	(307)		(292)		(317)	
VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS MINIMA FUTURS	149	149	145	145	152	152

29.3 Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2010, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Avals et cautions	46	69	59
Autres garanties	78	66	48
GARANTIES DONNÉES	124	135	107
GARANTIES REÇUES	25	33	25

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	TOTAL
Avais et cautions	17	18	11	46
Autres garanties	37	40	1	78
GARANTIES DONNÉES	54	58	12	124
GARANTIES REÇUES	20	2	3	25

29.4 Passifs éventuels et litiges en cours

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de la propriété intellectuelle, la mise en place de systèmes de distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales, et toutes autres matières inhérentes à

ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

29.5 Autres engagements

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 30 - PARTIES LIÉES

30.1 Relations du groupe Christian Dior avec Groupe Arnault et le groupe Financière Agache

Le groupe Christian Dior est consolidé dans les comptes de Financière Agache SA, contrôlée par la société Groupe Arnault SAS.

Relations du groupe Christian Dior avec Groupe Arnault

La société Groupe Arnault fournit au groupe Christian Dior des prestations d'assistance dans les domaines du développement, de l'ingénierie, du droit des affaires et de l'immobilier ; en outre, Groupe Arnault donne en location à LVMH des locaux à usage de bureaux.

Groupe Arnault prend en location auprès du groupe Christian Dior des locaux à usage de bureaux et le groupe Christian Dior lui fournit également diverses prestations administratives.

Les transactions entre le groupe Christian Dior et Groupe Arnault peuvent être résumées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
• Achats du groupe Christian Dior à Groupe Arnault	(10)	(10)	(10)
Montant dû au 31 décembre	(2)	(2)	(1)
• Ventes du groupe Christian Dior à Groupe Arnault	2	2	3
Montant à recevoir au 31 décembre	-	-	2

Relations du groupe Christian Dior avec le groupe Financière Agache

Les transactions entre le groupe Christian Dior et le groupe Financière Agache peuvent être résumées comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
• Facturations du groupe Financière Agache au groupe Christian Dior	-	-	-
Montant dû au 31 décembre	-	-	-
• Facturations d'intérêts financiers au groupe Christian Dior	-	-	(1)
Montant dû au 31 décembre	-	-	-
• Facturations du groupe Christian Dior au groupe Financière Agache	-	-	-
Montant à recevoir au 31 décembre	-	-	-
• Facturations d'intérêts financiers au groupe Financière Agache	-	-	-
Montant à recevoir au 31 décembre	-	-	-

30.2 Relations du groupe Christian Dior avec Diageo

Moët Hennessy SNC et MH International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception de Château d'Yquem, de Château Cheval Blanc et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34 % dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition

des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 20 % des frais communs en 2010 (20 % en 2009, 23 % en 2008), soit un montant de 9 millions d'euros en 2010 (17 millions d'euros en 2009 et 2008).

30.3 Organes de Direction

La rémunération globale des membres du Conseil d'Administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	17	14	13
Avantages post-emploi	2	2	1
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Coût des plans d'options et assimilés	13	12	14
TOTAL	32	28	28

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2010 au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est de 3 millions d'euros (1 million d'euros au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008).

NOTE 31 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 3 février 2011.

Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation	% Intérêt	SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation	% Intérêt
Christian Dior	Paris, France	SOCIÉTÉ MÈRE		Dior Montres SARL	Paris, France ⁽⁶⁾	IG	72 %
Financière Jean Goujon	Paris, France	IG	100 %	Christian Dior Couture Qatar LLC	Doha, Qatar	⁽²⁾	⁽²⁾
Sadifa	Paris, France	IG	100 %	Christian Dior Couture S.A.R.L.	Kiev, Ukraine	IG	100 %
Lakenbleker	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %	CDCG FZCO	Dubaï, Emirats Arabes Unis	⁽²⁾	⁽²⁾
				PT Fashion Indonesia Trading Company	Jakarta, Indonésie	IG	100 %
CHRISTIAN DIOR COUTURE				VINS ET SPIRITUEUX			
Christian Dior Couture S.A.	Paris, France	IG	100 %	MHCS SCS	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior Fourrure M.C. S.A.M	Monaco, Principauté de Monaco	IG	100 %	Champagne Des Moutiers SA	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100 %	Société Viticole de Reims SA	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior Inc.	New York, USA.	IG	100 %	Cie Française du Champagne et du Luxe SA	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Champfipar SA	Epernay, France	IG	29 %
Christian Dior Suisse S.A.	Genève, Suisse	IG	100 %	STM Vignes SAS	Epernay, France	IG	27 %
Mardi Spa	Badia a Settimo-Scandicci, Italie	IG	75 %	Champagne de Mansin SAS	Gye sur Seine, France	IG	29 %
Ateliers AS	Pierre Bénite, France	ME	25 %	Champagne Montaudon SARL	Reims, France	IG	29 %
Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Société Civile des Crus de Champagne SA	Reims, France	IG	29 %
Christian Dior Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala-Lumpur, Malaisie	IG	100 %	Moët Hennessy Italia Spa	Milan, Italie	IG	29 %
Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Moët Hennessy UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	29 %
Christian Dior Taiwan Limited	Hong Kong, Chine	IG	90 %	Moët Hennessy España SA	Barcelone, Espagne	IG	29 %
Christian Dior Singapore Pte Ltd	Singapour, République de Singapour	IG	100 %	Moët Hennessy (Suisse) SA	Genève, Suisse	IG	29 %
Christian Dior Saipan Ltd	Saipan, Saipan	IG	100 %	Moët Hennessy Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	29 %
Christian Dior Australia PTY Ltd	Sydney, Australie	IG	100 %	Moët Hennessy de Mexico, SA de C.V.	Mexico, Mexique	IG	29 %
Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100 %	Moët Hennessy Belux SA	Bruxelles, Belgique	IG	29 %
Christian Dior (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Moët Hennessy Osterreich GmbH	Vienne, Autriche	IG	29 %
Christian Dior K.K. (Kabushiki Kaisha)	Tokyo, Japon	IG	100 %	Moët Hennessy Suomi OY	Helsinki, Finlande	IG	29 %
Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	Moët Hennessy Polska SP Z.O.O.	Varsovie, Pologne	IG	29 %
Christian Dior Guam Ltd	Tumon Bay Guam, Guam	IG	100 %	Moët Hennessy Czech Republic Sro	Prague, République Tchèque	IG	29 %
Christian Dior Espanola S.L.	Madrid, Espagne	IG	100 %	Moët Hennessy Sverige AB	Stockholm, Suède	IG	29 %
Christian Dior do Brasil Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	100 %	Moët Hennessy România Srl	Bucarest, Roumanie	IG	29 %
Christian Dior Italia Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Moët Hennessy Norge AS	Hoevik, Norvège	IG	29 %
Christian Dior Belgique S.A.	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	Moët Hennessy Danmark A/S	Copenhague, Danemark	IG	29 %
Bopel Srl	Lugagnano Val d'Arda, Italie	IG	70 %	Moët Hennessy Nederland BV	Baarn, Pays-Bas	IG	29 %
Christian Dior Puerto Banus S.L.	Marbella-Puerto Banus, Espagne	IG	75 %	Moët Hennessy USA, Inc.	New York, USA.	IG	29 %
Lucilla Srl	Sieci-Pontassieve, Italie	IG	51 %	MHD Moët Hennessy Diageo SAS	Courbevoie, France ⁽¹⁾	IG	29 %
Christian Dior Couture CZ s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100 %	Clicquot, Inc.	New York, USA. ⁽⁷⁾	IG	29 %
Christian Dior Couture Maroc SA	Casablanca, Maroc	IG	51 %	Opera Vineyards SA	Buenos Aires, Argentine	IP	14 %
Christian Dior Couture FZE	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	100 %	Domaine Chandon, Inc.	Yountville (Californie), USA.	IG	29 %
Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited	Macao, Macao	IG	100 %	Cape Mentelle Vineyards Ltd	Margaret River, Australie	IG	29 %
Les Ateliers Bijoux GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100 %	Veuve Clicquot Properties, Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	29 %
Christian Dior S. de R.L. de C.V.	Lomas, Mexique	IG	100 %	Moët Hennessy do Brasil Vinhos E Destilados Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	29 %
Christian Dior Commercial (Shanghai) Co.Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %	Cloudy Bay Vineyards Ltd	Blenheim, Nouvelle Zélande	IG	29 %
Ateliers Modèles S.A.S.	Paris, France	IG	100 %	Bodegas Chandon Argentina SA	Buenos Aires, Argentine	IG	29 %
Baby Siam Couture Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Domaine Chandon Australia Pty Ltd	Coldstream Victoria, Australie	IG	29 %
CDC Abu-Dhabi LLC ⁽²⁾	Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis	⁽²⁾	⁽²⁾	Newton Vineyards LLC	St Helena (Californie), USA.	IG	26 %
CDCH SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	75 %	Château d'Yquem SA	Sauternes, France	IG	28 %
Dior Grèce S.A.	Athènes, Grèce	IG	51 %	Château d'Yquem SC	Sauternes, France	IG	28 %
Christian Dior Couture RUS LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	Société Civile Cheval Blanc (SCCB)	Saint Emilion, France	IP	22 %
Christian Dior Couture Stoeshnikov LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	La Tour du Pin SAS	Saint Emilion, France	IP	22 %
Calto Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Jas Hennessy & Co. SCS	Cognac, France	IG	28 %
CDC General Trading LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	⁽²⁾	⁽²⁾	Distillerie de la Groie SARL	Cognac, France	IG	28 %
Christian Dior Istanbul Magazacilik Anonim Sirketi	Maslak-Istanbul, Turquie	IG	51 %	SICA de Bagnolet	Cognac, France	IG	1 %
Christian Dior Trading India Private Limited	Mumbai, Inde	IG	51 %	Sodepa SARL	Cognac, France	IG	28 %
Manifatturauno Srl	Fosso (Venise), Italie	IG	80 %	Diageo Moët Hennessy BV	Amsterdam, Pays-Bas ⁽¹⁾	IG	29 %
John Galliano SA	Paris, France	IG	91 %	Hennessy Dublin Ltd	Dublin, Irlande	IG	29 %
Les Ateliers Horlogers Dior SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse ⁽³⁾	IG	72 %	Edward Dillon & Co. Ltd	Dublin, Irlande	ME	11 %
				Hennessy Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	28 %

COMPTES CONSOLIDÉS Annexe aux comptes consolidés

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation	
			% Intérêt				% Intérêt
Moët Hennessy Diageo Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	45 %
Moët Hennessy Diageo Macao Ltd	Macao, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Ukraine LLC	Kiev, Ukraine	IG	45 %
Riche Monde (China) Ltd	Shanghai, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Catalana Talleres Artesanos Louis Vuitton SA	Barcelone, Espagne	IG	45 %
Moët Hennessy Diageo Singapore Pte Ltd	Singapour ⁽¹⁾	IG	29 %	Atepli – Ateliers de Ponte de Lima SA	Ponte de Lima, Portugal	IG	45 %
Riche Monde Malaisie SDN BHD	Petaling Jaya, Malaisie ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	45 %
Riche Monde Taipei Ltd	Taipei, Taiwan ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Belgium SA	Bruxelles, Belgique	IG	45 %
Diageo Moët Hennessy Thailand Ltd	Bangkok, Thaïlande ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Luxembourg SARL	Luxembourg, Luxembourg	IG	45 %
MH Champagne and Wines Korea Inc	Ichon, Corée du Sud	IG	29 %	Louis Vuitton Hellas SA	Athènes, Grèce	IG	45 %
Moët Hennessy Shanghai Ltd	Shanghai, Chine	IG	29 %	Louis Vuitton Cyprus Limited	Nicosie, Chypre	IG	45 %
Moët Hennessy India Pvt. Ltd	New Delhi, Inde	IG	29 %	Louis Vuitton Portugal Maleiro, Ltda.	Lisbonne, Portugal	IG	45 %
Moët Hennessy Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	28 %	Louis Vuitton Ltd	Tel Aviv, Israël	IG	45 %
MHD Chine Co. Ltd	Shanghai, Chine ⁽¹⁾	IG	29 %	Louis Vuitton Danmark A/S	Copenhague, Danemark	IG	45 %
MHWH Limited	Limassol, Chypre	IP	14 %	Louis Vuitton Aktiebolag SA	Stockholm, Suède	IG	45 %
Moët Hennessy Whitehall Russia SA	Moscou, Russie	IG	14 %	Louis Vuitton Suisse SA	Genève, Suisse	IG	45 %
Moët Hennessy Vietnam Importation Co. Ltd	Ho Chi Minh City, Vietnam	IG	28 %	Louis Vuitton Ceska s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	45 %
Moët Hennessy Vietnam Distribution Co Pte Ltd	Ho Chi Minh City, Vietnam	IG	14 %	Louis Vuitton Osterreich G.m.b.H	Vienne, Autriche	IG	45 %
Moët Hennessy Rus LLC	Moscou, Russie	IG	29 %	LV US Manufacturing, Inc	New York, U.S.A.	IG	45 %
Moët Hennessy Diageo KK	Tokyo, Japon ⁽¹⁾	IG	29 %	Somarest SARL	Sibiu, Roumanie	IG	45 %
Moët Hennessy Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	IG	28 %	Louis Vuitton Hawaii, Inc	Honolulu (Hawaï), U.S.A.	IG	45 %
Moët Hennessy Australia Ltd	Rosebury, Australie	IG	28 %	Atlantic Luggage Company Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	17 %
Millennium Import LLC	Minneapolis, Minnesota, USA	IG	29 %	Louis Vuitton Guam, Inc	Guam	IG	45 %
Polmos Zyrardow	Zyrardow, Pologne	IG	29 %	Louis Vuitton Saipan, Inc	Saipan, Iles Mariannes	IG	45 %
The Glenmorangie Company Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	29 %	Louis Vuitton Norge AS	Oslo, Norvège	IG	45 %
Macdonald & Muir Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	29 %	San Dimas Luggage Company	New York, U.S.A.	IG	45 %
The Scotch Malt Whisky Society Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	29 %	Louis Vuitton Liban (Beyrouth) SAL	Beyrouth, Liban	IG	45 %
Wenjun Spirits Company Ltd	Chengdu, Chine	IG	16 %	Louis Vuitton Liban Holding SAL	Beyrouth, Liban	IG	45 %
Wen jun Spirits Sales Company Ltd	Chengdu, Chine	IG	16 %	Louis Vuitton Vietnam Company Ltd	Hanoi, Vietnam	IG	45 %
MODE ET MAROQUINERIE				Louis Vuitton Suomi Oy	Helsinki, Finlande	IG	45 %
Louis Vuitton Malletier SA	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton România Srl	Bucarest, Roumanie	IG	45 %
Manufacture de Souliers Louis Vuitton Srl	Fiesso d'Artico, Italie	IG	45 %	LVMH FG Brasil Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	45 %
Louis Vuitton South Europe Srl	Milan, Italie	IG	45 %	Louis Vuitton Panama Inc	Panama City, Panama	IG	45 %
Louis Vuitton Saint Barthélemy SNC	Saint Barthélemy, Antilles Françaises	IG	45 %	Louis Vuitton Mexico S de RL de CV	Mexico, Mexique	IG	45 %
Louis Vuitton Cantacilik Ticaret AS	Istanbul, Turquie	IG	45 %	Louis Vuitton Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	IG	45 %
Louis Vuitton Editeur SAS	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton Chile Ltda	Santiago de Chile, Chili	IG	45 %
Louis Vuitton International SNC	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton (Aruba) N.V	Oranjestad, Aruba	IG	45 %
Les Ateliers de Pondichery Private Ltd	Pondichéry, Inde	IG	45 %	Louis Vuitton Republica Dominica Srl	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	45 %
Louis Vuitton India Holding Private Ltd	Bangalore, Inde	IG	45 %	LVMH Fashion Group Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	45 %
Société des Ateliers Louis Vuitton SNC	Paris, France	IG	45 %	LV Trading Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	45 %
Les Tanneries de la Comète SA	Estaimpuis, Belgique	IG	26 %	Louis Vuitton Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	45 %
Louis Vuitton Bahrein	Manama, Bahrein	(2)	(2)	Louis Vuitton (Philippines), Inc	Makati, Philippines	IG	45 %
Société Louis Vuitton Services SNC	Paris, France	IG	45 %	LVMH Fashion (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	45 %
Louis Vuitton Qatar LLC	Doha, Qatar	(2)	(2)	LV IOS Private Ltd	Singapour	IG	45 %
Société des Magasins Louis Vuitton France SNC	Paris, France	IG	45 %	PT Louis Vuitton Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	45 %
Belle Jardinière SA	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton (Malaysia) SDN BHD	Kuala-Lumpur, Malaisie	IG	45 %
Belle Jardinière Immo SAS	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton (Thailand) SA	Bangkok, Thaïlande	IG	45 %
Sedivem SNC	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton Taiwan, Ltd	Taipei, Taiwan	IG	45 %
Les Ateliers Horlogers Louis Vuitton SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	43 %	Louis Vuitton Australia, PTY Ltd	Sydney, Australie	IG	45 %
Louis Vuitton Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	IG	43 %	Louis Vuitton (China) Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	45 %
ELV SNC	Paris, France	IG	45 %	Louis Vuitton Mongolia LLC	Ulaan Baatar, Mongolie	IG	45 %
Louis Vuitton Services Europe Sprl	Bruxelles, Belgique	IG	43 %	LV New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	45 %
Louis Vuitton UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Louis Vuitton Trading India Private Ltd	New Delhi, Inde	IG	22 %
Louis Vuitton Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	43 %	Louis Vuitton EAU LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	(2)	(2)
				Louis Vuitton FZCO	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	28 %
				Louis Vuitton Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	45 %
				LVMH Fashion Group Trading Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	45 %
				Louis Vuitton Hungaria Sarl	Budapest, Hongrie	IG	45 %
				Louis Vuitton Argentina SA	Buenos Aires, Argentine	IG	45 %
				Louis Vuitton Vostock LLC	Moscou, Russie	IG	45 %

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation	
			% Intérêt				% Intérêt
LV Colombia SA	Santafé de Bogota, Colombie	IG	43 %	Kenzo Homme UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %
Louis Vuitton Maroc Sarl	Casablanca, Maroc	IG	43 %	Kenzo Japan KK	Tokyo, Japon	IG	43 %
Louis Vuitton South Africa Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	43 %	Kenzo Accessories Srl	Lentate Sul Seveso, Italie	IG	22 %
Louis Vuitton Macau Company Ltd	Macao, Chine	IG	43 %	Givenchy SA	Paris, France	IG	43 %
LVMH Fashion Group (Shanghai) Trading Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	43 %	Givenchy Corporation	New York, U.S.A.	IG	43 %
LVJ Group KK	Tokyo, Japon	IG	43 %	Givenchy China Co Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %
Louis Vuitton North America Inc	New York, U.S.A. ^(*)	IG	43 %	Givenchy Shanghai Commercial and Trading Co, Ltd	Shanghai, Chine	IG	43 %
Louis Vuitton Canada, Inc	Toronto, Canada	IG	43 %	GCCL Macau Co Ltd	Macao, Chine	IG	43 %
Marc Jacobs International, LLC	New York, U.S.A. ^(*)	IG	42 %	Gabrielle Studio, Inc	New York, U.S.A.	IG	43 %
Marc Jacobs International (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Donna Karan International Inc	New York, U.S.A. ^(*)	IG	43 %
Marc Jacobs Trademark, LLC	New York, U.S.A. ^(*)	IG	14 %	The Donna Karan Company LLC	New York, U.S.A.	IG	43 %
Marc Jacobs Japon KK	Tokyo, Japon	IG	21 %	Donna Karan Service Company BV	Oldenzaal, Pays-Bas	IG	43 %
Marc Jacobs international Italia Srl	Milan, Italie	IG	42 %	Donna Karan Company Store	Dublin, Irlande	IG	43 %
Marc Jacobs International France	Paris, France	IG	43 %	Ireland Ltd			
Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	43 %	Donna Karan Studio LLC	New York, U.S.A.	IG	43 %
Loewe Hermanos SA	Madrid, Espagne	IG	43 %	The Donna Karan Company Store LLC	New York, U.S.A.	IG	43 %
Manufacturas Loewe SL	Madrid, Espagne	IG	43 %	Donna Karan Company Store UK Holdings Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %
LVMH Fashion Group France SNC	Paris, France	IG	43 %	Donna Karan Management Company UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %
Loewe Hermanos UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Donna Karan Company Stores UK Retail Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %
Loewe Saïpan, Inc	Saïpan, Iles Mariannes	IG	43 %	Donna Karan Company Store (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %
Loewe Guam, Inc	Guam	IG	43 %	Donna Karan H. K. Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %
Loewe Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Donna Karan (Italy) Srl	Milan, Italie	IG	43 %
Loewe Commercial & Trading Co, LTD	Shanghai, Chine	IG	43 %	Donna Karan (Italy) Production Services Srl	Milan, Italie	IG	43 %
Loewe Fashion Pte Ltd	Singapour	IG	43 %	Fendi International BV	Baarn, Pays-Bas	IG	43 %
Loewe Fashion (M) SDN BHD	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	43 %	Fen Fashion Hellas SA	Athènes, Grèce	IG	22 %
Loewe Taïwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	43 %	Fendi Prague S.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	43 %
Loewe Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	43 %	Fun Fashion Qatar	Doha, Qatar	^(*)	^(*)
Loewe Macao Ltd	Macao, Chine	IG	43 %	Fendi International SA	Paris, France	IG	43 %
Berluti SA	Paris, France	IG	43 %	Fun Fashion Emirates LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	^(*)	^(*)
Société de Distribution Robert Estienne SNC	Paris, France	IG	43 %	Fendi SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	43 %
Manufattura Ferrarese Srl	Ferrare, Italie	IG	43 %	Fun Fashion Bahrain WLL	Manama, Bahrein	^(*)	^(*)
Berluti LLC	New York, U.S.A.	IG	43 %	Fendi Srl	Rome, Italie	IG	43 %
Berluti UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Fendi Dis Ticaret LSi	Istanbul, Turquie	IG	43 %
Rossimoda Spa	Vigonza, Italie	IG	42 %	Fendi Adele Srl	Rome, Italie	IG	43 %
Rossimoda USA Ltd	New York, U.S.A.	IG	42 %	Fendi Italia Srl	Rome, Italie	IG	43 %
Rossimoda France SARL	Paris, France	IG	42 %	Fendi U.K. Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %
Brenta Suole Srl	Vigonza, Italie	IG	27 %	Fendi France SAS	Paris, France	IG	43 %
LVMH Fashion Group Services SAS	Paris, France	IG	43 %	Fendi North America Inc	New York, U.S.A. ^(*)	IG	43 %
Montaigne KK	Tokyo, Japon	IG	43 %	Fendi Guam Inc	Tumon, Guam	IG	43 %
Interlux Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Fendi (Thailand) Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	43 %
Celine SA	Paris, France	IG	43 %	Fendi Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %
Avenue M International SCA	Paris, France	IG	43 %	Fendi Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	43 %
Enilec Gestion SARL	Paris, France	IG	43 %	Fendi Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	43 %
Celine Montaigne SA	Paris, France	IG	43 %	Fendi Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %
Celine Monte-Carlo SA	Monte-Carlo, Monaco	IG	43 %	Fendi China Boutiques Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %
Celine Production Srl	Florence, Italie	IG	43 %	Fendi (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	43 %
Celine Suisse SA	Genève, Suisse	IG	43 %	Fendi Fashion (Malaysia) Snd. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	43 %
Celine UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Fendi Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	43 %
Celine Inc	New York, U.S.A. ^(*)	IG	43 %	Fun Fashion FZCO LLC	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	26 %
Celine Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Fendi Marianas, Inc	Tumon, Guam	IG	43 %
Celine Commercial & Trading (Shanghai) Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	43 %	Fun Fashion Kuwait Co. W.L.L.	Koweït City, Koweït	^(*)	^(*)
Celine Guam Inc	Tumon, Guam	IG	43 %	Fendi Macau Company Ltd	Macao, Chine	IG	43 %
Celine Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	43 %	Fendi Germany GmbH	Stuttgart, Allemagne	IG	43 %
Celine Taïwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	43 %	Fun Fashion Napoli Srl	Rome, Italie	IG	22 %
CPC International Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Fendi (Shanghai) Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	43 %
CPC Macau Ltd	Macao, Chine	IG	43 %	Fun Fashion India Pte Ltd	Mumbai, Inde	^(*)	^(*)
LVMH FG Services UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Interservices & Trading SA	Lugano, Suisse	IG	43 %
Kenzo SA	Paris, France	IG	43 %	Fendi Silk SA	Lugano, Suisse	IG	22 %
E-Kenzo SAS	Paris, France	IG	26 %				
Kenzo Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	43 %				

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation		SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation	
			Intérêt				Intérêt
LVMH Montres & Joaillerie France SA	Paris, France	IG	43 %	Sephora Marinopoulos D.O.O.	Zagreb, Croatie	IP	22 %
LVMH Watch & Jewelry Central Europe GmbH	Bad Homburg, Allemagne	IG	43 %	Sephora Marinopoulos Cosmetics D.O.O.	Belgrade, Serbie	IP	22 %
LVMH Watch & Jewelry UK Ltd	Manchester, Royaume-Uni	IG	43 %	Sephora Nederland BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	45 %
LVMH Watch & Jewelry USA (Inc)	Springfield (New Jersey), U.S.A.	IG	45 %	Sephora Moyen Orient SA	Fribourg, Suisse	IG	26 %
LVMH Watch & Jewelry Canada Ltd	Toronto, Canada	IG	43 %	Sephora Middle East FZE	Dubaï, Emirats Arabes Unis	IG	26 %
LVMH Watch & Jewelry Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Sephora Holding Asia	Shanghai, Chine	IG	43 %
LVMH Watch & Jewelry Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	45 %	Sephora (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	35 %
LVMH Watch & Jewelry Malaysia Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	45 %	Sephora (Beijing) Cosmetics Co. Ltd	Beijing, Chine	IG	35 %
LVMH Watch & Jewelry Capital Pte Ltd	Singapour	IG	45 %	Sephora Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	43 %
LVMH Watch & Jewelry Japan K.K.	Tokyo, Japon	IG	45 %	Sephora Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	26 %
LVMH Watch & Jewelry Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	43 %	Sephora USA, Inc	San Francisco (Californie), U.S.A. (*)	IG	43 %
LVMH Watch & Jewelry Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Sephora Beauty Canada, Inc	San Francisco (Californie), U.S.A.	IG	45 %
LVMH Watch & Jewelry Taiwan Ltd	Hong Kong, Chine	IG	43 %	Sephora Puerto Rico, LLC	San Francisco (Californie), U.S.A.	IG	43 %
LVMH Watch & Jewelry India Pvt Ltd	New Delhi, Inde	IG	43 %	Kendo Group Inc	San Francisco (Californie), U.S.A.	IG	43 %
LVMH Watch & Jewelry (Shanghai) Commercial Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	43 %	Dotcom group Comercio de Presentes SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	30 %
Chaumet International SA	Paris, France	IG	43 %	United Europe S.B.	Moscou, Russie	ME	20 %
Chaumet London Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	Galonta Holdings Limited	Nicosie, Chypre	ME	20 %
Chaumet Horlogerie SA	Bienne, Suisse	IG	43 %	Beauty in Motion Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	26 %
Chaumet Monte-Carlo SAM	Monte Carlo, Monaco	IG	43 %	Le Bon Marché SA	Paris, France	IG	43 %
Chaumet Korea Chusik Hoesa	Séoul, Corée du Sud	IG	45 %	SEGEP SNC	Paris, France	IG	43 %
LVMH Watch & Jewelry Italy Spa	Milan, Italie	IG	43 %	Franck & Fils SA	Paris, France	IG	43 %
Delano SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	43 %	DFS Holdings Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	26 %
LVMH W&J Services (Suisse) SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	43 %	DFS Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	26 %
Fred Paris SA	Paris, France	IG	43 %	Travel Retail Shops Pte Ltd	Sydney, Australie	ME	12 %
Joaillerie de Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	IG	43 %	DFS Group Ltd	Delaware, USA	IG	26 %
Fred Inc	Beverly Hills (Californie), U.S.A. (*)	IG	43 %	DFS China Partners Ltd	Hong Kong, Chine	IG	26 %
Fred Londres Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	43 %	DFS Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	26 %
Hublot SA	Nyon, Suisse	IG	43 %	TRS Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	ME	12 %
Bentim International SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	43 %	DFS Okinawa K.K.	Okinawa, Japon	IG	26 %
Hublot SA Genève	Genève, Suisse	IG	43 %	TRS Okinawa	Okinawa, Japon	ME	12 %
MDM Conseil et Gestion SA	Nyon, Suisse	IG	43 %	JAL/DFS Co., Ltd	Chiba, Japon	ME	10 %
Hublot of America, Inc	Ft Lauderdale, U.S.A.	IG	43 %	DFS Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	26 %
Hublot Japan KK Ltd	Tokyo, Japon	IG	43 %	DFS Seoul Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	26 %
De Beers LV Ltd	Londres, Royaume-Uni	IP	22 %	DFS Cotai Limitada	Macao, Chine	IG	26 %
				DFS Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	26 %
				Gateshire Marketing Sdn Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	26 %
				DFS Merchandising Ltd	Delaware, USA	IG	26 %
				DFS New Caledonia Sarl	Nouméa, Nouvelle Calédonie	IG	26 %
				DFS New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	26 %
				TRS New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	ME	12 %
				Commonwealth Investment Company, Inc	Saïpan, Iles Mariannes	IG	26 %
				DFS Saïpan Ltd	Saïpan, Iles Mariannes	IG	26 %
				Kinkai Saïpan L.P.	Saïpan, Iles Mariannes	IG	26 %
				Saïpan International Boutique Partners	Saïpan, Iles Mariannes	ME	15 %
				DFS Palau Ltd	Koror, Palau	IG	26 %
				Difusi Information Technology & Development Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	26 %
				DFS Information Technology (Shanghai) Company Limited	Shanghai, Chine	IG	26 %
				Hainan DFS Retail Company Limited	Hainan, Chine	IG	26 %
				DFS Galleria Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	26 %
				DFS Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	26 %
				Tou You Duty Free Shop Co. Ltd	Taipei, Taiwan	IG	26 %
				DFS Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	26 %
				DFS Trading Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	26 %
				DFS Venture Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	26 %
				TRS Singapore Pte Ltd	Singapour	ME	12 %
DISTRIBUTION SÉLECTIVE							
Sephora SA	Boulogne Billancourt, France	IG	43 %				
Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg, Luxembourg	IG	43 %				
LVMH Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	43 %				
LVMH Italia Spa	Milan, Italie	IG	43 %				
Sephora Portugal Perfumaria Lda	Lisbonne, Portugal	IG	43 %				
Sephora Pologne Spzoo	Varsovie, Pologne	IG	43 %				
Sephora Marinopoulos SA	Alimos, Grèce	IP	22 %				
Sephora Marinopulos Romania SA	Bucarest, Roumanie	IP	22 %				
Sephora S.R.O.	Prague, République Tchèque	IG	43 %				
Sephora Monaco SAM	Monaco	IG	43 %				
Sephora Cosmetics España	Madrid, Espagne	IP	22 %				
S+	Boulogne Billancourt, France	IG	43 %				
Sephora Marinopoulos Bulgaria EOOD	Sofia, Bulgarie	IP	22 %				
Sephora Marinopoulos Cyprus Ltd	Nicosie, Chypre	IP	22 %				
Sephora Unitim Kozmetik AS	Istanbul, Turquie	IG	43 %				
Perfumes & Cosmetics Gran Via SL	Madrid, Espagne	IP	20 %				

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL			SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL		
		Méthode de consolidation	% Intérêt			Méthode de consolidation	% Intérêt
Singapore International Boutique Partners	Singapour	ME	13 %	L Capital Management SAS	Paris, France	IG	45 %
DFS India Private Ltd	Mumbai, Inde	IG	19 %	Sofidiv SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
DFS Vietnam (S) Pte Ltd	Singapour	IG	19 %	GIE LVMH Services	Boulogne Billancourt, France	IG	37 %
New Asia Wave International (S) Pte Ltd	Singapour	IG	19 %	Moët Hennessy SNC	Boulogne Billancourt, France	IG	29 %
IPP Group (S) Pte Ltd	Singapour	IG	19 %	LVMH Services Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	45 %
Stempar Pte Ltd	Singapour	ME	13 %	UFIP (Ireland)	Dublin, Irlande	IG	45 %
L Development & Management Ltd	Hong Kong, Chine	ME	23 %	Moët Hennessy Investissements SA	Boulogne Billancourt, France	IG	29 %
DFS Group L.P.	Delaware, U.S.A.	IG	26 %	LVMH Fashion Group SA	Paris, France	IG	45 %
LAX Duty Free Joint Venture 2000	Los Angeles (Californie), U.S.A.	IG	20 %	Moët Hennessy International SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	29 %
Royal Hawaiian Insurance Company Ltd	Hawaï, U.S.A.	IG	26 %	Creare	Luxembourg, Luxembourg	IG	37 %
Hawaii International Boutique Partners	Honolulu (Hawaï), U.S.A.	ME	13 %	Société Moutaigne Jean Goujon SAS	Paris, France	IG	45 %
JFK Terminal 4 Joint Venture 2001	New York, U.S.A.	IG	21 %	Delphine SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
DFS Guam L.P.	Tamuning, Guam	IG	26 %	LVMH Finance SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Guam International Boutique Partners	Tamuning, Guam	ME	13 %	Primae SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
DFS Liquor Retailing Ltd	Delaware, U.S.A.	IG	26 %	Eutrope SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Twenty Seven - Twenty Eight Corp.	Delaware, U.S.A.	IG	26 %	Flavius Investissements SA	Paris, France	IG	45 %
TRS Hawaii LLC	Honolulu (Hawaï), U.S.A.	ME	12 %	LBD HOLDING SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
TRS Saipan	Saipan, Iles Mariannes	ME	12 %	Eley Finance SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
TRS Guam	Tumon, Guam	ME	12 %	Ashbury Finance SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Tumon Entertainment LLC	Tamuning, Guam	IG	45 %	Ivellford Business SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Comete Guam Inc	Tamuning, Guam	IG	45 %	Bratton Service SA	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Tumon Aquarium LLC	Tamuning, Guam	IG	42 %	LVMH Hotel Management SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Comete Saipan Inc	Saipan, Iles Mariannes	IG	43 %	Altair Holding LLC	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
Tumon Games LLC	Tamuning, Guam	IG	45 %	Moët Hennessy Inc	New York, U.S.A. (*)	IG	29 %
Cruise Line Holdings Co	Delaware, U.S.A.	IG	45 %	One East 57th Street LLC	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
On Board Media, Inc	Delaware, U.S.A.	IG	45 %	LVMH Moët Hennessy Louis	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
Starboard Cruise Services, Inc	Delaware, U.S.A.	IG	45 %	Vuitton Inc			
Starboard Holdings Ltd	Delaware, U.S.A.	IG	43 %	Moët Hennessy Acquisition Sub Inc	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
International Cruise Shops, Ltd	Iles Caïmans	IG	45 %	Sofidiv Art Trading LLC	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
Vacation Media Ltd	Kingston, Jamaïque	IG	45 %	Sofidiv Inc	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
STB Srl	Florence, Italie	IG	45 %	598 Madison Leasing Corp	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
Parazul LLC	Delaware, U.S.A.	IG	45 %	1896 Corp	New York, U.S.A. (*)	IG	45 %
Y.E.S. Your Extended Services LLC	Delaware, U.S.A.	IP	14 %	LVMH Participations BV	Naarden, Pays-Bas	IG	45 %
				LVMH Moët Hennessy Louis	Naarden, Pays-Bas	IG	45 %
				Vuitton BV			
				LVP Holding BV	Naarden, Pays-Bas	IG	45 %
				LVMH Services BV	Baarn, Pays-Bas	IG	45 %
				LVMH Finance Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	45 %
				Hannibal SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	45 %
				L Real Estate SA	Luxembourg, Luxembourg	ME	21 %
				Ufilug SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	45 %
				Delphilug SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	45 %
				Hanninvest SA	Bruxelles, Belgique	IG	45 %
				LVMH Publica SA	Bruxelles, Belgique	IG	45 %
				Sofidiv UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	45 %
				LVMH Moët Hennessy Louis	Tokyo, Japon	IG	45 %
				Vuitton KK			
				Osaka Fudosan Company Ltd	Tokyo, Japon	IG	45 %
				LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	45 %
				LVMH Shanghai Management and Consultancy Co, Ltd	Shanghai, Chine	IG	45 %
				LVMH South & South East Asia Pte Ltd	Singapour	IG	45 %

AUTRES ACTIVITÉS			
Groupe Les Echos SA	Paris, France	IG	45 %
Les Echos Services SAS	Paris, France	IG	45 %
Radio Classique SAS	Paris, France	IG	45 %
Prélude & Fugue	Paris, France	ME	21 %
DI Régie SAS	Paris, France	IG	45 %
SFPA SARL	Paris, France	IG	45 %
La Fugue SAS	Paris, France	IG	35 %
Les Echos SAS	Paris, France	IG	45 %
Les Echos Formation SAS	Paris, France	IG	43 %
Hera SAS	Paris, France	IG	45 %
Les Echos Médias SNC	Paris, France	IG	45 %
Percier Publications SNC	Paris, France	IG	45 %
EUROSTAF - Europe Stratégie Analyse Financière SAS	Paris, France	IG	45 %
Investir Publications SAS	Paris, France	IG	45 %
SID Développement SAS	Paris, France	IG	45 %
SID Editions SAS	Paris, France	IG	45 %
Magasins de la Samaritaine SA	Paris, France	IG	45 %
Royal Van Lent Shipyard BV	Kaag, Pays-Bas	IG	39 %
RVL Holding BV	Baarn, Pays-Bas	IG	39 %
Probinvest SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %
Ufipar SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	45 %

(*) L'adresse mentionnée correspond au siège administratif des sociétés, l'immatriculation du siège social étant dans l'état du Delaware.

(1) Société constituée en joint-venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy.

(2) Les pourcentages de détention du capital par le Groupe ne sont pas mentionnés dans la mesure où les résultats de ces sociétés sont consolidés à hauteur de la part contractuelle du Groupe dans leurs opérations.

(3) Société constituée en joint-venture avec LVMH.

IG : Intégration Globale
IP : Intégration Proportionnelle
ME : Mise en Equivalence

7. Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.520.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les marques, enseignes et écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé selon la méthode décrite dans la note 1.12 de la section 1 « Principes comptables » de l'annexe. Dans ce cadre, nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par le Groupe pour réaliser ces évaluations.
- Nous nous sommes assurés que la note 1.10 aux états financiers donne une information appropriée sur le traitement comptable des engagements d'achats de titres minoritaires qui ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

Comptes annuels de la société Christian Dior

1. Bilan	170	6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	184
2. Compte de résultat	172	7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	185
3. Variation de trésorerie	173	8. Rapports des Commissaires aux Comptes	186
4. Annexe aux comptes annuels	174	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	186
5. Filiales et participations	184	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	188

1. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2010			2009	2008
		Brut	Amortis. et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.1/2.2	37	37	-	-	-
Immobilisations corporelles	2.1/2.2	284	284	-	-	-
Participations	2.9	3 981 750	-	3 981 750	3 981 750	3 981 750
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-
Prêts		5	-	5	5	5
Autres immobilisations financières		3	-	3	3	-
Immobilisations financières	2.1/2.2/2.9	3 981 758	-	3 981 758	3 981 758	3 981 755
ACTIF IMMOBILISÉ		3 982 079	321	3 981 758	3 981 758	3 981 755
Créances clients		14	-	14	13	5
Créances financières		13 137	-	13 137	8 357	8 172
Autres créances		7 390	-	7 390	890	613
Valeurs mobilières de placement		173 575	-	173 575	203 551	126 874
Disponibilités		1 452	-	1 452	1 082	159
ACTIF CIRCULANT	2.5/2.8/2.9	195 568	-	195 568	213 894	135 823
Charges constatées d'avance	2.5	814	-	814	956	1 066
Primes de remboursement d'emprunt	2.5	1 943	-	1 943	2 547	305
TOTAL DE L'ACTIF		4 180 404	321	4 180 083	4 199 155	4 118 949

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008
		Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation
Capital		363 454	363 454	363 454
Primes d'émission		2 204 623	2 204 623	2 204 623
Écarts de réévaluation		16	16	16
Réserve légale		36 345	36 345	36 345
Réserves réglementées		-	-	-
Réserve facultative		80 630	80 630	80 630
Report à nouveau ⁽¹⁾		97 957	51 364	28 183
Résultat de l'exercice		379 021	342 584	309 976
Acompte sur dividendes répartis	1.6	(159 920)	(79 960)	(79 960)
Capitaux propres	2.4	3 002 126	2 999 056	2 943 267
Provisions pour risques et charges	2.5	9 384	2 539	611
Autres emprunts obligataires	2.7	554 770	554 770	201 176
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		609 522	638 128	960 871
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Dettes financières		1 164 292	1 192 898	1 162 047
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		541	623	1 216
Dettes fiscales et sociales		102	269	57
Autres dettes d'exploitation ⁽¹⁾		2 620	1 624	1 534
Dettes d'exploitation		3 263	2 516	2 807
Autres dettes		1 018	2 146	10 217
Dettes	2.6/2.7/2.8/2.9	1 168 573	1 197 560	1 175 071
Produits constatés d'avance		-	-	-
TOTAL DU PASSIF		4 180 083	4 199 155	4 118 949

(1) Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues ont été reclassés en report à nouveau en 2008, 2009 et 2010.

2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008
Production vendue de services		57	27	5
Montant net du chiffre d'affaires		57	27	5
Autres produits et transferts de charges		2 791	2 154	384
Produits d'exploitation		2 848	2 181	389
Autres achats et charges externes		5 285	5 735	5 760
Impôts, taxes et versements assimilés		42	41	35
Salaires et traitements		6 666	2 154	384
Charges sociales		234	132	387
Dotations aux amortissements		-	-	5
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 950	-	-
Autres charges		133	148	148
Charges d'exploitation		14 310	8 210	6 719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(11 462)	(6 029)	(6 330)
RÉSULTAT FINANCIER	<i>2.10</i>	385 111	346 833	312 151
RÉSULTAT COURANT		373 649	340 804	305 821
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>2.11</i>	(2 713)	(100)	(91)
Impôts sur les bénéfices	<i>2.12/2.15</i>	8 085	1 880	4 246
RÉSULTAT NET		379 021	342 584	309 976

3. Variation de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>		2010	2009	2008
I - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net		379	343	310
Dotations nettes aux amortissements et provisions		7	-	(17)
Plus ou moins-values nettes de cessions		-	-	22
Capacité d'autofinancement		386	343	315
Variation des actifs circulants		(11)	(3)	(3)
Variation des dettes à court terme		-	(6)	10
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(11)	(9)	7
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	I	375	334	322
II - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Acquisitions de titres de participation		-	-	(140)
Acquisitions d'autres titres immobilisés		-	-	-
Prix de cessions d'immobilisations financières		-	-	1
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	II	-	-	(139)
III - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital		-	-	-
Variation des autres capitaux propres		-	-	1
Émissions d'emprunts et nouvelles dettes financières		100	343	160
Remboursements des emprunts et dettes financières		(129)	(312)	(123)
Variation des comptes courants		-	-	-
Variation de trésorerie issue des opérations de financement	III	(29)	31	38
IV - DIVIDENDES VERSES DURANT L'EXERCICE	IV	(375)	(287)	(287)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	I + II + III + IV	(29)	77	(66)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		204	127	193
Trésorerie à la clôture de l'exercice		175	204	127
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(29)	77	(66)

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des provisions pour dépréciation.

4. Annexe aux comptes annuels

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Le bilan au 31 décembre 2010 fait état d'un total de 4 180 083 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 3 février 2011 par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- installations générales diverses : 5 années ;
- matériel de bureau et matériel informatique : 3 années ;
- mobilier : 10 années.

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des participations est déterminée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net réévalué des sociétés concernées en tenant compte notamment de la valeur boursière des titres cotés qu'elles détiennent.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice ;
- autres titres : valeur de réalisation estimée ou valeur liquidative.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO).

En ce qui concerne les actions auto-détenues Christian Dior affectées aux plans d'options d'achats :

- s'il s'agit d'un plan présumé non exerçable (valeur de marché de l'action Christian Dior inférieure au prix d'exercice de l'option), le calcul de la dépréciation, enregistrée en résultat financier, est effectué par rapport au prix moyen d'achat du plan concerné ;
- s'il s'agit d'un plan présumé exerçable (valeur de marché de l'action Christian Dior supérieure au prix d'exercice de l'option), une provision pour charges est enregistrée au passif du bilan lorsque le prix d'exercice est inférieur au coût d'acquisition. Cette charge étalée, le cas échéant, de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, figure au compte de résultat dans la rubrique « salaires et traitements ».

Lors de la cession des actions auto-détenues, le prix de revient des actions cédées est calculé plan par plan, selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO). Les plus ou moins-values de ces cessions sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

1.6 Capitaux propres

Conformément à la recommandation de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

1.7 Provisions pour risques et charges

La Société constitue une provision pour les risques et charges certains ou probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

1.8 Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités, à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas, la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

1.9 Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

NOTE 2 - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2010
		Acquisitions, créations, apports, virements	Cessions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57	-	20	37
Immobilisations incorporelles	57	-	20	37
Autres immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59	-	59	-
• matériel de bureau et informatique	24	-	24	-
• mobilier	284	-	-	284
Immobilisations corporelles	367	-	83	284
Participations	3 981 750	-	-	3 981 750
Prêts	5	-	-	5
Autres immobilisations financières	3	3	3	3
Immobilisations financières	3 981 758	3	3	3 981 758
TOTAL	3 982 182	3	106	3 982 079

2.2 Amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation et mouvements de l'exercice			Amortissements au 31/12/2010
	Amortissements au 01/01/2010	Augmentations dotations	Diminutions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57	-	20	37
Immobilisations incorporelles	57	-	20	37
Autres immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59	-	59	-
• matériel de bureau et informatique	24	-	24	-
• mobilier	284	-	-	284
Immobilisations corporelles	367	-	83	284
TOTAL	424	-	103	321

2.3 État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif circulant			
Clients	14	14	-
Créances financières	13 137	13 137	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	434	434	-
• taxe sur la valeur ajoutée	1	1	-
• État - produits à recevoir	4	4	-
Autres créances	6 951	6 951	-
Charges constatées d'avance	814	814	-
Primes de remboursement d'emprunt ⁽¹⁾	1 943	588	1 355
TOTAL	23 298	21 945	1 355

(1) Les primes de remboursement d'emprunt sont étalées linéairement sur la durée de l'emprunt.

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Composition du capital social

Le capital social est composé de 181 727 048 actions d'un nominal de 2 euros, dont 124 912 488 actions bénéficient d'un droit de vote double.

2.4.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31/12/2009 (avant affectation des résultats)	2 999 056
Résultat de l'exercice 2010	379 021
Dividendes distribués (solde pour l'exercice 2009)	(216 031)
Acompte sur dividendes pour l'exercice 2010	(159 920)
Capitaux propres au 31/12/2010 (avant affectation des résultats)	3 002 126

Acquisitions d'actions propres :

	2010	2009	2008
Nombre d'actions acquises	100 000	332 000	76 132
Nombre d'actions cédées	(897 320)	(97 500)	(120 500)

a) Options d'achat, attributions d'actions gratuites et attributions d'actions gratuites de performance consenties par le Conseil d'Administration aux cadres de la Société, de ses filiales et sous-filiales :

Plans d'options d'achat

Autorisation de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées			Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées en 2010	Nombre d'options en vie au 31/12/2010
			Total	Dont mandataires sociaux	Dont 10 premiers salariés			
30/05/1996	15/02/2000 ⁽⁵⁾	20	100 200	65 000 ⁽¹⁾	31 000 ⁽¹⁾	56,70 ⁽²⁾	296 000	-
30/05/1996	21/02/2001	17	437 500	308 000	121 000	45,95	322 500	40 000
14/05/2001	18/02/2002	24	504 000	310 000	153 000	33,53	27 500	65 002
14/05/2001	18/02/2003	25	527 000	350 000	143 000	29,04	2 000	110 002
14/05/2001	17/02/2004	26	527 000	355 000	128 000	49,79	114 500	303 500
14/05/2001	12/05/2005	27	493 000	315 000	124 000	52,21	78 000	355 000
14/05/2001	15/02/2006	24	475 000	305 000	144 000	72,85 ⁽⁴⁾	47 000	386 000
11/05/2006	06/09/2006	1	20 000	-	20 000	74,93	-	20 000
11/05/2006	31/01/2007	28	480 000	285 000	133 000	85,00	-	443 000
11/05/2006	15/05/2008 ⁽⁶⁾	25	484 000	320 000	147 000	73,24 ⁽⁵⁾	-	482 000
11/05/2006	14/05/2009 ⁽⁷⁾	26	332 000	150 000	159 000	52,10	-	330 000

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan, non retraité des ajustements liés à la division du nominal par quatre de juillet 2000, attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'ouverture du plan.

(2) Ajusté du fait de l'opération visée au (1).

(3) Plan expiré le 14 février 2010.

(4) Prix d'exercice pour les résidents italiens : 77,16 euros.

(5) Prix d'exercice pour les résidents italiens : 73,47 euros.

(6) L'assiette de la contribution sociale de 10 % a été fixée, pour le plan du 15 mai 2008, à 19,025 euros par action, soit 25 % du cours d'ouverture (76,10 euros) de l'action Christian Dior au 15 mai 2008, jour d'attribution des options.

(7) L'assiette de la contribution sociale de 10 % a été fixée, pour le plan du 14 mai 2009, à 12,55 euros par action, soit 25 % du cours d'ouverture (50,20 euros) de l'action Christian Dior au 14 mai 2009, jour d'attribution des options.

Les bénéficiaires des plans d'options sont sélectionnés selon les critères suivants : performance, potentiel de développement et contribution à un poste clé.

Dix plans d'options d'achat, mis en place par la société Christian Dior, étaient en vigueur au 31 décembre 2010.

Chaque plan a une durée de vie de dix ans ; les options peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois à quatre ans à compter de l'ouverture du plan. Le prix d'exercice des options est calculé conformément aux dispositions légales.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Outre les conditions de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées en 2009 est soumis à des conditions de performance. Concernant les options attribuées aux dirigeants

mandataires sociaux, leurs options ne sont exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation ou taux de marge opérationnelle courante du Groupe, enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance a été satisfaite en 2009 et en 2010.

Les mandataires sociaux de la Société, dirigeants ou salariés, doivent également respecter certaines restrictions relatives à la période d'exercice de leurs options.

Pour les plans mis en place depuis 2008, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions déterminé en fonction de la date de levée et correspondant à un pourcentage de leur rémunération brute globale.

Plans d'attributions d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance

Date de l'Assemblée	15/05/2008	
Date du Conseil d'Administration	15/04/2010 ⁽³⁾	
	Actions gratuites	Actions gratuites de performance
Nombre d'actions attribuées provisoirement	22 761	67 419
Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	-	40 500
Bernard Arnault	-	27 000
Sidney Toledano	-	13 500
Dont dix premiers salariés ⁽¹⁾	14 322	21 048
Nombre de bénéficiaires	26	28
Date d'attribution définitive	15/04/2012 ⁽²⁾	15/04/2012 ⁽²⁾
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	15/04/2014	15/04/2014
Nombre d'attributions devenues définitives en 2010	-	-
Nombre d'attributions caduques en 2010	-	-
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2010	-	-
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2010	-	-
ATTRIBUTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	22 761	67 419

(1) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux/salariés en fonction à la date d'attribution provisoire.

(2) Attributions définitives le 15 avril 2014 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(3) L'assiette de la contribution sociale de 10 % a été fixée, pour le plan du 15 avril 2010, à 80,29 euros par action.

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés parmi les salariés des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

Pour les résidents fiscaux français, les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après une période complémentaire de conservation de deux ans. Les actions gratuites attribuées à des bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Le schéma associe attribution d'actions gratuites classique et attribution d'actions gratuites de performance dans des proportions déterminées en fonction du niveau hiérarchique et du statut du bénéficiaire.

Les actions gratuites de performance ne sont attribuées que si les comptes consolidés de Christian Dior, pour chacun des exercices 2010 et 2011, affichent une variation positive par rapport à l'exercice 2009 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe. La condition de performance a été satisfaite en 2010.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général doivent, en cas d'attribution de leurs actions, conserver la moitié de ces actions au nominatif pur jusqu'à cessation de leurs fonctions.

b) Répartition des actions auto-détenues

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010			
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable
502-1 Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés	2 624 684	162 945	-	162 945
502-2 Actions disponibles pour être attribuées aux employés	178 876	10 630	-	10 630
TOTAL ACTIONS AUTO-DÉTENUES	2 803 560	173 575	-	173 575

Il a été constaté au cours de l'exercice une reprise de provision pour dépréciation d'un montant de 9 139 milliers d'euros.

2.5 Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 01/01/2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2010
Provision pour risques spécifiques	-	2 108	-	2 108
Provision pour charges ⁽¹⁾	2 539	4 737	-	7 276
TOTAL	2 539	6 845	-	9 384

(1) Dont provision pour charges au titre des plans d'options d'achat présumés exerçables au 31 décembre 2010 (valeur de marché de l'action Christian Dior supérieure au prix d'exercice de l'option) et du plan d'attributions d'actions gratuites. (voir Note 1.5 Principes comptables).

2.6 État des échéances des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	554 770	204 770	350 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	609 522	121 522	488 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	541	541	-	-
Dettes sociales et fiscales	102	102	-	-
Autres dettes d'exploitation	2 620	2 620	-	-
Autres dettes	1 018	1 018	-	-
TOTAL	1 168 573	330 573	838 000	-

2.7 Emprunts obligataires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'intérêt facial	Prix d'émission <i>(en % du nominal)</i>	Échéance	Nominal au 31/12/2010	Intérêts courus	Total
EUR 150 000 000 - 2006	4,250 %	101,290 %	2011	150 000	1 013	151 013
EUR 50 000 000 - 2008	5,875 %	101,335 %	2011	50 000	161	50 161
EUR 350 000 000 - 2009	3,750 %	99,290 %	2014	350 000	3 596	353 596
TOTAL				550 000	4 770	554 770

2.8 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges à payer	Produits à recevoir
Créances		
Créances fiscales et sociales	-	4
Dettes		
Autres emprunts obligataires	4 770	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 401	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	533	-
Dettes fiscales et sociales	94	-
Autres dettes	114	-

2.9 Éléments concernant les entreprises liées

Éléments du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Éléments concernant les entreprises	
	liées ⁽¹⁾	ayant un lien de participation ⁽²⁾
Actif immobilisé		
Participations	3 981 750	-
Actif circulant		
Créances clients	14	-
Créances financières	13 137	-
Autres créances	6 675	-
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364	-
Autres dettes	903	-

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société sœur consolidées).
(2) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %.

Éléments du compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Produits	Charges
Dividendes reçus	413 427	-
Intérêts et charges assimilées	85	120

2.10 Charges et produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Produits de participations	413 427	329 862
Autres intérêts et produits assimilés	16	(292)
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 139	63 912
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7	3
Produits financiers	422 589	393 485
Dotations aux amortissements et provisions	3 391	2 398
Intérêts et charges assimilées	34 084	44 255
Différences négatives de change	1	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	-
Charges financières	37 478	46 652
RÉSULTAT FINANCIER	385 111	346 833

2.11 Charges et produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Produits sur opérations de gestion	-	-
Autres produits exceptionnels sur capital	1 212	78
Produits sur opérations en capital	1 212	78
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	227
Produits exceptionnels	1 212	305
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87	227
Charges sur opérations de gestion	87	227
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 730	178
Charges sur opérations en capital	1 730	178
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 108	-
Charges exceptionnelles	3 925	405
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 713)	(100)

2.12 Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010			2009		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	373 649	-	373 649	340 804	-	340 804
Résultat exceptionnel	(2 713)	8 085 ⁽¹⁾	5 372	(100)	1 880	1 780
TOTAL	370 936	8 085	379 021	340 704	1 880	342 584

(1) Dont produits sur filiales dans le cadre de l'intégration fiscale : 8 085 milliers d'euros.

2.13 Situation fiscale

La société Christian Dior forme, avec certaines de ses filiales, un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de Groupe.

Au titre de l'année 2010, le groupe d'intégration fiscale incluait Christian Dior, Christian Dior Couture, Financière Jean Goujon, Sadifa, CD Investissements et Ateliers Modèles.

La convention d'intégration fiscale actuellement en vigueur ne modifie pas la situation fiscale des filiales concernées, celle-ci restant identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée des dites filiales.

L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par Christian Dior.

L'économie d'impôt constatée en 2010 s'élève à 8 085 milliers d'euros ; le montant de l'économie s'élevait à 1 880 milliers d'euros en 2009.

Au 31 décembre 2010, le déficit fiscal du Groupe, indéfiniment reportable, s'élève à 216 610 milliers d'euros.

NOTE 3 - AUTRES INFORMATIONS

3.1 Engagements financiers

Instruments de couverture

La société Christian Dior utilisait, pour son propre compte, différents instruments de couverture de taux d'intérêt, qui répondent à sa politique de gestion. Celle-ci a pour objectif de se prémunir de l'effet de possibles hausses de taux d'intérêts sur l'endettement existant, tout en veillant à ne pas prendre de positions spéculatives.

Ces instruments de couverture financière sont arrivés à leur terme en avril 2010, ils n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement de même nature.

Covenants

Dans le cadre de certaines conventions de crédit ou des emprunts obligataires, la Société a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droits de vote de certaines de ses filiales et au respect d'un ratio financier.

Filiales et sous-filiales

Au cours de l'année 2009, la société Christian Dior s'est portée caution pour :

- un renouvellement d'une ligne de crédit mise en place en faveur de Christian Dior Hong Kong d'un montant de 80 millions de Hong Kong dollars ;
- deux lignes de crédit mises en place en faveur de Christian Dior Commercial Shanghai d'un montant respectif de 50 millions et 134 millions de yuan chinois Renmibi.

Ces engagements pris sur l'exercice précédent ont perduré en 2010.

3.2 Information en matière de crédit-bail

La Société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

3.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice 2010, une rémunération brute de 134 milliers d'euros a été versée en janvier 2011 aux organes d'administration et de direction.

3.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010		2009	
	Ernst & Young et Autres	Mazars	Ernst & Young et Autres	Mazars
Commissariat aux Comptes	85	85	86	82
Diligences directement liées à la mission de Commissariat aux Comptes	-	-	8	8
TOTAL	85	85	94	90

3.5 Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior

Dénomination sociale	Siège social	
Financière Agache	11, rue François 1 ^{er}	75008 PARIS
Groupe Arnault	41, avenue Montaigne	75008 PARIS

5. Filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenu <i>(en pourcentage)</i>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2010
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales										
• Financière Jean Goujon	1 005 294	1 896 666	100,00 %	3 478 680	3 478 680	13 137	-	-	407 355	413 427
• Sadifa	81	1 415	99,66 %	836	836	-	-	66	(14)	
• Christian Dior Couture	160 056	344 409	99,99 %	502 159	502 159	-	-	472 288	(16 792)	
• CD Investissements	50	(8)	100,00 %	75	75	-	-	-	(5)	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
Néant										

6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Participations françaises		
Actions Financière Jean Goujon	62 830 900	3 478 680
Actions Christian Dior Couture	10 003 482	502 159
Actions Sadifa	5 019	836
Actions CD Investissements	5 000	75
Titres de participation (actions et parts)		3 981 750

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Actions auto-détenues	2 803 560	173 575
Valeurs mobilières de placement	2 803 560	173 575
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		4 155 325

	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Nombre d'actions auto-détenues	3 600 880	100 000	897 320	2 803 560
TOTAL	3 600 880	100 000	897 320	2 803 560

7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006	2007	2008	2009	2010
1. Capital					
Montant du capital social	363 454	363 454	363 454	363 454	363 454
Nombre d'actions ordinaires existantes	181 727 048	181 727 048	181 727 048	181 727 048	181 727 048
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
• par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14	14	5	27	57
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	172 742	321 833	357 925	278 963	369 247
(Produit)/charges d'impôts sur les bénéfices	(17 356)	(18 175)	(4 246)	(1 880)	(8 085)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	184 250	337 626	309 976	342 584	379 021
Résultat distribué ⁽¹⁾	256 235	292 581	292 581	301 667	383 444
3. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,05	1,87	1,99	1,55	2,08
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,01	1,86	1,71	1,89	2,09
Dividende brut distribué à chaque action ⁽²⁾	1,41	1,61	1,61	1,66	2,11
4. Personnel					
Effectif moyen <i>(en nombre)</i>	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ⁽³⁾	-	-	384	2 154	5 787
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	6	6	387	132	1 113

(1) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée Générale, avant effet des actions Christian Dior auto-détenues à la date de la distribution. Pour l'exercice 2010, montant proposé à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011.

(2) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

(3) Dont les provisions, sur les plans présumés exerçables relatifs aux options d'achat et aux attributions d'actions gratuites, comptabilisées en charges de personnel.

8. Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de la section « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans cette note et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, étant précisé que, comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations correspondent aux rémunérations et avantages en nature versés ou supportés par votre Société et les sociétés qu'elle contrôle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Groupe Arnault S.A.S.

Nature et objet

Convention d'assistance.

Modalités

Une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion des besoins et des excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi que l'assistance en matière de direction des ressources humaines et de gestion du personnel lie votre société à la société Groupe Arnault S.A.S. A ce titre, votre société a versé € 3.673.323,60 toutes taxes comprises à la société Groupe Arnault S.A.S. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2. Avec la société LVMH

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La convention d'assistance juridique prévoyant la mise à disposition par la société LVMH de ses compétences en matière juridique (notamment dans le domaine du droit des sociétés et de la gestion du service titres de Christian Dior) s'est poursuivie en 2010. Dans le cadre de cette convention, la rémunération versée par votre société en 2010 s'est élevée à € 54.717 toutes taxes comprises.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2011

• Résolutions à caractère ordinaire	192
• Résolutions à caractère extraordinaire	195
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions détenues ou achetées	201
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	202
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise	204
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux	206

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2011

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels

qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat – fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter et de répartir le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de la façon suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

• le résultat net :	379 021 209,63
forme avec	
• le report à nouveau :	97 956 723,45
un bénéfice distribuable de :	476 977 933,08

Proposition de répartition

• distribution d'un dividende brut de 2,11 euros par action :	383 444 071,28
• soit un solde reporté à nouveau de :	93 533 861,80

SOIT UN TOTAL DE :	476 977 933,08
---------------------------	-----------------------

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende ressortira à 2,11 euros par action. Un acompte sur dividende de 0,88 euro par action ayant été distribué le 2 décembre 2010, le solde est de 1,23 euro ; celui-ci sera mis en paiement le 25 mai 2011.

Conformément à l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques, à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ⁽¹⁾ (en euros)	Abattement fiscal ⁽²⁾ (en euros)
2009	Acompte	2 décembre 2009	0,44	0,176
	Solde	25 mai 2010	1,22	0,488
	TOTAL		1,66	0,664
2008	Acompte	2 décembre 2008	0,44	0,176
	Solde	25 mai 2009	1,17	0,468
	TOTAL		1,61	0,644
2007	Acompte	3 décembre 2007	0,44	0,176
	Solde	23 mai 2008	1,17	0,468
	TOTAL		1,61	0,644

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

Cinquième résolution

(Nomination de Monsieur Bernard Arnault en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Bernard Arnault en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2014.

Sixième résolution

(Nomination de Monsieur Sidney Toledano en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Sidney Toledano en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2014.

Septième résolution

(Nomination de Monsieur Pierre Godé en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre Godé en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2014.

Huitième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'intervenir sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à acquérir des actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées en vue, notamment, de (i) l'animation du marché (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société, (ii) leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions d'actions gratuites ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par le Code de commerce, notamment aux articles L. 225-180 et L. 225-197-2, (iii) leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange, (iv) leur annulation sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ou (v) leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 200 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximum de titres pouvant être acquis ne pourra dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto-détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital apprécié à la date de l'opération.

Cette limite de 10 % du capital social correspondait au 31 décembre 2010 à 18 172 704 actions. Le montant total maximum consacré aux acquisitions ne pourra pas dépasser 3,7 milliards d'euros.

Les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration. Le Conseil pourra déléguer au Directeur Général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, lesdits pouvoirs pour passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Neuvième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de tout ou partie des bénéfices, réserves, primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, par émission d'actions nouvelles ou majoration du nominal des actions existantes ;

2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre est fixé à quatre-vingts (80) millions d'euros, sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution ;

4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au profit du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le nouveau montant nominal des actions composant le capital social, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,

- décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits,

- passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission ;

5. décide que la présente délégation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
2. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
3. fixe à 10 % du capital actuel de la Société le montant maximum de la réduction de capital qui peut être réalisée par période de vingt-quatre mois ;
4. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser et constater les opérations de réduction de capital, accomplir tous actes et formalités à cet effet, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
5. décide que cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010.

Onzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, sur le marché français et/ou international, par offre au public, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives des créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
3. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à quatre-vingts (80) millions d'euros, sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;
4. décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce et notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
6. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour :
 - mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation,
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;
7. décide que la présente délégation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Douzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par offre au public, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
2. fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, est fixé à quatre-vingts (80) millions d'euros, sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ;
5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur

droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6. décide que, conformément à l'article L. 225-136 1° 1^{er}alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance) ;
7. donne au Conseil d'Administration avec faculté de délégation au Directeur Général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, les mêmes pouvoirs que ceux définis au point 6 de la onzième résolution ;
8. décide que la présente délégation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Treizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
2. fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

3. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, est fixé à quatre-vingts (80) millions d'euros, sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social par an apprécié à la date d'émission ;
4. décide, conformément à l'article L. 225-135 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution ;
5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
6. décide que, conformément à l'article L. 225-136 1^o 1^{er} alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance) ;
7. donne au Conseil d'Administration avec faculté de délégation au Directeur Général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, les mêmes pouvoirs que ceux définis au point 6 de la onzième résolution ;
8. décide que la présente délégation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Quatorzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration de fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital selon certaines modalités, dans la limite de 10 % du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du deuxième alinéa

de l'article L. 225-136 1^o du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour les émissions décidées en application des douzième et treizième résolutions et dans la limite de 10 % du capital social par an appréciée à la date d'émission, à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des actions définies auxdites résolutions en appliquant une décote pouvant atteindre 10 % à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide que, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application de la délégation conférée au Conseil d'Administration en vertu des onzième, douzième et/ou treizième résolutions, le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté dans les conditions et limites prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et son décret d'application dans la limite du plafond prévu auxdites résolutions.

Seizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre publique d'échange)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92,

1. délègue au Conseil d'Administration, sa compétence pour procéder en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance sous réserve que le titre premier soit une action, en rémunération des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé visé audit article L. 225-148 ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à quatre-vingts (80) millions d'euros, sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

RÉSOLUTIONS

Texte des Résolutions

4. décide qu'en cas d'usage de la présente délégation, le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, aura tous pouvoirs, notamment pour :

- arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange (OPE) à titre principal, assortie d'une OPE ou d'une OPA à titre subsidiaire,
- arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
- imputer, le cas échéant, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'apport et prélever sur ce montant la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

5. décide que la présente délégation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital dans le cadre d'apports en nature)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 225-147,

1. délègue au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance sous réserve que le titre premier soit une action, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que le nombre total d'actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10 % du capital social de la Société apprécié à la date d'émission sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution. À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. décide qu'en cas d'usage de la présente délégation, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour :

- approuver, sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports, l'évaluation de l'apport,
 - arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - imputer, le cas échéant, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'apport et prélever sur ce montant la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
5. décide que la présente autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital au profit des salariés du Groupe)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant en application des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet (i) de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social par émission d'actions ou plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE), (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 4 ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'Administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis par la Société ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide, sous réserve des dispositions de la dix-neuvième résolution, que le nombre total d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ne pourra être supérieur à 1 % du capital social de la Société à ce jour. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

4. décide que (i) le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ; étant précisé que le Conseil d'Administration ou le Directeur Général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation au profit des salariés visés ci-dessus et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
6. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :
- fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux Plans d'Épargne d'Entreprise du Groupe (PEE) ou si elles doivent être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS),
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres,
 - fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du Groupe, en établir ou modifier le règlement,
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres,
 - procéder, dans les limites fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital,
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription,
 - imputer les frais des augmentations de capital social et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Dix-neuvième résolution

(Fixation d'un plafond global des augmentations de capital décidées en vertu de délégations de compétence)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, décide de fixer à quatre-vingts (80) millions d'euros le montant nominal maximum cumulé des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'Administration résultant des résolutions précédentes. Il est précisé que ce montant sera majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des titres émis précédemment. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération.

Vingtième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Conseil d'Administration sur ses seules délibérations à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, le montant total des actions attribuées gratuitement ne pouvant dépasser 1 % du capital social de la Société à ce jour ;
2. fixe à trente-huit mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation ;
3. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit (i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive, soit (ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans et sans période de conservation minimale. Le Conseil d'Administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et/ou la période de conservation et, dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.

Toutefois, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période

RÉSOLUTIONS

Texte des Résolutions

d'acquisition applicable en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale. En outre, dans ce cas, lesdites actions seront librement cessibles ;

4. autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital social de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
5. prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
6. décide qu'en cas d'usage de la présente autorisation, le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, aura tous pouvoirs notamment pour :

- arrêter les listes des bénéficiaires des attributions,
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution,
 - assujettir, le cas échéant, l'acquisition définitive de tout ou partie des actions à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance qu'il déterminera,
 - fixer les dates de jouissance des actions,
 - le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et plus généralement faire le nécessaire ;
7. décide que la présente autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008.

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES OU ACHETÉES (DIXIÈME RÉOLUTION)

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Christian Dior, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité ; cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (huitième résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (ONZIÈME, DOUZIÈME, TREIZIÈME, QUATORZIÈME, QUINZIÈME, SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTIONS)

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Christian Dior et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission, en une ou plusieurs fois, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (onzième résolution) ;
 - émission, en une ou plusieurs fois, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (douzième résolution) ;
 - émission, en une ou plusieurs fois, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et dans la limite de 20 % du capital social par an (treizième résolution) ;
 - émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance sous réserve que le titre premier soit une action, en rémunération des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé visé à l'article L. 225-148 du Code de commerce (seizième résolution) ;
- de l'autoriser, par la quatorzième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux douzième et treizième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale de 10 % du capital social par an appréciée à la date d'émission ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance sous réserve que le titre premier soit une action, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital social apprécié à la date d'émission (dix-septième résolution).

Le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'Administration, ne pourra excéder 80 millions d'euros conformément à la dix-neuvième résolution, étant précisé que ce plafond global s'applique aux augmentations de capital résultant d'émissions décidées en vertu des onzième, douzième, treizième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions soumises à votre approbation lors de la présente Assemblée.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux onzième, douzième et treizième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global précisé ci-dessus, si vous adoptez la quinzisième résolution.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des douzième, treizième et quatorzième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des onzième, seizième et dix-septième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les douzième, treizième et quatorzième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Simon Beillevaire

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION)

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Christian Dior, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence :

- de procéder, en une ou plusieurs fois, à une émission d'actions ordinaires ou plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Sous réserve du montant nominal maximum de 80 millions d'euros fixé à la dix-neuvième résolution pour l'ensemble des délégations de compétence au Conseil d'Administration résultant des résolutions de la présente assemblée, le nombre total d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ne pourra être supérieur à 1 % du capital social de la société à ce jour.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Simon Beillevaire

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DE DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (VINGTIÈME RÉSOLUTION)

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Christian Dior et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite, en une ou plusieurs fois, d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, le montant total des actions attribuées gratuitement ne pouvant dépasser 1 % du capital social de la Société au jour de l'Assemblée Générale.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Olivier Breillot

Renseignements divers

1. Historique	208	5. Principaux établissements et propriétés foncières	231
2. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital	210	5.1 Production	231
2.1 Renseignements concernant la Société	210	5.2 Distribution	232
2.2 Renseignements concernant le capital	211	5.3 Établissements administratifs et immeubles locatifs	233
2.3 Répartition du capital et des droits de vote	212	6. Sources d'approvisionnement et sous-traitance	234
3. Gouvernance	214	6.1 Champagnes et Vins	234
3.1 Charte du Conseil d'Administration	214	6.2 Cognac et Spiritueux	234
3.2 Règlement intérieur du Comité d'Audit de la Performance	216	6.3 Mode et Maroquinerie	235
3.3 Règlement intérieur du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations	217	6.4 Parfums et Cosmétiques	235
3.4 Statuts	218	6.5 Montres et Joaillerie	236
4. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior	227	6.6 Christian Dior Couture	236
4.1 Marché de l'action Christian Dior	227	7. Contrôleurs légaux	237
4.2 Marché des obligations Christian Dior	228	7.1 Désignation	237
4.3 Dividende	229	7.2 Honoraires perçus en 2010	237
4.4 Évolution du capital social	230	8. Déclaration du Responsable du rapport financier annuel	238
4.5 Performance par action	230		

1. Historique

1905	Christian Dior naît à Granville, dans la Manche, le 21 janvier.
1946	Financé par Marcel Boussac, Christian Dior fonde sa propre Maison, dans un petit hôtel particulier du 30, avenue Montaigne.
1947	Le 12 février, Christian Dior présente sur 6 mannequins les 90 modèles de sa première collection. Les lignes « <i>Corolle</i> » et « <i>Huit</i> » seront très vite rebaptisées « <i>New Look</i> ». La société des Parfums Christian Dior est constituée, dirigée par Serge Heftler Louiche. Dior baptise le premier parfum « <i>Miss Dior</i> » en hommage à sa sœur Catherine. Pierre Cardin débute chez Christian Dior, comme « premier » d'atelier. Il y restera jusqu'en 1950.
1948	En novembre, création à New York, à l'angle de la 5e avenue et de la 57e rue, d'une Maison de Prêt-à-Porter de luxe, première en son genre. Création de Christian Dior Parfums New York.
1949	Lancement du parfum « <i>Diorama</i> ». En commercialisant aux États-Unis les bas Dior, la Maison crée le système de licences.
1950	Licence pour les cravates. Suivront tous les accessoires. Ce système sera repris en trois ans par toutes les Maisons de couture.
1952	La Maison Christian Dior consolide son implantation en Europe en créant la société Christian Dior Models Limited à Londres. Contrat avec the House of Youth de Sydney pour l'exclusivité des modèles Christian Dior New York. Contrat d'exclusivité avec Los Gobelinos de Santiago du Chili pour les collections Haute Couture de Christian Dior Paris.
1955	Yves Saint Laurent devient à 19 ans, le seul assistant que Christian Dior ait jamais eu. Ouverture de la Grande Boutique à l'angle de l'avenue Montaigne et de la rue François 1 ^{er} . Lancement des rouges à lèvres Dior. Suivra une gamme de produits de beauté.
1957	Christian Dior succombe à une crise cardiaque pendant une cure à Montecatini, le 24 octobre. Yves Saint Laurent est appelé à assurer la Direction Artistique de la Maison.
1960	Mobilisé, Yves Saint Laurent quitte Dior après avoir réalisé six collections. Marc Bohan lui succède. Il a 34 ans.
1961	Marc Bohan présente sa première collection « <i>Slim Look</i> », sous la griffe Dior.
1962	Yves Saint Laurent ouvre sa propre Maison.
1963	Lancement du parfum « <i>Diorling</i> ».
1966	Lancement du parfum pour homme « <i>Eau Sauvage</i> ».
1967	Philippe Guibourgé, assistant de Marc Bohan, crée la ligne « <i>Miss Dior</i> », première ligne de Prêt-à-Porter Féminin Dior en France. Inauguration de la boutique « <i>Baby Dior</i> ».
1968	Lancement de la ligne Christian Dior Tricot-Coordonnés. La société des parfums Dior est cédée à Moët Hennessy. Frédéric Castet prend la direction du département Haute Fourrure - Christian Dior Paris.
1970	Création de la ligne Christian Dior Monsieur. À Parly II, une nouvelle boutique Christian Dior est décorée par Gae Aulenti.
1972	Lancement du parfum « <i>Diorella</i> ».
1973	Création en France, de la collection Prêt-à-Porter Fourrure qui sera ensuite fabriquée sous licence aux États-Unis, au Canada et au Japon.
1978	Mise en règlement judiciaire du groupe Marcel Boussac dont les actifs, sur autorisation du Tribunal de commerce de Paris, sont achetés par le groupe Willot.
1979	Lancement du parfum « <i>Dior essence</i> ».
1980	Lancement du parfum pour homme « <i>Jules</i> ».
1981	Le groupe Willot est mis en règlement judiciaire.
1984	Un groupe d'investisseurs, animé par Bernard Arnault, prend le contrôle de l'ancien groupe Willot.
1985	Bernard Arnault devient Président-Directeur Général de la société Christian Dior. Lancement du parfum « <i>Poison</i> ».

1987	Le Musée de la Mode consacre une exposition à Christian Dior, à l'occasion du quarantième anniversaire de sa première collection.
1988	La société Christian Dior prend au travers de sa filiale Jacques Rober, détenue conjointement avec le groupe Guinness, une participation de 32 % dans le capital de LVMH. Le capital de Christian Dior est ouvert à des investisseurs institutionnels français et étrangers qui, dans le cadre d'un placement privé, souscrivent à une augmentation de capital de 3,3 milliards de francs.
1989	Gianfranco Ferré rejoint Christian Dior en qualité de créateur des collections de Haute Couture, Haute Fourrure et Prêt-à-Porter Féminin. Sa première collection de Haute Couture est couronnée du Dé d'Or. Ouverture d'une boutique à Hawaii. La participation de Jacques Rober dans LVMH est portée à 44 %.
1990	Ouverture de boutiques à Los Angeles et à New York. La participation dans LVMH est portée à 46 %.
1991	Introduction en bourse au Marché au Comptant puis Règlement Mensuel de la société Christian Dior. Lancement du parfum « <i>Dune</i> ».
1992	Patrick Lavoix est nommé Directeur Artistique de « <i>Christian Dior Monsieur</i> ». Relancement du parfum « <i>Miss Dior</i> ».
1994	La révision des accords conclus avec Guinness a pour effet de porter la participation consolidée de Christian Dior dans LVMH de 24,5 % à 41,6 %.
1995	L'activité Couture est apportée à une filiale détenue à 100 % qui prend pour dénomination sociale « Christian Dior Couture ».
1996	John Galliano devient créateur de Christian Dior Couture.
1997	Christian Dior Couture reprend le réseau de 13 boutiques exploitées en franchise par son licencié japonais, Kanebo.
1998	Christian Dior Couture reprend en direct la commercialisation du Prêt-à-Porter et des accessoires féminins au Japon après avoir mis fin au contrat de licence qui le liait à Kanebo.
1999	Lancement du parfum « <i>J'adore</i> ». Création d'un nouveau secteur d'activité : la Haute Joaillerie dont les collections sont créées par Victoire de Castellane.
2001	Hedi Slimane, nouveau créateur de la ligne « Homme » présente, en janvier 2001, sa première collection fondée sur un nouveau concept masculin contemporain. Lancement du parfum pour homme « <i>Higher</i> ». Ouverture, place Vendôme, de la boutique de Haute Joaillerie créée sous la direction de Victoire de Castellane.
2002	Lancement du parfum « <i>Addict</i> ».
2003	Ouverture d'une boutique-phare dans le quartier d'Omotesando (Tokyo).
2004	Ouverture d'une boutique-phare dans le quartier de Ginza (Tokyo).
2005	Célébration du Centenaire de la naissance de Monsieur Dior. Lancement des parfums « <i>Miss Dior Chérie</i> » et « <i>Dior Homme</i> ».
2006	Christian Dior Couture reprend en direct l'activité de son agent à Moscou et ouvre une boutique au magasin GUM.
2007	Célébration des 60 ans de la création de la Maison Dior (1947). Kris Van Assche, nouveau créateur de la ligne Homme, présente ses premières collections.
2008	Organisation à Pékin d'une manifestation destinée à célébrer, avec la collaboration d'artistes chinois, l'implantation de la Marque en Chine.
2009	Création d'une communication publicitaire sur Internet associant le sac « <i>Lady Dior</i> » à l'image de Marion Cotillard.
2010	Organisation à Shanghai d'une manifestation destinée à célébrer la réouverture et l'agrandissement de la Boutique de Plaza 66 à Shanghai.

2. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

2.1.1 Rôle de la Société dans le Groupe

La société Christian Dior est une société holding dont les actifs se composent pour l'essentiel de participations dans Christian Dior Couture (détenue directement à 100 %) et dans LVMH (détenue à 42,4 %) via la société Financière Jean Goujon, filiale à 100 % de Christian Dior.

2.1.2 Informations générales

Le texte complet des statuts figure au point 3 ci-après « Gouvernance ».

Dénomination sociale (article 3 des statuts) : Christian Dior.

Siège social (article 4 des statuts) : 30, avenue Montaigne 75008 Paris. Téléphone : 01 44 13 22 22.

Forme juridique (article 1 des statuts) : Société anonyme.

Législation de la Société (article 1 des statuts) : Société régie par le droit français.

Registre du Commerce et des Sociétés : la Société est identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 110 987. Code APE : 7010 Z.

Date de constitution - Durée (article 5 des statuts) : Christian Dior a été constituée le 8 octobre 1946 pour une durée de 99 ans expirant le 7 octobre 2045, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Lieu de consultation des documents relatifs à la Société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus.

2.1.3 Informations complémentaires

Le texte complet des statuts figure au point 3 ci-après « Gouvernance ».

Objet social (article 2 des statuts) : la prise et la gestion de participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

Exercice social (article 24 des statuts) : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts) : l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi. Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

Assemblées Générales (articles 17 à 23 des statuts) : les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Droits, privilèges et restrictions apportées aux actions (articles 6, 8, 17 et 30 des statuts) : les actions sont toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur.

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices et du boni de liquidation.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit a été attribué par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 14 juin 1991. Il peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, après ratification de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissements de seuil (article 8 des statuts) : indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à un pour cent doit porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'elle détient. Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins un pour cent. Elle cesse lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60 % du capital.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant la modification des droits des actionnaires à des conditions plus strictes que la loi.

Dispositions régissant les modifications du capital social : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant les modifications du capital à des conditions plus strictes que la loi.

2.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1 Capital social - Catégories d'actions

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société s'élevait à 363 454 096 euros divisé en 181 727 048 actions de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

Les actions émises par la Société relèvent toutes d'une seule catégorie.

Parmi ces 181 727 048 actions, 124 912 488 actions avaient un droit de vote double au 31 décembre 2010.

2.2.2 Capital autorisé

Au 31 décembre 2010, le capital autorisé de la Société s'élevait à 227 178 859 actions de 2 euros de valeur nominale.

Le capital autorisé correspond au montant maximum que pourrait atteindre le capital social en cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la totalité des autorisations et délégations de compétence votées par l'Assemblée Générale lui permettant d'en augmenter le montant.

2.2.3 État des délégations et autorisations données au Conseil d'Administration

Cet état figure au point 8.1 « État des délégations et autorisations en cours » dans la partie du « Rapport de gestion du Conseil d'Administration » du rapport annuel.

2.2.4 Identification des porteurs de titres

L'article 8 des statuts autorise la Société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

2.2.5 Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis d'actions non représentatives du capital social.

2.2.6 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital n'était en vigueur au 31 décembre 2010.

2.2.7 Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Nature des opérations		Nominal émis (euros)	Prime émission (euros)	Montants successifs de capital (euros)	Nombre cumulé d'actions de la Société	Nominal par action (euros)
2008	Aucune action créée	-	-	363 454 096	181 727 048	2,00
2009	Aucune action créée	-	-	363 454 096	181 727 048	2,00
2010	Aucune action créée	-	-	363 454 096	181 727 048	2,00

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

2.3.1 Actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2010, le capital était constitué de 181 727 048 actions ; compte tenu des titres auto-détenus, 178 923 488 actions bénéficiaient du droit de vote, dont 124 912 488 actions à droit de vote double :

- 110 744 691 actions étaient sous forme nominative pure (dont 2 803 560 auto-détenues) ;

- 17 533 995 actions étaient sous forme nominative administrée ;
- 53 448 362 actions étaient au porteur.

Au 31 décembre 2010, 202 actionnaires nominatifs possédaient au moins 100 actions.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Groupe Arnault ⁽¹⁾ et sociétés contrôlées par Groupe Arnault	127 132 295	251 758 005	69,96	82,86
Autres	54 594 753	52 077 971	30,04	17,14
TOTAL	181 727 048	303 835 976	100,00	100,00

(1) Contrôlée par Monsieur Bernard Arnault et sa famille, la société Groupe Arnault SAS est la holding qui contrôle in fine Christian Dior.

(2) Droits de vote exerçables en Assemblée.

Les principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote identiques à ceux des autres actionnaires.

À la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni aucune action de concert.

Au 31 décembre 2010, les dirigeants et membres du Conseil d'Administration détenaient directement, à titre personnel et

au nominatif, moins de 0,5 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Au cours de l'exercice 2010, le Crédit Suisse a informé la Société de différents franchissements de seuils statutaires à la hausse et à la baisse au-delà et en deçà de 1 %. Aux termes de la dernière notification reçue en 2010, le Crédit Suisse détient moins de 1 % du capital social de la Société.

Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'ont été effectuées par des tiers sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et au 25 février 2011.

2.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31 décembre 2010			31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Arnault SAS et sociétés contrôlées, dont :	127 132 295	69,96	82,86	126 177 295	69,43	82,71	126 174 170	69,43	82,27
- <i>Semyrbamis</i>	107 985 125	59,42	71,08	107 985 125	59,42	71,22	107 982 000	59,42	70,84
- <i>Financière Agache et affiliés</i>	19 147 170	10,54	11,78	18 192 170	10,01	11,49	18 192 170	10,01	11,45
Auto-détention	2 803 560	1,54	-	3 600 880	1,98	-	3 366 380	1,85	-
Public au nominatif	423 358	0,23	0,23	540 789	0,30	0,33	1 968 175	1,08	1,26
Public au porteur	51 367 835	28,27	16,91	51 408 084	28,29	16,96	50 218 323	27,64	16,47
TOTAL	181 727 048	100,00	100,00	181 727 048	100,00	100,00	181 727 048	100,00	100,00

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée.

2.3.3 Nantissement d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun nantissement portant sur des actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires.

2.3.4 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

Au 31 décembre 2010, la société Christian Dior était contrôlée directement et indirectement à hauteur de 69,96 % de son capital par la société Groupe Arnault SAS.

Contrôlée par Monsieur Bernard Arnault et sa famille, la société Groupe Arnault SAS est la holding qui contrôle in fine Christian Dior. Monsieur Bernard Arnault est Président du Conseil d'Administration de Christian Dior.

Afin d'assurer le respect des droits de chacun des actionnaires, la Charte du Conseil d'Administration prévoit la nomination d'au moins un tiers d'Administrateurs indépendants. En outre, le Comité d'Audit de la Performance doit compter au moins deux tiers de membres indépendants et le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations une majorité de membres indépendants.

3. Gouvernance

3.1 CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'instance stratégique de la société Christian Dior. Compétence, intégrité et responsabilité de ses membres, clarté, collégialité et loyauté des décisions, efficacité et sécurité des contrôles, sont les principes déontologiques qui le gouvernent.

Le Conseil d'Administration de Christian Dior a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social.

Le Conseil d'Administration de Christian Dior garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

La Société se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise des Sociétés Cotées publié par l'AFEP et le MEDEF.

Chacun de ces éléments contribue à la performance et à la transparence de l'entreprise nécessaires à la pérennité de la confiance des actionnaires et des partenaires dans le Groupe.

3.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'un nombre maximum de douze membres dont un tiers au moins sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société.

L'indépendance d'un Administrateur est appréciée par le Conseil d'Administration en fonction notamment des critères figurant dans le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF.

Le nombre d'Administrateurs ou de représentants permanents de personnes morales, venant de sociétés extérieures dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué détient un mandat, est limité à deux.

3.1.2 Missions du Conseil d'Administration

Outre le choix du mode d'organisation de la Direction Générale de la Société et la nomination du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) de la Société, le Conseil d'Administration a pour missions principales de :

- veiller au respect de l'intérêt social de la Société et d'en protéger le patrimoine ;
- définir les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;

- arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- prendre connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Groupe ;
- veiller à ce que les risques majeurs encourus par la Société soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et qu'ils soient pris en compte dans la gestion de la Société ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et le Groupe, et notamment s'assurer que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle et sincère des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- fixer les principes et les modalités d'organisation du Comité d'Audit de la Performance ;
- diffuser les valeurs collectives qui animent l'entreprise et ses salariés, qui régissent les relations avec les consommateurs, ainsi que les rapports avec les partenaires et les fournisseurs de la Société et du Groupe ;
- promouvoir la cohérence du développement économique du Groupe avec une politique sociale et une démarche citoyenne fondées notamment sur le respect de la personne humaine et la préservation de l'environnement dans lequel il agit.

3.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration tient au minimum trois réunions dans l'année.

Toute personne physique qui accepte les fonctions d'Administrateur ou de représentant permanent d'une personne morale Administrateur de la Société, prend l'engagement d'assister régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales.

Sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, l'absentéisme répété et non justifié d'un Administrateur pourra entraîner la remise en cause de son mandat par le Conseil d'Administration.

Afin de lui permettre d'exercer pleinement le mandat qui lui a été conféré, chaque Administrateur reçoit de la Direction Générale les informations nécessaires à l'exercice de son mandat.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple et ont un caractère collégial.

S'ils le jugent opportun, les Administrateurs indépendants peuvent se réunir en dehors de la présence des autres membres du Conseil d'Administration.

Sur des sujets spécifiques ou d'importance, le Conseil d'Administration peut désigner en son sein un ou plusieurs comités ad hoc.

Chaque membre du Conseil d'Administration agit dans l'intérêt et pour le compte de l'ensemble des actionnaires.

Une fois par an, le Conseil d'Administration fait le point sur son fonctionnement et informe les actionnaires de ses conclusions dans un rapport à l'Assemblée. Il est procédé, au minimum une fois tous les trois ans, à une évaluation formalisée des travaux du Conseil, de son organisation et de son fonctionnement.

3.1.4 Responsabilité

Les membres du Conseil d'Administration ont le devoir de connaître les obligations générales ou particulières qui leur incombent du fait de leur charge, de même que les textes légaux ou réglementaires qui l'encadrent.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de garder secrète jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par la Société toute information concernant la Société ou le Groupe dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à n'effectuer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, aucune opération sur les titres de la Société au vu d'informations qui leur auraient été communiquées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et qui ne seraient pas connues du public. En outre, les Administrateurs s'interdisent de procéder à toutes interventions en bourse sur les titres de la Société ainsi qu'à tout exercice d'options pendant une période :

- débutant le 30^e jour calendaire précédant la publication des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication ;
- débutant le 15^e jour calendaire précédant la publication du chiffre d'affaires consolidé trimestriel de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication.

Les Administrateurs s'engagent à :

- prévenir le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;

- s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ;
- informer le Président du Conseil d'Administration de toute opération ou convention conclue avec une société du groupe Christian Dior à laquelle ils seraient partie prenante ;
- informer le Président du Conseil d'Administration de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Le Président du Conseil d'Administration fait part de ces éléments au Comité d'Audit de la Performance.

3.1.5 Rémunération

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des Censeurs sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, en tenant compte de leurs responsabilités particulières au sein du Conseil (e.g. présidence, participation à tout comité créé au sein du Conseil).

Le paiement d'une partie de ces jetons est subordonné à la participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres selon une règle définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations.

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour toute mission spécifique qui leur est confiée. Son montant est déterminé par le Conseil d'Administration et communiqué aux Commissaires aux Comptes de la Société.

3.1.6 Champ d'application

La présente Charte s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Censeurs. Elle devra être communiquée à tout candidat aux fonctions d'Administrateur de même qu'à tout représentant permanent d'une personne morale avant son entrée en fonction.

3.2 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Est constitué au sein du Conseil d'Administration un comité spécialisé en charge de l'audit de la performance, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

3.2.1 Composition du Comité

Le Comité d'Audit de la Performance est composé de trois Administrateurs au moins, désignés par le Conseil d'Administration. Les deux tiers au moins de ses membres sont des Administrateurs indépendants. La majorité des membres du Comité doit avoir exercé des fonctions de Direction Générale ou équivalentes ou détenir des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le Conseil d'Administration désigne un Président du Comité choisi parmi les membres de celui-ci. La durée maximum des fonctions de Président du Comité est de cinq ans.

Le Président du Conseil d'Administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué de Christian Dior ne peut être membre du Comité.

Un Administrateur ne peut être nommé membre du Comité s'il vient d'une société dans le comité analogue de laquelle siège un Administrateur de Christian Dior.

3.2.2 Rôle du Comité

Le Comité a pour missions principales :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment des comptes sociaux et consolidés, et de veiller à la qualité de celle-ci ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux Comptes, dont il étudie les conclusions et recommandations ;
- de veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, d'assurer le suivi de l'efficacité de ces derniers et d'adresser des recommandations à la Direction Générale sur les priorités et les orientations générales de l'Audit interne ;
- d'examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques éventuels d'atteinte à leur indépendance, d'émettre un avis sur les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et ceux versés au réseau auquel ils appartiennent par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, que ce soit au titre de leur mission de commissariat aux comptes ou au titre de missions accessoires, de piloter la procédure de sélection

des Commissaires aux Comptes de la Société et d'émettre une recommandation sur les nominations à proposer à l'Assemblée Générale au vu des résultats de cette consultation ;

- d'analyser l'exposition de la Société et du Groupe aux risques, et en particulier à ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les engagements hors bilan significatifs de la Société et du Groupe ;
- de prendre connaissance des conventions majeures conclues par une société du Groupe ainsi que des conventions entre une société du Groupe et une société tierce ayant pour dirigeant ou principal actionnaire un Administrateur de la société Christian Dior. Les opérations significatives entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce font l'objet d'une attestation par un expert indépendant désigné sur proposition du Comité d'Audit de la Performance ;
- d'évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un Administrateur et de proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier.

3.2.3 Fonctionnement du Comité

L'acceptation par un Administrateur de la charge de membre du Comité implique qu'il y consacre le temps et l'attention nécessaires.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, hors la présence du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s), préalablement à la tenue des réunions du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour porte sur l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés annuels ou semestriels.

Le cas échéant, le Comité peut être appelé à tenir des réunions exceptionnelles, lorsque survient un événement pouvant affecter de manière significative les comptes sociaux ou consolidés.

Avant chaque réunion, un dossier contenant les documents et analyses pertinents relatifs aux différents points à l'ordre du jour de la réunion est adressé à chaque membre du Comité.

Tout document communiqué aux membres du Comité dans le cadre de leurs attributions doit être considéré comme confidentiel tant qu'il n'a pas été rendu public par la Société.

Les délibérations du Comité ont un caractère confidentiel et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'Administration.

Les décisions du Comité sont adoptées à la majorité simple de ses membres et ont un caractère collégial.

Chaque réunion du Comité fait l'objet d'un compte-rendu.

3.2.4 Prérogatives du Comité

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

Le Comité peut demander communication de tout document comptable, juridique ou financier qu'il juge utile à l'accomplissement de sa mission.

À sa demande et hors la présence du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) de Christian Dior, le Comité peut, à tout moment, entendre les collaborateurs de la Société, responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, de l'audit interne, de la gestion des risques, de la trésorerie, de la fiscalité et des affaires juridiques ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Ces entretiens peuvent avoir lieu hors la présence des responsables des fonctions comptables et financières.

Après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration, le Comité peut recourir à des experts extérieurs si la situation l'exige.

3.2.5 Rémunération des membres du Comité

Les membres et le Président du Comité peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par le Conseil d'Administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'Assemblée Générale.

3.3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Est constitué au sein du Conseil d'Administration un comité spécialisé en charge de la sélection des Administrateurs et des Rémunérations, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

3.3.1 Composition du Comité

Le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations est composé d'au moins trois Administrateurs et/ou Censeurs. La majorité de ses membres est indépendante. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne un Président du Comité choisi parmi les membres de celui-ci.

Le Président du Conseil d'Administration, les Administrateurs exerçant une fonction de Directeur Général ou de Directeur Général délégué de Christian Dior ou rémunérés par une filiale de Christian Dior ne peuvent être membres du Comité.

Un Administrateur ne peut être nommé membre du Comité s'il vient d'une société dans le comité analogue de laquelle siège un Administrateur de Christian Dior.

3.3.2 Rôle du Comité

Le Comité a pour mission d'émettre, après étude, des avis sur les candidatures et renouvellements aux postes d'Administrateur et de Censeur de la Société en veillant à ce que figurent au sein de son Conseil d'Administration des personnalités extérieures et indépendantes de celle-ci. Il débat notamment de la qualité d'Administrateur indépendant des membres du Conseil d'Administration au regard des critères applicables.

Le Comité est sollicité par le Président du Conseil d'Administration ou par les Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué pour leur donner un avis sur les candidatures aux fonctions de Direction Générale de la Société ou de Christian Dior Couture. Il est l'instance de réflexion en charge de définir les mesures à prendre en cas de vacance imprévisible de l'un de ces postes.

Le Comité émet, après étude, des propositions sur la répartition des jetons de présence versés par la Société et dresse un tableau récapitulatif des jetons de présence effectivement payés à chaque Administrateur.

Il fait des propositions au Conseil sur la rémunération, les avantages en nature, les actions gratuites, les options de souscription ou d'achat d'actions du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du (des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) de la Société. À cet égard, il fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantitatifs sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants - mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

Il prend position sur les éventuels régimes de retraite complémentaire mis en place au bénéfice des dirigeants - mandataires sociaux de la Société ou de la société Christian Dior Couture et formule des recommandations sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient leur être versées à l'occasion de la cessation de leurs fonctions.

Le Comité fournit un avis sur la rémunération et les avantages en nature attribués par la Société ou par la société Christian Dior Couture à leurs Administrateurs et dirigeants - mandataires sociaux ainsi que sur les mécanismes d'intéressement de ceux-ci. Le Comité se prononce également sur la politique générale d'attribution d'options et d'actions gratuites de la Société.

Le Comité prépare chaque année un projet de rapport qu'il soumet au Conseil d'Administration, destiné à l'Assemblée Générale des actionnaires et relatif aux rémunérations des mandataires sociaux, aux actions gratuites qui leur ont été attribuées au cours de l'exercice ainsi qu'aux options octroyées ou levées par ceux-ci au cours de cette même période. Ce rapport mentionne également la liste des dix salariés de l'entreprise ayant bénéficié des principales dotations et de ceux ayant effectué les principales levées d'options.

3.3.3 Fonctionnement du Comité

L'acceptation par un Administrateur de la charge de membre du Comité implique qu'il y consacre le temps et l'attention nécessaires.

Le Comité délibère, soit à l'initiative du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit de deux des membres de ce Comité, chaque fois que nécessaire.

Les délibérations du Comité ont un caractère confidentiel et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'Administration.

Les décisions du Comité sont adoptées à la majorité simple de ses membres et ont un caractère collégial.

3.3.4 Prérogatives du Comité

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

S'ils le jugent nécessaire pour l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité peuvent demander que leur soit communiqué tout renseignement disponible.

Tout avis défavorable émis par le Comité sur une proposition devra être motivé.

3.3.5 Rémunération des membres du Comité

Les membres et le Président du Comité peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par le Conseil d'Administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'Assemblée Générale.

3.4 STATUTS

Titre I

Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée

Article 1 - Forme

La société Christian Dior, constituée sous la forme à responsabilité limitée suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 8 octobre 1946, déposé au greffe de Paris le 18 octobre 1946, publié dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions du 18 octobre 1946, a été transformée en société anonyme, sans création d'un être moral nouveau, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 21 décembre 1979.

Elle est désormais soumise aux dispositions législatives et réglementaires ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement.

Article 2 - Objet

La Société a pour objet, en France et dans tout pays, la prise et la gestion des participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la Société.

Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale est : **Christian Dior**

Dans tous les actes et documents de toute nature émanant de la Société et destinés aux tiers, cette dénomination doit toujours être précédée ou suivie, immédiatement et lisiblement des mots « société anonyme », ou des initiales « SA », et de la mention du montant du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la Société est à PARIS 8^e - 30, Avenue Montaigne.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, par décision du Conseil d'Administration soumise à la ratification de la plus proche Assemblée Générale Ordinaire, et en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Des agences, succursales et dépôts pourront être créés en tous lieux et en tous pays, par simple décision du Conseil d'Administration qui pourra ensuite les transférer et les supprimer comme il l'entendra.

Article 5 - Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du huit octobre mil neuf cent quarante-six, date de sa constitution.

Titre II

Capital social – Actions

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 363 454 096 euros divisé en 181 727 048 actions d'une valeur nominale de 2 euros, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4 351 808 actions ont été créées en contrepartie de l'apport effectué par divers actionnaires de la société Djedi Holding SA, de 5 159 349 actions en pleine propriété et 206 374 actions en nue propriétaire de ladite société, évaluées à 1 958 313 600 francs.

Article 7 - Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration la compétence ou les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Article 8 - Actions

LIBÉRATION

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, du quart au moins de la valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé dans le délai maximum de cinq ans, par le Conseil d'Administration.

La libération des actions peut avoir lieu par compensation avec des créances liquides et exigibles contre la Société.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance, soit par insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Quant aux actions attribuées en représentation d'un apport en nature ou à la suite de la capitalisation de bénéfices, réserves ou primes d'émission et celles dont le montant résulte, pour partie, d'une incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et, pour partie, d'une libération en espèces, elles doivent être intégralement libérées dès leur émission.

Tout versement en retard sur les actions porte, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt en faveur de la Société, calculé au taux légal en matière commerciale, majoré de trois points à partir du jour d'exigibilité.

FORME

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Lorsque le propriétaire des titres n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire.

L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer, dans les conditions fixées par décret, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, en ce qui concerne notamment les actions non libérées des versements exigibles et les actions d'apport.

La transmission des actions nominatives s'opère par virement de compte à compte sur instruction du titulaire du compte ou de son représentant ès qualités.

INDIVISIBILITÉ

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, ou par un mandataire commun régulier.

DROIT DES ACTIONS

La propriété d'une action entraîne, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

À chaque action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Chacune donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront fiscalement assimilées. En conséquence, toute action donnera droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette, dans toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il fera masse le cas échéant, entre toutes les actions, indistinctement, de toutes exonérations fiscales, comme de toutes taxations auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourra donner lieu.

Les actionnaires ne supportent les pertes de la Société qu'à concurrence de leurs apports.

Les héritiers, représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés ou exercer des poursuites sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière, dans les actes de son administration ; ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 1 % du capital de la Société, devra informer cette dernière dans un délai de huit jours à compter du franchissement de ce seuil et à chaque fois qu'elle franchira de nouveau un seuil de 1 %. Toutefois, cette obligation cesse lorsque la part de capital détenue est égale ou supérieure à 60 % du capital.

En cas de non-respect de ces obligations d'information, les actions excédant chacune des fractions qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification et ce, sous réserve de la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus.

Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou à l'organisme susmentionné.

Titre III

Chapitre I : Administration de la Société

Article 9 - Composition du Conseil

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus, nommés pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Une personne morale peut être nommée Administrateur, mais elle doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son Représentant permanent au sein du Conseil d'Administration. Le mandat du Représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur et doit être confirmé lors de chaque renouvellement.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir, en même temps, à son remplacement, et de notifier sans délai, à la Société, par lettre recommandée cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau Représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du Représentant permanent.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible et, en tout cas, complet pour chaque période de trois ans, le Conseil aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans ne peut excéder le tiers, arrondi, le cas échéant, au chiffre immédiatement supérieur, des membres du Conseil d'Administration. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été dépassée.

Les Administrateurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire, lesquelles sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 10 - Actions des Administrateurs

Chaque Administrateur doit être propriétaire de deux cents actions au moins pendant la durée de son mandat.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

Article 11 - Organisation du Conseil

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration ne peut être âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès de celui-ci, le Conseil d'Administration peut désigner un Administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, la délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Il peut désigner également un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Article 12 - Délibérations du Conseil

1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation de son Président à son initiative ou s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions du Président.

Si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins de ses membres peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, prendre l'initiative de la convocation.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur délégué dans ces fonctions ou, à défaut, par le Vice-Président, ou par un Administrateur choisi par le Conseil d'Administration.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre adressée à chacun des Administrateurs, huit jours avant la réunion, et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci, lequel ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil peut se réunir sans délai sur convocation verbale et sans ordre du jour préétabli si tous les Administrateurs en exercice sont présents ou représentés à cette réunion ou s'il est réuni par le Président au cours d'une Assemblée d'actionnaires.

Tout Administrateur peut donner à un autre Administrateur, même par lettre ou télégramme, le pouvoir de représenter et de voter, en son lieu et place, aux délibérations du Conseil d'Administration, pour une séance déterminée. Toutefois, un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par tous les Administrateurs participant à la réunion.

2. Pour la validité des délibérations, la présence au moins de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions définies par le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

3. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux, établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles, numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et un Administrateur ; en cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux Administrateurs.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice et de leur présence ou de leur représentation par la production d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de délibération sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 13 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'Assemblée.

Les décisions du Conseil d'Administration sont exécutées, soit par le Directeur Général, soit par tout délégué que le Conseil d'Administration désigne.

En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux, pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté, pour les mandataires, de consentir eux-mêmes toutes substitutions, totales ou partielles.

Il peut aussi décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même soumet, pour avis, à leur examen.

Article 14 - Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence. Il peut notamment allouer aux Administrateurs membres des Comités une part supérieure.

Il peut aussi allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Ces rémunérations sont soumises aux dispositions légales relatives aux conventions sujettes à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Article 14 bis - Censeurs

Des Censeurs, au nombre d'un à trois, peuvent être nommés. La durée de leurs fonctions ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles. Les conditions de leur nomination et leur révocation sont soumises aux mêmes règles que celles relatives aux Administrateurs. Toutefois, les Censeurs n'ont pas l'obligation d'être actionnaires et ne sont pas soumis, en tant que tels, aux conditions concernant le cumul des mandats d'Administrateurs et assimilés.

Les Censeurs sont convoqués et assistent aux séances du Conseil d'Administration où ils ont voix consultative. La rémunération des Censeurs est fixée chaque année par le Conseil d'Administration par prélèvement sur les jetons de présence éventuellement alloués au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Chapitre II : Direction de la Société

Article 15 - Présidence – Direction Générale

I - PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration détermine sa rémunération.

II - DIRECTION GÉNÉRALE

1 - Choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général, selon la décision du Conseil d'Administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2 - Directeur Général

Le Directeur Général peut être choisi parmi les Administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante-cinq ans. S'il vient à atteindre cet âge il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général, qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général délégué est fixée à 65 ans. Si le Directeur Général délégué atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Directeur Général délégué, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte.

Chapitre III : Contrôle de la Société

Article 16 - Commissaires aux Comptes

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes lesquels sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants doivent également être désignés.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes du sixième exercice social.

Ils peuvent être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale en cas de faute ou d'empêchement.

Ils sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé ou les comptes intermédiaires ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires.

La rémunération des Commissaires est fixée selon les modalités réglementaires en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Titre IV

Assemblées Générales

Chapitre I : Dispositions générales

Article 17

EFFET DES DÉLIBÉRATIONS

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

CONVOCATIONS

Les actionnaires sont réunis, chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en Assemblée Générale Ordinaire.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les convocations ont lieu quinze jours, au moins, avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée. Ce délai est réduit à six jours pour les Assemblées Générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la Société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires, titulaires des titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués par lettre.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions peuvent être remplacées par une convocation, faite aux frais de la Société, par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Le tout indépendamment des avis préalables aux actionnaires dans les formes et délais légaux relatifs à leurs demandes éventuelles d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour.

PARTICIPATION

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Les titulaires d'actions, sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués, dans le délai de trente jours francs à compter de la mise en demeure effectuée par la Société, ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et/ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration, par télétransmission. Conformément aux dispositions de l'article 1316-4 alinéa 2 du Code civil, en cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire prend la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Un actionnaire qui a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Tout actionnaire, non privé du droit de vote, peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires, en vue d'être représentés à une Assemblée.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux septième et huitième alinéas de l'article L. 228-1 du Code de commerce peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au septième alinéa du même article.

Avant de transmettre des pouvoirs ou des votes en Assemblée Générale, l'intermédiaire inscrit conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, à la demande de la société émettrice ou de son mandataire, de fournir la liste des propriétaires

non-résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés. Cette liste est fournie dans les conditions prévues, selon le cas, aux articles L. 228-2 ou L. 228-3 du Code de commerce.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré comme tel, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables, et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires, prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Les actionnaires disposent d'autant de voix qu'ils possèdent d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis, et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

S'il existe un Comité d'Entreprise dans la Société, deux de ses membres, désignés par le Comité, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 18 - Tenue des Assemblées

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées Générales pourront également, sur décision du Conseil d'Administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou, à leur défaut, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet, par le Conseil d'Administration ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émargée par les participants, et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, tenu au siège social ou sur des feuilles mobiles, numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

Chapitre II : Assemblées Générales Ordinaires

Article 19 - Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Conseil d'Administration, de son Président et du ou des Commissaires aux Comptes ; elle prend également connaissance des comptes annuels.

L'Assemblée discute, approuve, modifie ou rejette les comptes qui lui sont soumis. Elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle décide la constitution de tous fonds de réserve. Elle fixe les prélèvements à y effectuer, en décide la distribution.

Elle détermine le montant des jetons de présence.

Elle nomme, remplace, réélit ou révoque les Administrateurs.

Elle ratifie les nominations d'Administrateurs faites provisoirement par le Conseil d'Administration.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes et statue, s'il y a lieu, sur leur rapport spécial.

Elle délibère sur toutes propositions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 20 - Quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, la délibération est valable, quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Chapitre III : Assemblées Générales Extraordinaires

Article 21 - Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions de même qu'elle peut décider la transformation de la Société en une société de toute autre forme.

Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Article 22 - Quorum et majorité

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, ou sur deuxième convocation, ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde Assemblée, le cinquième desdites actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2. S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser l'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, la délibération est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

3. L'augmentation de capital par majoration du montant du nominal des actions à libérer en espèces, ou par compensation, ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires, réunissant la totalité des actions composant le capital social.

Chapitre IV : Assemblées Générales à caractère constitutif

Article 23 - Quorum et majorité

Les Assemblées Générales à caractère constitutif, statuant sur un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, délibèrent valablement dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires, sous l'article précédent.

L'apporteur ou le bénéficiaire de l'avantage particulier n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Titre V

Comptes sociaux

Article 24 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Article 25 - Documents comptables

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux Lois et usages du commerce.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, ainsi que les comptes annuels. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné au bilan.

Il établit également un rapport de gestion.

Tous ces documents sont mis à disposition des Commissaires aux Comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Article 26 - Bénéfices

1. Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

2. Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « Réserve Légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

3. Le solde augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable :

L'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes nécessaires pour les affecter à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telles que prévues par les dispositions fiscales en vigueur, si d'autres réserves légales ou facultatives ne permettent pas cette dotation lorsque ladite dotation s'imposera pour différer l'imposition au taux plein à l'impôt sur les sociétés des plus-values à long terme qui auraient été réalisées au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever sur le solde les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi.

Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté, sur proposition du Conseil d'Administration, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le Conseil d'Administration a la même faculté lors des mises en distribution d'acomptes sur dividende.

4. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital.

Titre VI

Transformation – Dissolution – Prorogation – Liquidation – Contestations

Article 27 - Transformation

La Société peut se transformer en société d'une autre forme si, au moment de la transformation, elle a au moins deux ans d'existence et si elle a établi et fait approuver par les actionnaires le bilan de ses deux premiers exercices.

La transformation de la Société est décidée et publiée dans les conditions prévues par la loi.

Article 28 - Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par l'Assemblée Générale est publiée, conformément à la loi.

Article 29 - Dissolution anticipée – Prorogation

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la Société et, à l'expiration de celle-ci, sa prorogation.

Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'Administration provoque la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

Article 30 - Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

Pendant toute la durée de la liquidation, l'Assemblée Générale conserve les mêmes pouvoirs.

Le produit net de la liquidation, après règlement du passif, est employé d'abord à rembourser le montant libéré et non amorti des actions, le surplus est réparti entre toutes les actions.

Les actionnaires sont convoqués en fin de liquidation, pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion des liquidateurs, la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation. Celle-ci est publiée, conformément à la loi.

Article 31 - Contestations – Élection de domicile

Toutes les contestations qui peuvent s'élever, pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

À cet effet, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

4. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior

4.1 MARCHÉ DE L'ACTION CHRISTIAN DIOR

Soutenues par les politiques budgétaires et monétaires exceptionnelles mises en place pour lutter contre la crise, la plupart des économies occidentales ont retrouvé, dès la fin 2009, le chemin de la reprise. Cette dernière s'est confirmée en 2010 mais demeure lente et relativement fragile. La crise et les plans de relance ont par ailleurs mis à mal les finances de certains États, ajoutant un facteur d'incertitude supplémentaire important pour les marchés. Dans ce contexte, les marchés actions ont évolué en 2010 au gré des craintes des investisseurs portant successivement sur les perspectives de croissance, les dettes de certains États européens, la nouvelle réglementation du secteur bancaire ou encore les risques de surchauffe dans les pays émergents. En fin d'année la tendance a été plus favorable mais les performances des places boursières, en 2010, ont été finalement contrastées : en hausse pour les pays où la reprise est la mieux amorcée et dont la situation budgétaire suscite le moins d'inquiétudes, en baisse plus ou moins marquée ailleurs.

Grâce à une activité particulièrement bien orientée, le cours de l'action Christian Dior, après avoir progressé de 78 % en 2009,

termine l'année 2010 en hausse de 49 %. En comparaison, les indices européens DJ Euro Stoxx 50 E et Euronext 100 ont enregistré respectivement une baisse de 6 % et de 1 % sur cette période, tandis que l'indice américain Dow Jones Industrials progressait de 11 %.

L'action Christian Dior a clôturé le 31 décembre 2010 à 106,90 euros. La capitalisation boursière de Christian Dior s'élevait alors à 19,4 milliards d'euros.

Christian Dior est inclus dans les indices DJ Euro Stoxx et Euronext 100.

Marché des titres de l'émetteur

L'action Christian Dior est cotée sur NYSE Euronext Paris – compartiment A (code Reuters : DIOR.PA ; code Bloomberg : CDi-FP ; code ISIN : FR0000130403).

En outre, des options négociables portant sur les actions Christian Dior sont échangées sur Euronext-Liffe.

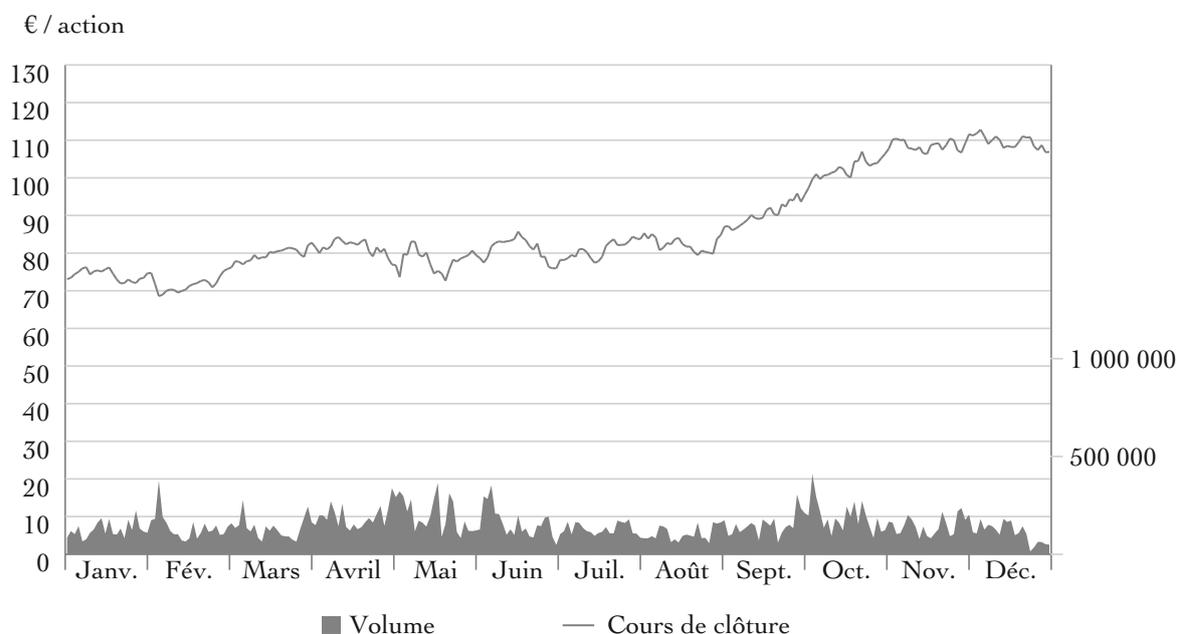
Nombre de titres, capitaux traités et évolution des cours depuis dix-huit mois

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour ^(*) (en euros)	Cours de clôture dernier jour (en euros)	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en euros)
Août 2009	60,93	64,64	65,75	59,75	2 796 771	174 110 810
Septembre 2009	64,52	67,50	68,23	61,39	2 813 437	185 459 658
Octobre 2009	67,38	67,98	72,78	60,00	2 697 726	186 958 719
Novembre 2009	67,49	67,50	72,99	65,30	2 052 707	142 493 804
Décembre 2009	67,86	71,76	73,22	66,86	2 265 556	158 791 611
Janvier 2010	71,59	73,20	76,50	70,85	2 528 568	187 508 054
Février 2010	72,92	71,96	75,37	67,64	2 733 887	194 610 597
Mars 2010	72,42	78,98	81,47	72,42	2 869 530	224 921 954
Avril 2010	79,50	80,23	84,82	78,55	3 653 015	299 625 279
Mai 2010	79,42	78,58	84,13	71,84	4 567 294	354 247 952
Juin 2010	77,76	79,06	86,95	76,10	3 573 423	289 920 737
Juillet 2010	78,11	83,16	84,49	75,50	2 845 708	228 129 415
Août 2010	83,01	79,82	86,01	78,40	2 171 289	178 246 036
Septembre 2010	80,00	95,88	97,27	80,00	3 164 412	283 656 689
Octobre 2010	95,80	103,95	108,20	93,11	4 190 093	420 813 016
Novembre 2010	104,30	106,70	110,50	104,25	3 092 106	334 193 150
Décembre 2010	107,95	106,90	114,90	106,05	2 663 689	292 675 998
Janvier 2011	106,70	100,35	109,05	96,38	4 704 607	480 161 353

Source : Euronext

(*) Cours en séance.

Évolution du cours de l'action Christian Dior et volume de titres Christian Dior négociés à Paris



Capitalisation boursière

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

2008	7 315
2009	13 041
2010	19 427

4.2 MARCHÉ DES OBLIGATIONS CHRISTIAN DIOR

Les obligations émises par Christian Dior non échues au 31 décembre 2010 font l'objet d'une cotation en bourse.

Obligations cotées à Bruxelles

Devise	Encours (en devise)	Émission	Maturité	Taux d'intérêt (en %)
EUR	150 000 000	2006	2011	4,25
EUR	50 000 000	2008	2011	5,875

Obligations cotées à Luxembourg

Devise	Encours (en devise)	Émission	Maturité	Taux d'intérêt (en %)
EUR	350 000 000	2009	2014	3,75

4.3 DIVIDENDE

Il est proposé de distribuer un dividende brut de 2,11 euros par action au titre de l'exercice 2010, en progression de 0,45 euro par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2009.

La distribution totale de Christian Dior s'élèvera ainsi à 383 millions d'euros au titre de l'exercice 2010, avant effet de l'auto-détention.

Historique des dividendes versés au titre des exercices 2006 à 2010

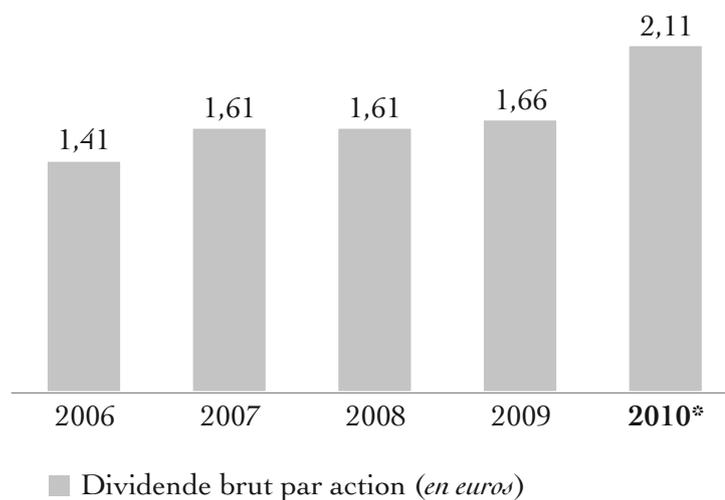
Année	Dividende ⁽¹⁾ brut par action (en euros)	Dividendes mis en distribution (en millions d'euros)
2010 ⁽²⁾	2,11	383
2009	1,66	302
2008	1,61	293
2007	1,61	293
2006	1,41	256

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

(2) Proposition soumise à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011.

La Société a une politique constante de distribution de dividende, visant à assurer aux actionnaires une rémunération stable, tout en les associant à la croissance du Groupe.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de l'État.



* Proposition soumise à l'Assemblée Générale du 31 mars 2011.

4.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital de la société Christian Dior s'élevait à 363 454 096 euros, constitué de 181 727 048 actions de 2 euros de valeur nominale.

Le nombre d'actions reste inchangé au cours de l'exercice 2010.

4.5 PERFORMANCE PAR ACTION

<i>(en euros)</i>	2010	2009	2008
Résultat net, part du Groupe après dilution	7,03	3,89	4,43
Dividende	2,11	1,66	1,61
Progression/année précédente	+ 27 %	+ 3 %	-
Cours le plus haut (en séance)	114,90	73,22	89,99
Cours le plus bas (en séance)	67,64	34,60	30,18
Cours au 31 décembre (cours de clôture)	106,90	71,76	40,25
Progression/année précédente	+ 49 %	+ 78 %	- 55 %

5. Principaux établissements et propriétés foncières

5.1 PRODUCTION

5.1.1 Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles, en France et à l'étranger, aux superficies suivantes :

(en hectares)	2010		2009	
	Total	dont en production	Total	dont en production
France :				
Appellation Champagne	1 816	1 679	1 809	1 675
Appellation Cognac	245	180	245	177
Vignobles bordelais	252	159	244	148
International :				
Californie (États-Unis)	470	341	469	361
Argentine	1 388	879	1 390	891
Australie, Nouvelle-Zélande	569	530	610	520
Brésil	232	67	232	57
Espagne	55	50	52	47

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des « *wineries* », des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques de Champagne ou à ses opérations de production en France, Californie, Argentine, Australie, Espagne, Brésil et Nouvelle-Zélande, ainsi que des distilleries et des entrepôts à Cognac, au Royaume-Uni et en Pologne. L'ensemble représente environ 740 000 m² en France et 280 000 m² à l'étranger.

5.1.2 Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses dix-neuf ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne, et à San Dimas en Californie. Les entrepôts sont la propriété de la société en France mais sont en location dans le reste du monde. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 195 000 m².

Fendi est propriétaire de son site de production près de Florence en Italie, ainsi que de son siège social, le Palazzo Fendi, à Rome en Italie.

Céline possède également des installations de production et de logistique situées près de Florence en Italie.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Rossimoda est propriétaire de ses bureaux et de son atelier de production à Strà et Vigonza en Italie.

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location, ou comprises dans des prestations de sous-traitance industrielle.

5.1.3 Parfums et Cosmétiques

Les installations de Recherche et Développement des activités Parfums et Cosmétiques du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant 122 000 m².

Les deux centres de production de Chartres et Orphin en France appartiennent à Guerlain, l'ensemble représentant environ 27 000 m².

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m², cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hershram au Royaume-Uni.

5.1.4 Montres et Joaillerie

TAG Heuer loue l'ensemble de ses installations industrielles en Suisse à La Chaux-de-Fonds et dans le Jura Suisse.

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle (Suisse). Les entrepôts situés en Europe sont loués.

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production et de ses bureaux.

Les installations des autres marques du groupe d'activités, Chaumet, Fred, De Beers, Montres Dior, sont en location.

5.1.5 Christian Dior Couture

Christian Dior Couture exploite, en association avec des partenaires italiens, cinq unités de production de maroquinerie et de souliers en Italie, à Florence, Milan et Padoue.

Pour les bijoux fantaisie, Christian Dior Couture possède, à Pforzheim en Allemagne, un atelier de mise au point de production.

L'activité Baby Dior, reprise en 2006, dispose d'ateliers de production à Redon en France ainsi qu'en Thaïlande.

5.2 DISTRIBUTION

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des magasins exclusifs. Ce réseau de magasins est le plus souvent en location, le groupe LVMH n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs.

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certains de ses magasins de Tokyo, Guam, Hawaï, Séoul, Taipei, Sydney, Rome, Gênes, Cannes, Saint-Tropez ; l'ensemble représente environ 11 000 m².

Céline et Loewe sont également propriétaires de certains magasins, à Paris et en Espagne.

À l'exception de l'avenue Montaigne, de la boutique de Madrid, de la boutique de Saint-Tropez et d'une boutique à Tokyo (quartier

d'Omotesando), les boutiques exploitées en propre par Christian Dior Couture sont louées. En 2010, Christian Dior Couture a acquis à Séoul (Corée) un immeuble destiné à exploiter une boutique dont l'ouverture est prévue en 2012. Christian Dior Couture est propriétaire d'un centre logistique à Blois.

Dans la Distribution sélective :

- les enseignes parisiennes du Bon Marché et de Franck et Fils sont propriétaires de leurs magasins, qui représentent des surfaces de vente d'environ 70 000 m² ;
- DFS est propriétaire de ses magasins de Guam, de Saipan et d'Hawaï.

Au 31 décembre 2010, ce réseau de magasins est réparti de la façon suivante :

<i>(en nombre de magasins)</i>	2010	2009	2008
France	387	376	355
Europe (hors France)	691	665	650
États-Unis	607	569	576
Japon	340	346	296
Asie (hors Japon)	586	536	555
Autres	168	168	119
TOTAL	2 779	2 660	2 551

<i>(en nombre de magasins)</i>	2010	2009	2008
Christian Dior Couture	254	237	237
Mode et Maroquinerie	1 188	1 164	1 090
Parfums et Cosmétiques	75	65	62
Montres et Joaillerie	122	114	104
Distribution sélective : Sephora	1070	986	898
<i>Autres, dont DFS</i>	76	89	155
Sous-total Distribution sélective	1 146	1 075	1 053
Autres	14	5	5
TOTAL	2 779	2 660	2 551

À fin 2009, DFS a harmonisé la méthodologie de comptage de ses magasins sur l'ensemble des zones géographiques, seul le nombre de concessions étant inventorié désormais et non le nombre de points de vente par concession. Si on appliquait la méthodologie utilisée depuis 2009 à 2008, le nombre total de magasins du Groupe se serait élevé à 2 476 au lieu de 2 551.

5.3 ÉTABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS ET IMMEUBLES LOCATIFS

Le Groupe est propriétaire de son siège social situé du 11 au 17 de la rue François-1^{er} et du 28 au 30 de l'avenue Montaigne à Paris.

Les sièges des principales filiales de Christian Dior Couture à l'étranger sont loués.

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Parfums Christian Dior ou Zenith.

Le Groupe détient 40 % de la société propriétaire de l'immeuble où se trouve le siège social de LVMH, avenue Montaigne à Paris ; le Groupe détient en outre trois immeubles à New York (environ 26 000 m²) et un immeuble à Osaka (environ 5 000 m²) hébergeant des filiales.

Enfin, le Groupe est propriétaire d'immeubles locatifs, essentiellement à Paris, principalement autour de la Samaritaine et du Bon Marché, représentant environ 50 000 m².

Le parc immobilier utilisé précédemment pour l'exploitation commerciale de la Samaritaine fait l'objet d'un projet de reconversion.

6. Sources d'approvisionnement et sous-traitance

6.1 CHAMPAGNES ET VINS

Le Groupe possède 1 679 hectares en production, qui fournissent un peu plus d'un quart des besoins annuels. Au-delà, les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisins et vins auprès de vigneron et de coopératives, sur la base d'accords pluri-annuels ; le premier fournisseur de raisins et de vins représente moins de 15 % du total des approvisionnements des Maisons du Groupe. Avant 1996, un prix indicatif était publié par l'interprofession ; s'y ajoutaient des primes spécifiques négociées individuellement entre les vigneron et les négociants. À la suite d'un premier accord quadriennal signé en 1996, un nouvel accord interprofessionnel a été signé au printemps 2000, portant sur les quatre vendanges 2000 à 2003 et confirmant la volonté de modération dans les fluctuations du prix du raisin, à la hausse ou à la baisse. Un nouvel accord interprofessionnel a été signé au printemps 2004 entre les Maisons et les vigneron de la Champagne, portant sur les 5 vendanges 2004 à 2009. Celui-ci a été renouvelé par anticipation en 2009, fixant le cadre des négociations portant sur les vendanges 2009 à 2013. Tout contrat doit désormais contenir une clause d'indexation du prix du raisin. L'indice de référence recommandé est le prix moyen de vente d'une bouteille de Champagne, ce qui permet de garantir aux différents acteurs un meilleur partage de la valeur et de maîtriser davantage les spéculations sur le prix des raisins.

Depuis une dizaine d'années, les vigneron et négociants ont mis en place une réserve qualitative permettant de faire face aux irrégularités des récoltes, les stocks excédentaires ainsi « bloqués » pouvant être mis en vente les années de faible récolte. Ces vins

« bloqués » en réserve qualitative assurent une certaine sécurité pour les années futures de petite récolte.

Pour la récolte 2010, l'Institut national des appellations d'origine (INAO) a fixé le rendement maximum de l'appellation Champagne à 10 500 kg/ha. Ce rendement maximum correspond au niveau de récolte maximum pouvant être vinifié et commercialisé en appellation Champagne. En 2006, l'INAO a redéfini le cadre réglementaire des réserves « bloquées » évoquées précédemment. Il est désormais possible de récolter des raisins au-delà du rendement commercialisable dans la limite d'un plafond appelé « plafond limite de classement (PLC) ». Ce PLC est déterminé chaque année dans la limite du rendement total maximum. Il a été fixé à 12 000 kg/ha pour la récolte 2010. La récolte au-delà du rendement en appellation est bloquée en réserve, conservée en cuves et utilisée pour compléter une récolte déficitaire. Le niveau maximum de cette réserve bloquée est fixé à 8 000 kg/ha.

Le prix du raisin avait baissé en 2009 de 4 % suite à la crise et aux excédents de stock chez les négociants. Le prix payé par kilo de raisin de la vendange 2010 s'établit entre 4,85 euros et 5,65 euros suivant les crus, en augmentation de 2 % par rapport à 2009.

Les matières sèches, c'est-à-dire les bouteilles, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe.

Les Maisons de Champagne ont eu recours à des sous-traitants pour un montant de 15 millions d'euros environ ; ces prestations sont notamment relatives aux opérations de manipulation ou d'entreposage des bouteilles.

6.2 COGNAC ET SPIRITUEUX

Hennessy exploite 180 hectares en propriété. Le vignoble du Groupe est resté quasiment stable depuis 2000, après l'arrachage de 60 hectares de vignes en 1999, ceci dans le cadre du plan interprofessionnel mis en place en 1998 ; ce plan avait pour objet de réduire la superficie de production par des primes offertes à l'arrachage et des aides attribuées aux vigneron, incitant à une production de vins autres que ceux entrant dans l'élaboration du cognac.

L'essentiel des vins et eaux-de-vie nécessaires à Hennessy pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 2 500 producteurs indépendants, avec lesquels la société veille au maintien d'une extrême qualité. Les prix d'achat des vins et eaux-de-vie sont établis entre la société et chaque producteur suivant l'offre et la demande. En 2010, le prix des vins de la récolte est en augmentation de 1 % par rapport à celui de la récolte 2009.

Grâce à un stock optimal d'eaux-de-vie, le Groupe peut gérer les effets des évolutions de prix, en adaptant ses achats d'une année sur l'autre.

Hennessy poursuit la maîtrise de ses engagements d'achat sur la récolte de l'année et la diversification de ses partenariats, pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Comme pour les activités de Champagne et Vins, Hennessy s'approvisionne en matières sèches (bouteilles, bouchons et autres constituants d'emballage) auprès de fournisseurs hors Groupe. Les barriques et foudres utilisés pour le vieillissement du cognac proviennent également de fournisseurs hors Groupe.

Hennessy a peu recours à la sous-traitance pour ce qui concerne son cœur de métier.

6.3 MODE ET MAROQUINERIE

Dans les activités de Mode et Maroquinerie, les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les marques.

Les quinze ateliers de fabrication de maroquinerie de Louis Vuitton Malletier, onze en France, trois en Espagne et un aux États-Unis, assurent l'essentiel de la production de la marque. Le site de Louis Vuitton à Fiesso d'Artico en Italie regroupe l'ensemble des savoir-faire, du développement à la production, pour toutes ses catégories de souliers. Louis Vuitton ne recourt à des tiers que pour compléter ses fabrications et obtenir une flexibilité de sa production.

Fendi et Loewe disposent également d'ateliers de maroquinerie dans leur pays d'origine et en Italie pour Céline, qui ne couvrent qu'une part de leurs besoins de production. De façon générale, la sous-traitance à laquelle a recours le groupe d'activités est diversifiée en termes de nombre de sous-traitants, et située pour une large part dans le pays d'origine de la marque, France, Italie et Espagne.

Globalement, pour les activités Mode et Maroquinerie, le recours à la sous-traitance de production représente en 2010 environ 43 % du coût des ventes.

Louis Vuitton Malletier dépend de fournisseurs extérieurs pour la majorité des cuirs et matières utilisées dans la fabrication de ses produits. Bien qu'une partie significative des matières premières

soit achetée auprès d'un nombre assez faible de fournisseurs, Louis Vuitton considère que ces fournitures pourraient le cas échéant être obtenues auprès d'autres sources. En 2004, des équilibrages ont d'ailleurs permis de limiter la dépendance vis-à-vis des fournisseurs. Après une diversification lancée en 1998 vers la Norvège et l'Espagne, le portefeuille des fournisseurs s'est élargi à l'Italie en 2000. En 2009, afin de continuer à sécuriser cette filière d'approvisionnement stratégique, Louis Vuitton a conclu un accord de joint-venture avec la Tannerie Masure qui lui fournit des cuirs de grande qualité depuis de nombreuses années. Ce partenariat va donner naissance aux Tanneries de la Comète où les peaux seront tannées exclusivement pour Louis Vuitton à l'aide d'extraits végétaux. Chez Louis Vuitton, le premier fournisseur de cuirs et peaux représente environ 38 % du total des approvisionnements de ces produits.

On rencontre une situation identique chez Fendi, sauf sur certaines peaux exotiques dont les fournisseurs sont rares.

Enfin, pour les différentes Maisons, les fournisseurs de tissu sont très souvent italiens, sans qu'il y ait toutefois d'exclusivité.

Les créateurs et les bureaux de style de chacune des Maisons permettent, de façon générale, de ne pas dépendre, pour la fabrication, de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

6.4 PARFUMS ET COSMÉTIQUES

Les cinq centres de production français de Guerlain, Givenchy et Parfums Christian Dior assurent la quasi-totalité de la production des quatre grandes marques françaises, y compris Kenzo, tant dans le domaine des produits parfumants que dans ceux du maquillage ou des produits de soin. Make Up For Ever dispose également de capacités de production suffisantes en France pour couvrir ses propres besoins. Seules les sociétés américaines, plus récentes, ainsi que les Parfums Loewe et Acqua di Parma, sous-traitent la fabrication de leurs produits pour la plus grande part.

Au total, la sous-traitance industrielle représente en 2010, pour cette activité, environ 6 % du coût des ventes ; s'y ajoutent environ 10 millions d'euros de sous-traitance logistique.

Les matières sèches, c'est-à-dire les flaconnages, bouchons... et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage, sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe, ainsi que les matières premières constituant les produits finis. Dans certains cas, ces matières ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs français ou étrangers.

Les formules des produits sont développées majoritairement dans les laboratoires de Saint-Jean de Braye, le Groupe pouvant également acquérir ou développer des formules avec des sociétés spécialisées, notamment dans le domaine des jus de parfums.

6.5 MONTRES ET JOAILLERIE

Grâce à ses cinq ateliers ou manufactures suisses, situés au Locle, à La Chaux de Fonds, et à Nyon, le Groupe assure la quasi-totalité de l'assemblage des montres et chronographes vendus sous les marques TAG Heuer, Hublot, Zenith, Christian Dior, Chaumet et Fred. Zenith assure en outre dans sa manufacture la conception et la fabrication des mouvements mécaniques El Primero et Elite. L'année 2009 a été marquée par l'inauguration de la Manufacture de Hublot à Nyon et d'un atelier de fabrication de mouvements chez TAG Heuer à La Chaux de Fonds.

Globalement, dans cette activité, la sous-traitance ne représente ainsi en 2010 que 5 % du coût des ventes.

Compte tenu des exigences de très haute qualité, les composants assemblés sont recherchés auprès d'un nombre limité de fournisseurs, suisses pour l'essentiel, à l'exception des cuirs pour les bracelets. En 2010, la filiale industrielle Cortech en Suisse réalise une part importante des boîtes nécessaires à la production de TAG Heuer et Zenith.

Bien que le Groupe puisse avoir recours à des tiers dans certains cas pour le dessin de ses modèles, ceux-ci sont le plus souvent élaborés dans ses propres bureaux d'études.

6.6 CHRISTIAN DIOR COUTURE

Les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les produits concernés.

Dans le domaine de la Maroquinerie, Christian Dior Couture peut faire appel à des entreprises tierces pour compléter ses fabrications et lui assurer une grande flexibilité de production.

Cette sous-traitance représente globalement environ 38,4 % du coût des ventes en 2010.

Dans le domaine du Prêt-à-Porter et de la Haute Joaillerie, la Société s'approvisionne exclusivement auprès d'entreprises extérieures.

7. Contrôleurs légaux

7.1 DÉSIGNATION

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
Commissaires aux Comptes titulaires			
ERNST & YOUNG et Autres 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M ^{me} Jeanne BOILLET et M. Olivier BREILLOT	14 mai 2009	14 mai 2009	exercice 2014
MAZARS Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie représenté par M. Simon BEILLEVAIRE			
Commissaires aux Comptes suppléants			
Auditex 11, allée de l'Arche 92400 Courbevoie	14 mai 2009	14 mai 2009	exercice 2014
M. Guillaume POTEL Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie	15 mai 2003	14 mai 2009	exercice 2014

7.2 HONORAIRES PERÇUS EN 2010

	Ernst & Young et Autres				Mazars			
	2010		2009		2010		2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers d'euros, hors taxes)</i>								
Audit :								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
• Christian Dior	85	1	86	1	85	12	82	9
• Filiales consolidées	8 689	70	10 870	79	595	80	824	90
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes :								
• Christian Dior	-	-	8	-	-	-	8	1
• Filiales consolidées	515	4	468	3	-	-	-	-
Sous-total	9 289	75	11 432	83	680	92	914	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées :								
• Juridique, fiscal, social ⁽¹⁾	2 811	23	2 009	15	3	-	-	-
• Autres	277	2	262	2	57	8	-	-
Sous-total	3 088	25	2 271	17	60	8	-	-
TOTAL	12 377	100	13 703	100	740	100	914	100

(1) Il s'agit principalement de prestations d'assistance fiscale rendues à l'étranger, permettant aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales.

8. Déclaration du Responsable du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 9 mars 2011

Par délégation du Directeur Général

Florian OLLIVIER
Directeur Financier

Pour toute information :

Tél. : 01 44 13 24 98 Fax : 01 44 13 27 86

Adresse du site internet : www.dior-finance.com

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80
Copyright : Karl LAGERFELD

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Christian Dior

30, avenue Montaigne – Paris 8^e